

DECEMBRE 2007 – Bulletin des séances du Grand Conseil

DEZEMBER 2007 – Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011 (Integrierte Mehrjahresplanung 2008 2011), DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), (Beschlussentwurf betreffend den Aufkauf der Rehabilitationskliniken von Leukerbad und ihre Integration in das Gesundheitsnetz Wallis (GNW), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / discussion de détail (12.12.2007_1) / débat final (12.12.2007_1)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1) / débat final (14.12.2007_2)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, débat final (12.12.2007_1)

Projet de loi sur le tourisme (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Développement et traitement interpellation urgente 1.187, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Amacker Mischel (Suppl.), (CSPO)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), (Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Aymon Egide (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Bagnoud Anne-Christine (PS/AdG)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département de l'économie et du territoire (12.12.2007_1)

Besse Christian (GRL)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / discussion de détail (12.12.2007_1) / débat final (12.12.2007_1)

Bessero Christophe (suppl.), (GRL)

Développement et traitement interpellation urgente 4.099 Pierre-Olivier Bourban, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Bezat Evelyne (suppl.), (PS/AdG)

Traitement motion 4.081 Grégoire Raboud (suppl.), DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Bittel Martin (Suppl.), (CVPO)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1)

Bodrito Jean-Pierre (suppl.), (PS/AdG)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / discussion de détail (12.12.2007_1) / débat final (12.12.2007_1)

Bourgeois Gaël (suppl.), (PS/AdG)

Traitement postulat 3.109, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Bovier Jacqueline (suppl.), (UDC/SVP)

Traitement postulat 3.107, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Brigger Liliane (CSPO)

Projet de loi sur le tourisme (I), (Entwurf zum Gesetz über den Tourismus (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Bruchez Jean-Daniel (PDCB)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / débat final (12.12.2007_1)

Brunner Thomas (CSPO)

Election d'un membre de la commission de gestion (Wahl eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission), DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, débat final (14.12.2007_2)

Bumann Ambros (GRL)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement (Beschlussentwurf betreffend das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und dessen Subventionierung), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Traitement motion 4.081 Grégoire Raboud (suppl.), (Behandlung der Motion 4.081 Grégoire Raboud (Suppl.)), DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Projet de loi sur le tourisme (I), (Entwurf zum Gesetz über den Tourismus (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Burgener-Imoberdorf Zita (Suppl.), (CSPO)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), (Beschlussentwurf betreffend den Kauf der Rehabilitationskliniken von Leukerbad und ihre Integration in das Gesundheitsnetz Wallis (GNW), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Buttet Jérôme (PDCB)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011, DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Carrupt Yves (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Casays Patricia (PDCB)

Projet de décision relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Constantin René (GRL)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Projet de loi sur le tourisme (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Copt Jean-François (GRL)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2007_1)

Cornuz Serge (suppl.), (UDC/SVP)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), DECEMBRE 2007, discussion de détail (12.12.2007_1)

Coudray Jacques-Roland (GRL)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / débat final (12.12.2007_1)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département de l'économie et du territoire (12.12.2007_1) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.12.2007_1)

Projet de loi sur le tourisme (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Crettenand Virginie (suppl.), (PS/AdG)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2007_1)

Delasoie Marcel (suppl.), (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

De Preux Alain (PDCC)

Traitement postulat 2.092, DECEMBRE 2007 (12.12.2007_2)

De Preux Philippe (GRL),

Projet de décision relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011, DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007 (11.12.2007) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / Département de l'économie et du territoire (12.12.2007_1) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.12.2007_1) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1) / débat final (14.12.2007_2)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Diserens Brigitte (GRL)

Traitement motion 4.084, DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Dumont Jean-Henri (PS/AdG)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / débat final (14.12.2007_2)

Développement et traitement interpellation urgente 3.132 Florian Chappot (suppl.), DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Eggel Matthias (GRL)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), (Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) (II), DECEMBRE 2007, discussion de détail (12.12.2007_1)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (11.12.2007)

Emery Georges (PS/AdG)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011, DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Eyer German (SPO)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement (Beschlussentwurf betreffend das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und dessen Subventionierung), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / débat final (12.12.2007_1)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / débat final (14.12.2007_2)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), (Beschlussentwurf betreffend den Kauf der Rehabilitationskliniken von Leukerbad und ihre Integration in das Gesundheitsnetz Wallis (GNW), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), (Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) (II), DECEMBRE 2007, débat final (12.12.2007_1)

Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), (Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), (Beschlussentwurf betreffend den Kauf der Rehabilitationskliniken von Leukerbad und ihre Integration in das Gesundheitsnetz Wallis (GNW), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Follonier Guy (suppl.), (PDCC)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / discussion de détail (12.12.2007_1)

Furrer Carole (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1)

Gaillard Pascal (PDCC)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (11.12.2007) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2007_1)

Gauchat Marc-Henri (GRL)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.12.2007_1)

Gavillet Laurent (UDC/SVP)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, discussion de détail (12.12.2007_1)

Gottet Edgar (CSPO)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département de l'économie et du territoire (12.12.2007_1) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.12.2007_1)

Grand Erno (CVPO)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), (Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Projet de décision relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal (Beschlussentwurf zur zusätzlichen Kreditanforderung bezüglich der Finanzierung der stationären therapeutischen Massnahmen ausgesprochen nach Artikel 59 und Folgenden des Strafgesetzbuches), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Grandjean Böhm Michelle (PS/AdG)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), DECEMBRE 2007, discussion de détail (12.12.2007_1)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2007_1)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011 (Integrierte Mehrjahresplanung 2008 2011), DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.12.2007_1)

Imboden Ignaz (CSPO)

Traitement postulat 4.082 (Behandlung des Postulates 4.082), DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Jenelten-Biollaz Véronique (suppl.), (PDCC)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1)

Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1)

Kuonen Roland (Suppl.), (SPO)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (11.12.2007)

Projet de loi sur le tourisme (I), (Entwurf zum Gesetz über den Tourismus (I)), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Léger Laurent (PDCB)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / débat final (14.12.2007_1)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2007_1)

Luisier Gabriel (PDCB)

Projet de loi sur le tourisme (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Développement et traitement interpellation urgente 4.100, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Lutz-Marti Franziska (CVPO)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (11.12.2007)

Projet de loi sur le tourisme (I), (Entwurf zum Gesetz über den Tourismus (I)), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Mangisch Marcel (CVPO)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), (Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) (II)), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / discussion de détail (12.12.2007_1) / débat final (12.12.2007_1)

Mariétan Georges, président (PDCB)

Allocution inaugurale, DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Assermentations, séance du lundi 10 décembre 2007 / séance du mardi 11 décembre 2007

Divers, séance du lundi 10 décembre 2007 / séance du mardi 11 décembre 2007 / séance du mercredi matin 12 décembre 2007 / séance de relevée du mercredi 12 décembre 2007 / séance du vendredi matin 14 décembre 2007 / séance de relevée du vendredi 14 décembre 2007

Commentaires relatifs aux traitements, séance du lundi 10 décembre 2007 / séance du mercredi matin 12 décembre 2007 / séance de relevée du mercredi 12 décembre 2007 / séance du vendredi matin 14 décembre 2007 / urgences, séance de relevée du vendredi 14 décembre 2007

Election d'un membre de la commission de gestion, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Intervention finale, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Maye-Favre Emmanuelle (suppl.), (GRL)

Projet de décision relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Maytain Antoine (PDCC)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1)

Melly Jacques (PDCC)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011, DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Projet de loi sur le tourisme (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, débat final (14.12.2007_2)

Michlig Christoph (CSPO)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement (Beschlussentwurf betreffend das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und dessen Subventionierung), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Projet de décision relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (11.12.2007) / Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / débat final (14.12.2007_2)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, débat final (12.12.2007_1)

Projet de loi sur le tourisme (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Näfen Lucia (Suppl.), (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für den Bau der sportlichen und schulischen Infrastrukturen der Berufsfachschulen), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Oester-Ammann Maria (CSPO)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für den Bau der sportlichen und schulischen Infrastrukturen der Berufsfachschulen), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1)

Développement et traitement interpellation urgente 3.133 Maria Oester-Ammann (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 3.133 Maria Oester-Ammann), DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Oggier Claudine (PS/AdG)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.12.2007_1) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2007_1)

Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Penon Jean-Pierre (GRL)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007)

Perruchoud Christophe (GRL)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.12.2007_1)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Pitteloud Albert (UDC/SVP)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1)

Porcellana Daniel (PDCC)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Traitement motion 1.159, DECEMBRE 2007 (12.12.2007_1)

Raboud Grégoire (suppl.), (SPO)

Traitement postulat 4.079, DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Traitement motion 4.081, DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Rausis Joachim (suppl.), (PDCB)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Rebstein Vincent (suppl.), (PDCC)

Traitement postulat 1.166 Paul-André Roux, DECEMBRE 2007 (12.12.2007_1)

Resenterra Aldo (GRL):

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / discussion de détail (12.12.2007_1)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (11.12.2007) / débat final (14.12.2007_2)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), DECEMBRE 2007, discussion de détail (12.12.2007_1)

Rey Bernard (GRL)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011, DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)

Projet de décision relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Ruppen Felix (CVPO)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / débat final (14.12.2007_2)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007)

Schmid Jean-Marie (CVPO)

Traitement motion 4.078 (Behandlung der Motion 4.078), DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2007_1)

Schmidhalter Claude-Alain (CVPO)

Traitement motion 1.163 (Behandlung der Motion 1.163), DECEMBRE 2007 (12.12.2007_1)

Traitement postulat 1.164 (Behandlung des Postulates 1.164), DECEMBRE 2007 (12.12.2007_1)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), (Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / discussion de détail (12.12.2007_1)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.12.2007_1)

Théoduloz David (PDCC)

Projet de loi sur le tourisme (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Voide Nicolas (PDCB)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011, DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, débat final (12.12.2007_1)

Projet de loi sur le tourisme (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, débat final (14.12.2007_2)

Volpi Fournier Marylène (SPO)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département de l'économie et du territoire (12.12.2007_1)

Projet de loi sur le tourisme (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Walker Salzmänn Graziella (CSPO)

Projet de décision relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal (Beschlussentwurf zur zusätzlichen Kreditanforderung bezüglich der Finanzierung der stationären therapeutischen Massnahmen ausgesprochen nach Artikel 59 und Folgenden des Strafgesetzbuches), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011 (Integrierte Mehrjahresplanung 2008 2011), DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007)

Weger Hans-Ulrich (CVPO)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement (Beschlussentwurf betreffend das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und dessen Subventionierung), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Zehnder Viviane (PDCB)

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Z'graggen Sonia (PS/AdG)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2007_1)

Zufferey Molina Francine (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (12.12.2007_1)

Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV), (Beschlussentwurf betreffend den Kauf der Rehabilitationskliniken von Leukerbad und ihre Integration in das Gesundheitsnetz Wallis (GNW), DECEMBRE 2007, entrée en matière (11.12.2007)

Traitement postulat 2.092 Alain de Preux, DECEMBRE 2007 (12.12.2007_2)

Heure des questions, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement (Beschlussentwurf betreffend das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und dessen Subventionierung), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / débat final (12.12.2007_1)

Traitement motion 4.078 Jean-Marie Schmid et motion 4.084 Brigitte Diserens (Behandlung der Motion 4.078 Jean-Marie Schmid und der Motion 4.084 Brigitte Diserens), DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Traitement motion 4.081 Grégoire Raboud (suppl.), (Behandlung der Motion 4.081 Grégoire Raboud (Suppl.), DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Traitement postulat 4.082 Ignaz Imboden (Behandlung des Postulates 4.082 Ignaz Imboden), DECEMBRE 2007 (10.12.2007)

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), (Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) (II), DECEMBRE 2007, discussion de détail (12.12.2007_1) / débat final (12.12.2007_1)

Traitement motion 1.159 Daniel Porcellana, DECEMBRE 2007 (12.12.2007_1)

Traitement motion 1.163 Claude-Alain Schmidhalter (Behandlung der Motion 1.163 Claude-Alain Schmidhalter), DECEMBRE 2007 (12.12.2007_1)

Projet de budget 2008 (Entwurf des Voranschlags 2008), DECEMBRE 2007, Département de l'économie et du territoire (12.12.2007_1)

Projet de loi sur le tourisme (I), (Entwurf zum Gesetz über den Tourismus (I), DECEMBRE 2007, entrée en matière (12.12.2007_2)

Heure des questions, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Développement et traitement interpellations urgentes 4.097 Jean-Luc Addor et 4.098 Jacques-Roland Coudray, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Développement et traitement interpellations urgentes 4.099 Pierre-Olivier Bourban et 4.100 Gabriel Luisier, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (II), DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007)

Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011, DECEMBRE 2007, discussion générale (11.12.2007)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (11.12.2007)/ Département des finances, des institutions et de la sécurité (11.12.2007) / débat final (14.12.2007_2)

Heure des questions, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.187 Jean-Luc Addor, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (14.12.2007_1)

Heure des questions, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles, DECEMBRE 2007, entrée en matière (10.12.2007) / débat final (14.12.2007_1)

Projet de budget 2008, DECEMBRE 2007, Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence (11.12.2007) / Département de l'éducation, de la culture et du sport (14.12.2007_1)

Heure des questions, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Traitement interpellation 3.106, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Traitement postulat 3.107 Jacqueline Bovier (suppl.), DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Traitement postulat 3.109 Gaël Bourgeois, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_1)

Développement et traitement interpellation urgente 3.132 Florian Chappot (suppl.), DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

Développement et traitement interpellation urgente 3.133 Maria Oester-Ammann, DECEMBRE 2007 (14.12.2007_2)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de décembre 2007

Séances des 10, 11, 12 et 14 décembre 2007

Séance du lundi 10 décembre 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le lundi 10 décembre 2007, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Georges Mariétan, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

Monsieur le président du Gouvernement, qui nous rejoint,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Chers spectateurs à la tribune,

Chères téléspectatrices et Chers téléspectateurs,

Hier, dimanche 9 décembre, le Valais était en fête, et nous étions très nombreux, notamment parmi celles et ceux qui sont dans cette salle aujourd'hui, à nous retrouver aux premières heures de la matinée à la gare de Viège pour y accueillir le train symbolique venu de Berne pour l'ouverture officielle au trafic de la nouvelle ligne du Lötschberg.

Cette fête nous rappelle que les plus belles idées sont celles qui nous amènent à ouvrir des chantiers et qui finissent par aboutir à une réalisation, même et surtout lorsque les difficultés ne manquent pas.

Alors, cela tombe bien, nous avons devant nous ce matin le programme de notre semaine de session de décembre qui est copieux. A première vue, les idées ne manquent pas pour améliorer encore ces projets de loi, de décision ou de budget. Mais, de grâce, soyez vigilants et exigeants envers vous-mêmes, Mesdames et Messieurs les députés; soyez précis et concis, car la matière est abondante, et nous espérons tous pouvoir en découdre avant Noël!

Puisque nous parlons de Noël, le plus beau des cadeaux assurément pour un député, c'est que chaque intervenant soit prêt à offrir à son voisin un peu de son temps de parole. Je vous invite même à en faire une action de grâce, en considérant que vous pourrez ainsi apporter votre contribution à la Journée internationale de la Déclaration des droits de l'homme, que nous fêtons aujourd'hui.

Merci de m'avoir bien compris et de mettre tout cela en pratique en fonction de l'ordre du jour fixé.

Mais, avant de nous y attaquer, nous allons procéder à deux **assermentations**:

- celle de M. **Georges Schnydrig** du parti CSPO, également président de Lalden, qui remplace M. le conseiller aux Etats René Imoberdorf, et
- celle de M. **Fabian Mutter**, également du groupe CSPO, député-suppléant du district de Brigue qui remplace M. Diego Clausen devenu député à la place de M. Remo Salzmann.

Je vous invite à vous lever pour procéder à ces assermentations.

Je donne la parole à M. le deuxième vice-président Gilbert Loretan pour la lecture de la formule du serment.

(Formule du serment, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Nous pouvons les applaudir.

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Noble Assemblée. Nous vous souhaitons en particulier beaucoup de plaisir dans ce travail qui peut vous réserver de belles satisfactions, vous le verrez, quand on s'y engage avec conviction. En tout cas, toutes nos félicitations.

Ich begrüße bei dieser Gelegenheit den Gemeinderat von Lalden auf der Tribüne.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC)
(deuxième lecture)

Eintretensdebatte

Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) *(zweite Lesung)*

Entrée en matière

2. Projet de décision relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf zur zusätzlichen Kreditanforderung bezüglich der Finanzierung der stationären therapeutischen Massnahmen ausgesprochen nach Artikel 59 und Folgenden des Strafgesetzbuches

Entrée en matière

3. Projet de décision concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für den Bau der sportlichen und schulischen Infrastrukturen der Berufsfachschulen

Entrée en matière

4. Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und dessen Subventionierung

Traitements / Behandlungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

5. Motion du groupe CVPO, par les députés Jean-Marie **SCHMID** et Beat **ABGOTTSPON**, concernant une loi sur les agglomérations du canton du Valais (09.05.2007) (4.078)
Motion der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Marie **SCHMID** und Beat **ABGOTTSPON**, betreffend Agglomerationsgesetz des Kantons Wallis (09.05.2007) (4.078)
6. Motion du groupe GRL, par les députés Brigitte **DISERENS**, Didier **CACHAT** et Alexis **TURIN**, concernant la loi sur les agglomérations (11.09.2007) (4.084)
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS** und die Grossräte Didier **CACHAT** und Alexis **TURIN**, betreffend Agglomerationsgesetz (11.09.2007) (4.084)

7. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Georges **EMERY** (PS/AdG) et cosignataires concernant: diminuer la concurrence déloyale dans les produits agricoles (09.05.2007) (4.079)
Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO), Georges **EMERY** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung des unlauteren Wettbewerbs bei Landwirtschaftsprodukten (09.05.2007) (4.079)
8. Motion des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Evelyne **BEZAT** (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant: Le Valais et la Coopération au développement (14.03.2007) (4.081 anc. 1.158) (*en collaboration avec la Chancellerie d'Etat*)
Motion von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO), Grossrätin (Suppl.) Evelyne **BEZAT** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: das Wallis und die Entwicklungszusammenarbeit (14.03.2007) (4.081 ehem. 1.158) (*in Zusammenarbeit mit der Staatskanzlei*)
9. Postulat des députés Ignaz **IMBODEN** (CSPO), Klaus **RUSSI** (CSPO) et cosignataires concernant le préjudice causé aux PME par le canton (12.06.2007) (4.082)
Postulat der Grossräte Ignaz **IMBODEN** (CSPO), Klaus **RUSSI** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Benachteiligung der KMU durch den Kanton (12.06.2007) (4.082)

Entrée en matière

1. LOI sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

GESETZ über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV) (*zweite Lesung*)

Präsident: Marcel Mangisch / Rapporteur: Serge Cornuz (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Christian Besse (GRL):

Ainsi s'achève un long périple ayant servi à la modification du système de vote des électrices et des électeurs valaisans. En effet, le 13 mai 2004, le Grand Conseil valaisan a instauré dans la loi sur les droits politiques le vote par correspondance généralisé. Cette modification, anodine au premier abord, a suscité une dépense d'énergie considérable, allant même jusqu'à la modification d'un article de notre Constitution cantonale, modification acceptée par le peuple valaisan en octobre dernier.

Avouez que la recette radicale eût été plus rationnelle en proposant une révision complète de notre Constitution prenant en compte les données d'un monde moderne, d'un Valais du XXI^e siècle.

Mais, enfin, il n'est jamais trop tard pour bien faire; peut-être que nous allons en reparler prochainement.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, nous voici donc au terme de cette révision qui va – les radicaux-libéraux en sont convaincus – apporter des réponses concrètes aux problèmes liés à l'organisation des votations et élections dans notre canton.

Attachés que nous sommes au respect des minorités et au caractère strictement confidentiel d'une votation ou d'une élection, nous avons encore souhaité apporter dans ce dernier débat quelques précisions et corrections utiles. Ainsi, il nous paraît absolument indispensable d'assurer la plus stricte confidentialité au citoyen dans l'exercice de son droit politique. Si le Législatif ne pourra jamais éviter les tricheries venant du non-respect des bases légales, il doit absolument éviter que l'interprétation de la loi puisse conduire à des manipulations de bulletins de vote. Par ailleurs, nous pensons qu'une élection de remplacement peut être tout aussi importante qu'une élection normale. Aussi et par souci de simplifier les choses dans la tête du citoyen, nous souhaitons que le délai de cinq jours pour l'adressage du matériel de vote soit appliqué uniquement aux élections du second tour. Ainsi, premier tour: 15 jours et second tour: 5 jours. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? Enfin, par souci de respect des minorités et de simplification, 5% de suffrages valables pour se représenter au second tour nous paraissent tout à fait raisonnables, d'autant plus qu'ils correspondent à la limite fixée par la loi pour rembourser les frais d'impression des bulletins. Donc, moins de 5%, pas de second tour et passage à la caisse.

Le groupe radical-libéral accepte l'entrée en matière.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Die CVPO hat an ihrer Fraktionssitzung den Gesetzesentwurf der zweiten Kommission kritisch geprüft.

Wir können uns mit dem vorliegenden Kommissionsvorschlag einverstanden erklären. So ist die Hürde von acht Prozent für die Beteiligung am zweiten Wahlgang bei den Ständeratswahlen für unsere Fraktion annehmbar. Ebenso der Entscheid, dass Gemeinden und Burgergemeinden mit weniger als 1'500 Schweizer Bürgerinnen und Bürgern mit einem einfachen Mehr zwischen Majorz- und Proporzwahl entscheiden können, beizubehalten. Dies ist für uns ein gangbarer Kompromiss. Obwohl wir gerade in diesem Punkt das freie Wahlsystem auch für Gemeinden mit mehr als 1'500 Einwohnern gewünscht hätten. Dieses Begehren wurde aber bereits in erster Lesung in diesem Parlament abgelehnt. Darum verzichten wir auf einen Abänderungsvorschlag.

Im übrigen stützt sich die CVPO auf die Zusicherung des Staatsrats, in der Verordnung griffige Bestimmungen auszuarbeiten. Dies im Besonderen: die Einzelheiten der brieflichen und frühzeitigen Stimmabgabe in allen Einzelheiten unmissverständlich zu regeln.

Die CVPO wird dem Gesetz in der vorliegenden Form zustimmen und hofft, dass dieses baldmöglichst in Kraft tritt, damit die kommenden Gemeinderatswahlen im nächsten Oktober nach dem nun abgeänderten Gesetz durchgeführt werden können. Danke.

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a analysé avec toute l'attention requise la révision de la loi sur les droits politiques en deuxième lecture.

A une large majorité, le peuple valaisan a accepté le changement de la Constitution concernant les élections. Il s'agit principalement de rendre possible très rapidement l'application du vote par correspondance.

Notre groupe est très satisfait du travail effectué par la deuxième commission qui a apporté les modifications à l'ensemble des propositions soumises par les groupes et députés lors du débat final en première lecture.

Plus spécialement, notre groupe soutient en particulier la proposition du Conseil d'Etat et de la deuxième commission de fixer le seuil à 1'500 habitants pour le choix entre le système majoritaire et le système proportionnel et le 8% sur le droit de participer au second tour.

Le groupe DC du Bas-Valais déposera une proposition de modification de l'article 127 alinéa 2 pour préciser que: "En outre, les listes dont l'un des candidats a obtenu 8% des suffrages valables au moins peuvent..."

Le groupe DC du Bas-Valais tient à remercier la commission pour son travail en deuxième lecture et accepte l'entrée en matière sur la révision de la loi sur les droits politiques.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Auch nach der Beratung durch die zweite Kommission hat sich aus der Sicht der SP/Linke Allianz nichts zum Besseren gewendet.

Das Volk hat dieser Revision des Artikels 87 der Kantonsverfassung mit grosser Mehrheit zugestimmt. Dabei ging es aber um die Änderung des Datums für die Gemeindewahlen und damit für die briefliche Abstimmung.

Einige zusätzliche Bestimmungen, welche nun eingebaut wurden, zielen in die falsche Richtung. Es ist viel sinnvoller, die Gemeinden zu Fusionen zu ermuntern, anstatt die Einwohnerzahl für den Wechsel des Wahlsystems auf 1'500 anzuheben. Zudem ist das Proporzsystem da, um Minderheitsparteien nicht zu benachteiligen. Für knapp 90 Gemeinden wird mit dieser Vorlage ein Wechsel nun möglich.

Um dieses Negativsignal noch etwas zu verschärfen, hat die Mehrheit der zweiten Kommission präzisiert, dass für sie nur die schweizerische Wohnbevölkerung zu den Einwohnern zählt, wenn es um die Wahlen geht.

Wie die Erfahrung aus den eidgenössischen Wahlen gezeigt hat, macht es durchaus Sinn, bei den Ständeratswahlen nach dem ersten Wahlgang eine Schwelle für die Zulassung zum zweiten Wahlgang zu verlangen. Aus Respekt vor den Minderheiten sind wir dabei für die Absenkung auf fünf Prozent.

Wir sind für Eintreten, werden aber die entsprechenden Abänderungsanträge noch einmal hinterlegen.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

A titre préliminaire, j'aimerais revenir sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette deuxième lecture. Si on décide de procéder à une deuxième lecture, c'est pour faire du travail sérieux. Sans cela, cette opération n'a pas grand sens et on se moque du monde. Or, dans cette affaire, on n'a même pas laissé le temps aux groupes d'analyser ce qui était ressorti de la première lecture. A l'issue des débats de première lecture, quelques minutes seulement après la clôture de la dernière session, la commission siégeait déjà. Cela, ce n'est pas de la rapidité, c'est de la précipitation.

Sur le fond maintenant, je reviens d'abord sur la révision de la Constitution qui, hélas! en catimini, a enterré la proportionnelle généralisée aux élections communales, principal enjeu politique de cette révision. Qu'on ne vienne pas nous parler, à propos de cette révision, d'une volonté quelconque que les Valaisans (une immense majorité d'entre eux, c'est vrai) qui ont approuvé cette révision auraient pu exprimer le 21 octobre dernier. Tout le monde sait, en effet, que personne n'a fait campagne sur cette révision et qu'aucun débat n'a eu lieu, en tout cas pas au sujet du mode de scrutin des élections communales. Il n'y a donc rien à tirer comme leçon de cette votation.

Quoi qu'il en soit, la seule chose que nous puissions faire, désormais, pour sauvegarder ce qui peut encore l'être du pluralisme politique au niveau communal, meilleur gage d'une gestion moderne des affaires communales, c'est d'essayer de limiter les dégâts (ce que nous n'avions pas obtenu en première lecture).

Nous reviendrons avec des amendements dans ce sens.

Nous vous proposerons en particulier, par respect de la démocratie, par respect pour une démarche citoyenne qui est en cours à Hérémence et qui a été réalisée de bonne foi sur la base des règles en vigueur, de ne pas confisquer cette démarche simplement pour éviter qu'une force politique qui a tout de même obtenu plus de 23% des suffrages dans cette commune aux dernières élections au Conseil national ne puisse prendre part à la gestion des affaires communales. Si c'est ça la conception de la démocratie du parti majoritaire et de ceux qui le soutiennent, ce n'est en tout cas pas la nôtre. Par respect pour tous ces citoyens qui se sont mobilisés à l'appel du comité pour une représentation proportionnelle au conseil communal d'Hérémence, nous dirons en tout cas non à une loi qui, sur ce point, serait une sorte de lex Hérémence.

En outre, nous sommes d'accord qu'il y avait quelque chose à faire pour que des personnes qui ne représentent pratiquement rien puissent être candidates au second tour d'une élection telle que celle au Conseil des Etats. Attention, toutefois, à ne pas jeter, si j'ose dire, le bébé avec l'eau du bain. En effet, éviter des frais inutiles, c'est une chose et c'est une bonne chose, mais, en matière de droits politiques, cela ne doit pas se faire au préjudice de formations politiques (et il n'y a pas que la nôtre qui pourrait être concernée) qui pourraient estimer n'avoir aucun intérêt à présenter un candidat au premier tour, mais qui pourraient souhaiter néanmoins le faire au second tour en fonction du résultat du premier. Nous déposerons un amendement pour éviter cela.

Le groupe UDC/SVP entrera donc en matière sur ce projet dans le but de le modifier dans ce sens.

Si les propositions manifestées en première lecture sont maintenues et si les droits des minorités et de la démocratie sont à nouveau foulés aux pieds, alors, comme en première lecture, nous refuserons cette loi.

Hr. Grossrat (Suppl.) Mischel Amacker (CSPO):

Die CSPO-Fraktion ist mit den Beschlüssen in der zweiten Kommission mehrheitlich einverstanden. Besonders der Artikel 127, der sich mit dem zweiten Wahlgang des Staatsrats und der Ständeratswahlen befasst, besonders der Punkt, dass für den zweiten Wahlgang der Kandidat im ersten Wahlgang mindestens acht Prozent der Stimmen erhalten haben muss sowie der Artikel 206, der die Schwelle für die obligatorische Anwendung des Proporzsystems in den Gemeinden bei 1'500 Einwohnern festlegt.

Aus den oben genannten Gründen ist die CSPO für Eintreten.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec attention du rapport de la deuxième commission parlementaire et la remercie du travail accompli.

Quelques points particuliers.

La deuxième commission propose, entre autres, à l'article 26 alinéa 4 "une urne préalablement scellée". Idée judicieuse, élément qui garantira mieux le secret du vote. Afin qu'il y ait une uniformité d'application dans tout le canton, ne conviendrait-il pas d'indiquer quand cette urne doit être scellée?

L'article 73 alinéa 1 traite du "dépouillement partiel". Si l'on considère que le dépouillement est l'ensemble des opérations permettant de découvrir un résultat, ne serait-il pas indiqué de citer quelles opérations précises doivent être effectuées par le bureau de dépouillement à ce stade des opérations?

Lors des élections d'octobre 2007, nous avons dû constater qu'il était nécessaire de fixer certains paliers à franchir pour pouvoir être candidats lors du second tour. Ces limites ou ces exigences ne veulent pas restreindre la liberté des citoyens, mais un candidat doit être le représentant d'une partie de la population. C'est pourquoi nous estimons que ces conditions, pour être candidat au second tour, doivent être appliquées tant sur le plan communal que sur le plan cantonal.

Tenant compte de ces quelques observations, des propositions de modification sont déposées. Elles ne révolutionnent rien. Leur but: apporter un peu plus de clarté.

Une loi ne doit pas être un élément statique, mais un élément vivant, capable d'améliorer notre cadre de vie.

Le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito (PS/AdG):

La révision de la loi sur les droits politiques, qui se veut être une adaptation à la modification de l'article 87 de la Constitution, se voulait avant tout une mise à jour de cette même loi afin de la rendre compatible avec la problématique des deux tours et le vote par correspondance.

Or, qui dit mise à jour dit progrès. Si, dans la plupart des articles pris en considération dans ce qui nous préoccupe ici, l'adaptation va dans le sens voulu, une partie de la majorité essaie de noyer dans cette nouvelle loi des ralentisseurs de progrès démocratiques.

Le passage du quorum entre deux tours de 5 à 8%, avidement désiré par les groupes C, était, à nos yeux, une atteinte à la démocratie.

L'article 206 fragilisera le système proportionnel s'il est adopté en l'état. En effet, le passage de 700 habitants (ancienne loi) à 1'500 bourgeois domiciliés sera requis pour une demande de changement du système d'élection. Il est à noter que le terme "bourgeois" correspondant à "population suisse résidante" est né d'une réponse de M. Norbert Fragnière à une interrogation d'un commissaire lors de la deuxième commission. Le silencieux flou général, y compris celui du chef de département qui régna dans l'attente de cette réponse en dit long quant à l'arbitraire choix du chiffre de 1'500. Du coup, ces chiffres, qui tiennent désormais plus du virtuel que du réel, méritent, à nos yeux, un redimensionnement. C'est pour cette raison que nous déposerons deux amendements qui iront dans ce sens.

Pour permettre un débat pluriel en la matière, le groupe PS/AdG a décidé, à sa majorité, d'entrer en matière.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre bienveillance quant aux progrès.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Nous avons ainsi entendu les porte-parole des huit groupes.

J'ouvre la discussion individuelle.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Die FDPO kann sich mit vielen Punkten im neuen Gesetz über die politischen Rechte einverstanden erklären. Vor allem die Vorverlegung der kommunalen Wahlen auf den zweiten Oktobersonntag ist sehr zu begrüssen.

Womit sich aber die FDPO, als Oberwalliser Minderheitspartei, die wir halt nun mal sind, nicht einverstanden erklären kann, ist die in erster Lesung auf 1'500 Einwohner festgelegte Grenze, bei der das Proporzwahlssystem obligatorisch wird. Wir halten weiterhin an der ursprünglich vom Staatsrat vorgeschlagenen Zahl von 700 Einwohnern fest. Die zweite Kommission definiert die 1'500 Einwohner als wohnsässige Bürger, was in Zusammenhang mit dem Stimm- und Wahlrecht auch richtig ist. Betrachtet man aber nun die Liste mit den Einwohnerzahlen etwas genauer, stellt man fest, dass doch aufgrund eines hohen Ausländeranteils einige Gemeinden unter diese 1'500er-Marke rutschen.

Unser erneuter Abänderungsantrag auf die Zahl 700 soll kleineren Parteien und Interessengruppen auch in weniger grossen Gemeinden bessere Chancen zur aktiven Mitarbeit in der kommunalen Exekutive einräumen.

Die FDPO spricht sich aber grundsätzlich für Eintreten aus.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Ich stelle fest, dass Eintreten auf diese Vorlage nicht bestritten ist und dem ist, glaube ich, auch gut so, denn wir haben hier einen Verfassungsauftrag zu erfüllen. Das ist der Artikel 87, der klar sagt, dass der Grosse Rat insbesondere die Einwohnerzahl festlegen soll, ab der dann zwingend das Proporzsystem gilt oder umgekehrt bis zu welcher Einwohnerzahl die Gemeinde frei wählen kann bzw. deren Bürger, ob sie Proporz oder Majorz bevorzugen soll. Es geht also dem nach in erster Linie um diese beiden Fragen.

1. Wo legen wir die Einwohnerzahl fest?
2. Wo legen wir ebenfalls eine Zahl fest und zwar die Zahl betreffend den zweiten Wahlgang bei den Ständerats- und Staatsratswahlen? Da scheinen sich die Geister noch zu scheiden.

Ich will anlässlich der Eintretensdebatte, da das Eintreten ja nicht bestritten ist, nicht im Detail materiell auf diese Abänderungsanträge eintreten. Die sehen wir ja dann erst im Anschluss an diese Sitzung wenn wir sie dann mit der Kommission behandeln.

Ich möchte an dieser Stelle nur zwei kleine Anmerkungen machen aus Voten, die wir vorhin gehört haben. Daraus musste man entnehmen, dass die Kommission einerseits mit einer gewissen Eile gearbeitet habe. Es stimmt, dass dies nicht der übliche Weg ist, dass man direkt im Anschluss an die erste Lesung die zweite Kommission einberuft. Aber ich glaube nicht, dass dies der Seriosität dieser Arbeiten irgendwie Abbruch getan hat, denn es geht ja hier im Prinzip um diese beiden Zahlenentscheide. Und das sind politische Grundsatzentscheide und nicht so sehr sachliche Fragen, die in diesem Zusammenhang noch zur Diskussion stehen. Also ich glaube, als Präsident kann ich das in diesem Fall ohne weiteres verantworten, dass mit einer gewissen Zügigkeit diese zweite Kommission getagt hat, im Hinblick auf die anstehenden Wahlen, die wir ja 2008 bei den Munizipal- und Bürgergemeinden erleben werden.

Dann noch der zweite Vorwurf, man habe quasi diese Bestimmungen – was die Festlegung der Einwohnerzahlen vor allem betrifft – hineingeschmuggelt in diese Gesetzesrevision. Der Bürger habe bei der Abstimmung des Artikels 87 gar nicht gewusst worüber er abstimmt. Also ich meine, dass das doch gegenüber dem Stimmbürger eher als Frechheit aufzufassen ist, denn ich glaube lesen kann man heute bei uns Gott sei Dank und auch der Stimmbürger ist soweit mündig, dass er den Artikel 87 versteht. Er handelt ja grundsätzlich nur von dieser Zahl. Es heisst dort, dass also die Mitglieder der Bürger- und Gemeinderatswahlen nach dem Proporzsystem gewählt werden und in den Gemeinden mit

weniger als der im Gesetz festgelegten Einwohnerzahl könne man den Wechsel verlangen. Also, ich meine, das ist doch klar, wenn das Stimmvolk zu diesem Artikel 87 ja sagt, dass es dann auch will, dass der Grosse Rat – und der Grosse Rat muss sogar aufgrund dieses Artikels – die Einwohnerzahl zwingend dann im Gesetz festlegen.

Vielleicht noch etwas kurzes zur Kommission.

Wir werden uns im Anschluss an diese vormittägliche Sitzung hier im Saal treffen. Direkt im Anschluss an die Sitzung heute Morgen, damit wir diese Abänderungsvorschläge miteinander besprechen können und dem Grossen Rat dann Antrag stellen können.

Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, j'aimerais saluer la volonté exprimée par tous les groupes de bien vouloir entrer en matière. Je crois que cette volonté est avant tout à mettre du côté de votre pragmatisme, étant donné que l'objectif n° 1 de cette révision légale est bien sûr, et je le répète, de pouvoir organiser les prochaines élections communales en 2008 en accord avec les systèmes actuellement en cours, soit le système majoritaire à deux tours, et tout cela en faisant la promotion et en donnant la possibilité de pouvoir se prononcer dans le cadre d'un vote par correspondance. C'est effectivement une préoccupation bien pragmatique qui doit trouver sa réponse aujourd'hui devant le Parlement.

Cela dit, bien sûr, il reste ces deux objets de discussions encore ou de divergences:

Le premier: la limitation à 1'500 habitants. Vous savez qu'elle n'a rien d'arbitraire cette limitation; celle de 700 non plus, proposée par le Conseil d'Etat au départ, puisque le Conseil d'Etat avait, en effet, proposé 700 habitants, en concordance avec le nombre d'habitants nécessaire pour introduire un conseil général. Mais, finalement, si on est pragmatique, on fait en sorte que les communes actuelles, dans leur système, ne soient pas touchées par la mise en vigueur d'une nouvelle loi et que l'on n'oblige ainsi pas des communes à changer de système électoral parce que l'on introduit des modifications légales. C'est exactement le chemin qu'a suivi la commission parlementaire, du moins dans sa grande majorité, en proposant 1'500 habitants. C'est tout simplement reconnaître le statu quo actuel. On dit, c'est la base de départ et, là-dessus ensuite, on pourra construire et les communes, à partir de ce seuil, ne pourront plus choisir leur système, mais, en dessous, elles ont encore la liberté de pouvoir choisir à quel système électoral elles veulent bien être soumises.

Quant au 5% ou au 8%, bien sûr que, là, il y a divergence, Monsieur le député Jean-Luc Addor. Il faut dire qu'effectivement si, en démocratie, on doit avoir un grand respect des minorités, je pense qu'avec 8% on respecte aussi les minorités. Mais, les minorités aussi doivent reconnaître qu'en démocratie, c'est la majorité, j'allais presque dire les majorités qui prennent non seulement les décisions et qui doivent les emporter, mais qui en portent ensuite la responsabilité. Alors, c'est à la majorité du Parlement, tous partis confondus, qu'il adviendra de donner sa décision. Vous l'avez vu, dans la commission, je crois que le vote était assez clair.

Merci pour cette entrée en matière.

Je confie la suite du dossier à mon collègue Jean-Michel Cina puisque, après-demain, je serai en session à Berne. C'est donc sous la conduite experte de Jean-Michel Cina, qui est un grand connaisseur aussi de cette loi, que cette loi sera certainement adoptée en deuxième lecture.

Merci aussi du bon accueil que vous voudrez bien y faire.

Merci beaucoup.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du mercredi matin 12 décembre 2007.*)

Entrée en matière

2. PROJET DE DECISION

relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du Code pénal

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF

zur zusätzlichen Kreditanforderung bezüglich der Finanzierung der stationären therapeutischen Massnahmen ausgesprochen nach Artikel 59 und Folgenden des Strafgesetzbuches

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):

Le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière et acceptera au vote final le crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles, tel que demandé.

Sur le crédit lui-même, le Gouvernement ne pouvait pas ignorer ces mesures découlant du nouveau code pénal et les coûts qui pouvaient en découler. On peut penser que la budgétisation de 80'000 francs était un peu légère, mais on ne refera pas le budget.

Je pourrais donc m'arrêter là.

Cependant, ce sujet dépasse le simple crédit supplémentaire et pose un certain nombre de questions et réflexions sur ces mesures. C'est donc l'occasion d'élargir un petit peu le débat.

Concernant les bases légales, à l'article 59, on aimerait avoir des explications quant aux mesures psychiatriques et aux établissements concernés.

A l'article 60, on aimerait connaître les critères de choix de l'établissement. De ce choix dépendent directement les montants à dépenser et les buts à obtenir.

Sur le tableau annexé au rapport, on constate que 190'000 francs ont été versés au "Levant" à Lausanne alors qu'un établissement de chez nous "Rives du Rhône" ne reçoit personne, mais que, pour la même durée, les coûts ne seraient élevés qu'à 65'000 francs. On en serait à 365'000 francs de dépassement et non à 500'000 francs. Le "Levant" à Lausanne avait les mêmes objectifs que "Rives du Rhône". L'Etat de Vaud a décidé d'en faire un centre doux avec traitement à la méthadone au lieu de l'abstinence totale. Pour arriver à ses fins, l'Etat de Vaud n'a plus envoyé de Vaudois au "Levant". Le directeur privé de clients n'avait plus les ressources nécessaires pour faire tourner l'établissement et il a été démissionné pour mauvaise gestion. Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur cette méthode.

Ces faits nous font nous interroger sur le fonctionnement futur de "Rives du Rhône". Quelle politique l'Etat du Valais entend-il mener: continuer à soutenir un établissement qui vise au sevrage et à l'abstinence totale – ce que nous souhaitons – ou, profitant de la nouvelle RPT, diminuer l'aide qui profite aux personnes qui veulent suivre une cure de désintoxication sans être condamnées et donc ne bénéficiant pas de l'article 46 de la LACP qui rappelle que les mesures thérapeutiques sont à la charge du canton du jugement?

Voilà, à l'heure où les Chambres fédérales discutent de la libéralisation du cannabis, quelques éclairages édifiants sur les conséquences de l'abus d'une substance actuellement interdite et que d'aucuns voudraient dépenaliser. Le peuple aura le dernier mot une fois de plus et, dans sa souveraineté, on peut espérer également de la sagesse et un refus de l'initiative qui lui sera soumise prochainement. Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (CSPO):

Dieses Sachgeschäft war in der CSPO-Fraktion nicht bestritten.

Trotzdem erlauben wir uns folgende Bemerkungen.

Die Revision des allgemeinen Teils des Strafgesetzbuches brachte eine Vielzahl von Neuerungen, darunter auch stationäre therapeutische Massnahmen, welche die Aufgabe haben, Menschen mit einer geistigen Verwirrung oder Abhängigkeit zu behandeln. Und die Behandlungsdauer von Abhängigkeiten ist länger dauernd. Ein Blick auf die Tagesansätze, insbesondere die ausserkantonalen, zeigt, dass übervorsichtig budgetiert wurde. Denn das Budget 2007 war im März 2007 bereits aufgebraucht.

Die CSPO-Fraktion verlangt, dass den neuen Gegebenheiten im Strafgesetzbuch künftig bei der Budgetierung vermehrt Rechnung getragen wird.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten.

M^{me} la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre (GRL):

Une fois n'est pas coutume..., nous voilà devant un fait accompli!

Voulons-nous accepter un crédit..., un crédit dont le montant a déjà été utilisé?

Si le groupe radical-libéral comprend et accepte l'importance de fournir aux condamnés l'accès à tous les soins et traitements permettant une éventuelle guérison ou réinsertion, il se pose les questions suivantes:

La décision d'offrir aux condamnés souffrant de graves troubles mentaux ou d'addictions des prises en charge en maisons spécialisées incombe au juge; cela n'a pas changé.

Il est tout de même étonnant que l'écart entre le budget 2007 et la réalité d'aujourd'hui qui nécessite un crédit supplémentaire de 500'000 francs soit aussi important et que l'on nous dise que c'est le fait d'un transfert de compétences entre le Service juridique et administratif du DFIS et les établissements pénitentiaires qui dépendent du même département.

Même si le millésime 2007 devait être qualifié de particulier, nous doutons de l'imprévisibilité de la dépense.

Si tel était le cas, pourquoi, dès lors que la décision du Conseil fédéral de fixer l'entrée en vigueur de la révision partielle du code pénal au 1^{er} janvier 2007 date du 5 juillet de l'année précédente, le Conseil d'Etat n'a-t-il pas soumis cet objet avant au Grand Conseil?

Dernière question et sauf erreur de ma part, pourquoi ce montant ne figure-t-il pas au budget 2008?

Malgré toutes ces questions et remarques, et tenant compte du fait que l'argent est déjà dépensé, le groupe radical-libéral accepte le crédit supplémentaire de 500'000 francs pour le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et 60 du code pénal.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée Patricia Casays (PDCB):

Mandatée par le Bureau du Grand Conseil, la commission des finances a examiné cette demande de crédit supplémentaire de 500'000 francs concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal, mesures thérapeutiques qui ont été renforcées dans la révision de la partie générale du code pénal entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année.

Les critères d'octroi habituels lors d'une demande de crédit supplémentaire étant remplis dans ce cas, à savoir:

- l'imprévisibilité de la dépense,
- la nécessité de la dépense et
- l'urgence de la dépense,

la commission des finances a décidé d'entrer en matière et propose au Parlement d'accepter cette demande de crédit supplémentaire.

Le groupe DC du Bas, dans son ensemble, se rallie à la conclusion de la commission des finances et accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Nachtragskredite werden in diesem Parlament – mit Recht – kritisch hinterfragt. In diesem Sinne hat auch die CVPO diesen Nachtragskredit geprüft.

Bei der Budgetberatung für das Jahr 2007 waren die Auswirkungen des neuen StGB, welches am 1. Januar 2007 in Kraft getreten ist, noch nicht klar absehbar.

Die drei notwendigen Kriterien für den Nachtragskredit, die Unvorsehbarkeit, die Notwendigkeit und die Dringlichkeit, sind erfüllt. Damit kann die CVPO dem Nachtragskredit von 500'000 Franken zustimmen.

Es zeigt sich einmal mehr, Gesetze, die von Bern kommen, haben für die Kantone fast immer Mehrkosten zur Folge. Das neue StGB sieht in Artikel 59 und 60 vor, dass Verurteilte mit geistigen Verwirrungen und Verurteilte mit einer Abhängigkeit in speziellen Einrichtungen behandelt werden müssen. Dies war bis anhin nicht gesetzlich verankert. Massnahmen, die bald einmal sehr viel Geld kosten werden.

Die CVPO stimmt Eintreten zu. Danke.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le code pénal révisé est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007. La nouvelle loi apporte plusieurs nouveautés dont le renforcement de la prise en charge thérapeutique des détenus souffrant de troubles mentaux ou d'addictions aux drogues ou à l'alcool.

Il aurait été possible d'anticiper les conséquences de l'application des nouvelles mesures légales en mettant un montant plus important au budget. Le Service juridique et administratif du Département des finances a simplement reproduit les chiffres des années passées sans tenir compte de la nouvelle législation. Ce crédit supplémentaire répond donc à l'urgence, mais pas vraiment à l'imprévisibilité. Nous nous retrouvons ici dans le même cas de figure que pour le déneigement des routes. On peut sous-évaluer au budget cette rubrique car, de toute façon, il faut quand même déneiger les routes si l'hiver est rigoureux et donc assumer les coûts supplémentaires.

Les personnes condamnées qui bénéficient de mesures thérapeutiques ne sortent pas toujours guéries de leurs séjours en institution, mais elles peuvent au moins profiter de soins adaptés que la prison ne pourrait en aucun cas leur garantir. Il faut bien le reconnaître, ces personnes ne sont pas à leur place dans le milieu carcéral où leur état psychique ne peut que se dégrader et où la cohabitation avec les autres détenus pose problème.

Le groupe PS/AdG accepte donc bien volontiers ce crédit supplémentaire, mais il espère que les prochains budgets, avec l'expérience de cette année, seront mieux évalués.

Merci de votre attention.

Le président:

Je constate que je n'ai pas d'autres demandes de parole; deux groupes ne se sont donc pas exprimés.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Je vais m'évertuer à ne pas être plus long que notre rapport qui se résume à une page recto verso.

Dans cette demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles, les trois critères usuels d'analyse de la commission des finances sont considérés comme respectés.

Imprévisibilité de la dépense: Il n'est pas forcément aisé d'anticiper le nombre de décisions prises par les juges.

Nécessité de la dépense: Elle répond de fait à la législation en vigueur, plus précisément en application des articles 59 et suivants du code pénal.

Urgence de la dépense: Cette dernière est déjà acquittée.

Dès lors, la commission des finances ne peut qu'accepter cette demande de crédit supplémentaire et inciter le Parlement à en faire autant.

Elle se doit, cependant, de relever la pertinence du montant de 80'000 francs budgétisé pour 2007 alors que le coût effectif sera de 580'000 francs, soit un montant équivalant à plus de sept fois le budget initial. On peut ainsi considérer que le Service juridique et administratif du DFIS a sans doute fait preuve d'un excès de frivolité dans son appréciation budgétaire et l'on ne peut que l'inciter à observer un réalisme plus pragmatique à l'avenir. Les excuses quant à la méconnaissance de l'entrée en vigueur des modifications du code pénal ne sauraient être retenues puisque le message du Conseil fédéral date de juin 2005, l'adoption de la loi par les Chambres fédérales de mars 2006 et la décision du Conseil fédéral pour l'entrée en vigueur en 2007 de juillet 2006. Cette demande de crédit aurait, en outre, pu être anticipée par le Gouvernement puisque cette dépense, qui est transférée entre 2007 et 2008 du Service administratif et juridique aux établissements pénitentiaires, a été prise en compte pour l'élaboration du budget 2008 qui se prépare, comme chacun le sait, avant la fin de l'été.

Je n'ai pas d'autres remarques à formuler pour cette demande de crédit supplémentaire qui a été avalisée par les 13 membres de la commission des finances.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Nous avons ainsi traité cette entrée en matière qui n'est pas combattue.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du mercredi matin 12 décembre 2007.*)

Entrée en matière

3. PROJET DE DECISION **concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des** **infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles** **professionnelles**

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF **betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für den Bau der** **sportlichen und schulischen Infrastrukturen der Berufsfachschulen**

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport
Président: Laurent Léger / Berichterstatterin: Franziska Lutz-Marti*

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer (PDCC):

Le groupe DC du Centre s'est penché attentivement sur le message du Conseil d'Etat ainsi que sur le rapport succinct de la commission thématique et s'est étonné du manque de clarté vis-à-vis de la construction des ateliers de Viège qui fait également partie de ce crédit cadre. Lors de la session de septembre 2006, ce Parlement acceptait un crédit d'engagement pour la première phase de la construction de bâtiments scolaires pour l'enseignement des connaissances professionnelles de Viège. Les ateliers, respectivement les salles de gymnastique, faisaient partie des phases II et III de la construction. Rien ne fait état de cela dans le présent message.

Le prix du terrain de Brigue renchérirait le coût du projet, mais les terrains ne sont-ils pas mis gracieusement à disposition par les communes? Nous nous étonnons toujours de la différence de prix qui existe entre les terrains haut-valaisans et bas-valaisans.

Le groupe DC du Centre a pris bonne note qu'il s'agit d'un crédit cadre devant être adressé à la Confédération pour décembre 2007 au plus tard – donc ce mois-ci – afin de pouvoir encore profiter de l'ancienne loi fédérale et ainsi bénéficier de 37% de subventions fédérales. Dès janvier 2008, le canton touchera un forfait par apprenti de 2'200 francs; forfait qui pourrait être diminué d'un tiers suite aux menaces de la Confédération si le canton continue à ne pas respecter les exigences des cours de gymnastique pour tous les apprentis. Seuls 10% des apprentis valaisans ont actuellement droit à des cours de gymnastique.

Les crédits d'objet pour chaque construction nous seront présentés séparément en temps voulu. En nous référant à la planification intégrée pluriannuelle, la réalisation des salles de gymnastique de Brigue, Viège, Sion et Martigny est prévue pour 2011. Nous espérons que le Conseil d'Etat s'y tiendra étant donné que la Confédération nous a fixé un délai au plus tard pour 2013.

Il est indéniable que le sport aujourd'hui joue un rôle primordial dans notre société. Il améliore non seulement notre état de santé général, mais permet aux jeunes une meilleure intégration sociale. Certaines communes alémaniques ouvrent même leurs salles de gym le vendredi et le samedi soir afin de proposer des activités sportives aux jeunes désœuvrés; ce qui conduit à une diminution des actes de violence et d'incivilité.

Le groupe DC du Centre est donc favorable à ce crédit cadre, mais veut rendre attentif ce Parlement aux incidences financières qui nous arriveront lorsqu'il faudra engager des professeurs de gymnastique ainsi qu'aux charges d'exploitation des salles.

Bien que le tunnel du Lötschberg nous rapproche de Zurich, nous sommes quand même toujours plus proches de l'arc lémanique, alors pourquoi continuer à utiliser l'indice des coûts de la construction de la ville de Zurich?

Nous entrons bien évidemment en matière. Merci.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Bei dem vorliegenden Beschlussentwurf handelt es sich um einen Grundsatzbeschluss, der es dem Kanton ermöglicht, das Dossier der Sportinfrastrukturen an den Bund weiterzuleiten, um somit in den Genuss der Bundesbeiträge zu kommen.

Die vorgesehenen Rahmenkredite werden zu 37 Prozent durch den Bund subventioniert, soweit die Gesuche fristgerecht bis Ende Jahr eingereicht werden.

Die definitiven Bauabrechnungen dieser Anlagen müssen dem Bund vor dem 31. Dezember 2013 unterbreitet werden, um von den Subventionen profitieren zu können. Die jeweiligen Baukreditbegehren werden dem Parlament im Hinblick auf die Einhaltung dieser Fristen unterbreitet. Das heisst, dass die vorgesehenen Bauten innert sechs Jahren gebaut werden müssen.

Die Forderung nach sportlicher Betätigung der Berufsschülerinnen und -schüler ist im eidgenössischen Berufsbildungsgesetz verankert.

Die CSPO-Fraktion findet es befremdend, dass das Departement nach einer Besichtigung durch die thematische Kommission und Herrn Departementsvorsteher Claude Roch, angesichts der mangelnden Sicherheit in den Lehrwerkstätten der Berufsschule in Visp, dem Bau der zweiten Etappe Lehrwerkstätte Visp für das Jahr 2008 nicht erste Priorität zugeteilt hat und diese in den vorliegenden Beschlussentwurf aufnahm und demzufolge nicht im Budget 08 vorgesehen hat.

Man kann nicht immer nur nach neuen Lehrstellen verlangen und die praktische Ausbildung in den Lehrwerkstätten auf dem Stand von 1960 belassen. Die Infrastruktur für die praktische Aus- und Weiterbildung muss attraktiv und zeitgemäss sein und den heutigen Sicherheitsanforderungen entsprechen. Diese Verantwortung trägt das Departement und wir alle hier im Parlament.

Die CSPO-Fraktion fordert in diesem Sinne für die Budgetdebatte 2008 einen entsprechenden Beitrag.

Die CSPO ist für Eintreten.

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie (GRL):

Es-il judicieux qu'un apprenti consacre entre 10 et 15% de ses cours professionnels à pratiquer de la gymnastique, d'autant plus s'il exerce une profession dans laquelle son physique est journallement mis à contribution ou s'il pratique régulièrement du sport dans le cadre de ses loisirs?

L'apprentissage est l'entrée dans la vie professionnelle, le début de la responsabilisation des jeunes. Est-ce encore le temps à 16, 18 ou 20 ans et avec un succès plus qu'improbable de contraindre les jeunes à pratiquer quelques exercices de gymnastique?

Ceux qui avaient plutôt tendance à répondre par la négative à ces questions ont donc fort logiquement encouragé l'Etat à traîner les pieds dans ce dossier de la construction de salles de gymnastique pour les écoles professionnelles.

Voilà donc pourquoi on nous soumet aujourd'hui un paquet "last minute" pour des infrastructures sportives sur les sites des écoles professionnelles.

Dire que nous n'avons véritablement pas le choix que d'accepter ce crédit cadre relève de l'euphémisme tant un refus aurait de graves conséquences financières.

Nous tenons, cependant, à souligner que, dans ce contexte, nous encourageons vivement la poursuite de la mise en œuvre rapide du concept "Pass Sport" pour permettre aux jeunes qui pratiquent régulièrement du sport à titre privé de véritablement consacrer leurs journées de cours professionnels à acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession qu'ils ont choisie, car c'est là leur principal objectif.

Pour en venir au projet de construction proprement dit et même s'il s'agit d'un crédit cadre que nous aurions souhaité voir accompagné de l'adjectif "maximum", nous devons relever que le coût total ne correspond pas à un tarif "last minute".

Par ailleurs, les informations sur ces projets de construction sont succinctes, pour ne pas dire très succinctes et engendrent pour nous un certain nombre de questions.

Les surcoûts des salles de Brigue, selon les explications fournies, dus essentiellement à la forte déclivité du terrain qui engendrerait de lourds travaux, compte tenu du surcoût proportionnellement aux autres salles de 1,8 million par salle, soit 5,4 millions au total, n'est-il pas envisageable de construire ces salles dans un endroit plus approprié ou alors un tel terrain vaut-il aussi cher que budgété actuellement? En tout état de cause, si l'on devait déplacer ces salles de quelques centaines de mètres, le déplacement des apprentis à pied entre bien dans la volonté de les faire bouger et ce serait déjà ça de pris sur les cours de gym.

Nos calculs indiquent que l'OFFT accepterait de participer pour 35% au coût des salles supplémentaires. Cet excès de générosité est-il bien exact?

Compte tenu de l'urgence du dossier et en souhaitant que la construction de ces salles puisse jouer un rôle conjoncturel anticyclique, le GRL entre en matière pour l'octroi de ce crédit cadre, mais, considérant les remarques que je viens d'énoncer, redoublera d'attention le moment venu pour voter les crédits d'engagement. Merci.

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

"Men sana in corpore sano", comme le dit l'adage romain. Il n'y a aucune raison ni objection fondée de ne pas suivre le préavis de la commission qui a accepté le projet de décision.

Un refus impliquerait une perte conséquente des subsides, la non-conformité avec les exigences en matière de formation reconnues par la Confédération alors qu'il nous appartient de veiller à la santé physique et mentale des jeunes en formation.

Les coûts de fonctionnement sont un mal nécessaire. Celui-ci vaut largement la santé de nos étudiants et la reconnaissance fédérale de leurs diplômes. Ce coût n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour dans un crédit cadre et, jusqu'en 2013, les conditions peuvent encore changer.

La construction des salles fera l'objet d'une planification cantonale qui devrait permettre d'atténuer la différence des coûts, chaque commune concernée étant chargée, en outre, de fournir les terrains équipés.

Dès le 31 décembre 2007, notre canton va perdre les subventions fédérales si rien n'est fait avec le risque de devoir conserver le programme d'enseignement imposé par la Confédération. A cet égard et uniquement pour ce dernier point, il faudra donc trouver des solutions aléatoires et peut-être plus coûteuses pour l'enseignement obligatoire des branches et surtout trouver des infrastructures adéquates.

Un seul bémol m'interroge, à savoir pourquoi attendre trois semaines avant le délai fatal pour décider d'un crédit cadre connu depuis plusieurs années? Vu les montants en jeu, cela crée une pression inutile pour des intérêts incontournables.

Enfin, la commission a fait un excellent travail et procédé à des corrections pertinentes du texte de décision plus compréhensible dans la version qu'elle nous soumet.

Aussi, au nom du groupe DC du Bas, je vous remercie d'accepter l'entrée en matière qui s'impose et d'accepter le crédit cadre demandé. Merci pour votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Lucia Näfen (CVPO):

In einem gesunden Körper wohnt ein gesunder Geist.

Sport ist wichtig, vor allem auch für unsere Jugend. Sport bezweckt nicht nur physische Gesundheit, sondern will den Jugendlichen in seiner Gesamtentwicklung fördern, mit Themen wie Ernährung, Stressbewältigung etc. Viele von den Jugendlichen bewegen sich zu wenig. Höchste Zeit, den Lehrlingssport umzusetzen. Dies ist eine Verpflichtung für den Kanton. Neue Sporthallen können da Möglichkeiten schaffen unter dem Motto "Sport für alle".

Im neuen Bundesgesetz über die Berufsbildung, welches wir in der Februarsession in erster Lesung behandeln, werden die schulischen Infrastrukturen nicht mehr mit 37 Prozent Bundessubventionen finanziert werden können, sondern im neuen Gesetz wird die Finanzierung über eine Pauschale pro Lehrvertrag getätigt werden. Darum müssen die Bauvorhaben dieser Infrastrukturen noch in diesem Monat beim Bund eingegeben und bis 2013 realisiert werden. So kommen sie noch in den Genuss der alten Subventionsregelung.

Bei den erwähnten Infrastrukturen handelt es sich in erster Linie um Bauten von Turnhallen für den schon längst laut Gesetz über die Berufsbildung geforderten Lehrlingssport. Der Kanton Wallis hat bis heute den Lehrlingssport nur teilweise organisiert.

Damit die Anforderungen nun erfüllt werden können, ist ein Lehrlingskonzept erstellt worden, das den Sportunterricht in vier Formen vorsieht. Eine davon ist der übliche Turn- und Sportunterricht in den Turnhallen – 60 bis 65 Prozent. Die Umfrage in der Botschaft bei der Jugend betreffend sportlicher Betätigung zeigt mit Bewegungsuntätigkeit von 30 Prozent unter den Jugendlichen, ein deutliches Manko. Um Sport zu treiben braucht es nebst unserer Natur und ihren Infrastrukturen auch genügend Turnhallen. Die bestehenden sind meist ausgelastet – Schulsport, Vereinsport. So macht der Neubau von Turnhallen doppelt Sinn. Für den Lehrlingssport einerseits und abends kann so ein grösseres Angebot für die ganze Bevölkerung geschaffen werden.

In dieser Botschaft geht es nun einmal um die Zustimmung zu den Rahmenkrediten für den Bau der sportlichen und schulischen Infrastrukturen der Berufsfachschulen. In Martigny, Sitten, Visp und Brig, wo sich auch die Gemeinden beteiligen, sind Turnhallen geplant. Und die Berufsschule Visp benötigt dringend ihre neuen Ateliers.

Die CVPO ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Egide Aymon (PS/AdG):

L'objet qui retient notre attention n'est autre que la construction de quatre salles multiples de gymnastique sur les sites des écoles professionnelles. Mais, pour pouvoir bénéficier des 37% de subventions, octroyées selon la loi de 1978, il faut que les dossiers soient déposés avant fin décembre 2007. Cela a été fait dernièrement. Je vous rappelle quand même que nous sommes aujourd'hui le lundi 10 décembre 2007. Trente ans, c'est le délai qu'il aura fallu au canton du Valais pour se conformer à la loi fédérale sur l'encouragement à la gymnastique. Il est quand même malheureux qu'on attende le dernier moment pour agir et encore sous la pression d'une diminution des subventions.

Ma préoccupation actuelle concerne la réalisation de ces salles. Les projets déposés sont une chose, la mise à l'enquête, les oppositions et les réalisations une autre. Quand on sait que seulement sur le site de Sion deux projets existent, je vous laisse imaginer les débats. Si l'on met autant de temps à leur réalisation que pour la mise en application de cette loi, les apprentis voyageront encore longtemps en costume cravate. Il ne faut surtout pas oublier que toutes les factures devront être rentrées pour décembre 2013 afin de bénéficier de la totalité du crédit de la Confédération.

Malgré ces incertitudes, le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière et soutiendra l'octroi de ce crédit pour le bien des apprentis. Merci de votre attention.

Le président:

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Je constate donc ici aussi que deux groupes n'ont pas souhaité prendre la parole.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je remercie, tout d'abord, tous les groupes pour leur entrée en matière.

Je vais répondre en quelques mots à des questions posées comme aussi pour dire que je prends note du mot du groupe DC du Centre comme quoi notre rapport était succinct. Comme vous avez pu le constater, nous avons été un peu les pompiers de service par rapport aux délais. Je constate aussi que les autres groupes ont compris que, en fait, ce projet de décision concerne l'octroi d'un crédit cadre et une prise de décision de principe, je précise bien de principe, pour pouvoir transmettre les dossiers des salles de sport à la Confédération et ainsi pouvoir bénéficier des subventions fédérales. C'est bien cela aujourd'hui qui nous intéresse.

Ce qu'il faut dire, c'est que la Confédération à ce jour – vous savez tous que nous allons changer de système, nous allons passer au système de la RPT, et il y a un grand changement au niveau des subventionnements, en tout cas pour la formation professionnelle, cela fait que ça devient un forfait par apprenti – menace de pénaliser le canton du Valais par une baisse des forfaits si nous n'introduisons pas le sport pour les apprentis. Je vous rappelle également que cela fait quelques années, même plusieurs années comme cela a été dit par mon préopinant, une trentaine d'années environ, que le sport pour les apprentis est obligatoire et que le canton du Valais ne l'applique pas. Nous avons donc fait un peu les pompiers de service, comme vous avez pu le voir aussi dans le texte, entre le texte du projet qui nous a été transmis et celui que nous avons modifié. Nous avons dû traiter ce projet de décision assez rapidement pour pouvoir donner un signe à la Confédération et déposer ces dossiers pour obtenir le subventionnement fédéral.

Concernant l'indice du coût de la construction de la ville de Zurich, dont on voit qu'il n'apparaît pas dans le texte puisque nous l'avons rayé, il est clair qu'actuellement on ne l'applique plus ici puisque l'on emploie l'indice romand. Proposition a donc été faite et, après, proposition par la commission de supprimer puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, chaque construction prévue dans cette décision fera l'objet d'une demande de crédit individuelle et là apparaîtra l'indice que l'on appliquera pour l'augmentation des prix.

Concernant les charges d'exploitation, cela aussi viendra au niveau des messages détaillés ainsi que l'atelier de Viège qui fera l'objet également d'un message.

Pour le reste, je dirai simplement qu'il est bien d'accepter ce crédit cadre et que nous serons attentifs, ensuite, à chaque projet déposé. Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais, tout d'abord, répondre à la députée (suppl.) Carole Furrer et à la députée Maria Oester-Ammann pour leur dire qu'en ce qui concerne les ateliers de Viège, suite à la demande de quelques députés et dans les discussions qui ont eu lieu au Conseil d'Etat, nous sommes d'accord de mettre un million dans le budget 2008 en investissement; ce qui nous permettra d'avoir toute la préparation et de commencer le dossier des ateliers de Viège, de façon à régulariser la situation. Le problème que l'on a rencontré à Viège, c'est l'importance des coûts puisque nous avons un budget de plus de 8 millions (entre 8 millions et 9 millions) et la Confédération estime que, pour les ateliers, on devrait être au maximum à 5,6 millions. C'est la raison pour laquelle nous regardons actuellement ce budget détaillé, mais nous sommes d'accord d'avancer les priorités et de mettre en première priorité, ce qui sera fait durant l'année 2008.

Peut-être une correction matérielle pour la députée (suppl.) Carole Furrer parce que si les prix des terrains à Brigue sont très élevés, eh bien!, tant mieux pour cette fois puisque c'est le canton du Valais qui va vendre les terrains à la commune de Brigue. C'est en réalité les communes qui sont chargées pour les centres professionnels de mettre à disposition gratuitement les terrains. Donc, le Valais étant propriétaire des terrains, nous négocions actuellement le prix et c'est ce prix-là qui sera discuté dans la décision, mais c'est la ville de Brigue qui va payer le prix du terrain à l'Etat du Valais.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener nous demande de baisser les prix..., mais on les négocie actuellement!

Concernant les incidences financières, le député Laurent Léger a mentionné que le détail vous sera transmis avec chaque décision.

Monsieur le député (suppl.) Marcel Delasoie, il est évident que nous devons faire un mélange de la loi qui nous oblige à faire du sport pour les apprentis et du sport pour tous qui comprend aussi les jeunes et les apprentis. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà une première expérience qui est en route avec "Pass Sport". Nous souhaitons faire cette alliance entre le sport pour les apprentis et le sport dans chaque commune, de façon à donner une situation maximale pour le jeune. Mais, dans tous les cas, ces investissements seront indispensables. Le crédit, c'est un crédit maximum que nous avons mis, même si peut-être ce n'est pas écrit, parce que nous avons négocié avec la Confédération de pouvoir donner une situation maximale et puis, avec la décision de détail, nous donnerons la situation réelle prévisible pour chaque investissement.

Le surcoût de Brigue provient effectivement des terrains difficiles, mais dans cette configuration, nous avons fait le tour du domaine de cette région et c'est le terrain qui est le plus propice. De plus, il appartient à l'Etat et nous allons le vendre à la commune de Brigue. Donc, même si nous avons des surplus, cela nous apparaît la solution la plus rentable et la plus rationnelle de réaliser à cet endroit les investissements.

Le 35% pour les salles supplémentaires: En réalité, ce ne sont pas des salles supplémentaires, c'est un arrondi si la Confédération estime que l'on a besoin de 2,6 salles, elle est d'accord de mettre 3 salles de façon à ce que l'on ait un investissement qui soit cohérent.

Pour les investissements supplémentaires demandés par les communes, c'est évidemment ce surplus qui est payé par les communes.

Madame la députée Viviane Zehnder, nous n'avons pas attendu le mois de décembre pour donner cette décision. Par contre, nous avons des discussions très serrées avec les communes, notamment avec la commune de Sion puisque le député Egide Aymon a mentionné que nous avons deux projets. En réalité, il y en a trois. C'est la commune qui fournit le terrain. La commune, actuellement, a quelques hésitations sur les terrains. Nous avons une analyse détaillée des trois hypothèses. Nous avons convenu avec la Confédération que l'hypothèse définitive serait communiquée au plus tard au 30 juin 2008, de façon à ce que nous puissions planifier les investissements, recevoir les subventions. Cette situation sédunoise est excessivement délicate sur l'emplacement de Swisscom ou près des lieux de la formation professionnelle. C'est la raison pour laquelle nous aurions préféré arriver avec une situation définitive. Mais la négociation se poursuit, notamment durant le mois de décembre avec la ville et avec les intéressés.

Voilà, j'aimerais vous remercier, remercier tous les groupes d'entrer en matière. Je remercie le président de la commission, le député Laurent Léger, et tous les commissaires pour la collaboration que nous avons avec l'ensemble des commissions et notamment avec cette commission.

Nous envisageons d'arriver rapidement, le plus rapidement possible, avec des accords par projet, de façon à ce que nous puissions les planifier dans le temps, les réaliser avec une planification adéquate, sachant que les ateliers de Viège viendront durant l'année 2008. Les constructions seront planifiées de façon à ce que le décompte final soit en main de la Confédération au 31 décembre 2013.

Merci de cette acceptation et de cette entrée en matière.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Ici aussi, je constate que cette entrée en matière n'est pas combattue; elle est donc réputée acceptée.

Cela nous permet d'aller plus vite que prévu, en quelque sorte, mais c'est bien ainsi.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi matin 14 décembre 2007.*)

Entrée en matière

4. PROJET DE DECISION

concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF

betreffend das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und dessen Subventionierung

Commission de l'économie et de l'énergie /

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Jacques-Roland Coudray / Rapporteur: Laurent Gavillet

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Le groupe radical-libéral accepte l'entrée en matière sur la prolongation de la participation de l'Etat du Valais au DEWS pour les années 2008 et 2009 – cela étant clairement formulé malgré les nombreuses interrogations que le groupe s'est posées.

Notre soutien à cette décision a été dicté principalement pour deux raisons:

La première l'a été en fonction de votre implication dans la réorganisation du DEWS et des résultats obtenus tant des points de vue structurel que financier. Nous pensons que la réorganisation des structures pourrait à terme amener des résultats chiffrés plus probants que ceux obtenus à ce jour.

La deuxième raison, elle, est plus idéaliste qu'objective. Avons-nous aujourd'hui d'autres alternatives en matière de promotion exogène? La réponse est clairement non. Certes, les détracteurs pourront à loisir évoquer les faibles résultats obtenus à ce jour, soit 40 emplois. Le manque d'ambition dans les objectifs est symptomatique, car, pour 2007 et 2008, ils sont identiques à ceux de 2006, soit 20 entreprises et 50 emplois. Nous pensons également qu'ils ne sont pas extraordinaires, mais abandonner cette structure sans avoir au préalable réfléchi à une alternative cantonale ne nous mènerait à rien. La perte des contacts établis et du carnet d'adresses du DEWS serait la garantie de ne voir aucune implantation d'entreprise.

En matière de promotion économique, on ne parle que de porte d'entrée et en aucun cas de porte de sortie.

Monsieur le conseiller d'Etat, même si nous avons été pragmatiques en soutenant cette entrée en matière, nous avons quelques questions. Celles-ci concernent bien sûr le futur du DEWS, notre appartenance à ce réseau après 2009 et aussi son financement.

Quelles sont donc les mesures que vous entendez proposer au comité de l'association DEWS afin de répondre au mieux à la NPR (nouvelle politique régionale) de la Confédération?

Quelles sont les incidences de la modification de l'arrêté Bonny sur les objectifs cantonaux d'acquisition d'entreprises et sur le choix de leur implantation? N'oublions pas, Chers collègues, que la modification de cet arrêté touche particulièrement les régions géographiques d'appartenance au DEWS. Pour information, notre collègue Jacques-Roland Coudray a déposé par ailleurs une interpellation urgente concernant les mêmes problèmes en rapport avec la promotion endogène cette fois.

Au dernier paragraphe du point 7 Demande de votre message, vous faites allusion que le montant alloué relève de votre compétence. Soumettre cette demande au Parlement suivant la remarque de la commission des finances dans son rapport sur le budget 2008 est louable, mais comment allez-vous faire inscrire au budget cette modification, que nous pourrions accepter, soit passer d'un million à 850'000 francs? Je le rappelle, aucune demande formelle n'a été déposée à la dernière session.

Enfin, pour terminer, puisque la promotion économique est un sujet récurrent lors des sessions à l'Heure des questions, le Conseil d'Etat ne pourrait-il pas informer annuellement le Parlement par un rapport d'activité?

Le groupe GRL en est convaincu et nous avons déposé une demande de modification de la décision allant dans ce sens. Le Grand Conseil doit recevoir ces informations et cela afin de s'exprimer sur notre participation à ce réseau en fonction de l'évolution de ces résultats.

Vous l'avez compris, bien des interrogations subsistent quant à l'avenir de notre collaboration avec le réseau DEWS. Il devra prouver par ses compétences et des résultats que nous avons eu raison de lui accorder notre confiance. Merci.

Hr. Grossrat Hans-Ulrich Weger (CVPO):

Vom Gesetz her sind wir verpflichtet Ansiedlungspolitik zu betreiben. In den vergangenen Jahren wurden jährlich eine Million Franken in einen schwer durchsichtigen Verein investiert. Handfeste Resultate sind sehr beschränkt vorhanden. Die Struktur war unklar, die Transparenz nicht gegeben.

Diese Problematik wurde von den beteiligten Kantonen erkannt. Die Organisation wurde umgebaut, der jährliche Beitrag wird auf 850'000 Franken reduziert. Die ergriffenen Massnahmen scheinen zu greifen. Dieses Jahr konnten bis jetzt mehr Neuansiedlungen verzeichnet werden als in den Vorjahren.

Die CVPO gibt den Veränderungen eine Chance und gewährt die Galgenfrist von zwei Jahren.

Die CVPO ist für Eintreten. Danke.

M. le député (suppl.) Yves Carrupt (PDCC):

La promotion économique est et doit rester un objectif prioritaire pour le canton du Valais.

En lisant le message, on peut sortir quelques éléments qui demandent des compléments d'information.

Pourquoi le complément à l'accord pour la période 2007-2009 porte-t-il la date du 20 décembre 2006?

Pourquoi, en 2007, le financement a-t-il été fait sur décision du Conseil d'Etat?

Nous remarquons que le délai de résiliation est de six mois, soit au plus tôt pour le 31 décembre 2008, que les cantons de Vaud, Fribourg et Genève se taillent la part du lion. Nous remarquons également que, sur quatre ans, seulement 40 emplois ont été créés pour un montant investi de plus de 4 millions alors que M. Pache, directeur général du DEWS, nous apprend qu'il a implanté plus de 600 entreprises en cinq ans, selon le journal "Propriété" de ce mois.

Le montant du financement figure déjà au budget 2008 pour un million alors que, dans le message, on parle de 850'000 francs. Serait-il possible, pour 2009, de changer le mode de financement, de payer selon les résultats obtenus?

Comme l'a relevé la commission des finances dans son rapport, nous demandons un état des lieux de la promotion exogène au plus tard pour la session de mai 2008, un bilan précis des quatre ans passés afin de déterminer si le canton du Valais continue à adhérer à cet accord. Nous attendons l'assurance de relations suivies avec les entreprises.

Le groupe DC du Centre accepte d'entrer en matière sur cet objet avec réserve.

J'invite le Conseil d'Etat à réfléchir sur un autre concept.

Merci.

M. le député (suppl.) Joachim Rausis (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance du message gouvernemental et du rapport de la commission concernant l'accord intercantonal sur le réseau de promotion exogène, généralement désigné par son acronyme le DEWS.

Par respect pour l'esprit de Noël invoqué par notre président en ouverture de session, je ne vais pas énumérer à nouveau l'ensemble des points déjà soulevés par mes préopinants et je me contenterai d'en relever deux qui ont plus particulièrement retenu l'attention de notre groupe.

Les députés DC du Bas remercient le Gouvernement de soumettre au Grand Conseil ce dossier même s'il ne relève pas directement de sa compétence et que le délai est un peu court compte tenu des engagements déjà pris pour 2008. On peut s'interroger et se demander si cet effort de transparence soudain ne découlerait pas des remous suscités par le manque de communication du Conseil d'Etat sur une certaine fiche D1/3, mais là n'est pas la question.

Le groupe DC du Bas est malgré tout d'accord de laisser le canton du Valais collaborer avec le DEWS pour ces deux prochaines années, mais exige que l'on évalue les performances suffisamment tôt afin de pouvoir dénoncer l'accord à fin 2009 le cas échéant.

Cela dit, le groupe DC du Bas accepte d'entrer en matière sur ce dossier.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG):

Pour le groupe PS/AdG, il est difficile de ne pas entrer en matière sur la prolongation du financement du DEWS et ce pour les raisons suivantes:

1. Le contrat de prolongation a déjà été effectué puisque, pour dénoncer cette aide à l'économie, il aurait fallu le faire avant juin 2007. Or, la commission n'a été consultée qu'en novembre. Cela est une maladresse à corriger et à ne plus commettre.
2. Nous avons pris acte des différents changements effectués au sein du DEWS: changement de direction, meilleure transparence par rapport aux répartitions entre les cantons et surtout meilleurs résultats en 2007 que les années antérieures réunies.
3. Le DEWS représente 2% des 40 millions prévus pour la promotion économique de notre canton. Après une mise en œuvre problématique, ce réseau semble promettre un avenir meilleur. Avec la refonte de l'arrêté Bonny, notre canton est touché et l'on doit effectuer des tentatives pour développer notre économie.

Si l'on peut se réjouir de l'implantation de nouvelles entreprises et de nouvelles places de travail, le groupe PS/AdG veillera à ce que le Gouvernement valaisan soit attentif aux conditions de travail qu'offriraient ces nouvelles entreprises et à ce que leur engagement social soit suivi de près.

Par l'acceptation d'entrer en matière sur le financement du DEWS, le groupe PS/AdG fait un pari avec vous, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, tout en prenant le risque de signer un chèque en blanc.

Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Diese Vorlage kommt ein bisschen nebulös daher. Nicht nur was die Wortwahl anbelangt, wie beispielsweise exogene Wirtschaftsförderung oder Development Economic Switzerland, tönt etwas fremd für uns Walliser Ohren. Aber das ist nicht das Problem. Das Problem, das wir mit dieser Vorlage haben, sind die konkreten Ergebnisse und Resultate, die für uns nicht ganz einleuchtend sind, nicht ganz klar sind von diesen offenbar 40 neu angesiedelten Arbeitsplätzen zwischen 2002 und 2006 oder auch über die 17 neuen Firmen, die in diesem Jahr neu angesiedelt worden sind. Diese absoluten Zahlen sagen wenig bis nichts aus über die Qualität dieser Unternehmen, dieser Arbeitsplätze und auch irgendwelche Organigramme in der Vorlage helfen uns da nicht weiter. Was uns interessiert ist

1. um welche konkreten Arbeitsplätze handelt es sich. Sind das Arbeitsplätze in der Produktion, in der Logistik, in der Forschung und

2. (und das interessiert uns noch viel mehr) welches ist die Lohnsumme, die in den einzelnen Betrieben ausbezahlt wird und zwar aufgeführt einzeln nach Betrieb, weil die Lohnsumme uns darüber Aufschluss gibt, um welche Qualität es sich bei diesen Arbeitsplätzen handelt.

Wir haben heute im Oberwallis beispielsweise einzelne wenige Firmen, die absolute Hungerlöhne zahlen, Löhne die höchstens einen kleinen Zusatzverdienst des Zweitverdieners darstellen. Und ich sage – und das sage ich auch als Gewerkschafter – auf solche Arbeitsplätze können wir gut und gerne verzichten, weil sie uns wirtschaftlich nicht weiterbringen.

In diesem Zusammenhang ist es für uns entscheidend, dass uns der Staatsrat darüber informiert um welche Art und vor allem um welche Qualität von neu angesiedelten Arbeitsplätzen es sich hier handelt, damit wir auf diese Vorlage eintreten können.

Danke schön.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Personne, ici, n'a oublié que le DEWS, c'est d'abord un scandale: celui de l'inefficacité et d'une usine à gaz qui favorisait certains cantons, dont celui de l'ancien directeur qui a dû prendre la porte.

Depuis lors, le DEWS est-il devenu efficace au point que le Valais devrait y rester?

Nous ne le pensons pas.

En premier abord, la plus grande opacité règne toujours autour de cet organisme. La commission de l'économie a elle-même relevé "un certain manque de transparence sur les résultats du DEWS".

Ensuite, les soupçons que les Valaisans paient pour une prétendue collaboration qui favorise surtout des cantons comme Vaud et Neuchâtel persistent. Dans ce sens, à mots un peu plus couverts, la commission des finances, dans son rapport sur le budget 2008, a, elle aussi, constaté que "cette collaboration qui date de trois ans n'est pas entièrement satisfaisante au niveau de l'implantation des entreprises et que le retour sur investissement est insuffisant".

Retour sur investissement, parlons-en.

On nous dit qu'en quatre ans, 40 emplois auraient été créés pour un investissement, par le Valais, de 2,2 millions, soit 55'000 francs par emploi. Et tout cela sans que l'on sache avec certitude, pour ces 40 emplois, combien n'auraient pas été créés sans le DEWS et s'il s'agit d'emplois vraiment durables. On ne nous dit pas non plus combien d'emplois ont été créés en parallèle, dans notre canton, sans le DEWS.

Pour l'UDC, ce maigre bilan, très clairement, ne vaut pas les 850'000 francs qu'on nous propose aujourd'hui d'investir chaque année dans cette usine.

Qu'on ne vienne pas nous dire que nous voulons couper les ailes à la promotion économique en Valais, car les 850'000 francs dont nous parlons, ce n'est que 2% des 42 millions que notre canton investit chaque année pour cela.

Qu'on explique aussi aux Valaisans, à qui on propose de jeter 850'000 francs par an par la fenêtre, comment il se fait que deux cantons (Fribourg et Genève) qui ne font pas partie du DEWS sont parmi ceux qui rencontrent le plus de succès dans leur promotion économique exogène.

Quelques mots encore du Conseil d'Etat: pourquoi n'a-t-il pas eu la prudence, ne serait-ce que pour nous laisser aujourd'hui toute liberté de manœuvre, de démissionner de l'association DEWS dans le délai statutaire pour 2008 déjà? En tout cas, il lui incombera de démissionner pour 2009 et de ne négocier au mieux pour 2008, les intérêts des Valaisans, si une majorité de ce Parlement nous suit en refusant cette dépense.

Et l'avenir?

Le défi pour le Valais, si l'on suit la commission de l'économie, c'est la situation périphérique du Valais, son manque de proximité d'un aéroport international et l'absence d'une grande école de type EPF.

Au lieu de payer la promotion économique des autres, essayons donc de travailler à l'amélioration des éléments sur lesquels nous avons vraiment prise et pourquoi pas à la création, en Valais, d'une véritable école internationale.

Dans l'immédiat, le groupe UDC/SVP dira non à cette dépense inutile et refuse d'entrer en matière.

Merci.

Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):

Das DEWS, als Abkommen zwischen den Kantonen Neuenburg, Waadt, Wallis und Jura, welches eine gemeinsame Struktur für die Anwerbung ausländischer Firmen schafft, hat unserem Kanton einen relativ bescheidenen Erfolg eingefahren. Die angesiedelten Betriebe erstrecken sich zwar über die unterschiedlichsten Bereiche und sind im Kantonsgebiet vertreten und zwischen 2003 und 2006 konnten rund 40 Arbeitsplätze geschaffen werden. Im laufenden Jahr konnten 17 Firmengründungen verzeichnet werden. Dennoch stellt sich die Frage, ob sich Aufwand und Ertrag die Waage halten, auch wenn die Ziele nicht unbedingt hoch gesteckt worden sind.

Es wird beantragt, die formelle Ermächtigung zur Ratifizierung des Partnerschaftsabkommens zwischen unserem Kanton und dem DEWS für die Jahre 2008 und 2009 durch den Staatsrat sowie die Genehmigung der Budgetierung einer entsprechenden Subvention von 1,7 Millionen Franken für dieselbe Periode.

Die Annahme des Beschlusses wird von der Kürzung des Jahresbeitrags 2008 an das DEWS um 150'000 Franken abhängig gemacht.

Die CSPO stimmt diesem Beschlusssentwurf zu, da wir eine innovative Wirtschaftspolitik fördern. Wir verlangen aber vom Staatsrat in regelmässigen Abständen detaillierte Berichte über Firmengründungen, neu geschaffene und erhaltene Arbeitsplätze sowie Zielsetzungen und Kriterien.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Nous avons entendu les huit porte-parole des groupes.

Il y a maintenant une demande de parole du président de la commission des finances.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

La commission des finances est restée quelque peu dubitative à la lecture de la décision du Conseil d'Etat au sujet de sa participation au DEWS pour les deux prochaines années. En effet, le message pose plus de questions qu'il n'en donne réponse.

Pourquoi cet objet nous est-il soumis seulement maintenant alors que sa portée court depuis le début 2007?

La participation annuelle faisant partie intégrante du budget de l'Etat, sur quelle base législative ou réglementaire le Conseil d'Etat exige-t-il la prise de position du Parlement?

Si la décision appartient au Conseil d'Etat, pourquoi ne l'a-t-il pas encore prise? Si elle appartient au Parlement, pourquoi attend-on près d'une année après son entrée en matière pour nous la soumettre? Dans les deux cas, quelles incidences aurait un refus du Parlement?

Cette convention a été signée entre le 3 mai et le 13 mai, si on arrive bien à lire les photocopies, par les cantons de Neuchâtel, de Vaud et du Jura. Pourquoi ce document ne présente-t-il pas la signature de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina? S'il n'a pas été signé, comment ont réagi les autres cantons partenaires face à ce retard? Peut-on décemment revendiquer un plus grand engagement de la direction du DEWS pour notre canton alors que nous mettons plus de sept mois à signer une convention que les autres partenaires ont ratifiée en l'espace de dix jours?

Indépendamment de ces questions et de celles relevées par les différents groupes, la commission des finances éprouve la désagréable sensation qu'elle-même, la commission de l'économie et de l'énergie, ainsi que l'ensemble du Parlement se font – si vous m'autorisez cette expression capitale – berner par cette pseudo décision. Ce sentiment de frustration relève non seulement de la lecture de l'article 4 de la convention qui précise les modalités de dénonciation, mais également des propos avancés par le Service du développement économique lors de la visite de la sous-délégation de la commission des finances à fin septembre. A cette occasion, le chef de service a clairement proposé de conserver le budget 2008 pour la participation au DEWS – ce qui coulait de source eu égard au délai de résiliation de six mois pour la fin d'une année civile – et d'attendre une décision qui devait être proposée au Parlement pour 2009. Sur la base de ces éléments, la commission des finances a exprimé dans son rapport sa volonté d'obtenir de la part du Conseil d'Etat une analyse circonstanciée sur l'ensemble de la promotion exogène avant de se prononcer sur la participation au DEWS pour 2009.

Le message qui nous est soumis ne répond malheureusement que partiellement à nos attentes. Je dois, cependant, reconnaître et féliciter la volonté de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina de mieux vouloir définir les attentes de notre canton dans cette participation à la fois substantielle et récurrente afin d'optimiser les résultats qui devront se vérifier en termes d'implantation de nouvelles entreprises.

Ce dynamisme et cette détermination à engager des réformes que l'on connaît et reconnaît au chef du DET devraient, à la connaissance de problèmes structurels avérés de certains autres services, inspirer quelques-uns de ses collègues.

Eu égard à l'amendement à l'alinéa 3 proposé par la commission thématique, force est de constater qu'il ne pourra être répercuté pour le budget 2008 pour des raisons formelles. Cet élément est d'autant plus regrettable que la commission a pris cette décision avant même la session de novembre et aurait ainsi pu et dû déposer l'amendement ad hoc lors de l'entrée en matière sur le projet de budget. Cela n'empêchera pas la commission des finances d'être attentive à la réduction de 150'000 francs de notre participation au DEWS lors du traitement du compte 2007.

Par ailleurs, elle restera en attente de rapports circonstanciés et annuels accompagnant les comptes afin de respecter les clauses de dénonciation de la convention qui nous est soumise. Ces rapports, en particulier pour l'exercice 2007 en cours, devront présenter non seulement un décompte précis des implantations d'entreprises et de nouvelles places de travail, mais conjointement une analyse portant sur la globalité de la promotion exogène.

Si l'on peut considérer après cette entrée en matière que le Parlement prolongera de deux ans ce qui peut être assimilé à un sursis pour la contribution valaisanne au DEWS, il n'en demeure pas moins que le Conseil d'Etat doit étudier toutes les possibilités d'implantation d'entreprises dans notre canton par une promotion exogène offensive et basée sur une stratégie explicite de développement.

Notre participation au DEWS doit impérativement répondre à des critères de réel partenariat et d'esprit d'équipe afin de bénéficier pleinement des fruits de notre contribution.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Il y a encore une intervention individuelle.

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Die FDPO unterstützt zum jetzigen Zeitpunkt den Antrag des Staatsrats um Verlängerung dieses Abkommens für die Periode 2008/2009.

Ich kann mich kurz fassen, es wurde alles gesagt:

Wir verlangen lediglich vom Staatsrat, dass er vor Ablauf der Zweijahresperiode eine klare Nutzenanalyse erstellt und eine mögliche Verlängerung rechtzeitig, d.h. dann vor Ablauf der Kündigungsfrist, dem Grossen Rat vorlegt.

Ich danke.

La discussion est close.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

J'aimerais, tout d'abord, remercier les groupes parlementaires qui sont entrés en matière, la position du groupe UDC/SVP nous étant déjà connue lors du rapport.

Le 5 juin 2003, ce Parlement avait accepté, par 97 voix contre 7 et 3 abstentions, le crédit d'engagement pour financer l'adhésion au DEWS. Seul le CVPO avait, dans un premier temps, refusé l'entrée en matière pour des questions d'orientation Haut et Bas-Valais.

Aujourd'hui, quatre ans après, un premier bilan peut être tiré. La commission économie et énergie a eu tout loisir, lors de sa séance, de faire part au chef du département de son sentiment par rapport à ce dossier.

Nous avons également constaté que les erreurs de jeunesse ont été corrigées sur demande de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. Je fais ici relation au double mandat du directeur à l'époque, directeur du DEWS et en même temps directeur de deux cantons signataires de cette convention. Ensuite, la rétribution des représentants pour les pays choisis où ces rétributions se feront dorénavant aux résultats.

La réorganisation du département également, puisqu'il faut se rappeler qu'en 2003, c'était M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier qui tenait ce dossier. Ensuite, il y a eu réorganisation, nouvelle donne dans les départements et c'est M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina qui a repris ce département et qui crée trois nouvelles unités, dont celle "nouvelles entreprises" qui est chargée de l'implantation d'entreprises.

Donc, on peut dire que, depuis 2003, les problèmes qui ont été largement soulevés ici au Parlement ont été d'une manière générale corrigés et cela grâce – on doit le dire – à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

La commission a aussi tenu compte des éléments suivants:

Tout d'abord, la position de notre canton par rapport à nos voisins et aussi par rapport aux cantons qui sont signataires de cette convention. Le canton du Valais – chacun ici le rappelle assez souvent – est excentré, n'a pas d'aéroport d'importance nationale et non plus pas de collège international qui permettrait de mettre les enfants de ces collaboratrices et collaborateurs de nouvelles entreprises dans un tel établissement.

Ensuite, on a analysé également la possibilité de mandater des chasseurs d'entreprises privés. On a eu ces mandats à l'époque notamment pour la France. Au vu du coût de ces mandats, on est arrivé à la conclusion qu'on aurait pu utiliser seulement trois pays pour 850'000 francs environ au lieu des 13 qui sont actuellement chassés par ces personnes sur place.

Le ciblage des secteurs d'activité doit être bien évidemment fait avec toute la problématique de The Ark, qui est implanté dans tout le canton, et cela fait que nous pouvons cibler certains secteurs et pas d'autres.

La diminution du coût de cette opération passant d'un million à 850'000 francs, les résultats 2007 qui sont actuellement conformes aux exigences budgétaires ont fait que notre commission a accepté cette proposition.

Le choix était facile..., enfin facile, puisqu'il fallait choisir entre la fin de la participation, une participation unique pour 2008, eh bien!, la commission a choisi de prolonger le contrat jusqu'à fin 2009 et, au printemps 2009, de faire le bilan pour la continuation ou pas de ce délai de résiliation qui serait donc au 30 juin 2009.

En ce qui concerne les réactions des groupes, elles peuvent être toutes prises en compte par notre commission, sauf celle de l'UDC qui est fidèle à son dogmatisme en matière de contacts avec l'étranger.

En ce qui concerne la commission des finances, celle-ci demande, dans son rapport, de réanalyser la promotion exogène et de soumettre une décision le plus rapidement possible.

Je pense qu'avec l'introduction de la nouvelle politique régionale et le nouveau périmètre défini par les allègements fiscaux – on a fait allusion, tout à l'heure, à l'arrêté Bonny – puisque la part de la population des zones bénéficiaires va passer de 87 à 18%, on va exclure le Centre et le Bas-Valais ainsi qu'une enclave dans le Haut-Valais, soit la région Brigue-Naters, ces modifications vont certainement entraîner un rapport circonstancié de la part du département et des mesures de rééquilibrage de la promotion économique devront être faites. Le groupe radical-libéral a déposé une interpellation urgente à ce sujet.

En ce qui concerne les questions budgétaires, le président de la commission des finances a raison de soulever que la commission a omis de déposer cet amendement. Je pense que d'une manière technique, pour 2008, on pourra régler le problème et, dans les faits pour 2009, si cette décision du Parlement ne prime pas sur la volonté du Gouvernement ou plutôt du Parlement de devoir abaisser ce montant de 150'000 francs.

Je vous remercie pour votre entrée en matière.

Je propose au groupe UDC/SVP de s'abstenir plutôt que de refuser cette entrée en matière, tellement ce dossier est évident, qui est un sursis pour deux ans et on doit donner ce sursis pour deux ans au Gouvernement.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

J'avais l'intention de vous présenter les améliorations qui ont été apportées au DEWS, tant en ce qui concerne son organisation, la transparence, les réformes de structures, les données chiffrées des nouvelles entreprises implantées, etc. J'apprécie évidemment si c'est vous, Mesdames et Messieurs les députés qui mettez en avant le travail effectué. Je vous en remercie. Cela m'évite de le répéter.

J'en viens donc à quelques interventions qui m'ont amené à laisser de côté ces déclarations.

Je commence donc par une intervention fort intéressante du président de la commission des finances. Cet accord a été signé en mai 2007. Les autres cantons l'ont signé. Pour ma part, j'avais toujours promis que je présenterai ce projet au Grand Conseil afin de créer la transparence et d'avoir une discussion au sein du Parlement sur ce dossier. En effet, chaque année, des discussions ont eu lieu autour de cet accord et de la participation du canton à la collaboration intercantonale du DEWS. Pourquoi 2007? A travers le budget, vous avez déjà dit oui. A travers le budget voté à fin 2006, le montant de 2006 était déjà voté. Alors, la

transparence a été créée à travers le vote au budget. En ce qui concerne 2007, je n'étais pas pressé de signer cet accord, souhaitant le soumettre à votre accord. En effet, si j'avais signé sans émettre de réserve, vous auriez critiqué cette démarche, du fait que le Parlement ne s'était pas encore exprimé sur cet objet. Comme je vous l'ai déjà dit, de par le budget 2007, vous avez déjà dit oui à ce montant. Sur cette question, une réponse est ainsi donnée.

Je n'ai donc pas transmis le document signé, bien que j'aurais pu le remettre sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. Ce que je n'ai pas fait. J'ai gardé cette signature en réserve pour moi parce que, pour 2007, c'était déjà voté.

Finalement aussi, j'ai anticipé votre demande à travers la remarque que vous avez mise dans votre rapport sur le budget 2008. Vous m'aviez demandé de faire de la transparence, ce que j'ai anticipé en soumettant ce projet à votre accord.

Un troisième problème, qui est un problème mineur, Mesdames et Messieurs les députés, c'est le fait de n'avoir pas inscrit dans le budget pour 2008 le montant de 850'000 francs. Le budget se fait aux mois de mars-avril, on commence à réfléchir et à proposer des chiffres. Mais, finalement, vous n'allez tout de même pas me faire le reproche de faire des économies pour le Valais. Sachez que si, dans le budget, il est prévu un million pour le DEWS, j'ai négocié, entre-temps, une participation pour 850'000 francs. Dans ce sens, même si, dans le budget, il y a un million pour 2008 et pour 2009 pour le DEWS, je ne vais quand même pas donner un million puisque dans le contrat et dans les négociations que j'ai menées avec le DEWS, la participation du Valais est de 850'000 francs.

L'intervention du député Aldo Resenterra m'a bien plu parce qu'il a mis le doigt sur le vrai problème. Il a parlé des alternatives. Quelles sont nos alternatives? Il est évident que l'on peut abandonner cette promotion dite exogène, promotion orientée vers l'implantation d'entreprises, mais là il faut être cohérent, vous devez changer la loi sur la promotion économique du canton et vous devez enlever le mandat au Conseil d'Etat de faire cette promotion exogène. Il est évident que l'on peut retomber dans une autre alternative, celle de dire: si vous, vous gardez le mandat que vous avez octroyé au Conseil d'Etat pour continuer dans la promotion exogène, on peut rechercher une autre alternative, celle de dire: faisons notre propre réseau de représentants. En effet, il ne faut pas rêver: sans représentants à l'étranger dans nos pays voisins, juste avec l'image du canton du Valais, ce n'est pas là-dessus qu'on va avoir des résultats. Il faut aller directement vers ces entreprises. Il faut les contacter. Il faut mettre en avant nos avantages. Sans cela, c'est difficile. Alors si, nous, nous devons engager des collaborateurs ou des mandataires dans les pays voisins, les frais seront à peu près les mêmes, et puis il n'est pas dit que les résultats seront meilleurs.

Alors, des alternatives, pour moi, pour l'instant, il n'y en a pas, sauf que et là je peux confirmer ma volonté de persévérer et de continuer à demander des améliorations, de continuer à mettre la barre à la hauteur d'un objectif réaliste parce qu'il faut quand même toujours, quand on fixe des objectifs, ne pas demander trop, mais aussi ne pas demander trop peu, c'est-à-dire qu'il faut bien mettre la barre à la bonne hauteur. Je crois qu'avec les objectifs que l'on a fixés, soit 20 entreprises et 50 places de travail, ces objectifs sont réalistes. On peut les atteindre, mais il est clair que l'on doit faire encore beaucoup d'efforts pour réussir puisque, aujourd'hui, concernant les entreprises implantées, on est arrivé à 29 (état d'aujourd'hui). Mais quand on crée des entreprises au début, c'est rare qu'on crée déjà 10 à 20 places de travail. Finalement, ce sont des start-ups qui commencent, en règle générale, avec un, deux ou trois

employés ou personnes qui travaillent. Après, elles peuvent avoir un potentiel de développement. Quand Johnson & Johnson est venu dans le canton de Neuchâtel, ils ont commencé à trois et puis, après, ils ont progressé. Alors, il faut quand même donner cette chance à ces entreprises de créer des places de travail aussi sur la durée.

Concernant l'arrêté Bonny, je peux vous dire et je ne vous cache pas ma déception. J'ai d'ailleurs déjà dit que c'est un affront qui a été fait au canton du Valais et cela m'énerve clairement parce que, en même temps, ils ont laissé presque toute la surface du canton des Grisons dans l'arrêté Bonny. Il est évident que nous n'allons pas digérer ce fait en mettant nos deux mains dans les poches. A travers des interventions au niveau du Parlement fédéral, nous avons déjà abordé nos parlementaires pour lutter contre cette décision et pour faire changer cette décision parce que je la trouve arbitraire, je la trouve mal fondée. Il est important de pouvoir faire changer cette décision.

Concernant la compétence, je vous ai répondu à travers la réponse que j'ai donnée au président de la commission des finances. Je trouve qu'il est juste de demander un rapport d'activité et de demander de la transparence dans les résultats. Dans ce sens, je ne m'opposerai pas à la proposition que vous avez faite parce que c'est une bonne chose.

Le député (suppl.) Yves Carrupt a parlé de changer le mode de financement. C'est quelque chose que l'on a déjà essayé. J'ai déjà essayé de le faire au niveau du DEWS, c'est-à-dire de donner une certaine somme de base, une contribution de base et puis après selon les résultats. Cette discussion que j'ai menée n'a pas trouvé la majorité au sein du DEWS et je le comprends parce qu'il y a, à un certain moment, aussi une question de solidarité. En même temps, nous devons déjà constater que les autres cantons (celui de Vaud et celui de Neuchâtel) paient le double du canton du Valais. Dans la convention, ils payaient 2 millions chacun. Alors, ces deux cantons ont déjà payé plus que ce que le Valais a payé.

Monsieur le député (suppl.) Joachim Rausis, vous n'allez quand même pas être si créatif en faisant encore un lien entre le DEWS et la fiche D1. Je me suis posé la question: mais qu'est-ce qui se passe sur ce point-là? Maintenant, à un certain moment, c'est cette fiche qui va soit régler toutes les questions qui nous intéressent dans ce canton, mais faire ce lien ne me paraît vraiment pas être une bonne chose.

Pour la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina, je suis persuadé que ces nouvelles entreprises qui sont créées doivent respecter la législation en cours, mais demander plus à des entreprises qui s'implantent en Valais, je ne vois pas pourquoi on devrait le faire. Mais, je vous remercie du chèque en blanc que vous me donnez. Il est évident que moi, personnellement, après les deux prochaines années, on devra de nouveau regarder et puis analyser si vraiment il y a eu une amélioration des résultats ou pas. Finalement, nous avons maintenant fait des améliorations au sein du DEWS. Nous devons progresser. Je peux vous dire que, sur ce point, je vais continuer à être vigilant pour que les résultats soient meilleurs. Il est clair qu'à un certain moment, c'est sur les résultats que l'on devrait être jugé. Même en étant politicien, c'est quand même sur les résultats qu'il faut être jugé et pas sur les déclarations qu'on fait pour plaire à n'importe quelle personne. Alors, merci pour cette réflexion. Il est clair que, dans ce sens, nous devons continuer à porter ces améliorations.

Herr German Eyer, Sie haben gesagt, dass die ganze Sache nebulös daherkommt. Das kann man bei der Wirtschaftsförderung behaupten. Es gibt keine absolute Transparenz, es sei denn, die Firmen, die man ansiedelt, haben ihr Einverständnis gegeben, dass wir diese Firmen

in die Öffentlichkeit tragen. Also gibt es was die Transparenz betrifft eine gewisse Zurückhaltung. Wenn man diese Firmen ansiedelt, wollen sie nicht immer einzeln erwähnt werden. Die Arbeitsplätze, die geschaffen werden... es ist klar, das habe ich vorher auch auf französisch dargelegt. Hier haben wir das Problem, dass das praktisch alles start-ups sind, dass in diesen Bereichen kaum einmal auf einen Schlag 20 oder 50 Arbeitsplätze geschaffen werden. Das sind in der Regel Firmen, die klein beginnen, die mit eins, zwei, drei Arbeitsplätzen beginnen, die dann aber zum Teil das Potenzial haben sich weiter zu entwickeln.

Sie haben aber in einem Punkt ganz klar auch Recht, dass man eben diese Entwicklung weiterverfolgt und dann auch von Jahr zu Jahr kontrolliert, wie sich diese Arbeitsplätze weiter entwickelt haben oder ob allenfalls Firmen wieder verschwunden sind. Diese Begleitung übernehmen wir auch. Wir haben intern in der Dienststelle klar die Weisung, dass einmal pro Jahr diese Firmen von unserer Wirtschaftsförderung kontaktiert werden. Dann wird geprüft wie viele Arbeitsplätze in der Zwischenzeit geschaffen wurden. Wir führen diese Statistiken intern.

Die Qualität der Arbeitsplätze als solche ist sehr unterschiedlich. Wir haben zum Beispiel eine Firma angesiedelt, eine kanadische Firma, im Bereich Internet Sicherheit IT Secure. Da sind es Ingenieure. Oft sind es Dienstleister. Das sind zum Teil gut ausgebildete Leute, zum andern Teil haben wir zum Beispiel bei der Blindenwerkstätte, die wir aus Deutschland angesiedelt haben, Arbeitsplätze, die nicht diese hohe Qualität haben. Aber im Bereich der Blindenwerkstätte wie sie in Brig angesiedelt wurde, hat man doch auch für Blinde zusätzliche Arbeitsplätze geschaffen.

Für François Pellouchoud, ich bedaure, dass sie hier von einer usine à gaz, vous parlez d'une usine à gaz, vous faites un calcul que je trouve un peu simpliste en prenant l'investissement et en le divisant juste à travers les postes de travail qui sont créés, mais vous oubliez qu'à travers ces implantations, il y a des avocats et des notaires qui ont eu des retombées du fait de la fondation de ces entreprises. En outre, les personnes qui travaillent dans ces entreprises paient des impôts dans ce canton et il y a aussi des investissements dans les bâtiments qui ont été faits à travers ces entreprises implantées. En fait, je peux vous garantir que tous ces éléments-là dépassent déjà notre participation ou le montant avec lequel on participe au DEWS. Il est clair que l'on doit suivre ce travail. En même temps, il y a des nouvelles dispositions à la Confédération. La Confédération, à travers Switzerland Location, entend réorganiser aussi sa promotion de la place économique dans le monde. Là, on va trouver des modifications. C'est aussi pour cette raison que, dans les deux années à venir, il va y avoir des changements aussi au niveau confédéral. En même temps, il y a des discussions qui sont en cours pour intégrer Genève et Fribourg dans la même organisation, c'est-à-dire d'avoir une vraie promotion économique exogène de tous les cantons de la Suisse romande. Mais, là, on doit quand même aussi être très prudent à notre niveau parce que, aujourd'hui, on a quand même quelques réussites dans des pays dans lesquels on pouvait entrer en conflit ou en concurrence encore plus importante avec le canton de Fribourg, canton assez similaire au nôtre. La concurrence de ces deux cantons dans une même promotion économique pourrait être pas très facile à gérer. Mais là aussi, il y a des pourparlers qui sont en cours, là aussi il y a des modifications qui pourront nous incomber.

Cela dit, je vous remercie pour votre entrée en matière et de nous donner encore une chance pour nous améliorer, pour trouver encore plus de résultats. Dans ce sens, je ne peux que confirmer que je m'engagerai, personnellement, avec implication, afin d'améliorer ces résultats.

Je vous remercie donc pour votre entrée en matière, mais je sais qu'il y aura un vote.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Il y a donc un refus d'entrer en matière exprimé par le groupe UDC/SVP, ce qui va nous amener à voter.

Par 101 voix contre 6 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de décision.

(Suite et fin de l'examen, *séance du mercredi matin 12 décembre 2007.*)

Traitements / Behandlungen:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

5. MOTION

du groupe CVPO, par les députés Jean-Marie Schmid et Beat Abgottspon, concernant une loi sur les agglomérations du canton du Valais (09.05.2007) (4.078)

MOTION

der CVPO-Fraktion, durch die Grossräte Jean-Marie Schmid und Beat Abgottspon, betreffend Agglomerationsgesetz des Kantons Wallis (09.05.2007) (4.078)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

6. MOTION

du groupe GRL, par les députés Brigitte Diserens, Didier Cachat et Alexis Turin, concernant la loi sur les agglomérations (11.09.2007) (4.084)

MOTION

der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte Diserens und die Grossräte Didier Cachat und Alexis Turin, betreffend Agglomerationsgesetz (11.09.2007) (4.084)

TEXTE DEPOSEE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial novembre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ces deux motions font l'objet d'une réponse unique du Conseil d'Etat, que nous avons sur nos pupitres. Ces deux motions concernent la loi sur les agglomérations et ont été déposées soit par le groupe CVPO, soit par le groupe radical-libéral.

Comme le Conseil d'Etat propose de transformer ces motions en postulats, je me tourne d'abord vers les motionnaires pour connaître leur point de vue.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Wir sind mit der Position des Staatsrats, die Motion 4.078 und 4.084 in ein Postulat umzuwandeln, nicht einverstanden.

Wir sind mit dem Staatsrat jedoch einverstanden, dass es heute bereits diverse Instrumente gibt, die eine Zusammenarbeit von Gemeinden und Regionen ermöglichen. Diese Instrumente kommen aber in der täglichen Politik vielleicht nicht allzu gut zur Anwendung.

Wir fordern daher vom Staatsrat via unserer Motion die Ausarbeitung eines kantonalen Agglomerationsgesetzes. Das kam ja nicht einfach so aus dem heiteren Himmel. Der Bundesrat hat ja bereits vor sechs Jahren die Agglomerationspolitik des Bundes definiert und wir haben bei der Lancierung unserer Motion ganz klar auch darauf hingewiesen, dass die Gefahr besteht, dass der Kanton Wallis in diesem für die Zukunft doch sehr wichtigen Politikbereich eventuell ins Hintertreffen geraten könnte und demzufolge hier Handlungsbedarf besteht.

Der Bundesrat hat ja in seiner Agglomerationspolitik in seinem Bericht darauf hingewiesen, dass es in zwanzig Jahren um einige Milliarden Franken geht, die in die Kantone fliessen sollen. Und wir sind der Meinung, dass eigentlich zwei Überlegungen hier das Parlament auffordern, doch die Motion zu unterstützen. Das erste wäre, dass wir ein kantonales Gesetz hätten, in dem sämtliche Instrumente in Bezug auf die Raumentwicklungspolitik, in Bezug auf die Wirtschaftspolitik dann zusammengefasst wären

und zum zweiten könnten wir gegenüber dem Bund auch ganz klar unsere Interessen anmelden, um die Gelder, die auf Bundesebene zur Verfügung stehen, abzuholen.

In dem Sinn, meine Damen und Herren, bitten wir Sie wirklich unsere Motion zu unterstützen und wir sind gegen eine Umwandlung in ein Postulat. Danke.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Nous n'avions pas pris la parole lors du développement de cette motion, mais nous devons donner une explication pour situer un peu le dépôt de cette motion et le refus de transformer celle-ci, comme le veut le Conseil d'Etat, en postulat.

Il faut savoir que la Confédération a prévu 6 milliards, distribués sur 20 ans, par tranches définies chaque 4 ans par les Chambres, pour les projets d'agglomération qui seront présentés et acceptés.

A l'heure actuelle, aucun projet valaisan n'a été déposé, mais il reste encore 20 jours jusqu'à la fin de l'année, alors on ne sait jamais.

Maintenant, pourquoi vouloir une loi, tout simplement car il s'agit-là de problèmes bien spécifiques et qui ne doivent pas être noyés dans la nouvelle politique régionale.

Les cantons romands qui vont, dès l'année prochaine, voir leurs projets financés par Berne démarrer se sont dotés d'une loi spécifique sur les agglomérations. Ainsi, Fribourg est un exemple parlant. Mais cela ne s'est pas fait sans l'impulsion du Conseil d'Etat qui a eu la volonté politique de faire avancer les choses et qui en a été le moteur.

En Valais, rien! Preuve en est qu'un postulat finalement n'a rien de contraignant. Cela dit, le simple fait, de la part du Conseil d'Etat, de vouloir transformer cette motion en postulat, c'est avouer quand même qu'il y a un souci et que ce sujet mériterait d'être traité. Mais, il faut avoir la volonté et le courage d'aller plus loin.

En juin, nous avons déjà déposé une urgence sur ce sujet. Dans sa réponse, le chef du Département des transports avait clairement dit qu'il ne fallait pas regarder de son côté pour les programmes d'agglomération. Je suis d'accord avec lui, car le chef du Département de l'aménagement du territoire est lui aussi très concerné.

Domage que l'idée d'anticiper dans ce secteur ne soit pas venue du Conseil d'Etat lui-même, il y a quelques années.

Si l'on se rend compte que nous avons déjà perdu de l'argent et quelques précieuses années dans ce domaine, il est temps de réagir.

Je vous demande donc de suivre les motionnaires dans le maintien de la motion.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

J'aimerais quand même dire au préalable que pour aller chercher de l'argent à Berne, on n'a pas besoin d'une loi, on a besoin de projets et, pour créer des projets, c'est aussi à la base les communes et les agglomérations en tant que telles, c'est-à-dire le travail sur le fond, à la base, doit se faire à la base. Elles auraient déjà eu toutes les possibilités de faire des projets d'agglomération sans avoir une loi au niveau du canton.

Cela dit en préliminaire, mais on ne peut pas dire que rien ne s'est passé. Dans le Haut-Valais, Brig-Glis et Naters ont développé un projet modèle. Ils se sont engagés dans un processus d'agglomération sans avoir une loi et ils ont pris cette variante.

Pourquoi les autres agglomérations n'ont-elles pas suivi cette stratégie au préalable? Je ne peux pas vous le dire..., je n'étais peut-être pas encore là pour le constater.

Also in diesem Sinne braucht es kein Gesetz um Gelder von Bern zu holen. Den Beweis dafür haben wir erbracht. Wir haben im Oberwallis ein Projekt, das läuft. Dieses Projekt braucht keine gesetzliche Grundlage um zu starten und um erfolgreich zu sein.

Il y a quand même une autre raison qui m'a amené ou qui a amené le Conseil d'Etat à être un peu en retrait sur la question de créer une base légale ou de créer une loi sur les agglomérations. On le retrouve aussi dans l'argumentation qui vous a été soumise. C'est le fait de dire: faisons attention à ne pas créer ce que le canton de Fribourg a fait, où ils ont institutionnalisé les agglomérations. Notre volonté politique, c'est plutôt de dire: l'élément fort dans notre approche, ce seront les régions socio-économiques. Dans les régions socio-économiques, c'est finalement elles qui doivent devenir ce troisième échelon au niveau de la politique institutionnelle du canton. Nous ne voulons pas créer à travers des agglomérations institutionnalisées un nouvel échelon pour ne pas avoir, à un certain moment, quatre échelons. Finalement, pour nous, c'est plutôt la stratégie de dire: intégrons les agglomérations, les régions touristiques ou les communes touristiques et les autres communes de l'espace périurbain ou multifonctionnel au même niveau dans la région. C'est la région en tant que telle qui doit devenir le moteur du développement économique dans ce canton parce que nous devons toujours avoir à l'esprit de ne pas faire des solutions que j'appelle "Insellösungen", des solutions isolées, mais d'avoir une intégration entre l'agglomération, l'espace urbain ou rural et les centres alpins, les centres de tourisme intensif alpins, et ne pas faire trop sectoriel. Telle est notre volonté. C'est pour cela que nous vous proposons de reprendre l'élément "agglomération" et de l'intégrer dans la nouvelle loi sur la politique régionale, et de ne pas passer par l'exemple du canton de Fribourg en créant une nouvelle institution en tant que telle.

Ce sont les arguments pour vous proposer d'intégrer ces réflexions dans la loi sur la politique régionale et de ne pas faire une loi sur les agglomérations séparée.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Deux positions qui s'opposent, c'est dire que nous allons devoir voter.

Je vous invite à être attentifs.

Par 97 voix contre 5 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 4.078 du député Jean-Marie Schmid et la motion 4.084 de la députée Brigitte Diserens.

Avec ce résultat éloquent, ces motions seront ainsi à mettre en œuvre par le Conseil d'Etat.

7. POSTULAT
des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Georges Emery (PS/AdG)
et cosignataires concernant: diminuer la concurrence déloyale dans les
produits agricoles (09.05.2007) (4.079)

POSTULAT
der Grossräte Grégoire Raboud (Suppl.) (SPO), Georges Emery
(PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Bekämpfung des
unlauteren Wettbewerbs bei Landwirtschaftsprodukten (09.05.2007)
(4.079)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons, ici aussi, la réponse du Conseil d'Etat sur nos pupitres, qui nous indique que ce postulat est accepté.

Je pense que cela n'appelle pas d'autres commentaires... ou bien si, l'auteur du postulat, le député Grégoire Raboud, le souhaite quand même.

Je lui donne la parole.

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

La concurrence déloyale dans les produits agricoles est un problème économique, écologique et social.

A l'heure de la prise de conscience mondiale sur les grands problèmes environnementaux que sont les changements climatiques et le gaspillage de l'eau, il nous paraît urgent d'intervenir pour éviter une concurrence déloyale au niveau des produits agricoles. Un exemple: une botte d'asperges provenant du Mexique et nécessitant 5 litres de pétrole coûte moins cher qu'une botte d'asperges du pays n'en nécessitant que 0,3 litre.

Apparemment, cette concurrence déloyale est favorisée par une orientation purement économique de l'OMC, une économie au sens négatif du terme.

Si l'économie subit la loi de l'OMC, il est, cependant, possible d'influencer les consommateurs, à condition de les informer. C'est pourquoi les postulants demandent au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de ses représentants au Parlement fédéral pour que ceux-ci demandent à la Confédération:

- de produire des écobilans concernant les produits agricoles (fruits, légumes, viande, boissons, etc.) et

- de proposer un système de taxation prenant notamment en compte le gaspillage des ressources (pétrole, eau).

Nous sommes confiants que nos représentants au Parlement fédéral sauront défendre les intérêts économiques de notre agriculture.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat est effectivement accepté et le Conseil d'Etat y donnera bonne suite, comme indiqué dans sa réponse.

8. MOTION

des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Evelyne Bezat (suppl.) (PS/AdG) et cosignataires concernant: Le Valais et la Coopération au développement (14.03.2007) (4.081 anc. 1.158) (*en collaboration avec la Chancellerie d'Etat*)

MOTION

von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud (SPO), Grossrätin (Suppl.) Evelyne Bezat (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: das Wallis und die Entwicklungszusammenarbeit (14.03.2007) (4.081 ehem. 1.158) (*in Zusammenarbeit mit der Staatskanzlei*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Cette motion est acceptée par le Conseil d'Etat dans le sens de la réponse écrite.

Ici aussi, il y a une demande de parole du motionnaire.

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

Les motionnaires apprécient la décision du Conseil d'Etat d'entrer en matière et de collaborer avec Valais Solidaire.

Ils aimeraient, cependant, rappeler et clarifier leur demande.

La Confédération fonctionne de manière subsidiaire, également dans le domaine de la coopération.

L'Etat du Valais consacre déjà une somme annuelle d'environ 500'000 francs à des projets de coopération. Si le Conseil d'Etat est d'accord d'en confier une partie (par exemple 100'000 francs) à Valais Solidaire, la Confédération est prête à contribuer de manière subsidiaire par un montant équivalent.

Valais Solidaire, comme d'autres fédérations cantonales de coopération, est reconnue par la Confédération à tel point qu'une association valaisanne doit passer obligatoirement par Valais Solidaire pour obtenir une contribution fédérale.

Les avantages de collaborer avec Valais Solidaire sont multiples:

- le Conseil d'Etat pourra continuer à choisir les bénéficiaires de ses actions;
- le Conseil d'Etat profitera d'un suivi technique des projets;
- les associations bénéficiaires profiteront d'une formation continue;
- Valais Solidaire continuera à bénéficier d'une contribution de la Confédération.

Ces avantages sont également valables pour les communes qui désireraient ou souhaiteraient collaborer avec Valais Solidaire.

Sans un apport du canton du Valais, c'est-à-dire de l'Etat ou des communes, la Confédération cessera son soutien à Valais Solidaire. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

J'ai une demande de parole. Je pense que cette motion est combattue.

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Die FDPO hat diese Motion bereits bei der Entwicklung bekämpft.

Wir vertreten nach wie vor die Meinung, dass die Forderung der Motionäre im Aufgabenbereich des Bundes liegen und dafür die Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit (DEZA) zuständig ist. Aus Sicht der FDPO ist es falsch, wenn sich verschiedene Organisationen mit dem gleichen Thema befassen. Falls Lücken bestehen, soll der Kanton beim Bund dahingehend intervenieren und vorstellig werden, dass das DEZA nötigenfalls seinen Zuständigkeitsbereich erweitert.

Die Motionäre stellen fest, dass der Beitrag des Kantons Wallis nicht den nationalen und internationalen Normen entspricht. Die FDPO vertritt die Meinung, dass dies zwischen Bund und Kanton geregelt werden kann und soll. Der Betrag wird dann ins ordentliche Budget einfließen. Wir sehen es als eine unnötige Aufblähung der Administration, wenn sich ein kantonales Gremium mit der Verteilung von Geldern, welche unserer Meinung nach im Kompetenzbereich des Bundes liegen, befasst.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Wir bekämpfen die Motion.

Le président:

Je suppose que le chef du département va apporter quelques précisions puisque le Conseil d'Etat a une position médiane en quelque sorte.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

C'est juste, Monsieur le président du Grand Conseil.

Je dois dire en direction du député Ambros Bumann, dass der Staatsrat die Motion nur teilweise akzeptiert. Also wir sind nicht dafür, dass man einen gesetzlichen Rahmen setzt. Wir sind auch nicht dafür, dass der Betrag erhöht wird, aber Sie sind dafür, et j'ai déjà dit, il y a un mois, concernant notre contribution à Valais Solidaire que, nous, nous sommes disposés à entrer en matière, à discuter avec eux et à donner une contribution à Valais Solidaire pour la défense de ses intérêts.

Nous acceptons cette motion d'une manière partielle. Nous ne voulons pas créer un cadre légal et augmenter d'une manière significative notre contribution.

Mais le troisième élément, la collaboration avec Valais Solidaire, c'est quelque chose que nous acceptons.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je crois qu'il faut être attentif parce qu'on a des positions qui sont un peu nuancées.

Je me retourne vers les motionnaires pour m'assurer s'ils sont d'accord avec la position du Conseil d'Etat ou pas parce qu'il faudra, ensuite, l'opposer à l'avis des députés FDPO.

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO):

Nous sommes d'accord avec la position du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Il y avait également la députée (suppl.) Evelyne Bezat qui voulait s'exprimer, mais, comme vous êtes cosignataires, est-ce que l'on admet que vous partagez l'avis aussi du député (suppl.) Grégoire Raboud?

Il reste au député Ambros Bumann de reprendre la parole pour apporter encore une précision.

C'est bien volontiers que je la lui donne.

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Daher brauche ich eine Präzisierung des Staatsrats.

Für mich beinhaltet eine Motion zwingend, dass der Staatsrat einen Gesetzesentwurf vorlegen muss. Wenn die nur teilweise angenommen wird, dann empfehle ich dem Staatsrat doch eine Umwandlung der Motion in ein Postulat.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Je crois qu'il faut bien lire la conclusion de cette réponse où il est dit que le Conseil d'Etat accepte cette motion uniquement sur la demande de collaboration avec la Fédération des ONG valaisannes de coopération (Valais Solidaire). Il rejette les autres aspects. Il y a donc, à mon avis, un engagement très précis du Conseil d'Etat pour accepter cette motion, mais que partiellement.

Je ne sais pas – je me fais l'interprète du Conseil d'Etat – si M. le chef du département veut s'exprimer.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Nur noch als nochmalige Ergänzung.

Es werden ja drei Dinge verlangt in dieser Motion. Das erste, das verlangt wird, ist eine Gesetzgebung auf kantonaler Ebene zu schaffen. Das ist der Punkt 1 der Motion. Dann gibt es den Punkt 2, die Beteiligung des Kantons zu erhöhen, dann gibt es den Punkt 3, eine Zusammenarbeit zwischen Kanton und der Fédération des ONG valaisannes de coopération (Valais Solidaire). Also mit "Solidarisches Wallis" zusammen zu arbeiten.

Die zwei ersten Punkte haben wir abgelehnt und den dritten Punkt haben wir akzeptiert. Also es ist ein teilweiser Akzept eines Teils der Motion. Gegen diese Zusammenarbeit spricht, glaube ich, nichts. Da kann man also auch guten Gewissens das so akzeptieren.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Il y a une nouvelle demande de parole de la députée (suppl.) Evelyne Bezat.

M^{me} la députée (suppl.) Evelyne Bezat (PS/AdG):

J'aimerais juste préciser quelque chose pour que ça soit clair.

D'un point de vue pratique, si une association a un projet qu'elle veut soumettre à la DDC pour obtenir de l'argent, ce qui se passe actuellement, c'est que la DDC va la renvoyer à Valais Solidaire. Si Valais Solidaire n'est plus soutenu, ça veut dire que nos associations n'auront plus accès au financement de la DDC.

Maintenant, rien n'empêche de faire une demande toujours au Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat continue à gérer son fonds. A ce niveau-là, cela ne change pas.

J'ai donc de la peine à comprendre un peu toutes ces difficultés...

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Est-ce que le député Ambros Bumann est au clair? Est-ce qu'il maintient..., je lui redonne la parole.

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Herr Staatsrat, korrigieren Sie mich bitte.

Ich bin der Meinung, dass wir über die vorliegende Motion abstimmen und nicht über die Antwort des Staatsrats.

In dem Sinn besteht die Motion nach wie vor und wir können uns kurz halten. Wir stimmen darüber ab und dann ist das Geschäft erledigt oder auch nicht.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Zwei Teile werden von uns abgelehnt und der dritte Teil der Motion wird akzeptiert. Also das ist die Position des Staatsrats. In zwei Punkten von drei ist der Staatsrat Ihrer Meinung. Wir sind Ihrer Meinung, Herr Ambros Bumann. In den zwei wichtigen Punkten, einen gesetzlichen Rahmen zu schaffen und zusätzliche Mittel zur Verfügung zu stellen, bin ich genau der selben Meinung wie Sie. Der dritte Punkt ist ein Zusammenarbeitsmodell, das eben notwendig ist, dass man auch vom Bund her die Gelder dann für diese Projekte erhält sowie es Frau Bezat dargestellt hat. In diesem Sinne würde ich eigentlich fast empfehlen, auf diesen dritten Punkt eine Abstimmung nicht zu verlangen.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

A moi, ça me paraît en tout cas clair ce que nous dit notre chef du département: c'est qu'il y a trois éléments dans cette motion; deux sont refusés et les motionnaires l'acceptent en quelque sorte, mais l'important pour eux et pour le Conseil d'Etat est de retenir uniquement la demande de collaboration avec la Fédération des ONG valaisannes et, ce point-là, c'est l'élément qui doit être mis au vote.

Je ne sais pas si le député Ambros Bumann peut comprendre la démarche dans ce sens: nous ne votons que sur ce volet de la motion, c'est-à-dire l'élément de la collaboration avec les ONG, qui est un élément qui, me semble-t-il, est important, si j'ai bien compris ce que disaient les motionnaires.

Est-ce que tout le monde comprend, disons, dans le même sens, pour qu'il n'y ait pas de malentendu et que je puisse mettre au vote cette motion uniquement sur cet aspect-là?

Nous votons.

Par 98 voix contre 9 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 4.081 du député (suppl.) Grégoire Raboud dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat et tel que précisé par le président du Grand Conseil.

9. POSTULAT

des députés Ignaz Imboden (CSPO), Klaus Russi (CSPO) et cosignataires concernant le préjudice causé aux PME par le canton (12.06.2007) (4.082)

POSTULAT

der Grossräte Ignaz Imboden (CSPO), Klaus Russi (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Benachteiligung der KMU durch den Kanton (12.06.2007) (4.082)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons la réponse écrite du Conseil d'Etat sur nos pupitres qui nous dit que ce postulat est rejeté.

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Obwohl im Postulat das wesentliche erwähnt ist, möchte ich noch folgende Bemerkungen hinzufügen.

Wir haben im speziellen auf die Vergabepraxis des Kantons hingewiesen. Zwischenzeitlich konnten wir aber doch feststellen, dass es bei den Arbeitsvergaben beim Staat eher die Ausnahme war, dass Handwerkerarbeiten in die Baumeister- oder Generalunternehmerofferten eingebaut wurden. Allerdings kommt es des öftern vor, dass bei subventionierten Arbeiten in Gemeinden oder öffentlichen Körperschaften die angesprochene Vergabepraxis angewendet wird.

Immer mehr Generalunternehmer, die nicht in unserem Kanton ihren Wohnsitz haben, versuchen sich in unserer doch schon eingeschränkten Arbeitswelt einen Platz zu ergattern. Bei der Vergabe der Arbeiten an solche Generalunternehmen muss sich dann das einheimische Gewerbe, falls es berücksichtigt wird, wohl oder übel den geforderten Bedingungen dieser Unternehmer beugen.

Ausser Arbeitsplätze gehen auch noch wertvolle Steuergelder verloren.

In der Antwort wird darauf hingewiesen, dass Gemeinden diese Praxis nur bei Infrastrukturanlagen anordnen. Dem ist leider nicht so. In der Vergangenheit wurden komplette öffentliche Gebäude mit subventionierten Geldern an Generalunternehmer vergeben und auch so gebaut.

Wir ersuchen den Staatsrat, dass er diese Praxis überprüft und erstens seine Stellen und zweitens die Gemeinden und öffentlichen Körperschaften dazu anhält, die Arbeiten und Lieferungen getrennt auszuschreiben und zu vergeben.

Ich danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Sie haben zu Recht festgehalten, dass es ja eben keine fixe Praxis gibt im Kanton, wonach alles immer als Generalunternehmerverträge ausgeschrieben wird. Das ist wirklich die Ausnahme bei uns und Sie haben dies ja auch zu Recht so festgehalten.

Allerdings, was jetzt den zweiten Punkt betrifft, die Gemeinden. Hier haben wir keine Weisungsbefugnis. Das kommt auch in unserer Antwort so zum Ausdruck, dass wir keine Weisungsbefugnis in diesem Punkt haben und es eigentlich den Gemeinden überlassen ist, innerhalb des gesetzlichen Rahmens ihre Ausschreibungspraxis festzulegen, auch wenn wir Subventionsbehörde sind.

Allerdings muss man auch sagen wenn es zu solchen Fällen kommt, bleibt es ja den Walliser Unternehmern immer noch offen, selbst sich zu einer Gruppe zusammen zu schliessen, die diesem Auftrag gerecht werden kann. Ich weiss auf alle Fälle aus der Praxis, dass sich Walliser Unternehmungen zusammengeschlossen haben, um dann entsprechend eingeben zu können und den Auftrag auch an Land zu ziehen.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Vous acceptez cette réponse, Monsieur le député Ignaz Imboden?

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Es mag sein, dass bei diesen Arbeitsvergaben sich die Walliser Unternehmer zusammenschliessen können, aber sind wir doch nicht eher hier in einer Kleinwelt wo wir solche Institutionen leider nicht zur Verfügung haben.

Ich wäre trotzdem der Meinung, dass wir über mein Postulat abstimmen.

Le président:

Bien, nous allons donc voter.

Vous avez entendu l'avis du Conseil d'Etat qui confirme le texte écrit et puis l'avis de l'intervenant.

Par 73 voix contre 30 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.082 du député Ignaz Imboden.

Nous arrivons ainsi au terme de nos travaux.

Je tiens à vous remercier pour votre discipline et votre excellent travail.

Je voudrais également remercier la Fondation Gianadda qui a remis sur vos tables un livre et un billet d'entrée.

Je ne voudrais pas conclure cette matinée sans féliciter M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, non seulement parce qu'il est le plus valeureux des conseillers d'Etat ce matin puisqu'il nous a accompagnés tout au long de cette matinée, mais surtout parce qu'il vient d'être désigné comme vice-président du Conseil d'Etat avec entrée en fonction le 1^{er} janvier 2008, si je suis bien renseigné.

Alors, félicitations, Monsieur Cina!

(Applaudissements)

Je vous donne rendez-vous demain matin pour la suite de nos travaux.

Très bonne fin de journée!

La séance est levée à 11 h 30.

Séance du mardi 11 décembre 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Planification intégrée pluriannuelle 2008 – 2011
Integrierte Mehrjahresplanung 2008 – 2011
2. **Projet de budget 2008:**
Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence

Entwurf des Voranschlages 2008:

Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium

3. **Projet de budget 2008:**
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)

Entwurf des Voranschlages 2008:

Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

Entrée en matière

4. Projet de décision concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV)

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend den Aufkauf der Rehabilitationskliniken von Leukerbad und ihre Integration in das Gesundheitsnetz Wallis (GNW)

Le président:

Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, je vous invite à vous lever pour procéder à l'**assermentation** de M. le député (suppl.) **Damian Studer** du parti CSPO du district de Brigue qui remplace la députée (suppl.) Cornelia Allenbach-Guntern.

Je donne la parole au député Paul-André Roux, premier vice-président du Grand Conseil.

(Formule du serment, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Monsieur le député (suppl.) Damian Studer, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Noble Assemblée. Nous vous souhaitons en particulier beaucoup de plaisir dans ce travail et vous verrez qu'il peut réserver de belles satisfactions quand on s'y engage avec conviction.

Toutes nos félicitations!

Mesdames et Messieurs les députés, je vous invite à entamer, dans le silence, cette deuxième journée de la session de décembre.

Je suis heureux de vous retrouver frais et dispos. J'espère que vous ne ferez pas mentir mes prévisions qui ont été données par le Nouvelliste aujourd'hui et qui laissent supposer que, par votre discipline, nous arriverons à respecter un ordre du jour pour l'ensemble de cette semaine qui est très chargé.

Puisque nous parlons du Nouvelliste, vous avez découvert sur vos pupitres un cadeau du Nouvelliste en toute impartialité. Pour cette dernière session avant les fêtes, le Nouvelliste a, en effet, décidé de nous offrir l'année parlementaire vue par leurs journalistes politiques. Il faut se rappeler en effet que, au début de l'année 2007, le quotidien valaisan a décidé d'accorder plus de place au traitement du travail parlementaire en relatant chaque jour de session sur une double page; celles-ci sont toutes reliées dans ce livre-cadeau. M. Vincent Fragnière prendra contact avec les différents présidents de groupe pour que les députés qui ne sont pas présents aujourd'hui reçoivent également ce cadeau.

Merci à la rédaction du Nouvelliste et en particulier à ses rédacteurs Vincent Fragnière et Pascal Guex pour ce travail de qualité qui met en valeur notre propre travail et qui contribue à l'information de nos citoyens et donc au bon fonctionnement de notre démocratie.

Je voudrais également saluer à la tribune la présence des élèves de troisième année du cycle d'orientation de Martigny, classe de M^{me} Florence Couchepin qui est accompagnée de M. Jacques Vuignier, directeur des écoles de Martigny, un ancien député que je salue amicalement.

(Applaudissements.)

Voilà, j'espère que tous ces jeunes pourront découvrir avec intérêt nos travaux.

Le premier point de notre ordre du jour est une vision d'ensemble sur les investissements à venir de l'Etat.

1. PLANIFICATION INTEGREE PLURIANNUELLE 2008 – 2011 INTEGRIERTE MEHRJAHRESPLANUNG 2008 – 2011

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Discussion générale:

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

La LGCAF fait de la planification intégrée pluriannuelle un acte gouvernemental par excellence, cet outil de pilotage et de gestion n'étant que soumis à la prise de connaissance du Parlement.

C'est dans cet esprit que le groupe PDCB a pris soin de s'informer sur la gestion prévue des missions fondamentales de l'Etat pour les quatre prochaines années, sans perdre de vue cependant qu'il s'agit de prévisions fortement ancrées sur les données actuelles et susceptibles de rapides et profondes modifications ou adaptations au gré de l'évolution de la situation générale au-delà des frontières cantonales et dans l'économie en général.

Ainsi, par exemple, croit-on avoir déjà entendu à Berne que la première révision de la répartition RPT serait anticipée pour corriger quelques effets surprenants de l'entrée en vigueur du nouveau système.

Nous espérons encore que pourra ainsi être gommée, ou à tout le moins atténuée, la mauvaise surprise liée à notre participation finale à l'alimentation du fonds de compensation des cas de rigueur, alors que nous espérons en retirer plus de 30 millions de francs par année.

En pages 8 et 9 de son document, le Conseil d'Etat dresse la liste des dix objectifs qui sont les siens pour notre canton.

Nous partageons volontiers ses vues et préoccupations.

D'un point de vue strictement financier, la planification concrétise la stabilité du canton du Valais et semble permettre le respect, sur toute la période envisagée, du double frein aux dépenses et à l'endettement.

S'agissant des charges de personnel, les députés PDCB ont déjà dit, lors de l'examen en novembre du rapport spécial mesures structurelles, qu'ils s'accommoderaient de la hausse prévue de 2,5% par année résultant de la stricte application de notre arsenal législatif. L'effort à faire dans ce domaine doit se concentrer sur les nouveaux postes. Nous ne pouvons, Chers collègues, les créer ici en acceptant motions sur motions, modifications législatives sur modifications législatives, amendements budgétaires sur amendements budgétaires, et nous plaindre ensuite du non-respect du "Personalstopp". Nous vous invitons à nous suivre dans une rigueur devant conduire à ne créer que les nouveaux postes absolument nécessaires. Nous aurons déjà l'occasion, Chers collègues, dans quelques minutes, de mettre à l'épreuve notre bon sens dans ce domaine.

Fiscalement et pour revenir à la PIP (planification intégrée pluriannuelle), comment ne pas saluer la correction de la progression à froid prévue pour 2009. L'heure n'est plus à la timidité ou à la retenue dans ce domaine, d'autant qu'une compensation est de suite envisagée par le biais de l'augmentation du produit de l'impôt sur les forces hydrauliques.

Une dernière remarque sous forme de question. En page 7 de son document, le Conseil d'Etat mentionne expressément les éléments non retenus dans la planification. Nous sommes surpris d'y trouver l'étatisation des OPF. S'agit-il d'une volonté de reporter la mise en œuvre de la volonté de ce Parlement?

Dans l'attente d'une réponse, nous remercions le Gouvernement et la commission des finances pour la qualité de leurs analyses dans ce dossier et merci à tous de votre attention.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Mit Interesse hat die CSPO-Fraktion die integrierte Mehrjahresplanung des Staatsrats zur Kenntnis genommen. Die Kompetenz des Grossen Rates beschränkt sich auf sachliche und zeitliche Änderungen. Gestützt darauf erlauben wir uns folgende Bemerkungen.

Erfreulich ist, dass die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse für den Zeitraum 2008 bis 2011 eingehalten scheint. Die CSPO unterstützt aufgrund der prognostizierten Vermögens- und Verschuldungsentwicklung des Kantons Wallis die Forderung der Fiko nach einer Analyse der Steuerbelastung und der Unterbreitung von konkreten Änderungen zugunsten der Steuerpflichtigen.

Die Frage der antizyklischen Investitionspolitik bleibt kontrovers. Die CSPO-Fraktion erwartet, dass nur budgetiert wird, was auch realisierbar ist. Alles andere ist Augenwischerei und weckt falsche Hoffnungen und Erwartungen.

Die Entwicklung des Personalaufwandes bleibt ein Stein des Anstosses. Die CSPO-Fraktion ihrerseits erwartet jedoch vom Staatsrat, dass aufgrund der guten finanziellen Situation der Kantonsfinanzen die aufgelaufene und bis heute noch nicht ausbezahlte Teuerung bei den Staatsangestellten und den Lehrpersonen baldmöglichst ausgeglichen wird. Es gibt keinen sachlichen Grund mehr, warum die Kaufkraftverminderung nicht ausgeglichen werden sollte.

Die CSPO-Fraktion begrüsst die Absicht der Regierung, die kalte Progression im Jahr 2009 voll auszugleichen.

Die Ziele und Prioritäten des Staatsrats sind – obwohl sehr allgemein gehalten – wegweisend und zu begrüßen. Der CSPO-Fraktion fehlen zwei Gesichtspunkte, nämlich einerseits ein explizites Engagement der Regierung für die dezentrale Besiedlung und andererseits konkretere Angaben und ein konkreterer Fahrplan der Revision des interkommunalen Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden. Die Finanzkommission verlangt ihrerseits in der Budgetdebatte als prioritäre Massnahme zum politischen Ziel 1 der kantonalen Finanzverwaltung die Erstellung eines präzisen Zeitplans für die Aufgabenentflechtung Kanton/Gemeinden. Damit wird die Bedeutung dieses Projekts hervorgehoben. Andererseits erstaunt, dass einzig im DEKS als prioritäre Massnahme die Festlegung der Beziehungen und Verantwortlichkeiten zwischen Kanton und Gemeinden in dieser Deutlichkeit festgelegt wurde. Im DFIS seinerseits wird als prioritäre Massnahme die Anwendung der vom Bund entwickelten NFA Grundsätze in sämtlichen kantonalen Sektoralpolitiken, Abänderung der gesetzlichen Bestimmungen im Hinblick auf das Auslaufen des Dekrets vom September 2007, als prioritäre Massnahme festgelegt. An die Revision des interkommunalen Finanzausgleichs werden hohe Erwartungen gestellt. Klar ist, dass die damit zusammenhängende Entflechtung der Aufgaben zwischen Kanton und Gemeinden ein hartes Stück Arbeit ist, welchem genügend Zeit eingeräumt werden sollte. Eine Hauruck Übung ist zu vermeiden.

Das Legislaturprogramm ist ambitiös, es sollen nämlich mehr als 20 Gesetze neu geschaffen oder total revidiert werden, ohne all die Beitrittsgesetze und die Revision der Kantonsverfassung. Die Schullandschaft wird total umgekrempelt. Werden die Gemeinden zuletzt noch Autonomie besitzen? Die CSPO-Fraktion spricht sich gegen eine häppchenweise Revision des Gesetzes über das Unterrichtswesen aus. Erfreulicherweise konnte beim DVBU

entnommen werden, dass der Weiterführung der Planung für den Vollausbau des Lötschbergtunnels Priorität eingeräumt wird. Andererseits wird man zurück in die Realität geholt, wenn im gleichen Departement die vollständige Inbetriebnahme der A9 Sidlers-Ost bis Visp-Ost für 2018/2019 in Aussicht gestellt wird und das als prioritäre Massnahme.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Le groupe radical-libéral est tout à fait conscient que la planification intégrée pluriannuelle est un acte gouvernemental sur lequel le Grand Conseil ne peut pas faire grand-chose si ce n'est des commentaires. Alors, comme l'occasion nous en est donnée, nous ne nous en priverons pas, mais je vous rassure... brièvement.

Le groupe radical-libéral ne peut que se réjouir du fait que, sur la période planifiée, l'objectif du double frein aux dépenses et à l'endettement soit respecté.

Au niveau des charges de personnel, l'augmentation annuelle de 2,5% est supérieure au renchérissement, mais tient compte également des parts individuelles et autres augmentations.

Le groupe radical-libéral comprend aisément que de nouvelles exigences légales créent de nouvelles tâches pour l'Etat et nécessitent, par ce fait, de nouveaux postes. Cependant, dans le même temps, certaines tâches ont disparu, mais les postes restent. Nous sommes persuadés que des réorganisations internes sont possibles dans la plupart des cas. Encore faut-il une réelle volonté de la part du Conseil d'Etat ainsi qu'une analyse fouillée de la part des divers départements.

Pour le reste, notre groupe acquiesce à la plupart des conclusions de la commission des finances. La hausse des recettes de l'impôt sur les forces hydrauliques est, pour l'instant, hypothétique et ne mériterait pas, à notre avis, de figurer dans cette planification. Nous adhérons également pleinement aux considérations de la commission des finances à propos de l'étatisation des offices de poursuites.

Concernant le processus de fusion des deux caisses de pension, nous ne constatons, pour l'instant, que des intentions. Le processus effectif est en route et la fusion va nécessiter une recapitalisation que nous ne distinguons à aucun endroit dans cette planification.

La commission des finances se demande, au regard de l'évolution des investissements, s'il ne serait pas plus judicieux de pratiquer une politique d'investissements anticyclique. Notre groupe pense qu'il est possible d'éviter la surchauffe et, simultanément, de poursuivre les investissements. Nous avons donné quelques pistes l'année dernière: acheter des terrains en lien avec notre promotion économique endogène ou créer des réserves en vue d'un investissement majeur au niveau des infrastructures touristiques. Nous pensons que ces pistes sont toujours d'actualité et mériteraient mieux que des hochements de tête.

Merci de votre attention.

M. le député Georges Emery (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a étudié de manière attentive la planification intégrée pluriannuelle dite PIP 2008-2011.

Comme au niveau financier, le Conseil d'Etat respecte de manière stricte le double frein aux dépenses et que l'évolution de la fortune du canton démontre une stabilité financière, le groupe PS/AdG s'est arrêté sur le bien-fondé de cette PIP. Il en ressort que bien qu'attaché à une planification, le groupe PS/AdG se pose la question de l'annualisation de cette PIP. Ne serait-il pas plus judicieux que le Conseil d'Etat fasse cette PIP de manière quadriennale? Bien que le Grand Conseil préfère un suivi plus serré, force est de constater que le Conseil d'Etat a de la peine à rendre son rapport dans les temps. A la sortie de trois mois de négociations sur le budget, il doit élaborer de manière hâtive une PIP qui, quelquefois, semble aux députés du copier-coller sans grande vision.

Le groupe PS/AdG pense qu'une planification quadriennale donnerait plus de lisibilité politique à cette planification sans en enlever le suivi que le Grand Conseil souhaite avoir sur les dossiers du Gouvernement, car, à chaque budget et à chaque compte, les commissions thématiques décortiquent entièrement les indices de performance des objectifs politiques. Il est facile aux députés de comparer périodiquement la justesse de la vision du Conseil d'Etat et d'intervenir de suite sans pour cela devoir passer par une PIP annuelle.

En étudiant de près la planification du programme législatif, le groupe PS/AdG a été surpris de voir le programme chargé, pour ne pas dire plus, du Département de l'éducation, de la culture et du sport. En effet, pas moins de 29 modifications de lois ou d'adaptations de lois fédérales et intercantionales sont planifiées dans ce département pour ces quatre prochaines années. Bon courage aux commissaires du DECS qui seront appelés à se réunir fréquemment, presque aussi souvent qu'une commission permanente.

Pour le Département de l'économie et du territoire, le groupe PS/AdG aimerait demander au conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, si son département a l'intention, après la mise sous toit de la loi sur l'agriculture, d'attaquer le douloureux dossier de l'aménagement du territoire. Plusieurs membres du groupe pensent qu'après la loi sur l'agriculture et le développement rural et la loi sur le tourisme, une refonte de l'aménagement du territoire serait judicieuse et éviterait que des membres du Grand Conseil reviennent presque à chaque session sur la fiche D1/3.

Je vous remercie de m'avoir écouté et remercie le Conseil d'Etat d'avoir réussi à intégrer dans sa planification la RPT, même si à cause de cela le délai de remise de la PIP n'a pas pu être respecté.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Seit einigen Jahren beehrt uns der Staatsrat auf Geheiss des Parlaments jährlich mit dem integrierten Mehrjahresprogramm und der Bericht der Finanzkommission dazu folgt nach.

So werden von Jahr zu Jahr Papiere kreiert, die zwar viel Arbeit kosten, aber in ihrer Aussagekraft doch zu wünschen übrig lassen, da die eingesetzten Ziffern teilweise sehr vage sind und keine grossen politischen Visionen unserer Staatsräte daraus ersichtlich sind.

Als Informationsinstrument kann man diese Mehrjahresplanung akzeptieren. Auch als Vergleichsinstrument oder eventuell als Gedächtnis für Zahlenangaben. Aber zu wenig, um zu sehen, in welche Richtung sich das Wallis öffnen und entwickeln sollte.

Vielmehr wird in den Berichten klar ersichtlich, dass das Geld und nochmals das Geld überall und in jedem Bereich des staatlichen Handelns das Kriterium Nummer eins geworden ist und viele guten Ansätze gerade auch in der Budgetdebatte von vornherein abwürgt.

Seit Jahren wird von Effizienz geredet ohne dass etwas wirklich bessert. Seit Jahren werden Probleme wie zum Beispiel rund um die Pensionskassen und deren Fusionen nur zögerlich – wenn überhaupt – angegangen, ebenso ergeht es mit sektoriellen, qualitativ teilweise ungenügenden Arbeitsweisen innerhalb der Verwaltung. Und nicht erst seit gestern wünschen wir in unserem Kanton eine umfassende Strategie zum Beispiel zur Förderung von erneuerbaren Energien als Ergänzung zur Wasserkraft, eine Überlebensstrategie für all die kleinen Bergdörfer, eine nachhaltige Wirtschafts- und Tourismusförderung, die sowohl die sozialen, ökologischen und ökonomischen Komponenten berücksichtigt. All diese Bemühungen würden mithelfen die grösstmögliche Autonomie und eine nationale Führungsrolle in Sachen Energie anzustreben und wertvolle Arbeitskräfte hier im Kanton zu schaffen, statt sie als Braindrain in die umliegenden Kantone abziehen zu lassen.

In den letzten Jahren ist die politische Debatte und Planung je länger je mehr zur Zahlenbiegerei verkommen, wobei das Kriterium Geld an erster Stelle steht. Es scheint uns, dass wir hier im Parlament nur allzu oft vergessen, dass der Staat, die Wirtschaft und das Geld den Bürgerinnen und Bürgern dienen soll und nicht umgekehrt.

Deshalb würden wir in Zukunft gerne vermehrt auch etwas darüber lesen, was die Menschen hier in unserem Kanton für Bedürfnisse haben und wie wir ihnen begegnen können, ohne unsere politischen Visionen eines offenen, sozialen und innovativen Wallis aus den Augen zu verlieren. Ich danke.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris connaissance avec très grand intérêt du document du Conseil d'Etat présentant la planification intégrée pluriannuelle 2008-2011 (PIP) ainsi que du rapport rédigé par la commission des finances.

Il prend acte des objectifs et priorités du Conseil d'Etat. Et, sans vouloir revenir sur les nombreux points déjà évoqués par mes collègues préopinants, il souhaite, d'une part, que les mesures prioritaires et ressources financières énoncées au chapitre 5 soient à même de conduire à leur réalisation et, d'autre part, que les indicateurs de performance retenus permettent réellement de juger de l'efficacité et, partant, de l'opportunité de dites mesures.

Si nous soulignons ce fait, c'est parce que, dans certains chapitres, apparaît à notre sens un décalage entre la mesure et l'indicateur permettant d'en apprécier la portée.

Un exemple parmi tant d'autres, au chapitre 5.3, si les objectifs politiques sont cohérents et les mesures prioritaires totalement en phase avec ceux-ci, nous déplorons le fait que le seul indicateur correspondant aux progrès que devrait ou pourrait apporter la révision de la loi sur les soins de longue durée se résume à l'augmentation du nombre de lits dans les EMS.

Avec le groupe DC du Centre, nous apprécions, cependant, dans son ensemble le tableau de bord de la gestion cantonale, auquel la structure roulante apporte la dynamique qui faisait défaut aux antiques plans quadriennaux.

Nous n'émettrons aucune remarque sur le programme législatif et laisserons l'entière responsabilité de sa mise en œuvre au Gouvernement et aux départements qui ont prévu de soumettre au Parlement entre 2008 et 2009 plus de 50 modifications législatives d'importance diverse, auxquelles il convient d'ajouter divers règlements, accords intercantonaux, ordonnances et autres adaptations constitutionnelles.

Chers collègues députés, le chômage n'est pas pour demain.

En ce qui concerne le rapport de la commission des finances, nous pouvons sans peine adhérer à ses conclusions, tout en soulignant que nous comprenons la difficulté pour le Gouvernement à se montrer à la fois anticyclique et proactif dans sa politique d'investissements, ce en raison de la durée de la procédure, dont l'aboutissement doit être subordonné à la disponibilité financière et à l'urgence politique. De même, en ce qui concerne l'assainissement des caisses de pension, au vu de l'importance des montants en jeu et de l'incertitude autour de la décision (le passage d'une garantie de 80 à 100% représente un montant de 1,7 milliard, auquel il conviendra peut-être d'ajouter une garantie pour risque de bourse de 12%, mais les décisions ne sont pas encore prises), nous pouvons donc admettre qu'il vaille mieux attendre la version définitive de Berne avant d'adapter les projections budgétaires cantonales.

Cela étant dit et pour conclure, le document du Conseil d'Etat est conforme aux exigences de l'article 23 de la LGCAF et les remarques contenues dans le rapport de la commission des finances, si elles n'ont que valeur de recommandations dans cet acte purement gouvernemental, elles devraient, cependant, permettre de corser quelque peu et de rendre encore plus fumante ce qu'il est convenu d'appeler notre PIP cantonale.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Eigentlich kann ich mich relativ kurz fassen, weil ja vieles bereits gesagt worden ist mit dem ich voll und ganz übereinstimmen kann. Vielleicht nur dies.

Formell handelt es sich bei dieser Mehrjahresplanung ja um einen Akt der Regierung. Der Grosse Rat nimmt davon Kenntnis. Ich kann mich daran erinnern, dass wir hier in diesem Grossen Rat eine ganze Woche lang über einen derartigen Mehrjahresplan diskutiert und debattiert haben und am Schluss hat praktisch nichts herausgeschaut. Also ich ziehe diese Vorgehensweise jetzt vor, dass wir davon Kenntnis nehmen, einen kurzen Kommentar zum Mehrjahresplan geben und dann den Staatsrat beauftragen, diesen Mehrjahresplan umzusetzen. Ich glaube schon, dass für die Regierung ein solcher Mehrjahresplan ein wichtiges Instrument ist, damit sie sieht in welche Richtung vor allem auch die finanzielle Entwicklung in diesem Kanton geht. Insofern messe ich diesem Mehrjahresplan natürlich für die Regierung doch eine grosse Bedeutung zu.

Materiell ist festzuhalten, dass – das ist der wichtigste Punkt aus unserer Sicht – die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse über die Planungsperiode eingehalten worden ist. Und einmal mehr ist unter Beweis gestellt, dass diese doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse ein sehr nützliches Instrument für unsere Regierung ist.

Die CVPO stimmt im übrigen mit den Forderungen und den Warnlichtern der Finanzkommission überein. Die Finanzkommission weist ja insbesondere bei den Personalausgaben und bei den Beiträgen ohne Investitionscharakter auf eine Gefahr der ungebremsten Entwicklung hin. Mit der Finanzkommission sind wir ebenfalls erstaunt darüber, dass die Fusion der Pensionskassen in die Planung nicht einbezogen wurde. Dies ist wohl mehr als nur ein Schönheitsfehler und muss in der nächsten Planung unbedingt korrigiert werden.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP a examiné avec beaucoup de soin et d'attention la planification intégrée pluriannuelle pour les années 2008-2011.

Mes distingués collègues se sont déjà longuement exprimés. Permettez-moi, cependant, de revenir brièvement sur ce rapport.

En préambule, nous tenons à souligner la qualité et la précision de ce document, outil essentiel à une vision économique à moyen terme pour notre canton. Cependant, en page 14 dudit document, au chapitre des revenus d'exploitation, nous observons une augmentation constante des impôts. Ces chiffres nous interpellent et nous obligent à formuler les remarques suivantes:

Monsieur le chef du département, n'y a-t-il pas un risque d'un effet pervers? En effet, l'augmentation des recettes a souvent comme corollaire une augmentation identique des charges. Dans ce Parlement même, cette tendance est souvent démontrée par la multiplication des interventions demandant toujours plus de participation étatique. Nous aurions souhaité une prévision de recettes stabilisée indiquant clairement une volonté de ne plus systématiquement faire assumer à la collectivité des tâches et des charges que le privé devrait supporter.

Monsieur le chef du département, ce n'est pas à vous que j'apprendrai que gouverner, c'est prévoir. Or, il nous semble que les prévisions des recettes soient optimistes. Les acteurs de l'économie privée sont très réservés sur l'évolution des prochaines années, tant du point de vue économique, financier que boursier. Les événements de cette semaine nous le démontrent à l'envi.

En conclusion, nous remercions vos services et le Conseil d'Etat pour cet excellent instrument de prévisions et le groupe UDC/SVP suivra avec beaucoup d'attention l'évolution économique et financière de notre canton à la lumière de votre planification pluriannuelle.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous avons entendu les porte-parole des huit groupes.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

La "pip" ou PIP – les députés francophones ne savent plus à quel saint se vouer quant à la prononciation de cette abréviation mal inspirée, mais telle en a été la décision du Conseil d'Etat – constitue, comme ceci a été remarqué par plusieurs groupes, un acte gouvernemental. Ainsi, le Grand Conseil, impuissant au demeurant, ne peut que proposer des modifications matérielles et/ou temporelles.

La commission des finances, qui a consulté en détail la planification 2008-2011, émet toutefois les observations suivantes:

- le double frein aux dépenses et à l'endettement est respecté annuellement;
- l'endettement net du canton mu en fortune nette dès la fin 2007 croît annuellement pour atteindre 25,6 millions en 2011. Cet état de fait ne constitue aucunement une fin en soi et corrobore la revendication de la commission des finances quant à des propositions de mesures concrètes en matière d'allègement fiscal, indépendamment de la compensation du renchérissement intégrée à cette planification;
- la moyenne des investissements annuels dépasse les 200 millions. La commission des finances, une nouvelle fois, s'interroge sur les capacités du Gouvernement à maintenir, année après année, cet impressionnant rythme d'investissements;
- l'augmentation des charges de personnel de 2,5% par année dévoile une propension à accroître le personnel de l'Etat;
- la décision de ne pas prendre en compte l'étatisation des offices de poursuites en régie à partir de 2009 pourrait cacher une volonté délibérée du Gouvernement à ne pas se plier à la décision du Parlement. La commission des finances sera également attentive et intransigeante à l'avenir sur ce point;
- l'évolution supérieure à 4% par année des recettes fiscales est réjouissante et constitue une nouvelle démonstration du potentiel de baisses fiscales. La commission des finances se demande si, par analogie au rattrapage du renchérissement pour le personnel, un rattrapage, même partiel, de la correction incomplète du renchérissement de la progression ne pourrait pas être une alternative à étudier;
- la hausse de l'impôt sur les recettes hydrauliques doit tout de même respecter certains critères d'éventualité, celle-ci reposant sur des décisions dont l'issue ne peut être assurée à ce jour;
- en finalité, la commission des finances s'étonne que le Conseil d'Etat n'ait pas considéré des incidences financières liées au processus de fusion des caisses de pension de l'Etat et des enseignants. Elle attend à ce sujet des explications de la part du chef du Département des finances.

Pour le solde, la commission des finances prend acte de la planification intégrée pluriannuelle 2008-2011 et remercie le Conseil d'Etat de tenir compte de son appréciation pour l'établissement du budget 2009.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Le dernier mot sur cette planification intégrée pluriannuelle est évidemment réservé au chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je me permettrai, compte tenu de la densité des interventions qui ont été faites, de prendre peut-être chez chacun des intervenants un moment clé, des propositions ou des remarques, ou des propositions qui n'ont encore pas vu jour notamment dans la commission des finances, mais qui ont été émises aujourd'hui ici en plenum, de manière à pouvoir finalement faire le tour, du moins je l'espère, de la question.

En ce qui concerne tout d'abord – priorité à la commission des finances – des remarques qui ont été faites dans son rapport sur la planification intégrée pluriannuelle au sujet des offices de poursuites: y a-t-il une volonté du Conseil d'Etat délibérée de freiner ce dossier alors que le Parlement, sur proposition du Gouvernement, a décidé, le 5 avril 2007, l'étatisation des offices de poursuites? Monsieur le président, vous l'avez dit vous-même ou plus ou moins votre commission dans le rapport qu'il n'y avait pas d'incidences financières étant donné que les émoluments devraient couvrir l'engagement ou la prise en compte de ce personnel supplémentaire dans les effectifs de l'Etat. C'est la raison pour laquelle on n'a pas introduit – excusez-moi l'expression – dans la machine l'ensemble des postes, etc., et, ensuite, reprendre l'ensemble des émoluments derrière étant donné que le projet est actuellement en cours. La démonstration, je vous la fais ici: le 5 avril 2007, le Grand Conseil a décidé d'étatiser les OPF, le 6 juin 2007, le Conseil d'Etat a posé les bases du projet d'étatisation en décidant d'abord de constituer le comité de pilotage chargé d'accompagner les projets d'étatisation, ensuite de constituer un comité exécutif, placé sous la présidence du délégué aux poursuites et faillites, chargé de réaliser le projet d'étatisation et, le 22 août 2007, le Conseil d'Etat a nommé ce délégué. Maintenant, nous sommes en phase de nomination de la personne qui va administrativement appuyer ce délégué. Les comités de pilotage et exécutif chargés, en collaboration avec les services centraux de l'Administration cantonale, de réaliser l'étatisation des OPF sont au travail actuellement. Le programme de travail comporte 12 points principaux. C'est extrêmement complexe. Il y a les aspects du personnel, des finances, des locaux, de l'informatique, de la sécurité, des assurances, de l'organisation, de l'information, etc., et tout cela avec un plan d'action qui devrait permettre, au 1^{er} janvier 2009, d'avoir bouclé cette opération d'étatisation des OPF. Vous voyez que là, la volonté du Gouvernement, j'espère qu'elle est clairement démontrée. Nous allons, bien sûr, dans le respect des décisions prises par le Parlement, nous exécuter dans ce domaine.

En ce qui concerne maintenant la problématique des caisses de pension, il est clair que le Gouvernement n'a volontairement pas intégré cette problématique dans la planification intégrée pluriannuelle. Vous savez l'incidence qu'aura la décision que devront prendre les Chambres fédérales sur le taux de couverture des caisses de pension publiques. Vous savez que cette intervention Beck, qui est actuellement en traitement au Conseil national et au Conseil aux Etats, aura comme conséquence peut-être d'obliger toutes les caisses publiques à avoir une couverture à 100% et peut-être même plus parce qu'il faudra couvrir le risque de

change et le risque boursier (on parle parfois de 110-112%, comme l'a dit le député et président de groupe Jacques Melly). Alors, forcément les alternatives sont là maintenant devant le Parlement fédéral et peut-être que l'autre alternative, celle voulue, je l'espère, par une majorité de cantons, en tout cas tous mes collègues de Suisse romande sont clairs là-dessus (il est vrai qu'il y a une différence de philosophie entre la Suisse alémanique et la Suisse romande; en Suisse alémanique depuis pratiquement toujours, on a eu la large majorité des caisses publiques avec une couverture à 100% alors que, en Suisse romande, on a utilisé, et dans certains cantons suisses alémaniques aussi, les possibilités légales disant que l'on peut remplacer la couverture totale par une garantie d'Etat. Les deux systèmes sont viables; la preuve, c'est qu'ils ont vécu jusqu'à maintenant. Nous, nous avons fait un choix ici maintenant (le Parlement) de changer le principe de la primauté des prestations en primauté des cotisations, ce qui sous-entend une couverture à 100%. Cela dit, au niveau des Chambres fédérales, on va décider maintenant: est-ce que l'on va laisser la possibilité d'une couverture à 80%, mais, à ce moment-là, les collectivités publiques devraient rémunérer auprès des caisses de pension le 20% restant, voire encore la marge de risques. Bien sûr, selon que l'on choisisse un système ou l'autre, l'incidence financière est totalement différente. On va parler de centaines de millions et le député Jacques Melly a parlé de chiffres sortis à l'occasion de l'examen de la première loi que l'on a faite de 1,7 milliard pour une couverture totale. Eh bien!, vous imaginez si l'on parle de 1,7 milliard ou si l'on parle de quelques dizaines de millions par année pour rémunérer la différence, vous aurez des images totalement différentes. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le député Beat Abgottspon, le Conseil d'Etat n'a pas voulu fermer les yeux là-dessus, mais, dans une telle grande incertitude, il aurait fallu vous présenter deux PIP, une avec une couverture à 110-112% et l'autre avec une couverture à 80%, mais avec la rémunération du manco de couverture, donc cela compliquait les choses. Je crois que c'est une problématique qui est bien saisie dans ce Parlement.

En ce qui concerne maintenant les perspectives de recettes, c'est une préoccupation apparemment commune entre la commission des finances et le député Alexandre Caillet du groupe UDC/SVP. Il est vrai que la progression de la masse fiscale est importante dans les quatre ans qui viennent, mais elle correspond finalement, après la compensation totale de la progression à froid qui va quand même "coûter" – entre guillemets – un manco de recettes pour le canton de 32 millions, après cela, il y a quand même la progression ordinaire. Cette progression ordinaire, plutôt que de la trouver exagérée, Monsieur le député Alexandre Caillet, je vous rappelle que nombreux sont, dans ce Parlement, au moment où l'on boucle les comptes, non pas au moment du budget, mais bien au moment où l'on boucle les comptes, pour dire que l'on a chaque fois été beaucoup trop prudent dans la prévision des recettes puisque, à chaque fois, ces recettes dépassent les espérances qui avaient été mises au budget. Par conséquent, il est vrai que cette progression de la masse fiscale si elle existe, elle n'est pas due à une pression fiscale supplémentaire sur les citoyens, mais elle est due à la bonne conjoncture qui, pour l'instant, ne montre pas encore de signes d'affaiblissement suffisants pour que l'on en tienne compte dans les prévisions. C'est aussi l'avis du président de la Banque Nationale qui l'a répété à plusieurs reprises encore la semaine passée en disant: les fondamentaux sont bons; c'est vrai qu'il y a quelques signaux, mais pas suffisants pour mettre en question les taux de croissance que l'on a dernièrement prévus, et ce sont les taux de croissance que le Conseil d'Etat a retenus dans le cadre de cette planification intégrée pluriannuelle.

Alors, est-ce qu'il faut revoir une baisse d'impôts pour faire profiter les citoyennes et les citoyens, Monsieur le président de la commission des finances? Vous êtes de cet avis; je serais tenté de l'être aussi, mais quand on sait ce qui va nous arriver du côté de la Berne fédérale, notamment la révision du régime fiscal des entreprises, mais aussi l'imposition des couples, c'est par dizaines de millions que cette répercussion se fera dans les recettes de l'Etat du Valais. On sait que cette réforme est en cours actuellement et qu'elle va certainement aboutir durant l'année 2008. Alors, avant que nous-mêmes qui avons déjà procédé à des allègements fiscaux pour les familles et les entreprises (je vous rappelle les classements..., ah!, je ne veux pas revenir là-dessus, mais le Valais s'est très fortement amélioré soit en ce qui concerne les personnes physiques, soit en ce qui concerne les personnes morales, on est en tête de la Suisse romande et on est dans le milieu de peloton de l'ensemble des cantons suisses), on sait que, dans le pipe-line, vont nous arriver de Berne des réformes fiscales qui auront des conséquences importantes sur les recettes du canton. Je crois qu'il faut avoir la prudence nécessaire de dire: on a une planification intégrée pluriannuelle qui nous démontre que le double frein aux dépenses est respecté; c'est un but extrêmement important et c'est un élément puissant en main du Gouvernement qui nous aide bien, Monsieur le député Beat Abgottspon, vous avez raison, mais, en même temps, il faut aussi regarder, lever le nez du guidon et regarder ce qui va nous arriver, en disant qu'on va essayer déjà de bien réceptionner ces diminutions fiscales à l'intérieur du canton, de manière à ne pas mettre en danger les prestations que nous devons encore bien heureusement fournir à nos concitoyennes et à nos concitoyens.

Je passe maintenant aux remarques un peu plus détaillées.

Monsieur le député Nicolas Voide, j'ai répondu, je pense, à vos interrogations, à vos attentes et à vos craintes en ce qui concerne l'étatisation des offices de poursuites. Vous avez vu que la volonté du Gouvernement est non seulement clairement exprimée, mais que nous sommes déjà passés à l'acte. Vous saluez la politique du personnel, telle qu'elle a été prévue dans le cadre de la planification intégrée pluriannuelle, tout en émettant vos vœux que sur le maintien général de la masse salariale des effectifs et surtout des nouveaux postes, nous soyons, et vous et nous, encore plus rigoureux à l'avenir sur la création de ces nouveaux postes; nous en prenons acte.

Madame la députée Graziella Walker Salzman, à juste titre, vous mettez le doigt sur l'importance de la mise sur pied d'une nouvelle péréquation financière entre le canton et les communes. Il est vrai que c'est un objectif prioritaire dans le cadre de la planification qui s'annonce maintenant dans les deux ou trois ans qui viennent. Preuve en est, vous exigez, vous, un calendrier, un concept, etc., tout cela va être présenté au Parlement très prochainement puisque le groupe de travail qui s'est attelé à cette tâche a reçu mandat du Conseil d'Etat pour la fin janvier de nous présenter un concept, de nous présenter une organisation de travail. Vous savez que les flux financiers ont déjà été entièrement répertoriés. On a déjà fait du travail préparatoire dans le cadre de la RPT fédérale. On a anticipé cette problématique-là. Nous devons absolument réussir à avoir une péréquation financière intercommunale le plus rapidement possible. On a dit qu'il y a deux étapes dans la RPT: la première, on vient de la faire, elle est générale, c'est recevoir les nouvelles dispositions fédérales et être capables de les mettre en vigueur dans le canton (c'est ce que l'on fera à partir du 1^{er} janvier 2008). On s'est dit qu'en 2011, tout doit fonctionner, y compris la nouvelle répartition des tâches, entre canton et communes avec les mêmes principes de subventionnement et les mêmes instruments financiers. Donc, effectivement, c'est une priorité du Gouvernement.

Monsieur le député Georges Emery, vous regrettez l'ancienne planification quadriennale en disant que c'était une planification qui était faite dans la sérénité et certainement avec une réflexion beaucoup plus approfondie par rapport à cette planification intégrée pluriannuelle qui vous donne l'impression d'être conçue dans la va-vite avec des délais extrêmement courts, etc. Il est vrai que les délais sont courts. Par contre, il ne faut pas en déduire que c'est un instrument qui est fait à la va-vite parce que le grand avantage de cet instrument, c'est que l'on parle ici de "rollende Planung", on parle de planification roulante; autrement dit, chaque année, une année s'ajoute et une autre est abandonnée et on affine chaque fois pour les quatre ans qui viennent les stratégies, les objectifs, les moyens financiers et la vision à moyen terme, à deux, trois et quatre ans pour ce qui va se passer. C'est donc un instrument qui est beaucoup plus pointu et qui certainement soit au niveau gouvernemental, mais certainement aussi au niveau parlementaire, comme cela a d'ailleurs été relevé à plusieurs reprises, est un instrument nécessaire et certainement très utile dans votre appréciation aussi de la situation.

Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, vous vous êtes beaucoup préoccupée également de la problématique des caisses de pension. Ce n'est pas une problématique que l'on a voulu évacuer comme cela d'un revers de main. Par contre, les conséquences sont si importantes, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'il faut absolument au moins connaître dans quelle direction, au niveau fédéral, on peut aller pour, ensuite, venir devant le Parlement et vous présenter une stratégie. Je vous rappelle qu'une décision dans ce Parlement, c'est le changement du principe. C'est cela le plus important: changement du principe de la primauté des prestations en primauté des cotisations. Ma foi, la décision irréversible a été prise dans cette salle et les conséquences de cette décision seront extrêmement importantes, notamment non seulement sur le taux de couverture, mais également aussi sur les incidences financières pour tous les partenaires, pas seulement pour l'Etat.

Je reviens sur la remarque très importante qui a été faite par le député Bernard Rey pour le groupe radical-libéral en ce qui concerne notamment la hausse des redevances hydrauliques et cette fameuse taxe d'accumulation qui est voulue par les cantons alpins. Il est vrai que d'intégrer déjà ce produit de 33 millions dans la planification intégrée pluriannuelle en 2009 paraît un peu trop optimiste, n'est-ce pas? Rien n'est fait. Il est vrai qu'aujourd'hui, il est très difficile de faire passer cette idée au niveau fédéral, tout simplement parce que pas mal de cantons ont le sentiment que la RPT nouvelle a bien servi les cantons alpins. Alors, il faudra du temps pour les convaincre de la vraie réalité qui n'est pas celle-là. La vraie réalité, c'est que les cantons alpins, dans le cadre de la RPT, n'ont pas reçu autant que s'ils n'avaient pas changé de système, mais il faudra du temps pour convaincre de tout cela. Il ne faut, en général, pas précipiter les choses et avoir des décisions irréversibles négatives alors que l'on sait que si l'on prend du temps pour expliquer le pourquoi et le comment, et notamment la motivation des cantons alpins, car il faut savoir que le prix de l'énergie, ces dix dernières années, a été multiplié par quatre alors que le coût de la matière première auquel ces sociétés achètent cette matière première, autrement dit les redevances hydrauliques, eh bien!, elles, n'ont pas changé, même pas d'adaptation à l'indice du coût de la vie. Il paraît tout à fait logique que lorsque l'on a un marché qui permet de vendre un produit quatre fois le prix en l'espace de dix ans, celui qui fournit la matière première ait aussi un tant soit peu les revenus. Alors ne pas le mettre dans la planification intégrée pluriannuelle parce que les chances pour 2009 en tout cas ne sont peut-être pas si évidentes que cela pour obtenir ces augmentations, c'est montrer tout simplement un signe politique qu'en Valais, eh bien!, on peut se passer de ces

redevances hydrauliques et puis que l'on n'est peut-être pas si volontaire dans la défense de cette augmentation, et cela, le Gouvernement ne l'a pas voulu. C'est surtout un signal politique fort que l'on a voulu montrer à travers cette planification intégrée pluriannuelle en y intégrant cette augmentation des redevances hydrauliques parce que nous estimons que nous y avons droit, et nous allons le demander et le faire savoir.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, les quelques remarques et les quelques réponses qui, au nom du Gouvernement, j'espère, auront rassuré certains et mieux informé d'autres, que je peux faire sur vos interrogations et vos questions. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Comme vous le savez, cette planification intégrée pluriannuelle ne fait pas l'objet d'un vote. Donc, le Parlement prend acte de cette planification et a pu faire ses remarques, ses observations. On part de l'idée que le Gouvernement l'a entendu et que nous trouverons des effets de ce débat dans le prochain budget, notamment dans le budget 2009 qui sera préparé durant l'année à venir.

Ce point est ainsi traité.

Je vous invite ainsi à passer au point suivant de l'ordre du jour.

2. PROJET DE BUDGET 2008

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2008

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Le président:

C'est un travail important qui nous attend ici et qui requiert toute notre attention.

Vous avez sous les yeux les documents sur lesquels nous allons travailler, qui nous ont été remis ce matin et qui ont été mis à jour par le Service parlementaire, avec deux catégories en quelque sorte de documents, qui ont des couleurs différentes:

- le document blanc (Tableau II) avec amendements pour discussion et vote et
- le document rose (Tableau I) avec les amendements pour une acceptation tacite puisque ceux-ci concernent des propositions qui sont sans incidences financières et qui ont été acceptées autant par la commission thématique en charge du département concerné que par la commission des finances.

En ce qui concerne les amendements figurant dans le document rose, nous pourrons donc aller plus vite dans l'analyse de ces amendements. En revanche, pour les autres, cela nécessitera donc une assez grande attention.

Le rapporteur de la commission des finances, le député Pascal Gaillard, a déjà pris place.

Je dois aussi rendre attentifs en tout cas les téléspectateurs et les téléspectatrices que ce sera un exercice un peu plus difficile puisque, eux, ils n'ont pas sous les yeux les documents que nous avons. J'espère que les interventions seront suffisamment explicites pour que tout le monde comprenne bien de quoi il en retourne.

Avant d'attaquer les premières propositions, je donne la parole au président de la commission des finances pour une déclaration liminaire.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Avant d'aborder dans le détail le traitement des amendements, j'aimerais apporter un commentaire succinct à la prise de position du 28 novembre dernier du Conseil d'Etat et qui peut se circonscrire ainsi: braquage en novembre, virage en décembre.

Notre grand argentier, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, vous l'aviez très justement évoqué lors de l'entrée en matière: en novembre, on entre en matière et, en décembre, on décide des rubriques.

Ainsi, le Conseil d'Etat a fait preuve d'une grande faculté d'adaptation et, on peut le dire, a radicalement modifié sa position du 30 octobre dernier par rapport aux propositions de la commission des finances. Cela prouve non seulement que notre Gouvernement est ouvert au dialogue, mais également capable de s'adapter à une volonté implicitement évoquée lors de l'entrée en matière par la majorité des groupes. Je ne peux que l'en féliciter et lui en savoir gré. Cela prouve également que les propositions de la commission des finances relèvent d'une légitimité reconnue et reposent sur une analyse pertinente.

Ainsi, le Conseil d'Etat accepte partiellement la réduction des nouveaux postes en renonçant à la création de 6,5 emplois plein temps sur les 10 demandés par la commission des finances. Encore une fois, nous ne souhaitons pas entrer dans le détail des postes concernés. Cette analyse appartient au domaine de l'opérationnel et de la responsabilité du Gouvernement. Nous n'appelons pas non plus à une guerre de tranchée pour 3 postes et demi, même si nous demeurons convaincus qu'il eût été licite de répondre intégralement à notre requête. Ainsi, nous obtempérons à ce compromis de réduction de 6,5 postes pour un montant de 675'000 francs, charges sociales comprises, mais tenons à transmettre un message clair au Conseil d'Etat pour les années à venir: la commission des finances fera preuve de rigorisme afin d'éviter une croissance sempiternelle du personnel de l'Etat contraire à la volonté de ce Parlement.

L'assentiment du Conseil d'Etat à la réduction de 5 millions de la rubrique 31 constitue une bonne nouvelle en soi et doit être considéré comme un signal fort de l'exécutif à répondre aux attentes de la commission des finances, respectivement du Parlement. Je ne peux ici que louer le travail du Gouvernement depuis l'entrée en matière où il estimait que cette réduction ne se justifiait pas. Cet assentiment ne doit, cependant, pas être annihilé par l'accession à des amendements allant dans le sens opposé. J'en appelle ici à la responsabilité et à la cohérence du Parlement eu égard aux propositions que nous allons traiter d'ici à la fin de la session.

Le détail fourni en page 7 de la prise de position du 28 novembre révèle le haut degré d'investigation entrepris afin de répondre concrètement aux exigences de la commission des finances. Ce même détail corrobore pareillement l'appréciation de la commission quant à une marge de sécurité trop conséquente dans le projet de budget initial.

D'une manière générale, je tiens à complimenter le Gouvernement pour ses prises de position du 30 octobre et du 28 novembre. Ces deux documents, dont le détail n'a d'égal que la transparence, constituent un formidable outil décongestionnant les finances publiques par son approche gouvernementale.

Le tableau en page 1 précisant les propositions émanant de la commission des finances, des commissions thématiques, des groupes et des députés individuellement est, de fait, relativement expressif, pour ne pas dire loquace. Si le cumul des diverses propositions par rubrique ne peut être invoqué comme une argumentation tangible, celui additionnant les propositions par auteur est particulièrement relevant. En effet, si l'on retenait l'ensemble des amendements émanant des commissions thématiques, la marge se détériorerait de 1'073'150 francs, ceux des groupes de 4'535'800 francs et enfin ceux des députés individuellement de 8,8 millions. Seule la commission des finances, considérée parfois comme sentencieuse, inverse la tendance induite par ses propositions qui conduiraient, si elles étaient acceptées dans leur intégralité, à transgresser le cadre légal en vigueur pour le traitement du budget, soit le respect du double frein. Elle démontre ainsi la portée de sa qualité de sentinelle face aux élans parfois immodérés de certains dissipateurs des deniers publics.

Pour le traitement des 258 amendements, la commission des finances a respecté la philosophie suivante:

- pour les propositions sans incidences financières, nous avons systématiquement suivi le préavis de la commission thématique y relatif;
- celles avec incidences financières ont été traitées individuellement avec les issues qui seront motivées par notre rapporteur, le député Pascal Gaillard, que je remercie au passage pour son engagement sans faille et sa rigueur académique.

Pour toutes les demandes de postes supplémentaires, la commission des finances ne s'est pas prononcée sur le fond de la demande et a refusé en considérant que celles-ci devaient émaner de transferts internes sans augmentation de l'effectif global.

Le même raisonnement, à une exception près, a été appliqué pour les demandes de crédits supplémentaires.

Cette méthode système d'examen des amendements a permis à la commission des finances de suivre une ligne dogmatique et cohérente qui, je le souhaite ardemment, sera suivie par le Parlement.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Je remercie le président de la commission des finances pour ses explications très claires, qui, je le pense, sont utiles et même nécessaires au bon déroulement de nos travaux.

**PROJET DE BUDGET 2008:
Général, pouvoir législatif, pouvoir exécutif, Présidence**

**ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2008:
Allgemein, Legislative, Exekutive, Präsidium**

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

0.1. Budget global

Voranschlag allgemein

<u>Commission des finances</u>	<u>Finanzkommission</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Réduction de Fr. 1 Mio. sur les nouveaux postes ainsi qu'une réduction de Fr. 0.3 Mio. pour les charges sociales y relatives.	Reduktion um Fr. 1 Mio. für neue Stellen sowie Reduktion um Fr. 0.3 Mio. für die diesbezüglichen Soziallasten.
- 1'300'000.-	- 1'300'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Retiré	Zurückgezogen
Nouvelle proposition de la Cofi	Neuer Vorschlag der Fiko
Réduction de Fr. 675'000.- sur les nouveaux postes (y compris charges sociales)	Reduktion von Fr. 675'000.- auf den neuen Stellen (einschl. Soziallasten)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 0.1 de la commission des finances

La proposition initiale a été retirée au profit de la nouvelle proposition suivante: réduction de 675'000 francs sur les nouveaux postes (y compris charges sociales).

Cette proposition a été acceptée par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.

La justification a été donnée par le président de la commission des finances précédemment.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le rapporteur.

Il n'y a pas de demande de parole. **Cette proposition est donc acceptée.**

0.2. Budget global

Voranschlag allgemein

<i>Commission des finances</i>	<i>Finanzkommission</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Réduction de Fr. 5 Mio.	Reduktion um Fr. 5 Mio.
- 5'000'000.-.	- 5'000'000.-.
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 0.2 de la commission des finances

Cette proposition a été acceptée par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

Les motifs de cette réduction ressortent du rapport de la commission des finances.

La commission prend acte avec satisfaction que le Conseil d'Etat a accepté sa proposition.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Ich möchte Herrn Staatsrat Roch anfragen, ob bei dieser Reduktion von fünf Millionen Franken der Betrag von 500'000 Franken für den Frühberatungsdienst im Oberwallis enthalten ist, das heisst, die Unterstützung für behinderte Kinder im Vorschulalter und ihre Eltern sollte gestrichen werden.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Il n'a jamais été question de supprimer des subventions aux jeunes handicapés et aux jeunes tout simplement.

Par contre, la RPT nous pose un petit problème puisque ces 500'000 francs étaient payés à une activité subventionnée, qui entre actuellement dans la rubrique 31 à cause du jeu des subventionnements.

Donc, ce que j'ai accepté dans mon département, c'est une diminution de 2 millions sur l'ensemble de la 31. Les contrôles comptables qui ont été faits jusqu'à maintenant ont donné au Service de la jeunesse une diminution d'un demi-million.

Depuis 7 heures ce matin, j'ai travaillé avec mes services pour examiner d'où pouvait provenir cette différence d'un demi-million. Mais il est évident et je m'engage aujourd'hui à ne rien enlever au détriment des jeunes, handicapés, notamment du Haut-Valais.

Par contre, je maintiens les 2 millions de francs d'économies que nous ferons en réduction globale dans la rubrique 31 pour mon département.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je pense que cette réponse rassure la députée Franziska Lutz-Marti. Une solution sera donc trouvée.

La proposition 0.2 est ainsi acceptée, telle que proposée par la commission des finances.

0.3. Budget global

Voranschlag allgemein

<i>Rolf Eggel (suppl.), SPO</i>	<i>Rolf Eggel (Suppl.), SPO</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Augmentation des salaires de base de 2%	Erhöhung der Grundlöhne um 2%
+ 8'800'000.-	+ 8'800'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 0.3 du député (suppl.) Rolf Eggel SPO

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

Cette demande est contraire à la volonté de la commission des finances ainsi qu'au décret sur les mesures structurelles.

Il est également relevé que, depuis 2007, des rattrapages sont faits sur les salaires: +0,6 en 2007 et +0,5 prévu au budget 2008.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Der Antrag, den ich im Namen der SPO-Fraktion eingeben durfte, bedarf inhaltlich keiner Erläuterung.

Argumentativ möchte ich Folgendes anbringen: Die Löhne der Kantonsangestellten und der Lehrpersonen im Kanton Wallis liegen unter den schweizerischen Mittelwerten. Die Anforderungen bezüglich der Ausbildung unterscheiden sich aber nicht, die beruflichen Anforderungen marginal. So braucht heute eine Lehrperson für den Unterricht im Kindergarten schweizweit eine eidgenössische Matura und einen Bachelor in Erziehungswissenschaften. Der Grundlohn der Walliser Lehrpersonen liegt dann aber mit 58'000 Franken rund 7'500 Franken unter dem schweizerischen Mittelwert. Auch in anderen Bereichen besteht bei den Kantonsangestellten lohnässig ein Nachholbedarf.

Der Landesindex der Konsumentenpreise nennt für den Monat November 2007 eine Jahreststeuerung von 1,8 Prozent. Da das Budget dies nicht vorsieht, werden die Angestellten des Kantons real einen Lohnverlust erleiden. Zusätzlich ist immer noch ein Teuerungsausgleich von über 3 Prozent, resultierend aus den vergangenen Jahren, ausstehend.

Weder als Hilfs- und Sonderschullehrer, noch als Sekretär einer Lehrerorganisation durfte ich je eine Reallohnerhöhung miterleben. Und es sind nun doch schon 20 Jahre her, dass ich die Universität Freiburg Richtung Wallis verliess. Im Gegenteil, Zulagen und Prämien verschwanden in den 90er-Jahren, danach wurden die Erfahrungsanteile gestreckt und vor einem Jahr wurde die Prämienlast der Pensionskasse zu Ungunsten der Lehrpersonen verschoben.

Mit zwei Prozent realer Lohnerhöhung soll nun ein Zeichen gesetzt werden, dass der Kanton Wallis bereit ist, seine Angestellten angemessen zu entlönnen.

Der SPO-Fraktion ist bewusst, dass die verschiedenen Eingaben in ihrer Gesamtheit den Anforderungen eines ausgeglichenen Budgets widersprechen. Ich darf darum im Namen meiner Fraktionsmitglieder ankünden, dass wir unsere anderen Anträge zurückziehen werden, falls dieser Antrag ihre Zustimmung erfährt.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit und die Unterstützung unseres Antrags.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Un simple mot puisque le Gouvernement a sa prise de position partagée par la commission des finances en ce qui concerne cette croissance de 2%.

D'abord, j'aimerais préciser au député (suppl.) Rolf Eggel que si le renchérissement à la fin de cette année se trouverait supérieur à celui qui figure au budget, vous savez que c'est le principe de la compensation complète du renchérissement, surtout lorsque les comptes de l'Etat n'ont pas trop de peine à boucler. C'est évidemment le renchérissement effectif qui sera versé à la fonction publique et non pas le renchérissement qui figure dans le budget. C'est la compensation.

Maintenant, faut-il revaloriser le niveau salarial en Valais? De tout temps, le niveau salarial en Valais a été conforme au niveau de vie général de la population, c'est-à-dire qu'en Valais, on vit avec des revenus bruts moyens nettement inférieurs à la moyenne suisse et parmi les revenus moyens les plus bas de Suisse. On compense cette situation-là par la fiscalité et surtout par une parafiscalité parce que c'est un peu notre contradiction, je dirai: on a des revenus parmi les plus bas de Suisse et, en même temps, on a le revenu disponible des ménages qui est le plus élevé de Suisse. Pourquoi? Parce que l'on a des loyers qui sont aussi bas. On a des primes de caisses maladie qui sont basses également. On a les allocations versées pour les enfants qui sont les plus hautes de Suisse. On compense par cette politique-là finalement une situation qui, au bout du compte, est relativement enviable au niveau national puisque ce qui compte à la fin du mois, c'est quand même le revenu disponible; ce n'est pas forcément le revenu brut qui est le plus important.

Vous savez, Monsieur le député, que le Conseil d'Etat a démontré sa ferme volonté de rattraper pour la fonction publique les efforts qui ont été faits pendant les périodes difficiles et que même si on y va par petites tranches de 0,5%, ce qui était important au départ, c'était de

montrer qu'on utilisait cet article de loi, puisque les dispositions légales existent, et que cette volonté était claire de la part du Gouvernement de dire à la fonction publique: les efforts qu'on vous a demandés pendant les périodes de vaches maigres, maintenant, on s'engage à les compenser au fur et à mesure des budgets et de nos moyens, de manière à ce que vous rattrapiez aussi ce pouvoir d'achat perdu par vos efforts durant les années difficiles.

Alors, en même temps, il faut savoir raison garder. L'essentiel, pour nous, est que cet effort continue et pas que l'on fasse des à-coups une fois en haut, une fois en bas parce que ce serait la pire des politiques.

Je demanderai donc au Parlement de ne pas suivre cette proposition et de garder sa ligne en disant: cette compensation existe à travers le budget et on le fait "stufenweise" année après année. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter sur ce point.

Je précise qu'il y a une **demande de vote nominal** qui a été déposée comme le prévoit le règlement en son article 106. Il faut 15 signatures et, en l'occurrence, il y en a 18 déposées spécialement par les membres du groupe PS/AdG.

Par 76 voix contre 34 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 0.3 du groupe SPO défendue par le député (suppl.) Rolf Eggel.

Vous avez ainsi suivi l'avis de la commission des finances.

Nous avons ainsi traité le budget global.

Il n'y a rien concernant le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Nous passons à la **Présidence**.

Vous avez le document rose (**Tableau I**) qui concerne les amendements pour acceptation tacite.

Nous avons des propositions qui concernent des prestations.

Monsieur le rapporteur?

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Pour le Tableau I: amendements pour acceptation tacite: aucune remarque.

Le président:

Il s'agit des propositions 6.1 à 6.7 qui sont ainsi acceptées tacitement.

Nous poursuivons sous la **Présidence** avec le **Tableau II**: amendements pour discussion et vote.

6.8. Conseil d'Etat**Staatsrat**

<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Valais Solidaire	Solidarisches Wallis
+ 100'000.-	+ 100'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 6.8 du groupe PS/AdG

Cette proposition a été refusée par 9 voix contre 2 et 0 abstention.

Cette proposition étant refusée par le Conseil d'Etat et par la commission thématique, la commission des finances la refuse également.

Si une aide est nécessaire, le Conseil d'Etat doit trouver les ressources à l'interne.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Notre groupe retire cet amendement, car nous avons obtenu satisfaction hier lors de la réponse à notre motion.

Merci.

6.9. Chancellerie d'Etat <i>Groupe SPO par Laura Kronig</i>	Staatskanzlei <i>SPO-Fraktion durch Laura Kronig</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 charges de personnel Engagement de cinq traducteurs (un par département) + 500'000	30 Personalaufwand Anstellung von fünf Übersetzern (einer pro Departement) + 500'000
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
Proposition de traitement : <i>Discussion et vote</i>	Behandlungsvorschlag : <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 6.9 du groupe SPO

Cette proposition a été refusée à l'unanimité par la commission des finances.

Cette proposition a été refusée par le Conseil d'Etat et par la commission thématique. Dès lors, la commission des finances suit.

Les moyens doivent être trouvés à l'interne et le montant semble exagéré.

Hr. Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO):

Die Zweisprachigkeit bei den kantonalen Dienststellen war noch nie eine Stärke des Kantons Wallis. Eine Besserung ist mit bestem Willen auch heute noch nicht ersichtlich.

Nach wie vor beklagen sich deutschsprachige Bürger wie mühsam und aufwendig es ist, eine klare Antwort oder Auskunft in der zweiten Landessprache zu erhalten.

Es kann und muss auch davon ausgegangen werden, dass Dossiers unnötig lange liegen bleiben weil es an Übersetzungen und Übersetzern fehlt.

Mit dem vorliegenden Antrag kann das Parlament beweisen wie weit es im Wallis mit der gelobten Zweisprachigkeit her ist.

Ich danke.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

La commission thématique des institutions et de la famille n'est pas entrée en matière sur cette proposition pour les raisons suivantes:

Si elle reconnaît l'existence du problème du délai des traductions, la demande d'engagement de cinq traducteurs est exagérée.

Une analyse détaillée lors de l'examen du mandat de prestations 2009 sera faite par la commission IF afin de se déterminer sur les besoins réels. Elle pourra ensuite, si nécessaire, proposer pour le budget 2009 une demande d'engagement de traducteurs.

Je vous demande donc, au nom de la commission IF, de refuser cette proposition.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Nous allons donc voter.

Par 81 voix contre 25 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6.9 du groupe SPO défendue par le député (suppl.) Roland Kuonen.

Vous avez ainsi suivi la position de la commission des finances.

Nous avons donc traité les questions liées à la Présidence.

Nous pouvons passer ainsi au point 3 de l'ordre du jour.

3. PROJET DE BUDGET 2008: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2008: Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Le président:

Tout d'abord, j'aimerais m'assurer que, du côté du Gouvernement, les questions qui ont été posées à l'entrée en matière lors de la session de novembre peuvent trouver une réponse d'une manière ou d'une autre au-delà des propositions formelles présentées ici. Je les

rends attentifs simplement au fait qu'il y a eu certaines réflexions ou questions qui ont été posées. Alors, soit d'emblée le chef du département concerné peut apporter des éclaircissements, soit les députés qui tiennent à rappeler quelles étaient les questions pourraient intervenir. Cela m'a été signalé. Il y a des questions d'ordre général qui avaient été soulevées.

Je ne sais pas si le chef du département en l'occurrence voit de quoi il s'agit.

Il ne semble pas qu'il y ait une réponse immédiate à donner.

Est-ce qu'au chapitre du Département des finances, des institutions et de la sécurité, un député souhaite rappeler certaines questions qui avaient été évoquées?

Ce n'est pas le cas.

Je n'insiste pas.

Peut-être que d'ici à la fin des débats sur ce département, des choses surgiront; autrement, nous allons sans autre nous en tenir aux amendements qui figurent sur nos pupitres.

Nous commençons par le **Tableau I** (document rose): amendements pour acceptation tacite.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Tableau I: amendements pour acceptation tacite

Deux remarques:

- l'amendement 1.3 a été retiré par la commission des finances et
- les amendements 1.9 et 1.12 ont été transférés dans le tableau II pour discussion et vote.

Pas d'autres remarques.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Il n'y a pas de demande de parole.

Ces divers amendements sont ainsi acceptés de manière tacite.

Nous passons au **Tableau II**: amendements pour discussion et vote.

1.48. Service des contributions	Steuerverwaltung
<i>Groupe SPO/Alliance de gauche par Doris Schmidhalter-Näfen</i>	<i>SPO/Linke Allianz-Fraktion durch Doris Schmidhalter-Näfen</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Proposition de modification: engagement de 5 experts fiscaux supplémentaires	Abänderungsantrag: Anstellung von 5 zusätzlichen Steuerexperten
+ 600'000.-	+ 600'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.48 du groupe SPO

Cette proposition a été refusée par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

La commission des finances refuse cette proposition, car le service est en cours de réorganisation. Il est judicieux d'attendre la fin de cette dernière avant d'engager du personnel. De plus, si la nécessité est avérée, la commission des finances estime qu'il faut trouver les moyens par transferts internes.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die Geschäftsprüfungskommission – seinerzeit noch unter dem Präsidium von Brigitte Diserens – hat einen Bericht über die Steuerverwaltung geschrieben und die GPK stellte fest, dass in den Büros der Steuerverwaltung im Sommer eine unerträgliche Hitze herrscht wegen ungenügender Klimaanlage. Die GPK stellte aber insbesondere fest, dass die Steuerverwaltung mangels Personal überlastet ist. Staatsrat Fournier sprach seinerzeit davon, dass die Steuerverwaltung die finanzielle Lunge des Staates sei, das ist richtig. Diese Lunge braucht jetzt aber dringend mehr Sauerstoff, deshalb sollen fünf neue Posten in der Steuerverwaltung geschaffen werden. Im Wissen auch darum, dass jeder Steuerexperte zehn Prozent von dem kostet was er dem Staat letztlich einbringt.

Danke schön.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Est-ce que le président de la commission des finances veut s'exprimer?

Non, pas nécessairement.

Du côté du Gouvernement?

Non plus.

Par conséquent, nous allons voter sur cette proposition.

Par 92 voix contre 18 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.48 du groupe SPO défendue par le député German Eyer.

Vous avez ainsi suivi la proposition de la commission des finances.

1.9. Service du personnel et de l'organisation	Dienststelle für Personal und Organisation
<i>Cofi par Philippe de-Preux</i>	<i>Fiko durch Philippe de-Preux</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire (nouvelle)	Prioritäre Massnahme (neu)
Réexamen du statut des fonctionnaires	Überprüfung des Beamtenstatuts
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.9 de la commission des finances

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances.

Cette dernière veut montrer un signe fort, même si elle est consciente que cela ne peut se faire en une année.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Ici, j'ai cru comprendre que le Conseil d'Etat avait quelque chose à dire; je donne donc la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Effectivement, Monsieur le président du Parlement, lorsque l'on signe un contrat, on est deux parties. Les deux parties doivent être d'accord sur le contrat, sinon cela devient difficile à le réaliser et à le mettre en force.

En l'occurrence, ici, les volontés sont les mêmes, soit du côté de la commission des finances, soit du côté du Gouvernement: c'est d'examiner le plus rapidement possible la manière de pouvoir moderniser le statut des fonctionnaires, comme cela s'est fait au niveau de la Confédération et comme cela se fait aussi dans certains cantons.

La seule différence, c'est que cette volonté s'exprime par la commission des finances en une exigence de mettre dans le contrat politique: réexamen du statut des fonctionnaires. Punkt!

Nous disons, conscients de la réalité, soit au niveau fédéral, soit au niveau de tous les cantons – vous pouvez regarder – lorsque vous touchez au statut des fonctionnaires, vous touchez à la Constitution. Quand vous touchez à la Constitution, vous connaissez le processus: il faut une lecture sur l'opportunité, deux lectures sur le texte et enfin une votation populaire. Et après, il faut des lois d'application, des ordonnances, etc. Mais, avant tout cela, il faut encore avoir le concept, savoir où l'on veut aller, dans quel sens on touche à ce statut, etc.

Il n'est matériellement pas crédible de mettre simplement comme ça dans un contrat politique que, durant l'année 2008, nous allons réexaminer le statut des fonctionnaires.

Ici, c'est simplement une question de "Realpolitik". Le Gouvernement avait fait la proposition: en 2008, travaux préparatoires en vue de la modernisation du statut des fonctionnaires. C'est réaliste. A la fin de cette année, on doit avoir terminé ces travaux préparatoires. Là, on aura des décisions à prendre avec la commission des finances: est-ce que l'on va dans la direction de la privatisation, quoi, comment, le contrat, les conditions, etc.? Cela demande un travail fou..., sans compter qu'il faudra bien que nous travaillions avec nos partenaires. On n'est pas seulement dans notre cuisine à faire un nouveau projet. On a avec nous des partenaires sociaux qu'il faudra respecter, prendre avec et faire partager aussi cet important projet.

C'est la raison pour laquelle, au nom de deux principes, d'abord le fait qu'on doit être deux à être d'accord pour signer le contrat et enfin quand on a la même volonté et puis finalement que c'est sur les termes du contrat, la manière de le rédiger, qu'on n'est pas d'accord, eh bien!, il faut essayer de prendre le chemin le plus réaliste. Le chemin le plus réaliste, c'est bien de dire qu'on met comme objectif de mettre en route et de terminer ces travaux préparatoires en vue de la modernisation du statut des fonctionnaires en 2008, de manière à ce que nous sachions exactement, à la fin de l'année, dans quelle direction nous voulons aller et à quel rythme.

C'est la proposition du Gouvernement. Je demanderai au Parlement de bien vouloir suivre cette piste réaliste.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons donc entendu l'avis du Gouvernement et nous pouvons maintenant nous déterminer en connaissance de cause.

Je dois quand même mettre en priorité dans l'ordre du vote la position de la commission des finances.

Par 64 voix contre 47, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 1.9 de la commission des finances.

1.12. Service du personnel et de l'organisation	Dienststelle für Personal und Organisation
<i>Cofi par Philippe de-Preux</i>	<i>Fiko durch Philippe de-Preux</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Indicateur (nouveau)	Indikator (neu)
Nombre total de journées de formation suivies par collaborateur	Total absolvierte Ausbildungstage pro Mitarbeiter/-in
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement:</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.12 de la commission des finances

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

L'indicateur proposé par le Conseil d'Etat mentionne les journées de formation offertes.

La commission des finances estime plus judicieux de mettre les journées suivies afin de mesurer la formation continue des collaborateurs.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Sur ce point, est-ce que le Conseil d'Etat veut également préciser sa position?

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais dire ceci à propos de cet indicateur.

Nous estimons que cet indicateur n'est pas très réaliste parce qu'il ne va pas donner beaucoup d'informations au Parlement. En effet, on va tout simplement ajouter sur un bâton des pommes, des poires, des noix, etc. Des journées de formation, il y en a des quantités lorsque l'on forme les aspirants de police, il y en a qui nous coûte 2'500 francs la journée lorsque l'on envoie un expert informatique se former dans la sécurité informatique et puis il y en a d'autres qui ne coûtent pas grand-chose, mais qui s'ajoutent chaque année.

Alors, est-ce que l'on veut simplement faire l'inventaire, sans tenir compte ni de la pondération, ni du coût, ni de la spécificité de la formation, en disant tout simplement: on a x journées de formation sur l'ensemble des employés d'Etat. Cela ne va pas vous donner beaucoup d'indications.

Par contre, ce que nous désirons et ce que nous pouvons faire, c'est peut-être vous montrer parce que, dans chaque service, il y a des spécificités et des besoins particuliers de formation. Au Service des contributions, c'est un besoin très orienté, cette formation se donne au niveau national. Dans d'autres services, c'est de la formation interne, de la formation organisée par le Service du personnel.

Nous pensons que certainement le nombre total de jours de séminaires et de formation offert à l'interne par le Service du personnel et par l'Etat à ses collaboratrices et à ses collaborateurs, c'est un indicateur qui est beaucoup plus expressif finalement parce que c'est là qu'on fait l'effort de formation. C'est par rapport à la formation interne. Toutes les formations externes que l'on donne, ce sont des formations de spécialistes que nous donnons à nos collaborateurs et dont nous ne possédons pas forcément les compétences à l'intérieur de l'Etat.

Alors, si vous voulez avoir une vue d'ensemble plus objective, nous pensons que l'indicateur proposé par le Conseil d'Etat est certainement meilleur que le simple fait d'ajouter toutes les journées de formation de l'Etat subies pendant l'année par les employés d'Etat.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons ainsi entendu l'avis du Gouvernement. Nous allons voter.

Par 60 voix contre 49 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 1.12 de la commission des finances.

1.49. Service du Personnel et de l'Organisation

Dienststelle für Personal und Organisation

Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz

PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz

Prestations

Leistungen

Objectif politique (nouveau)

Politisches Ziel (neu)

Définir une politique axée sur l'égalité en matière d'attribution de fonction et de rémunération

Festlegung einer auf Gleichberechtigung ausgerichteten Politik in Sachen Funktionseinreihung und Entlohnung

Décision de la commission:

Beschluss der Kommission:

Refusé

Abgelehnt

Proposition de traitement :

Behandlungsvorschlag :

Discussion et vote

Diskussion und Abstimmung

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.49 du groupe PS/AdG

Cette proposition a été refusée par 8 voix contre 2 et 2 abstentions.

La commission des finances a refusé cette proposition, car elle estime que sa proposition 1.8 qui propose le sous-objectif suivant: appliquer une politique du personnel efficiente en veillant à l'égalité des chances, va dans le même sens.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Nous retirons cette proposition d'amendement.

Merci.

1.50. Service du Personnel et de l'Organisation	Dienststelle für Personal und Organisation
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Formation et perfectionnement Etat du VS (309): augmenter ce poste qui représente moins du 1% de la masse salariale	Aus- und Weiterbildung (309): Erhöhung dieses Postens, der weniger als 1% der Lohnmasse ausmacht
+ 900'000.-	+ 900'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif politique (nouveau)	Politisches Teilziel (neu)
Mise en place d'un programme de formation continue	Einführung eines Weiterbildungsprogramms
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.50 du groupe PS/AdG

La commission des finances a refusé cette proposition par 9 voix contre 2 et une abstention.

La commission des finances a refusé cette proposition, tout comme le Conseil d'Etat. En effet, l'offre de formation existe, mais elle est peu utilisée. La formation est une volonté personnelle de chaque collaborateur. Les moyens actuellement mis à disposition sont suffisants.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Je ne vous cacherais pas l'importance que le groupe PS/AdG accorde à la formation et à la formation continue.

J'ose espérer que ce soutien à la formation et à la formation continue concerne toute personne dans cette Assemblée, si on en croit certains débats et certaines déclarations lors de périodes électorales, d'élections et je pense notamment aussi aux débats fédéraux, je pense à notre nouveau conseiller aux Etats.

Nous avons fait cette proposition parce que, effectivement, l'importance de la formation continue et de la formation n'échappe à personne.

La situation actuelle: j'ai presque envie de dire, si l'on regarde les chiffres, est à la limite du ridicule avec un montant global de 90'000 francs pour 3'000 fonctionnaires, ce qui représente environ 30 francs par employé. Cela représente environ 0,1%, 10/100, de la masse salariale.

Nous pouvons simplement relever aussi que la pratique dans le privé est nettement plus élevée que ce que l'on pratique au sein de l'Administration cantonale. Je donnerai juste l'exemple du milieu bancaire suisse qui consacre entre 1 et 2% pour la formation.

Notre proposition est raisonnable. Nous visons un peu moins de 1% de la masse salariale pour la fonction publique.

Nous avons espéré que la commission des finances accepte ce montant ou fasse au moins une proposition intermédiaire pour justement accentuer ces besoins et aller vers une promotion et une incitation de la formation continue.

Ce que nous souhaitons dire encore et qui nous semble important, c'est qu'investir dans la formation et la formation continue, c'est d'abord valoriser et respecter les collaboratrices et les collaborateurs, c'est augmenter les compétences (par exemple, puisque le sujet a été abordé tout à l'heure, en ce qui concerne la pratique des langues et le bilinguisme), c'est améliorer l'efficacité et la qualité des services et c'est, à terme, réaliser des économies.

Nous avons lié ce montant de ressources financières à un sous-objectif politique de mise en place d'un programme de formation continue. Ce que nous voulons dire par-là, ce n'est pas simplement un programme, puisqu'il existe déjà, mais il s'agit, en fait, d'avoir un concept lié à ce programme de formation continue pour justement promouvoir et inciter. En effet, en termes de formation continue, il ne suffit pas simplement d'annoncer une offre, mais il s'agit aussi d'avoir une attitude incitative à l'intérieur des services et des offices de l'Administration cantonale. Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Nous allons donc voter.

Je vous propose de voter d'abord les "prestations" parce que ce sont quand même deux choses distinctes dans le sens que l'on doit d'abord se déterminer sur la prestation et puis ensuite sur le montant.

Prestations

Par 94 voix contre 23 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.50 du groupe PS/AdG défendue par le député Jean-Henri Dumont.

Vous avez ainsi suivi la proposition de la commission des finances, ce qui, je pense, ne justifie plus le vote sur la deuxième proposition "ressources financières". On peut donc considérer que le montant de 900'000 francs tombe d'office.

Proposition retirée.

1.51. Service du Personnel et de l'Organisation <i>Groupe GRL par René Constantin</i>	Dienststelle für Personal und Organisation <i>GRL-Fraktion durch René Constantin</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du Personnel	30 Personalaufwand
Suppression du montant en relation avec le poste pour le soutien des services dans le choix des candidatures à un poste de l'Administration cantonale	Streichung des Betrags im Zusammenhang mit der Stelle für die Unterstützung der Dienststellen bei der Auswahl der Bewerber für eine Stelle innerhalb der Kantonsverwaltung
Le montant à porter en déduction de cette rubrique devra être fourni précisément par le DFIS	Der genaue Betrag, der unter dieser Rubrik in Abzug zu bringen ist, muss vom DFIS geliefert werden
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.51 du groupe GRL

Cette proposition a été acceptée par la commission des finances par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

La commission des finances accepte cette proposition en précisant qu'elle est comprise dans la proposition 0.1.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

On en a pris bonne note: **proposition acceptée, mais comprise dans la proposition 0.1.** Nous poursuivons.

1.52. Service de l'informatique	Dienststelle für Informatik
<u>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</u>	<u>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements propres	50 Eigene Investitionen
Gestion opérationnelle de tous les projets informatiques	Operative Führung aller Informatikprojekte
+ 1'005'000.- (<i>montant exact 1'055'000</i>)	+ 1'005'000.- (<i>1'055'000</i>)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté (cf. 2.46.)	Angenommen (cf. 2.46.)
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.52 du groupe CSPO

Remarque préalable: cette proposition est liée à la proposition 2.46.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission des finances.

Cette demande va dans le sens de la volonté de la commission des finances exprimée depuis longtemps d'un regroupement des projets informatiques au Service de l'informatique qui devra bien évidemment collaborer avec les utilisateurs finaux.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Si j'ai bien compris, il s'agit du montant exact de 1'055'000 francs.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Oui, c'est un transfert de deux départements.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je crois qu'ici, il s'agit surtout d'un malentendu tout simplement sur la définition du regroupement informatique.

J'ai ici le rapport de Philippe Hatt, chef du Service informatique. Je lui ai demandé un rapport spécial là-dessus puisque la commission des finances maintient sa position alors que le Gouvernement a dit que c'était contraire à la philosophie que l'on a toujours mise en place, y compris du regroupement à l'Etat du Valais.

Je vous lis le rapport de Philippe Hatt.

Dans la situation actuelle du traitement des projets informatiques de l'Etat du Valais, la responsabilité des budgets "métiers" appartient toujours aux services. Par contre, le budget concernant l'infrastructure technique est géré par le Service cantonal de l'informatique. Cette répartition est justifiée par le fait que le service demandeur doit s'engager pour défendre ses besoins en ressources humaines et financières lui permettant d'accomplir ses tâches.

Un élément supplémentaire qui parle en faveur de notre politique, de cette approche, est la gestion des modifications spécifiques demandées aux fournisseurs de logiciels ainsi que les frais de maintenance qui doivent être financés par le service demandeur.

Une gestion du budget par le Service informatique peut inciter certains services à multiplier les demandes sans prise de conscience des coûts liés. L'expérience nous a montré qu'en mettant le budget de l'informatique "métiers" dans le service demandeur, la responsabilisation des chefs de service concernés est accrue.

Et c'est là le problème. On n'a jamais fait cela à l'Etat. Pour l'instant, toutes les applications "métiers" sont restées dans les budgets des services concernés parce que c'est eux qui font les demandes, donc c'est eux qui doivent payer aussi et là ils sont conscients, et non pas au Service informatique alors que tout ce qui est soutiens techniques, supports techniques, logiciels, etc., c'est au Service informatique qui, lui, pilote l'ensemble de l'informatique du canton du Valais.

Je crois que c'est surtout là une question de définition et ce n'est pas une question de volonté parce que la volonté de regroupement est la même. Le tout, c'est de savoir comment on regroupe les choses. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je ne sais pas si les choses sont suffisamment explicites ou si nous devons voter là-dessus.

La position de la commission des finances est maintenue, ou bien?

Je pense qu'il faut préciser, Monsieur le président de la commission des finances, si, après ces explications, vous maintenez votre position.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Ce n'est pas une proposition de la commission des finances, donc je ne peux pas la retirer!

Le président:

Ah!, effectivement, mais vous l'aviez acceptée, alors...

C'est donc une proposition du groupe CSPO déposée par la députée Graziella Walker Salzmann.

Je me tourne vers elle finalement et lui donne la parole.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Wir haben jetzt diesen Sonderbericht vom zuständigen Verantwortlichen gehört. Ich habe in diesem Zusammenhang eine Frage an den Staatsrat.

Die GPK hat im März 2006 einen Bericht zuhanden des Grossen Rates gemacht und darin ging es auch um die kantonale Dienststelle für Informatik. Die GPK hat ihre Forderung aufrecht erhalten, hat auch auf die Finanzkommission verwiesen und unter anderem auch auf einen Entscheid des Staatsrats vom 18. Juni 2003, welcher die Zentralisierung der Informatikbudgets und die Zusammenfassung der Informatikkompetenzen verlangt.

Wenn ich jetzt diesen Bericht gehört habe, steht das ein bisschen im Widerspruch, weil diese Informatikbudgets ja nicht zentralisiert werden.

Ich weiss nicht, ob der Staatsratsentscheid noch Gültigkeit hat oder ob der jetzt abgelöst wird durch einen neuen Entscheid. Wenn er noch Gültigkeit hat, würde ich meinen Antrag aufrecht erhalten, sonst ziehe ich ihn zurück.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Madame la députée, non la volonté n'a pas changé. La centralisation de toute la problématique informatique auprès du Service informatique demeure. On veut une seule unité qui développe, qui a la vue d'ensemble, qui finance, etc. Mais dans les services, le fonctionnement même des applications informatiques, lorsqu'il faut les développer, il faut connaître le métier, c'est très spécifique, ce budget-là (le développement du logiciel, etc.) reste en main du chef de service parce que sinon c'est facile il s'adresse tout simplement au chef du Service informatique et dit: je veux ci, je veux ça, il n'a pas de budget et c'est au Service informatique de le faire. Ce n'est pas cohérent et on n'aurait pas un système informatique dans les services qui répondrait vraiment aux desiderata du métier.

Mais la volonté de centralisation est toujours la même: tout revient en main, vous n'avez aucun investissement informatique dans le canton du Valais qui se fait aujourd'hui sans avoir au bas la griffe du chef de service qui dit: oui, c'est en cohérence avec notre concept, sinon ce n'est pas possible. Le Conseil d'Etat, à ma connaissance, n'a jamais passé au-delà d'un

préavis négatif du chef du Service de l'informatique dans ce domaine-là. On ne fait aucune concession là-dessus parce que l'on ne veut pas retomber dans le fouillis que l'on a connu il y a quelques années.

J'espère vous avoir rassurée.

Le président:

Au cas où cela ne suffirait pas, il y a encore M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener qui va vous expliquer puisque cela concerne son département.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Es ist effektiv so, dass es hier um das Informatikdossier geht in Bezug auf die Institutionen, die sich mit behinderten Menschen befassen, aber auch mit den Institutionen, die von Walter Schnyder bzw. von Staatsrat Roch betreut werden für Kinder mit Schwierigkeiten. Und in diesem comité de pilotage ist Herr Hatt natürlich darin vertreten und auch im Direktionskomitee mit August Volken ist die Informatikstelle integriert, das heisst, es geht darum, dass dieses System gut in das Informatiksystem des Kantons eingebettet werden kann. Dafür sind diese Personen in den verschiedenen Gremien integriert. Hingegen welche Bedürfnisse die Institutionen für Behinderte, welche Bedürfnisse die Institutionen für Jugendliche haben, das weiss Herr Hatt nicht. Dort ist er auf das Know-how der Dienststellen, die in meinem Departement und im Departement von Herrn Roch angesiedelt sind, angewiesen. Deshalb bitte ich Sie – wenn es irgendwie möglich ist – diesen Antrag zurückzuziehen oder ihn dann sonst abzulehnen.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Madame la députée, vous retirez votre proposition?

Proposition retirée.

Je vous en remercie.

Ce point est ainsi traité.

1.53. Police Cantonale	Kantonspolizei
<i>Groupe GRL par René Constantin</i>	<i>GRL-Fraktion durch René Constantin</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du Personnel	30 Personalaufwand
GP14 – P1402 Prévention	PG14 – P1402 Prävention
+ 200'000.-	+ 200'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.53 du groupe GRL

La commission des finances a refusé cette proposition par 8 voix contre 0 et 5 abstentions.

Cette proposition étant refusée par le Conseil d'Etat et par la commission thématique, la commission des finances la refuse également, d'autant plus qu'elle va à l'encontre de la volonté de maîtrise des frais de personnel.

M. le député René Constantin (GRL):

Permettez-moi de préciser en guise de préambule que cette demande d'augmentation du budget au niveau de la prévention s'est faite avec la volonté d'effectuer une opération neutre ou presque, en tout deux demandes de hausses de charges dans des domaines spécifiques pour deux demandes de suppression de postes. La volonté de ne point péjorer le budget initial explique donc ce mode de faire.

"Si jeunesse savait et si vieillesse pouvait", affirme le dicton, oui, Mesdames et Messieurs, si jeunesse savait, il y aurait nettement moins d'excès de vitesse, de prises de volant sous l'effet de l'alcool et autres stupéfiants.

Malgré les efforts entrepris et les mesures répressives en vigueur, il y a toujours trop de morts, de graves blessés sur nos routes, des accidents qui auraient pu, parfois, être évités si la sensibilisation aux dangers de la route, à la conduite en état d'ivresse ou à des fatigues extrêmes avait été faite de manière systématique.

La chance nous a été offerte de découvrir ces cours de sensibilisation offerts par des personnes compétentes dans les écoles du deuxième degré. Simulations, films, témoignages, parcours itinérants, brochures, conseils avisés, bref, l'offre est excellente, mais, par manque de moyens, cette sensibilisation ne peut se faire que chaque deux ans dans un même établissement dans les classes de troisième année. Cela signifie donc, Mesdames et Messieurs, que tous les apprenants et étudiants n'ont pas droit à cette prévention.

Au vu de la qualité de l'offre et convaincu de la nécessité vitale de pouvoir l'élargir à tous les étudiants et apprenants du deuxième degré, le groupe radical-libéral vous invite à soutenir ce projet d'amendement.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Die Kriminalität im Wallis ist gemäss Aussage von Leuten der kantonalen Justiz im sinken. Das ist sehr positiv. Daher sehen wir es nicht als nötig diesen Betrag von 200'000 Franken im Budget aufzunehmen. Wichtig ist es, dass die vorhandenen Mittel dort eingesetzt werden, wo der grösste Handlungsbedarf besteht, damit die positive Tendenz so weitergeht.

Die Kommission öffentliche Sicherheit lehnt daher diesen Antrag ab.

Le président:

Nous allons donc voter.

Par 71 voix contre 46 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.53 du groupe GRL défendue par le député René Constantin.

Vous avez ainsi suivi la position de la commission des finances.

1.54. Police Cantonale	Kantonspolizei
<i>Groupe UDC/SVP par Edmond Perruchoud</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch E. Perruchoud</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Indicateurs (nouveaux): en complément à l'indicateur 15	Indikatoren (neu): in Ergänzung zum Indikator 15
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre mathématique des infractions - Origines et nationalités des mineurs délinquants - Nature des infractions en rapport avec chaque catégorie - Sanctions y relatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Zahl der strafbaren Handlungen - Herkunft und Nationalität der minderjährigen Täter - Art der strafbaren Handlungen in den einzelnen Täterkategorien - Diesbezügliche Sanktionen
Il faut souligner que cela n'a rien de révolutionnaire, ni de subversif, car le canton de Vaud le fait déjà (24 Heures du 21.09.2007, page 21)	Es gilt darauf hinzuweisen, dass dieser Vorschlag nichts Revolutionäres oder gar Subversives an sich hat, denn der Kanton Waadt kennt solche Indikatoren bereits (24 Heures vom 21.09.2007, Seite 21)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.54 du groupe UDC/SVP

La commission des finances a refusé cette proposition à l'unanimité.

Cette proposition est sans incidences financières et elle a été refusée par le Conseil d'Etat et par la commission thématique.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

En lisant que cette proposition est refusée, cela me laisse froid. Par contre, en lisant le refus sans motivation, cela est frustrant.

Ce que la démarche recherche est un objectif de criminologie tout simplement. Nous souhaitons poser les problèmes. Si certains partis nous font le reproche de ne pas apporter des solutions, je vous renvoie respectueusement le message en disant que vous refusez, en tout cas la commission thématique, de voir la problématique. Refuser de voir la problématique, c'est refuser la lumière et, finalement, le groupe UDC/SVP ne se fait pas d'illusion. L'on connaît la configuration prévalant dans cette salle.

Mais sachez, Mesdames et Messieurs, que même si vous empêchez le coq de chanter, vous n'empêchez pas le soleil de se lever!

Merci.

Le président:

Merci pour cette belle sentence!

J'en déduis que vous demandez quand même le vote.

Le président de la commission thématique SP demande la parole.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Aus zwei Gründen müssen wir diese Forderungen ablehnen.

1. Die Kantonspolizei hat die Aufgabe Täter zu verhaften. Zu diesem Zeitpunkt gilt noch die Unschuldsvermutung. Es ist dann die Aufgabe der Gerichte über die Verhafteten zu urteilen. Die Informationen fliessen nicht zur Kapo zurück. Es ist daher der Kantonspolizei nicht möglich solche Statistiken zu erstellen. Es gilt auch hier der Datenschutz.

2. Zusätzliche Leistungen erfordern zusätzliche Arbeitskräfte. Die Kantonspolizei leidet schon heute unter Personalmangel und kann diese Aufgabe daher auch nicht erfüllen.

Daher lehnt die Kommission öffentliche Sicherheit diesen Vorschlag ab.

Vielleicht noch zuhanden der Versammlung.

Als Präsident der Kommission öffentliche Sicherheit habe ich alle Leute per E-Mail um ihre Stellungnahme angefragt. Wo keine Antwort kam, bin ich davon ausgegangen, dass sie sich der Meinung der Finanzkommission anschliessen.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Nous allons donc voter..., non, le député Edmond Perruchoud souhaite réintervenir pour une correction matérielle.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Juste un petit aspect!

Il est inexact de dire que la police n'est pas à même de faire ces statistiques et encore moins les juges. C'est une question d'organisation et de volonté.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Par 108 voix contre 11 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1.54 du groupe UDC/SVP défendue par le député Edmond Perruchoud.

Vous avez ainsi suivi la proposition de la commission des finances.

1.55. Police Cantonale	Kantonspolizei
<i>Groupe UDC/SVP par Edmond Perruchoud</i>	<i>UDC/SVP-Fraktion durch E. Perruchoud</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
43 Contributions Encaissement des amendes d'ordres : la rubrique 43 enregistre l'encaissement des amendes d'ordre jusqu'à Fr. 260.- payés dans les 30 jours. Celles qui ne sont pas dans ce délai sont transférées pour encaissement au Service des automobiles. Cette dichotomie est illogique et a été pertinemment stigmatisée par l'Inspectorat des finances. La comptabilisation devra se fonder sur le service prenant la sanction pécuniaire et non celui procédant à son encaissement.	43 Entgelte Inkasso von Ordnungsbussen: Unter der Rubrik 43 wird das Inkasso von Ordnungsbussen bis Fr. 260.-, die innerhalb von 30 Tagen bezahlt werden, verbucht. Wird diese Frist überschritten, so werden die Bussen zum Inkasso an die Dienststelle für Strassenverkehr weitergeleitet. Dieses Vorgehen ist unlogisch und wurde auch vom Finanzinspektorat bemängelt. Die Verbuchung sollte bei der Dienststelle erfolgen, welche die Geldstrafe ausgesprochen hat, und nicht bei jener, die das Inkasso vornimmt.
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement :	Behandlungsvorschlag :
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.55 du groupe UDC/SVP

La commission des finances a refusé à l'unanimité cette proposition, refusée également par le Conseil d'Etat et par la commission thématique.

Il est précisé aussi que c'est un problème comptable qui n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère ainsi que la position de la commission des finances est entérinée.

Nous poursuivons.

1.56. Etablissements pénitentiaires	Strafanstalten
<u>Commission de justice par Anne-Marie Sauthier</u>	<u>Justizkommission durch Anne-Marie Sauthier</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du Personnel + 6,5 postes à Pramont + 708'500.-	30 Personalaufwand + 6.5 Stellen in Pramont + 708'500.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

1.57. Etablissements pénitentiaires	Strafanstalten
<i>Commission de justice par Anne-Marie Sauthier</i>	<i>Justizkommission durch Anne-Marie Sauthier</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
46 Subventions acquises	46 Beiträge für eigene Rechnung
En lien avec l'augmentation demandée du personnel de Pramont (cf. rapport Pramont de septembre 2007).	Im Zusammenhang mit der geforderten Erhöhung des Personalbestands in Pramont (vgl. Bericht Pramont vom September 2007).
+ 212'550.-	+ 212'550.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 1.56 de la commission de justice

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 10 voix contre 3 et 0 abstention.

Cette proposition est également refusée par le Conseil d'Etat et par la commission thématique.

La commission des finances la refuse également étant donné qu'en cas d'acceptation, elle annulerait l'effet de la proposition 0.1 qui a été acceptée précédemment.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Peur, prises d'otages même, agressions, burn-out, des situations vécues par le personnel éducatif de Pramont. Pourquoi? Parce que, à l'heure actuelle, Pramont est sous-doté en personnel et c'est un état de fait connu du Conseil d'Etat alerté par la commission de justice.

La reconnaissance de Pramont comme centre éducatif par l'Office fédéral de la justice repose sur des conditions précises en matière de personnel éducatif.

Le directeur de Pramont a fait part à la commission de justice en juin 2006 déjà de la nécessité d'adapter l'organigramme de l'établissement en fonction des désirs de la Confédération et des besoins de la structure, faute de quoi le subventionnement serait remis en question.

La Commission européenne pour la prévention de la torture, lors de sa visite du 18 octobre 2007, a relevé le manque de personnel. Elle l'a consigné dans son prérapport. Le rapport définitif sera remis à l'Office fédéral de la justice en mars prochain. Celui-ci statuera sur la reconnaissance de Pramont comme maison d'éducation protégée, pierre angulaire du concordat sur l'exécution des peines des mineurs.

L'Office fédéral de la justice, dans sa lettre du 9 mars 2007 à la direction de l'établissement, avait très clairement rappelé les exigences à remplir. Il avait demandé au canton de lui adresser à fin décembre de l'année précédant l'examen, les éléments matériels attestant les conditions de reconnaissance. Ceux-ci ne seront pas remplis au 31 décembre 2007 s'ils ne figurent pas au budget.

Financièrement, le non-respect des normes minimales d'effectif entraînerait la suppression des subventions. Pour Pramont, la charge supplémentaire nécessaire à l'adaptation du personnel aux normes fédérales (708'500 francs) s'avère inférieure à la perte subie en matière de subvention dans le cas d'une non-adaptation (932'000 francs en 2007).

Le rapport de la commission de justice de mai 2007 mentionnait clairement cet état de fait en page 14.

Pour rappel, Pramont a une capacité d'accueil de 34 jeunes, 24h/24h et 365 jours par an. Pour des raisons évidentes de sécurité, la présence d'un adulte pour trois jeunes est exigée.

A l'heure actuelle, le directeur et le personnel de Pramont sont sur-occupés avec 2'000 heures supplémentaires. Ils font face à des conditions de travail difficiles qui ont des répercussions sur leur santé. L'institution ne répond pas aux directives de l'Office fédéral de la justice en ce qui concerne le personnel socio-éducatif, comme le confirme le rapport de la direction de septembre.

Les demandes répétées n'ont pas été prises en compte dans le budget 2008. Face à cette situation, la commission de justice a déposé les amendements que vous avez sous les yeux.

Il y a eu vraisemblablement un manque de relais pour cet amendement et un problème de procédure. La commission de la sécurité publique a été interpellée à deux reprises en 2006 par les députés Varone et Delaloye sur ce manque évident de personnel. L'amendement déposé a échappé à la vigilance des membres de la commission parce qu'il a été envoyé, comme l'a reconnu le président Felix Ruppen, en langue allemande par e-mail exclusivement. Vive le bilinguisme!

Faute de réaction de la commission thématique, la commission des finances a refusé l'amendement par 10 voix contre 3, arguant de la possibilité de régler cela par le biais de transferts internes. Comment réaliser des transferts internes entre prisons pour adultes et éducateurs? A l'heure actuelle, malgré l'engagement et la motivation du directeur Mabillard et des éducateurs, un grave problème de sécurité se pose à Pramont avec des risques d'agression. Directeur et éducateurs ont été pris à partie et des symptômes liés à la peur s'installent.

Des ateliers de travail, conformes aux objectifs éducatifs, sont organisés et prêts à fonctionner, mais ils ne peuvent ouvrir faute de personnel.

Dans de telles conditions, l'institution ne peut faire face aux demandes et c'est grave. On se prive de recettes en provenance d'autres cantons. Je rappelle que les rentrées sont de l'ordre de 1,5 million pour les jeunes adultes d'autres cantons placés à Pramont.

Un autre élément devrait vous convaincre, Mesdames et Messieurs, de l'urgence de compléter l'effectif. Vous savez que le nouveau droit pénal des mineurs prévoit un avocat commis d'office. Que se passerait-il en cas de plainte pour non-respect du droit international dans une prison de mineurs qui connaissent des conditions de détention plus difficiles que celles des adultes?

Rassurez-vous, il ne s'agit pas pour moi de border de petits délinquants, mais d'apporter la sécurité à ceux qui s'en occupent, tout en respectant les dispositions fédérales.

Loin de nous l'idée de dépenser et de contrer la position de la commission des finances. Il s'agit simplement de s'adapter à des dispositions fédérales.

Le canton du Valais est très fier de disposer d'une structure d'éducation telle que Pramont. Lors de la conférence de presse du 19 septembre 2005, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier avait déclaré, je cite: "Encore plus que chez le condamné adulte, punir pour punir ne sert à rien. Il faut absolument que la peine ou la mesure prononcée à l'encontre d'un jeune délinquant ait une valeur éducative. Il faut pouvoir disposer d'établissements favorisant le développement personnel du mineur dans un milieu qui garantisse à la fois sa sécurité et celle du personnel qui y travaille."

Alors, donnons-nous les moyens de le faire.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Avant les interventions individuelles, je cède la parole au président de la commission thématique SP.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Die verschiedenen kantonalen Strafanstalten haben zusätzliche Aufgaben zu erfüllen wie dies die Justizkommissionssprecherin dargestellt hat. Wir von der Kommission öffentliche Sicherheit sehen diesen Bedarf auch für Pramont. Es gilt jedoch die Bedürfnisse aller Strafanstalten aufzunehmen und dann im Wissen des gesamten Bedarfs zu entscheiden.

Dies muss im Jahr 2008 geschehen. Ein Vorprellen in einer einzelnen Strafanstalt ist verfehlt und schafft eine Ungleichbehandlung.

Daher lehnen wir den Antrag für das Budget 2008 ab, garantieren Ihnen jedoch, dass wir dieses Thema im Jahr 2008 behandeln werden.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Il est regrettable que l'administration cantonale des établissements pénitentiaires n'ait pas présenté au budget 2008 les six postes et demi de travail indispensables pour le bon fonctionnement du centre éducatif de Pramont, tel que stipulé dans la lettre de l'Office fédéral de la justice de mars 2007 adressée au canton.

Il est encore plus regrettable que notre canton doive subir un rappel à l'ordre fédéral.

En conséquence, étant donné que le département n'a pas su gérer la situation, nous devons traiter cet objet dans l'urgence pour éviter le couperet de l'Office fédéral de la justice dont les directives sont claires.

Pramont qui a toujours été présenté comme le modèle du genre dans les différents cantons romands et du Tessin souffre en ce moment d'un sérieux déficit de personnel d'encadrement pour assumer son rôle. Une partie des jeunes délinquants, par manque de personnel, sont obligés de rester dans leur chambre à journée faite alors que le but de l'institution est de leur redonner les moyens de réinsertion dans le monde du travail. En effet, un tournus d'ouverture des chambres est mis en place afin de garantir le principe de sécurité d'un adulte pour trois jeunes délinquants. Cette situation, si elle devait perdurer, est néfaste autant pour les jeunes que pour le personnel. A un nombre exagéré d'heures supplémentaires, il faut ajouter les risques de stress, voire d'absentéisme ou même de burn-out pour les employés. Une prise en charge adéquate et adaptée est une des charges prioritaires de l'Etat. Elle doit être une préoccupation constante de la part des décideurs dans un établissement tel que Pramont.

Le centre est prévu pour accueillir 34 jeunes. Or, vu la dotation nettement insuffisante en personnel, l'établissement ne peut en accepter que 24. En dehors des refus d'accueil qui en résultent, 10 places non occupées représentent une perte financière non négligeable pour notre canton. En effet, chaque canton pourvoyeur paie un montant journalier forfaitaire qui contribue au financement de cette institution.

En dépit des négligences administratives constatées, il n'est pas trop tard pour éviter une situation qui serait à la fois dommageable pour la réputation de l'institution, mais aussi pour ceux qui devraient pouvoir bénéficier d'une prise en charge qui, jusqu'à ce jour, a toujours été qualitativement appréciée, notamment par les autres cantons.

Chers collègues, en votant la demande de budget supplémentaire pour 2008, vous donnerez la possibilité à notre canton d'être en mesure de répondre à ses engagements sans retard.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Pierre Penon (GRL):

En intervenant pour défendre l'amendement de la commission de justice, c'est vouloir dire que l'élaboration d'un budget ne consiste pas simplement à faire des économies, même pour les membres de la commission des finances, mais à définir des priorités et à mettre les moyens financiers là où les besoins s'avèrent nécessaires.

La commission de justice est déjà intervenue sur la nécessité d'adapter l'organigramme du centre éducatif protégé de Pramont en fonction des réquisits de la Confédération et des besoins de la structure. Pramont est une structure intercantonale. Le Valais se doit, en tant que canton site, de garantir la qualité de l'accompagnement, conformément à l'ordonnance sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures, ordonnance qui précise qu'une institution reconnue doit disposer de personnel dont l'effectif correspond à la gravité des difficultés des pensionnaires.

Hier, le Parlement a traité un crédit supplémentaire pour assumer le financement des mesures thérapeutiques pour les condamnés souffrant de troubles graves. Plusieurs intervenants ici ont relevé la nécessité de la prévention pour éviter la dégradation des situations qui devient coûteuse à la longue.

Pramont accueille des jeunes dont le niveau de délinquance a déjà atteint un certain degré de gravité. Ne pas donner les moyens nécessaires à un encadrement cohérent serait favoriser l'aggravation des cas, sans compter le risque de violence que pourraient connaître pensionnaires et personnel.

Pramont est aussi une structure qui permet aux autres institutions d'éducation de la Suisse romande, y compris du Valais, de transférer avec l'accord des autorités compétentes des jeunes dont la prise en charge n'est plus possible au sein de leur établissement.

Priver le centre de Pramont de moyens en personnel et de capacité d'accueil, c'est aussi priver les autres institutions de moyens de substitution.

Nous pouvons résumer les conséquences d'un refus de cet amendement en trois points:

- le risque de perdre les subventions fédérales;
- le risque d'augmentation de la violence au sein de la structure;
- l'image négative du canton site, le Valais, qui ne respecterait pas les exigences du droit pénal des mineurs.

C'est là que je peine à comprendre les avis divergents de la commission thématique qui a refusé l'augmentation des postes et la position de la commission de justice qui en fait la demande.

Il est vrai que la commission des finances s'est prononcée sur l'avis de la commission thématique. Je m'interrogeais sur le vote de cette commission. Sachant qu'un vote n'a pas eu lieu, cette question devient caduque.

Je suis conscient de l'effort qui est demandé au Parlement pour accepter cet amendement qui consiste à augmenter des postes, mais voulons-nous attendre l'arrivée du Père-fouettard avec la menace de perdre des subventions fédérales (hier, il s'agissait de salles de sport pour les écoles professionnelles) ou voulons-nous tout simplement assumer nos responsabilités politiques en acceptant cet amendement?

Le choix de la décision nous est donné ce matin.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Au premier abord, on peut considérer cette proposition d'amendement comme une manière de plus, dans un domaine que certains connaissent ou auquel ils sont plus ou moins sensibles, de demander du personnel supplémentaire et d'occasionner de cette manière à l'Etat des frais supplémentaires qu'il faudra bien financer d'une manière ou d'une autre.

Alors, si l'on essaie d'élever un petit peu le débat, on doit quand même rappeler (cela a été fait, je crois, tout à l'heure) que, dans cette affaire, l'enjeu concerne un centre de détention qui est un des éléments de la sécurité, c'est-à-dire une tâche essentielle de l'Etat. On

n'est pas en train de parler d'une tâche à laquelle l'Etat pourrait ou devrait se soustraire. On est en train de parler d'une tâche qui est indispensable et à laquelle il ne peut pas échapper, ne serait-ce d'ailleurs que parce qu'il a des obligations vis-à-vis des autres cantons romands.

Alors, dans ce cadre-là, ce dont il s'agit, ce n'est pas de faire preuve de sensiblerie, ni à l'égard des détenus ni à l'égard du personnel de ces établissements.

Je crois qu'il faut être pratique. Il y a deux choses, en complément à ce qui a déjà été dit, sur lesquelles nous souhaitons insister:

Si nous voulons pouvoir recruter, d'abord, et ensuite conserver du personnel de qualité pour un établissement qui est important, il faut que ces gens puissent travailler dans des conditions correctes. C'est là, je crois, un des objectifs de cette proposition.

Si nous voulons permettre à cet établissement pour – théoriquement – jeunes adultes et dans lequel on met aussi des mineurs d'atteindre ces objectifs, il faut lui en donner les moyens. Si nous ne le faisons pas, qu'est-ce qui va se passer? On le sait exactement, c'est qu'au lieu de devoir voter des crédits supplémentaires pour Pramont, c'est-à-dire pour les mineurs et les jeunes adultes, eh bien!, nous les voterons pour ceux qui sont à la prison des Iles et à Crêtelongue. Parce qu'on sait très bien qu'une prise en charge insuffisante des délinquants jeunes, on en fait ensuite un service après-vente, mais qui est généralement bien plus long et bien plus coûteux, que ce soit pour la police ou bien pour les établissements de détention préventive ou d'exécution de peine des adultes.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons nous aussi de soutenir l'amendement de la commission de justice.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Je vous propose donc de voter. Je lie les deux propositions 1.56 et 1.57.

Le chef du département désire prendre la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

D'abord une précision: y a-t-il eu une faute administrative du service qui n'a pas annoncé ces besoins supplémentaires? Non, Madame la députée Sonia Z'graggen. Ces postes étaient bien dans les 120 postes nouveaux annoncés par l'ensemble des services et le Gouvernement, sur des critères d'abord objectifs, n'a pas retenu toute une série de postes, notamment ceux-là, pourquoi? Parce que ces postes tout comme l'ensemble de Pramont font l'objet d'une négociation dans le cadre d'un contrat de prestations avec la Confédération.

Alors, nous désirons, avant de mettre l'entier des postes prévus par la législation fédérale tout simplement au budget sans discussion, négocier le contrat de prestations avec la Confédération, l'objectif étant que bien sûr, dans le cadre de ces négociations-là, il faudra bien avoir le personnel nécessaire pour remplir les prestations, mais ce personnel-là, d'un seul coup

en une année, notre volonté était claire, c'est de dire: on va peut-être engager ce personnel sur deux ou trois ans et puis, à l'issue de la négociation maintenant du contrat de prestations, s'il faut deux ou trois unités supplémentaires, on palliera à l'urgence. On y palliera en prévoyant cette année, si c'est dans l'urgence pour ne pas perdre les subventions fédérales et surtout pour faire tourner ce centre, parce que ce centre a une importance, et on le sait, reconnue au niveau du Conseil d'Etat, stratégique dans le cadre de la sécurité du canton. D'ailleurs, on a développé en primeur ce projet, ce n'est donc pas pour le laisser tomber actuellement. A ce moment-là, on passerait par du personnel momentanément auxiliaire pour le titulariser ensuite, mais dans le cadre d'une planification connue, avec un contrat de prestations négocié.

C'est cela la volonté du Gouvernement.

Alors maintenant si, avant même de négocier le contrat, le Parlement décide de donner 6,5 unités, vous voyez que les négociations du contrat partent dans une autre direction et sur d'autres bases.

A vous de choisir!

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons voter en liant les propositions 1.56 et 1.57 puisqu'elles sont complémentaires dans le sens que l'augmentation de dépenses en quelque sorte de 708'500 francs va aussi avec l'augmentation de recettes, il s'agit de subventions fédérales de 212'550 francs.

Par 64 voix contre 57 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions 1.56 et 1.57 de la commission de justice défendues par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet.

Vous avez ainsi accepté ces deux amendements contre l'avis de la commission des finances.

Nous avons ainsi terminé l'examen du budget du Département des finances, des institutions et de la sécurité.

Entrée en matière

**4. PROJET DE DECISION
concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de
Loèche-les-Bains au sein du Réseau Santé Valais (RSV)**

**Eintretensdebatte
BESCHLUSSENTWURF
betreffend den Kauf der Rehabilitationskliniken von Leukerbad und
ihre Integration in das Gesundheitsnetz Wallis (GNW)**

Rapport de la commission thématique / rapport de minorité / rapport de la
commission des finances

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Il y a certainement plusieurs façons d'aborder un tel dossier, mais nous devons le dire en préambule la complexité du problème n'a d'égal que le manque de solution proposée.

Dans son approche du dossier concernant le rachat et l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains au RSV, le groupe PDCC a donc analysé le problème uniquement sous l'angle des informations et propositions disponibles et à la lumière des conséquences qui pouvaient découler de ses choix. Il a essayé, entre autres, de s'abstraire des considérations régionales, en ne voulant voir dans le dossier de Loèche-les-Bains ni concurrence fatale au Centre valaisan de pneumologie ni précédent pouvant conduire à une éventuelle inégalité de traitement dans le cadre d'une situation similaire touchant, par exemple, l'une des cliniques du Haut-Plateau.

Tout d'abord, l'analyse a porté sur les aspects financiers et, même si les critères d'imprévisibilité, de nécessité et d'urgence de la dépense ne sont, comme le souligne la commission des finances, qu'imparfaitement remplis, le groupe PDCC s'est investi sans arrière-pensées dans l'étude des chiffres que lui proposait le rapport.

En marge de ce montage financier, que je ne détaillerai pas, par ailleurs justement amendé par la commission des finances au niveau des fonds propres du Valais, le groupe PDCC a pris acte avec surprise des tractations en cours avec la ville de Zurich, entre autres, et les exigences de cette dernière dans le cadre de la radiation des hypothèques. Si le Valais devait se séparer de ces biens avant le 1^{er} janvier 2016, il devrait alors dédommager ses anciens partenaires à hauteur de 50% du produit de la vente. Voilà qui tempère les ardeurs et modère l'enthousiasme de ceux qui pensaient réaliser une juteuse opération immobilière. Mais comment se fait-il que la teneur de ces discussions ne soit jamais parvenue aux deux commissions concernées alors même qu'un courrier datant de septembre passé établissait clairement la situation?

Et comment se fait-il, comme le relève la commission SAI dans son rapport de minorité, que les fonds propres des partenaires soient intégralement remboursés? Pour peu que leur créance hypothécaire ait été amortie (ce qui est le cas pour la ville de Zurich), le Valais, non seulement sera seul à assumer les déficits passés, mais encore offrira à ses anciens actionnaires une part d'un éventuel boni réalisé sur la vente d'actifs.

Enfin, le "business plan" réalisé par le RSV prévoit un déficit annuel important, impliquant immédiatement de sérieuses restructurations et d'urgents investissements nécessitant à tout le moins une aide financière de l'Etat couplée avec divers abandons d'actifs.

Le prix demandé, respectivement offert par l'Etat du Valais, nous semble donc pour le moins surfait (la valeur de rendement se situe aux environs de 9 millions) et nous ne connaissons pas de situation où des partenaires cessionnaires, tous solvables, ne participent pas, eux aussi, à l'effort financier.

Nous ne vous cachons pas que le volet financier de l'opération, dans sa forme actuelle, ne nous aura guère convaincus et nous doutons entre autres de la viabilité d'un tel projet.

Examinons maintenant le deuxième aspect important du dossier représenté par son volet socio-économique.

Le maintien de 135 équivalents plein temps pour un total salarial d'environ 12 millions et l'importance de l'activité des cliniques pour les nuitées de la station représentent un atout non négligeable pour la région. Mais, si ces aspects doivent être pris en compte dans notre approche, c'est avec le même regard objectif que l'on se doit d'envisager l'impossibilité d'une opération dont l'issue n'offrirait qu'une infime garantie de réussite.

Dans le même ordre d'idées, la collaboration avec l'Ecole de physiothérapie doit être envisagée comme un plus dans le fonctionnement des cliniques, mais pas une garantie pour l'avenir. Il est indéniable qu'il existe une profonde synergie entre les cliniques de Loèche-les-Bains et l'école de physiothérapie et que la cessation d'activité de réadaptation entraînerait vraisemblablement aussi la fermeture et le déplacement du centre de formation. Parallèlement, il faut préciser qu'il n'existe aucune garantie, à moyen et même à court termes, du maintien de l'école dans son site actuel. Son éloignement lié à la rationalisation toujours plus importante du secteur de la formation et plus particulièrement des hautes écoles laisse craindre, à terme, une relocalisation sur un site garantissant une taille critique et offrant des paramètres d'accès plus favorables.

Tout le secteur doit, en outre, être envisagé sous l'angle de l'évolution de la réadaptation et de la diminution régulière et inéluctable de la demande de traitements traditionnels au profit d'un mode ambulatoire. La libre circulation des patients ainsi que le subventionnement des cliniques privées pourraient, dans le cadre de la nouvelle LAMal, permettre une compensation partielle de cette diminution, mais induiraient la mise en place d'un marketing important pour aller chercher des patients hors canton, ce que le RSV, dans son analyse, considère par ailleurs comme indispensable, mais informe qu'il ne peut aujourd'hui assurer.

Dernier élément important de cette approche: l'aspect médical et sanitaire. A Loèche-les-Bains, 32 lits de réadaptation sont compris dans la planification sanitaire cantonale et font partie intégrante de la filière des soins dans le Haut-Valais où ils doivent être maintenus.

En conclusion de ce volet, le groupe PDCC, tout en étant très critique avec les solutions proposées, peut comprendre l'importance d'une telle institution pour Loèche-les-Bains et l'intérêt direct que les propriétaires et la commune trouveraient à une reprise par l'Etat du Valais et une exploitation par le RSV, par ailleurs pas vraiment opposé à cette reprise (mais comment pourrait-il l'être?), mais à l'enthousiasme modéré et aux pronostics des plus réservés. On financerait des services supplémentaires et déficitaires dont il se passerait bien.

Mais parlons un peu du RSV.

La mise en place du RSV découle de la surcapacité hospitalière et de la concurrence entre les hôpitaux. Un décret sur le RSV des plus contraignants en matière de critères d'équité socio-économique a permis la cantonalisation du système hospitalier valaisan, mais ces mêmes critères socio-économiques ont retardé et compliqué la mise sur pied de la planification sanitaire cantonale. Durant ces années, les objectifs visant à rationaliser les

infrastructures et structures ont imposé une diminution de cette surcapacité hospitalière. Si l'on se réfère au rapport de planification intégrée pluriannuelle, le nombre de lits exploités par le RSV de 700 en 2006, année de référence, devrait passer à 660 en 2010. Les responsables de la santé valaisanne sont donc sur le bon chemin et, conformément aux désirs du Législateur, les établissements composant le RSV ont été clairement définis, ce pour éviter tout autant une centralisation qu'une régionalisation excessive.

Par rapport à notre dossier, certaines remarques doivent donc impérativement être formulées.

Le RSV n'a pas besoin de lits supplémentaires et la localisation des 32 unités à Loèche-les-Bains n'est pas une nécessité absolue pour les usagers. Leur transfert dans les hôpitaux de Brigue et de Viège, par exemple, simplifierait certainement la vie et les traitements des patients, sachant que la plupart de ces rééducations sont effectuées de manière ambulatoire. Si le thermalisme est, certes, important dans le traitement de certaines affections, force est de constater que cet argument n'aura pas été suffisant pour enrayer, durant ces trois années passées, la baisse de fréquentation de Loèche-les-Bains.

Les soins prodigués en piscine peuvent l'être aussi bien dans les établissements de plaine qui sont prestataires de soins de réadaptation et qui sont largement dotés de plans d'eau.

Le RSV n'a pas les moyens d'assumer des pertes supplémentaires et le Parlement l'a déjà rappelé à plusieurs reprises. De même, le RSV n'a pas les moyens de procéder aux investissements nécessaires.

Les problèmes économiques des cliniques de Loèche-les-Bains ne proviennent pas d'une gestion maladroite, mais d'une modification des pratiques médicales. L'intégration au RSV n'améliorera en rien le bilan économique de ce prestataire de soins et péjorera la structure du RSV en lui adjoignant des infrastructures désuètes – qu'il faudra donc lourdement rénover pour pouvoir les utiliser – et à qui il faudra donner de nouvelles missions pour que la coquille ne reste pas vide.

Le RSV ne dispose d'aucune organisation marketing.

Pour autant que l'on décide de faire du démarchage hors canton, des postes de travail, voire un service complet lié au marketing devront être créés au sein du RSV, car aucun spécialiste en la matière ne s'y trouve actuellement. Mais, est-ce bien sensé?

Dans les années soixante, le Haut-Plateau de Crans-Montana connaissait plus d'une dizaine de cliniques dispensant des soins liés à la pneumologie et à la lutte contre la tuberculose. L'amélioration des traitements médicaux a quasiment éradiqué ces maladies et entraîné la fermeture de la plupart de ces établissements qui ont été recyclés avec diverses vocations. La pneumologie peut maintenant être traitée dans tous les hôpitaux et les opérations se déroulent aujourd'hui à Sion. L'évolution médicale a entraîné ces changements au même titre que l'évolution des pratiques en matière de réadaptation va de plus en plus vers un service ambulatoire et nécessite de moins en moins un encadrement hôtelier tel qu'offert jusqu'ici à Loèche-les-Bains. Cette évolution engendre le transfert des patients vers des établissements mieux centrés et aptes à fournir ces soins.

Il est illusoire de compter sur un hypothétique apport de patients extérieurs au canton. Je vous rappelle que l'un des problèmes rencontrés par Loèche-les-Bains peut être lié au manque d'apport de patients venant des cantons partenaires. Donc, si les gens qui avaient un intérêt direct à nous amener des patients ne le font plus, il est quand même aléatoire de penser en trouver d'autres à l'extérieur.

Le groupe PDCC pense qu'une réflexion fondamentale sur l'affectation de ces bâtiments s'avérerait plus utile et indispensable.

En conclusion, Chers collègues, le groupe PDCC est déçu par la solution proposée. Celle-ci est trop onéreuse et mal négociée. Elle s'appuie sur un "business plan" incomplet et fait la part belle à des partenaires qui ont oublié leurs responsabilités de propriétaires. Enfin, sur le fond, elle implique et entraîne le RSV dans de nouvelles activités et de nouvelles dépenses que ne prévoyaient ni la loi ni son cahier des charges, et finalement elle s'inscrit en contradiction avec les principes qui ont prévalu durant toute la période de restructuration de la santé valaisanne.

Sans vouloir donner des conseils aux administrateurs ou à leur président, peut-être aurait-il fallu explorer quelques solutions annexes et, pourquoi pas, nous soumettre une alternative au scénario proposé.

Eponger la dette de la RRKL, dissoudre cette société, se séparer des partenaires allemands, désintéresser les autres associés et ne conserver, dans un premier temps, que l'école de physiothérapie et les 32 lits de réadaptation. Vendre quelques actifs inutiles à l'exploitation et investir dans une restructuration des bâtiments pour disposer de chambres supplémentaires complètement rénovées, et alors peut-être offrir au RSV et à la commune de Loèche-les-Bains, dans le cadre de la nouvelle LAMal, un outil de travail original, performant et durable.

Rêve, illusion ou ambition? Je l'ignore, mais nous aurions grandement apprécié une approche alternative, un tant soit peu plus entrepreneuriale, plus imaginative et surtout plus ambitieuse pour Loèche-les-Bains et pour tout le canton.

Dans ces conditions, vous comprendrez donc que le groupe PDCC, tout en étant conscient des responsabilités de l'Etat dans ce dossier, ne peut ni ne veut accepter l'entrée en matière.

Je vous remercie.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Das Rehasentrum Leukerbad befindet sich wegen fehlender Belegung in einer kritischen finanziellen Situation. Die Gründe für diesen Patientenrückgang kennen wir. Einerseits sind die Krankenversicherer nicht mehr bereit zu 100 Prozent die Kosten bei privaten Anstalten zu berappen, andererseits gibt es eine Verschiebung von der stationären zur ambulanten Behandlung. Ein idealer Lösungsvorschlag mit Garantie auf Erfolg konnte bisher niemand anbieten. Dessen ist sich auch die CSPO bewusst. Wir befürworten jedoch eine Lösung, die mit unseren Grundsätzen übereinstimmt.

Erinnern wir uns an vergangene Debatten, wo es immer wieder um den Erhalt von Arbeitsplätzen ging. Wie viel wurde unternommen, um bestehende Betriebe in unserem Kanton zu unterstützen und neue anzusiedeln? Es scheint, dass diese Bemühungen nur für

Betriebe in der Talebene gelten. Wo bleiben die schönen Worte betreffend (ich zitiere) "Sicherstellen einer Besiedelung des ganzen Kantonsgebietes" (so nachzulesen im aktuellen Entwurf des Tourismusgesetzes)? Bei den 170 Arbeitnehmern und Arbeitnehmerinnen in den Kliniken von Leukerbad geht es um dezentrale Arbeitsplätze. Die Beschwichtigung, man könne allenfalls die Beschäftigten in den Spitälern Visp und Brig unterbringen, tönt da beinahe ironisch. Bei solchem Gedankengut vermisse ich das Verständnis für eine ganze Region, die bemüht ist das angeschlagene Image wieder aufzubessern.

Grundsätzlich unterstützt die CSPO jede Effizienzsteigerung in der medizinischen Behandlungskette, allerdings darf der einzelne Patient nicht darunter leiden. Die zunehmende Verschiebung der stationären zur ambulanten Pflege hat ihre Grenzen. Da wird der Aufenthalt im Akutspital verkürzt um Kosten zu sparen und die Angehörigen sollen sich nachher organisieren, wie der Patient zu den einzelnen ambulanten Behandlungen kommt. Auf stationäre Behandlungen kann deshalb nicht verzichtet werden. Sie ist eine Investition in Gesundheit und Erwerbsfähigkeit gleichermassen. Bei der Rehabilitation in Leukerbad im Zusammenhang mit den Thermalbädern ist dank langjähriger Erfahrung gute Qualität garantiert. Die Kombination von Rehabilitation und Thermalwasser finden wir in keiner anderen Klinik im Kanton.

Kurz noch etwas zur Physiotherapieschule.

Falls diese Schule – wie bereits viele andere Hochschulen – Richtung Unterwallis verfrachtet wird, bezweifeln wir den Fortbestand der Physiotherapieschule im Kanton. Es ist anzunehmen, dass nicht wenige der Oberwalliser Schülerinnen und Schüler es dann vorziehen via NEAT ihre Ausbildung in ihrer Muttersprache zu absolvieren. Ausserdem ist der aktuelle Standort mit seinen Sportmöglichkeiten ein Plus für ausserkantonale Studenten.

Kurz und gut: Die CSPO will nicht, dass die Rehakliniken von Leukerbad in ausländische Hände gehen. Der Kauf durch den Kanton ist deshalb für uns unbestritten, umso mehr der Gegenwert klar da ist. Allerdings möchten wir den Vorschlag machen, dass eine Integration ins GNW überprüft werden soll. Vielleicht wäre es sinnvoller, den Betrieb durch Externe führen zu lassen. Die Motivation des GNW scheint sich in Grenzen zu halten, was nicht gerade für Erfolg des Ganzen spricht.

Wir sind uns bewusst, dass wir unter Umständen in fünf Jahren erneut über die Bücher gehen müssen. Wir haben aber die politische Verantwortung gegenüber der Bevölkerung, eine Rettung zumindest zu versuchen.

In diesem Sinne ist die CSPO für Eintreten.

M. le député René Constantin (GRL):

Nous lisons en première page du message sous point 0 Résumé initial et écrit en caractères gras ceci: "Informé par le chef du Département de la santé, le Conseil d'Etat propose au Parlement le rachat et l'intégration des cliniques de Loèche-les-Bains au sein du RSV, en considérant notamment l'apport socio-économique important des cliniques pour la région."

Avouez que cela surprend! Au sein du groupe radical-libéral, ce mode de faire a dérangé. Pour l'objet qui nous intéresse, l'impact socio-économique prend le dessus sur l'aspect médical et ce dès les premières lignes du message. Ce principe, nous le réfutons.

Après lecture du message, nous sommes convaincus d'être à la limite d'une forme de manipulation où l'on tente, par la mise en avant de l'aspect émotionnel, d'atténuer l'impact négatif lié à une acquisition superflue.

Les règles de fonctionnement comme d'attribution de crédits d'engagement sont faites pour être respectées. Déroger à ces principes, c'est ouvrir la boîte de Pandore, c'est même courir le risque d'instaurer la chienlit en matière de gestion financière avec, de surcroît, la possibilité de laisser l'arbitraire s'immiscer dans nos décisions parlementaires.

Les trois critères permettant l'octroi d'un crédit supplémentaire sont connus et rappelés d'ailleurs dans le rapport de la commission des finances.

L'urgence ici est admise puisque l'association est en cessation de paiement, en panne de liquidités et ne peut ainsi faire face à ses engagements. Il faut donc agir; reste néanmoins à déterminer la manière.

Au niveau de l'imprévisibilité, là, les choses se corsent. N'est-ce point depuis les années nonante que les choses se sont dégradées? N'a-t-il pas fallu prendre depuis dix ans déjà des dispositions pour venir en aide financièrement à la clinique? Comment arguer l'imprévisibilité d'une maladie en décembre 2007 alors que le malade, lui, est en traitement et sous perfusion depuis 1998?

Quant au troisième critère qui invoque la nécessité, le constat est sans appel. Y a-t-il un collègue dans cette salle qui puisse prétendre que la nécessité de l'achat, médicalement parlant, est effective? Le RSV lui-même le reconnaît en page 20 du message du Conseil d'Etat. Je cite à nouveau: "En l'état actuel, le RSV n'a pas de nécessité à disposer d'un établissement de réadaptation aussi vaste, d'autant plus que le marché dans le futur n'est pas garanti."

Force est donc de constater que les critères d'octroi d'un crédit d'engagement ne sont pas respectés.

La discussion pourrait ainsi être close à ce stade du traitement, mais nous aimerions néanmoins développer notre argumentaire afin d'étayer cette prise de position.

Messieurs les membres du Conseil d'Etat, la clause du besoin n'existe pas. Comment pourrait-elle exister d'ailleurs? Il suffit d'analyser l'offre hospitalière de notre canton pour en être convaincus. Comment pourrait-on justifier l'achat de la Rheumaklinik alors que nous sommes déjà en surcapacité hospitalière? Le doute n'est plus permis, surtout après analyse de toutes les réserves et les exigences en matière de subventionnement émises par le RSV en cas d'achat.

Et si le doute était néanmoins permis, il serait bon d'analyser les perspectives à moyen terme. Quelles sont donc les projections pour ces prochaines années? Existe-t-il une chance de voir la situation s'inverser? Une chance que la demande puisse, un jour, être en adéquation avec l'offre hospitalière? Hélas!, aucune, Mesdames et Messieurs. Et même si cela n'est pas bon à dire ou à entendre, nous le répétons: aucune. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: baisse de la fréquentation régulière inexorable (-20% depuis 2001), de par l'évolution des

techniques, de par l'évolution du marché qui privilégie, comme l'a dit tout à l'heure le député Jacques Melly, les traitements ambulatoires au détriment du stationnaire. Une baisse qui, par la force des choses, n'engendrera que coûts supplémentaires, des coûts qui s'ajouteront au subventionnement attribué à l'Etat en lien avec les prescriptions de la LAMal.

Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas suffisamment riches pour nous offrir le superflu, pour financer des charges d'investissements supplémentaires durant ces cinq prochaines années de 2,35 millions, pour financer un subventionnement supplémentaire d'environ 2 millions par an.

Au-delà du bien-fondé ou non de la demande, il nous appartient encore d'émettre des critiques quant à la forme et au libellé du projet de décision.

Messieurs les membres du Gouvernement, comment pouvez-vous justifier une demande de crédit de 17 millions sans avoir pris préalablement les garanties nécessaires au niveau du remboursement? Vous spécifiez que l'achat est conditionné à la mise en œuvre de négociations pour la radiation des hypothèques qui grèvent les biens de l'association. Mais négocier, Mesdames et Messieurs, ne signifie pas pour autant avoir ou obtenir gain de cause. Le risque de passer deux fois à la caisse n'est-il pas effectif, bien réel, si ces mêmes négociations devaient tourner court et que la situation devait encore empirer?

En outre, dans votre projet initial, vous étiez prêts à financer les fonds propres des partenaires des villes pour plus d'un million. Je cite la conclusion des membres de la commission ayant établi un rapport de minorité: "Calculé de cette manière, on peut en déduire que le repreneur supporte intégralement les pertes accumulées, les fonds propres des partenaires étant intégralement remboursés." Nous pensons nous, radicaux-libéraux, que ce mode de faire: crédit octroyé sans filet et remboursement des fonds propres, ne correspond pas, mais alors pas du tout à ce que le Gouvernement nous avait habitué jusqu'à ce jour en matière de gestion financière.

La commission des finances a vu la faille. Elle a apporté des mesures correctrices, mais ces mesures ne suffiront pas pour convaincre le groupe radical-libéral d'entrer en matière sur ce projet, comme elle le suggère d'ailleurs du bout des lèvres.

Pour nous, c'est donc un non sec et sonnante à cette entrée en matière par souci de cohérence et de crédibilité, par volonté de ne point créer un précédent fâcheux qui pourrait conduire d'autres établissements à agir de même en cas de difficultés financières.

Quant à l'aspect humain, c'est vrai qu'il n'est non négligeable. Il y aura certainement suffisamment de langues bien pendues pour accuser notre groupe de n'avoir pas tenu compte de l'aspect humain et d'avoir peut-être conduit 170 personnes à l'échafaud. Ces langues se trompent. En tranchant dans le vif, nous avons le mérite de ne pas entretenir de faux espoirs. Il faut donc agir vite et bien pour que ces 170 personnes retrouvent rapidement du travail. Le RSV nous a donné d'excellentes nouvelles à ce sujet. Nous avons tenu compte de ses promesses d'engagement dans notre prise de position.

Quant aux bâtiments, des solutions existent pour leur octroyer une deuxième vie. Ces lits inoccupés, froids comme le marbre, ne demandent qu'à être réchauffés par le biais d'une nouvelle affectation, et pourquoi pas para-hôtelière? Les indicateurs d'ailleurs sont au vert depuis peu pour la création de lits marchands.

Faire le deuil, puis reconstruire ou transformer plus beau qu'avant, comme le chalet de Jean, voilà la démarche que le groupe radical-libéral vous propose aujourd'hui.

Je conclus en vous interpellant directement, Monsieur le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

Après avoir appris par la bande la décision de ne pas entrer en matière par le groupe radical-libéral, vous, l'élu du peuple, le magistrat, vous avez, ce matin, proféré des menaces vis-à-vis d'un collègue de notre groupe concernant son activité professionnelle, ce dernier oeuvrant lui aussi dans le secteur médical, et proféré même une injure en son encounter puisque vous l'avez traité tout simplement de "primitif".

Cette attitude, Monsieur Burgener, est inacceptable. Elle est indigne d'un conseiller d'Etat.

L'erreur étant humaine, il se pourrait qu'habité par la colère, vous ayez dérapé. Nous sommes prêts à clore le sujet si vous présentez des excuses personnelles à la victime du jour. Dans le cas contraire, notre groupe se réserve le droit d'entreprendre une démarche plus radicale.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Der Staatsrat schlägt die Heilung eines schwer kranken Patienten namens Rehazentrum Leukerbad durch die Übernahme in das GNW vor.

Bei der Sanierung des Rehazentrums Leukerbad stellen sich – wie übrigens bei allen Sanierungen – einige Grundsatzfragen:

Soll schlechtem Geld noch gutes Geld nachgeworfen werden?

Ist eine derartige Sanierung unter ordnungspolitischem Blickwinkel vertretbar?

Schafft die Sanierung einen Präzedenzfall für die Zukunft?

Gibt es taugliche Alternativen?

Welche Risiken bestehen?

Gibt es übergeordnete Aspekte, die für die Sanierung sprechen?

Unter ordnungspolitischem Blickwinkel kann man wohl ein Fragezeichen setzen, warum das GNW etwas übernehmen soll, was unter dem Regime einer Privatklinik finanziell nicht rentabel ist. Sozialisierung der Verluste könnte etwa das Stichwort hiezu sein.

Allerdings kann auch niemand beweisen, dass das Geschäft nicht rentabel gestaltet werden kann, wenn man es richtig anpackt. Alles andere sind Hypothesen, auch wenn man dies hier in diesem Saal behaupten will. Hier ist das GNW gefordert. Und dieses GNW sagt uns, dass wohl ein unternehmerisches Risiko besteht, dass aber auf der anderen Seite auch Chancen bestehen. Das GNW traut sich zu, das Rad herumzureissen. Dies bedingt allerdings Investitionen in Marketingaktivitäten, die das GNW so oder so in Zukunft vermehrt tätigen muss, wenn es im liberalisierten Spitalwesen mit der Konkurrenz Schritt halten will.

Nach Auffassung einiger Kolleginnen und Kollegen ist das Geschäft überstürzt und muss vertieft geprüft werden. Auch wir von der CVPO haben etwas den Eindruck, dass man hier Druck auf den Grossen Rat ausüben will, um die Sanierung über die Bühne zu bringen. Es wäre der Sache wohl dienlicher gewesen, wenn man die Frage bereits früher in dieser Deutlichkeit auf den Tisch gelegt hätte. Aber haben wir Alternativen, wenn wir dem Staatsrat Glauben schenken wollen, dass die Angelegenheit derart dringlich ist?

Die durch eine Expertengruppe untersuchten Alternativen erweisen sich bei näherem Hinschauen für die öffentliche Hand weniger gut als die nun vorgeschlagene Sanierungslösung. Und die Dringlichkeit ist eine Art Notbremse, für die es höchste Zeit ist. Die Alternative wäre wahrscheinlich die Hinterlegung der Bilanz. Oder die Verlängerung der Agonie in Form eines Zusatzkredits durch den Grossen Rat. Sind das wirklich bessere Lösungen?

Es sprechen im Gegenteil verschiedene Faktoren für den Standort Leukerbad.

Da sind einmal die medizinischen und gesundheitspolitischen Gründe, indem die Angebotspalette des GNW vervollständigt wird. Gerade in einer offener werdenden Spitallandschaft ein nicht zu unterschätzender Trumpf.

Natürlich auch die sozioökonomischen Aspekte mit 170 Angestellten und der zentralen volkswirtschaftlichen Bedeutung des Rehasentrums für Leukerbad und die Region sind von grosser Bedeutung. Wir tragen in diesem Grossen Rat die politische Verantwortung, alles zu unternehmen, um diese Arbeitsplätze zu erhalten. Gestern haben wir von der exogenen Wirtschaftsförderung gesprochen und gesehen wie schwierig es ist, externe Unternehmen im Wallis anzusiedeln. Darum sollten wir den bestehenden Unternehmen und Institutionen grösste Sorge tragen und die Arbeitsplätze nicht aufs Spiel setzen, wenn Chancen bestehen, dass sie erhalten werden können.

Und auch die zweisprachige Physiotherapieschule nutzt Synergien mit den Rehakliniken, die heute bestens funktionieren. Auch dies sollten wir nicht aufs Spiel setzen.

Welches Risiko besteht für den Staat Wallis bei diesem Geschäft?

Der Staat Wallis bekommt für die Investitionen einen wirtschaftlichen Gegenwert in Form von Boden in bester zentraler Lage. Wir sind der Auffassung, dass der Gegenwert für die Investition wirklich real ist. Der Staat wird sich in jedem Fall schadlos halten können, auch wenn die Rehakliniken in Zukunft geschlossen werden müssten, was nicht auszuschliessen ist. Die Alternative wäre wohl die Verscherbelung des Bodens an Private. Kann sich die öffentliche Hand hier den Luxus leisten auf diesen Boden zu verzichten?

Für die CVPO ist in der positiven Gesamtbeurteilung von entscheidender Bedeutung, dass mit der Sanierung kein Präzedenzfall geschaffen wird. Der Kanton ist in diesem Fall bereits heute Teilhaber der Gesellschaft und trägt damit klar bereits jetzt eine finanzielle Mitverantwortung.

Aus verschiedenen Gesprächen habe ich auch gespürt, dass die Sanierung der Rehakliniken Leukerbad auch mit spezifischen regionalpolitischen Gesichtspunkten verbunden ist. Die Gemeinden des Höhenplateaus Montana befürchten, dass damit ihre Kliniken gefährdet werden. Es ist heute bereits in diesem Grossen Rat auch davon die Rede gewesen. Ich kann diese Position nachvollziehen. Ich bin mir aber nicht sicher, ob diese Haltung mit Blick auf künftige Entwicklungen nicht ein Eigengoal bedeutet, um es mit der Fussballsprache auszudrücken.

Unter einem gesamtheitlichen Blickwinkel und in Abwägung aller Vor- und Nachteile beantwortet die CVPO die Sanierung der Rehakliniken Leukerbad mit einem klaren Ja. Es hat keinen Sinn mehr den Kopf in den Sand zu stecken. Wir müssen die Verantwortung übernehmen und dem Rehaszentrum Leukerbad eine neue Perspektive geben.

Die CVPO ist für Eintreten. Ich danke Ihnen.

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Après tous ces avis tranchés, permettez-moi de vous dire que la députation DC du Bas, penchée au chevet des cliniques de Loèche-les-Bains, n'a pas pu, la semaine dernière, se départager sur le sort à leur réserver.

Il s'est trouvé, en effet, autant de députés résignés à renoncer à tout acharnement thérapeutique que d'autres, comme le rapporteur du jour, décidés avec espoir à instaurer sans tarder les soins intensifs.

Si les uns rappellent que le RSV a clairement déclaré qu'il n'y avait aucune nécessité médicale à intégrer ces cliniques dans le réseau, les autres se souviennent aussi que pour les mêmes responsables du RSV, cette intégration représenterait une opportunité d'opérer dans un modèle de concurrence ouverte que de futures dispositions LAMal mettant fin aux frontières cantonales en matière d'hospitalisation, pourrait lui imposer.

A ceux qui estiment le montant de l'investissement trop important par rapport à la valeur de rendement, répondent ceux qui ne jugent que la réalisation, en temps voulu, des surfaces et biens non nécessaires à la mission ou aux nouvelles missions du RSV en atténué suffisamment les risques.

Les uns mettent en exergue les incertitudes liées à l'attitude des partenaires actuels concernant la radiation des hypothèques, d'une part, et, d'autre part, l'abandon de toute prétention en cas de changement de mission. Les autres sont persuadés que nos négociateurs sauront lever ces incertitudes et ainsi et aussi agir en faveur de deux autres critères, la vie socio-économique de la station et l'Ecole de physiothérapie.

Certains d'entre nous rappellent que cette école est juridiquement indépendante des cliniques et peut donc, sans problèmes majeurs, être délocalisée en plaine. Les autres sont persuadés que la synergie entre l'école bilingue et les activités des cliniques sont les meilleurs atouts pour conserver la filière physiothérapie sur le territoire cantonal et qu'un déménagement pourrait l'emmener bien plus loin que nous le voudrions.

Et, enfin, l'importance pour la vie économique et sociale de la station de la décision que nous devons prendre.

Pour la moitié de notre groupe, à l'heure où tout un chacun doit savoir se montrer suffisamment flexible sur le plan professionnel, le fait que le RSV déclare pouvoir absorber dans les deux ans l'ensemble des collaborateurs des cliniques sur d'autres sites ainsi que, en cas de rachat, l'absence de garantie à moyen ou long terme de la conservation de ces emplois sur Loèche-les-Bains doivent nous libérer de toute urgence et de tout scrupule à prendre ou non cette décision de rachat.

Pour les autres, il y a incohérence coupable, après avoir décidé d'assainir la situation financière de la commune dans un premier temps et de la bourgeoisie ensuite, de tarder à tenter ou de ne rien tenter du tout pour maintenir dans la station l'activité de son principal employeur.

Si la députation DC du Bas s'est montrée parfaitement partagée lors de sa séance de groupe, ses membres ne joueront pas pour autant les Ponce-Pilate. Chacun d'entre eux se prononcera, dans les votes qui suivront, selon sa propre conviction.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die SPO-Fraktion unterstützt einhellig Eintreten auf die Vorlage betreffend den Kauf der Klinik in Leukerbad. Wir tun dies in der Überzeugung, dass der Vorschlag der Regierung die einzige und auch beste aller möglichen Varianten ist.

- Die beste Variante aus medizinischer Sicht, weil sie es erlaubt, ein gutes Rehabilitationsangebot, insbesondere auch im Bereich der Neurologie zu erhalten,

- die beste Variante für die in der Klinik arbeitenden Menschen, weil die vermutlich einzig mögliche für den Erhalt der rund 140 Vollzeitarbeitsplätze und

- die beste Variante für die Gemeinde Leukerbad und den gesamten Bezirk, weil die einzig mögliche, die den Untergang des grössten Arbeitgebers in der Region verhindert.

Die Geschichte der Leukerbader Kliniken ist bekannt. Als Gewerkschafter und Vertreter eines der Vertragspartner der Klinik konnte ich den Geschäftsgang der Klinik in den letzten Jahren verfolgen. Infolge der jeweils knappen Ergebnisse hat das Personal bereits erhebliche Opfer akzeptiert, weshalb die Löhne in dieser Klinik auch etwas unter jenen des GNW Personals liegen.

Wenn heute eine Mehrheit des Grossen Rats der Vorlage nicht zustimmt – wovon ich nicht ausgehe – so bedeutet das Folgendes:

- Das Wallis würde einen wichtigen Bereich in der Neuro-Rehabilitation verlieren und in diesem Bereich müssten anderswo neue Kapazitäten aufgebaut werden.

- Die 170 Frauen und Männer, die heute in der Klinik arbeiten, würden infolge Untergangs der Klinik ihre Stelle verlieren und der Arbeitslosenkasse übergeben.

- Die Gemeinde Leukerbad und die gesamte Region Leuk würden den grössten Arbeitgeber verlieren.

- Die Fachhochschule für Physiotherapie würde mit Sicherheit auf Ende Schuljahr geschlossen werden, da diese Schule ohne die Klinik in Leukerbad kaum Sinn macht. Das Wallis würde diesen Bereich der Fachhochschule wohl gänzlich verlieren.

- Und zu guter Letzt würde ein recht grosser Liegenschaftspark und 33'000 m² Boden entweder für ein Butterbrot an eine deutsche Gesellschaft gehen oder dann in einem Konkursverfahren verschachert. Der Kanton als einzig finanziell engagiertes Mitglied des Vereins RRKL würde seines Anteils verlustig gehen.

Dieses Horrorszenario können wir mit einem Ja zum Eintreten auf die Vorlage und mit einem Ja zum Beschlussantrag verhindern.

Die Argumente der Kommissionsminderheit sind für unsere Fraktion nicht stichhaltig. Es trifft zwar zu, dass die Regierung mit Schneid und zackig diese Vorlage unterbreitet hat. Aber ein Zuwarten hätte den Niedergang der Klinik bedeutet. Und die vom Departement vorgenommenen juristischen und finanziellen Abklärungen zeugen von nötiger Sorgfalt, mit der dieses Geschäft vorbereitet wurde. Stünde die Betriebsgesellschaft nicht vor einem riesigen Liquiditätsproblem und hätte die Gesellschaft beispielsweise eine Million Franken Reserven, so könnte man den Entscheid schon ein Jahr hinauszögern, wie dies die Minderheit der Kommission vorschlägt. Das ist aber angesichts der realen Situation der Klinik nicht möglich, weil das Geld fehlt und der Konkurs unabwendbar wäre.

Aus medizinischer Sicht sind wir der Meinung, dass der Erhalt der Klinik die Behandlungskette im Oberwallis zwischen Akutspital und Rehabilitation schliesst, was für die Patientinnen und Patienten von Vorteil ist. Und man darf nicht sagen, dass die Klinik und deren Infrastruktur überflüssig sei. Zwar gibt es in den Walliser Spitälern des GNW freie Betten, das stimmt. Aber gerade Rehabilitationspatientinnen und -patienten liegen tagsüber gerade nicht im Bett, sondern sind durch Übungen im Schwimmbecken oder bei anderen Therapien beansprucht. Die Kommission hat sich vor Ort von der Qualität des Angebots überzeugen können. Diese Therapiestätten, Schwimmbad, Gymnastikhallen usw. sind in den Spitälern des GNW nicht vorhanden.

Abschliessend noch Folgendes:

Wie die Finanzkommission sind auch wir der Meinung, dass sich der Staat nach dem Erwerb der Liegenschaften von allen Liegenschaftsteilen trennen soll, die für den Betrieb der Klinik nicht nötig sind.

Ein positiver Entscheid präjudiziert andere Dossiers aus unserer Sicht nicht. Jedes Dossier muss einzeln angeschaut werden. Die Argumente für Eintreten überwiegen allfällige Fragen bei weitem.

Zum Schluss habe ich noch eine Frage an den Fraktionschef der CVP Mittelwallis, Herrn Melly. Herr Melly, wollen Sie, dass die Rehaklinik Konkurs geht? Oder sind Sie damit einverstanden, dass der Staatsrat in seiner Kompetenz einen Betrag für das Überleben der Klinik in Leukerbad spricht?

Danke schön.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP, au nom duquel je m'exprime, de manière largement majoritaire, fait observer que nous avons souvent le verbe acéré, la position ferme. Par contre, tout en confirmant, sinon notre considération, tout au moins notre respect à l'endroit du conseiller d'Etat Burgener, nous souhaiterions que le débat reste à un certain niveau et que les attaques personnelles n'aient pas place dans cette salle.

Cela dit, j'aimerais observer, Mesdames et Messieurs, que ce que nous craignons, malheureusement, se réalise. On essaie et on est en train de faire un vote ethnique. L'UDC souhaite élever le débat, écarter l'émotionnel et fonctionner sur la raison. Si nous disons oui,

nous ne sommes pas pour le Haut-Valais et contre le Bas-Valais et, si nous disons non, nous ne sommes pas contre le Haut-Valais et pour le Bas-Valais. Nous aimerions que le problème soit froidement appréhendé, de telle manière que le peuple valaisan qui nous regarde, qui nous suit, soit fier de ses représentants en disant: ils ont apprécié, jugé et décidé avec dignité.

Le projet, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, est déficient d'un point de vue législatif, politique et économique.

D'un point de vue législatif, tout d'abord, et je crois penser que de hauts fonctionnaires du Département de la santé vont se faire morigéner incessamment, il aurait été quand même sage qu'au lieu de s'attarder sur la modification de l'ordonnance, on pense à modifier l'article 14 de la loi sur la santé qui fait l'énumération des établissements publics. Mais on veut bien admettre que l'on ait été tellement absorbé par le fond du problème que l'on a oublié la hiérarchie des lois.

Le projet est déficient politiquement. J'aimerais vous donner une chronologie assez édifiante. Le 12 septembre 2007, ce Parlement votait une garantie de 17 millions pour la bourgeoisie de Loèche-les-Bains. Vous vous souvenez de ce chantage éhonté, pour ne pas la citer, de l'UBS, qui maintenant prend une ardoise de 10 milliards et venait chipoter pour ramener la garantie à 20 ans. Vous vous souvenez de la solution de compromis obtenue grâce à celui que nous avons envoyé à Berne et qui, demain, se comportera très bien. Les 17 millions octroyés avaient pour but de permettre à ce qui est l'économie de Loèche-les-Bains, c'est-à-dire l'infrastructure thermale, de fonctionner. Le 12 septembre 2007, soit le même jour, et ceci ressort du rapport du conseil de ville de Zurich, l'Etat du Valais (le Conseil d'Etat) acceptait le principe de faire participer les ex-partenaires au prêt accordé au Verein à la moitié du bénéfice. Le 13 septembre 2007, Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, c'est le jour où le message a été décidé par votre autorité. Vous comprenez que la chronologie ne peut que nous interpellier.

Réaction dans la précipitation. Vous avez au sein de cette association notamment et aussi de la société d'exploitation – j'y reviendrai – un représentant de qualité. Il a sans doute essayé de maintenir le flux, mais sans succès.

Le 24 octobre 2001, la Reha était inscrite au registre du commerce – en 2001, il n'y a pas si longtemps – et apparaissait au pied des fonts baptismaux un notaire de qualité, M^e Jean-Michel Cina.

Le RSV est une structure circonscrite. Nous avons voté, le 12 octobre 2006, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, publication dans le Bulletin Officiel du 2 février 2007, l'entrée en vigueur de la loi instituant le RSV comme établissement public.

Lorsque l'on décide, il y a quelques mois, un système fermé et que, après quelques semaines, puisque c'est en septembre apparemment que cela a pris forme, vous admettez, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, que cette précipitation est inquiétante, d'autant plus inquiétante que, dans la lettre qui apparaît in extenso dans le message, la direction du RSV écrit: "Le RSV n'a pas de nécessité de disposer d'un établissement de réadaptation aussi vaste." Voilà, en substance, ce que l'on écrit.

Cela m'amène à constater péremptoirement que le projet que vous nous proposez n'a pas d'intérêt public. Nous devons fonctionner sur la base d'un intérêt public. C'est comme cela que, dans une démocratie, les institutions marchent. L'intérêt public, même si c'est une notion un peu fluctuante, il faut bien admettre que c'est l'intérêt considérable qui touche un grand nombre d'administrés.

Alors, on va me répondre: il y a un intérêt public, ne serait-ce les emplois. J'en conviens. Le maintien des emplois est un intérêt public. Mais l'intérêt public est local, il n'est pas cantonal. La différence est de taille et il faut la faire.

La déficience – et c'est le deuxième volet – est économique.

On fait de la politique économique. C'est l'immixtion du politique dans l'économie. Et puis tout d'un coup, on voit – c'est une possibilité pour nous appâter – l'Etat du Valais érigé en promoteur immobilier et puis aussi l'Etat du Valais amené à être le régulateur du marché immobilier. Alors, respectueusement, je dirai au Dr Gauchat qu'il est en train, avec sa commission, de diagnostiquer une maladie asymptomatique. Il faut poser les vrais diagnostics et préconiser les bonnes thérapies, et non pas venir nous parler de spéculations immobilières, venir nous parler de l'aubaine que cela représenterait de valoriser ces biens-fonds taxés 480 francs/m².

Le principe du motif socio-économique est admis par tous, par le message, par la commission des finances, par la commission de la santé. J'aimerais juste une petite observation, mais n'y voyez pas là une visée ségrégationniste: des 135 emplois à plein temps, il est noté que 60% sont des emplois précaires, que l'on veuille ou non, et cela c'est faire de l'économie. C'est faire de la politique de l'emploi, même si c'est sans doute douloureux. Même si vous avez un permis précaire, de perdre cet emploi, c'est une réalité que nous, froidement, devons appréhender et décider.

Le projet crée une disparité entre les régions. L'échange que M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener a eu avec les communes du Haut-Plateau, vous avez à l'esprit la Clinique bernoise, la Clinique lucernoise, la Clinique genevoise, toutes dans des situations assez pénibles. Vous avez à l'esprit que les communes du Haut-Plateau ont réagi vertement par l'entremise de leur président Paul-Albert Clivaz, auquel nous allons souhaiter un bon rétablissement parce que je vous fais un scoop: il vient de se faire opérer de la hanche à l'hôpital cantonal de Zurich et j'ose espérer que l'autorisation d'hospitalisation hors canton lui ait été donnée.

Quant à l'Ecole de physiothérapie, on sait qu'une HES n'est pas admise et ne le sera pas s'il n'y a pas au moins 50 personnes qui la fréquentent. L'école, comme elle se présente maintenant, est en train de se trouver dans le couloir de la mort, malheureusement. Il s'agit de reprendre les choses en main. Cette école est intéressante. Cette école est performante. Le bilinguisme qui s'y pratique est un apport fructueux. Nous devons, vous devez, Messieurs, anticiper pour ne pas être pris de court. Mais à vouloir garder absolument cette école de physiothérapie à Loèche-les-Bains, vous êtes peut-être en train de la sacrifier. Je peux imaginer la synergie que nous devrions pratiquer, que vous devriez pratiquer, notamment avec la SUVA, établissement reconnu. Pourquoi ne pas imaginer que cette école vienne à Sierre, dont on sait que des locaux sont désaffectés de plus en plus, ou à Sion, mais Sierre serait sans doute un endroit privilégié.

J'aimerais maintenant, et c'est un petit peu ardu, venir aux chiffres. Je vais essayer de me limiter à l'essentiel, mais il faut quand même bien voir les chiffres parce que ce que vous nous avez donné, Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, c'est la vitrine. L'arrière-salle, vous ne nous l'avez pas présentée. J'aimerais rendre hommage à M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener. Je l'ai sollicité pour avoir des documents. Il a été d'une

glasnost inconditionnelle. Il m'a fourni tous les documents demandés (comptes, statuts de l'association, statuts de la SA et j'en passe, ainsi que l'avis de droit du regretté professeur Louis Dallèves, mon maître à l'époque).

Venons-en à l'examen de ces sociétés.

La RZL, la Reha, qui est donc la société d'exploitation, créée par notre distingué conseiller d'Etat, notaire à l'époque, en 2001, avec un capital propre de 545'000 francs. Cette société encore au biberon était déjà sous perfusion lors de sa constitution. Vous avez tenté un montage économique, juridique...

Le président:

Monsieur le député Edmond Perruchoud, je vous précise que vous parlez depuis 12 minutes.

Je vous rends attentif si vous voulez conclure.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Alors, Monsieur le président, si vous pensez que c'est intéressant, je continue; si vous pensez que je vous fatigue, je vais me limiter!

Alors, on va essayer de tailler des croupières et vous dire que la clinique NRL (le groupe Enzenberg) nous vend 6,2 millions quelque chose qui en vaut 6,5 millions. Je prends le capital propre, je prends les réserves latentes. Les Allemands, pour les appeler très respectueusement comme cela, ne nous font pas de cadeau, d'autant plus que les Allemands ont 75% dans la société d'exploitation; ils devraient être concernés au premier chef.

J'en viens maintenant au Verein Rheuma. La valeur réelle est très largement exagérée pour deux motifs:

Le premier motif est un motif fiscal. L'on réalise les actifs immobiliers partiellement, comme la commission des finances, intelligemment, le demande. Nous allons devoir payer un impôt de 22,5% du bénéfice. Ensuite, et c'est l'exigence de la ville de Zurich, après ce bénéfice restant, on va devoir se le partager à raison de 50% entre les partenaires (1/9^e chacun). Ce sont les partenaires de 98, y compris l'Etat du Valais, et le reste est partagé. Il ne reste pas des millions et des millions dans ce montage, malheureusement, pour l'Etat du Valais.

Je ne vais pas paraphraser ce que la ville de Zurich a fait, a écrit, mais je peux vous dire que la réalité va se retrouver.

J'aimerais encore...

Le président:

Monsieur le député Edmond Perruchoud, je vous invite à conclure!

Le temps...

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Monsieur le président, vous qui avez été hockeyeur à l'époque, est-ce qu'il n'y a pas parfois des prolongations?

Alors, puisque vous ne voulez plus m'entendre et même pas m'écouter, j'aimerais que l'on se souvienne dans le Bas-Valais que l'hôpital racheté aux communes des districts de Martigny et d'Entremont, 23'700 m² de terrain estimé 450 francs/m², l'a été pour 1,7 million.

Alors, faisons les calculs.

Si l'on veut aider une région, Martigny aussi a son mot à dire.

Alors, je vais vous faire plaisir, Monsieur le président, et je vais m'arrêter en déclarant que, pour ces motifs, de manière largement majoritaire, le groupe UDC/SVP refuse l'entrée en matière.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Vous avez utilisé 15 minutes et 6 secondes. Vous savez que notre règlement prévoit que l'on ne dépasse pas les 15 minutes..., voyez que nous avons fait preuve d'un minimum de largesse quand même!

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Je n'ai pas le talent oratoire du député Edmond Perruchoud, mais je vais essayer, pour compenser, d'être beaucoup plus concrète et succincte dans mes propos.

Le RSV possède assez de lits et il n'aurait aucun besoin des 32 lits de réadaptation de Loèche-les-Bains. Donc, si on ne considère que cet aspect des choses, le rachat des cliniques ne se justifie pas. Cependant, comme politiciennes et politiciens, nous devons appréhender toutes les facettes de ce dossier qui ne se résume pas à un nombre de lits hospitaliers. Il y a d'autres critères qui sont importants et dont nous devons tenir compte.

1. Qualité des soins

La clinique de Leukerbad peut offrir à ses patients des soins de grande valeur grâce à un personnel spécialisé et à une eau thermale reconnue pour ses qualités déjà à l'époque romaine. La qualité des soins ne pourrait donc pas trouver son équivalent dans les autres hôpitaux du canton.

2. Valeur immobilière

Les bâtiments et les terrains appartenant actuellement au Rehazentrum Leukerbad AG ont une valeur immobilière bien supérieure au prix d'achat proposé par le Conseil d'Etat. Bien entendu, le but de l'Etat n'est pas de faire des affaires, mais il serait correct que le canton récupère de cette manière les montants injectés dans les cliniques depuis 1998.

3. Retombées socio-économiques

L'apport socio-économique des cliniques est important, pour ne pas dire vital pour la région de Loèche. Les emplois générés par les cliniques font vivre de nombreuses familles qui

participent à l'essor de la localité, même si elles n'ont pas des paies de notaires. Les enfants vont à l'école et font partie des sociétés locales. Ces familles consomment et paient leurs impôts à Leukerbad et participent au redressement économique de la commune. Les patients provenant de l'extérieur du canton amènent environ 10 millions de francs par année et génèrent le 20% des nuitées de la station.

Ne pas tenir compte de ces aspects socio-économiques serait une grave erreur et pourrait remettre en question le plan de redressement des finances communales. Le canton a beaucoup investi pour la commune comme pour la bourgeoisie. Risquer de tout perdre, par principe, en refusant le rachat de ces cliniques serait irresponsable.

Le groupe PS/AdG a pesé tous les aspects du dossier. Il accepte ce projet de rachat des cliniques, car c'est la meilleure solution pour la région de Loèche comme pour le canton, mais il demande au RSV de redresser les finances de la nouvelle clinique afin d'en assurer la pérennité en améliorant la fréquentation de la clinique plutôt que par de simples restructurations de personnel.

Le groupe partage l'avis de la commission des finances sur la nécessité de radier les hypothèques grevant les biens de l'association immédiatement à l'achat des cliniques.

Nous pensons aussi qu'il est sage de réaliser les biens immobiliers non nécessaires à l'exploitation de la nouvelle clinique. Cependant, il est souhaitable que la collaboration avec l'Ecole de physiothérapie puisse continuer afin de ne pas fragiliser la filière valaisanne de physiothérapie de la HES-SO.

Il semblerait, à la lecture du dossier, que la demande de la commission des finances de déduire les fonds propres appartenant au canton soit justifiée.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de nous expliquer pourquoi le prix d'achat englobe les montants propres appartenant au canton dans le prix d'achat.

Pour terminer, je voudrais vous demander de ne pas offrir comme cadeau de Noël aux 170 personnes travaillant à Loèche-les-Bains une lettre de licenciement. Et même si, du point de vue purement médical, ce crédit ne se justifie pas, les autres éléments plaident en faveur du rachat des cliniques. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous avons entendu les porte-parole des huit groupes.

Dans les interventions individuelles, je donne la parole au député (suppl.) Christoph Föhn.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Wie man der Presse entnehmen konnte sprach sich die FDPO schon vor einigen Tagen gegen einen sofortigen Kauf der Rehabilitationskliniken von Leukerbad aus. Dieser Entscheid fiel innerhalb der FDPO ohne den definitiven Entscheid der "Groupe radical liberal" abzuwarten. Im Sinne der Transparenz seien hier die Hauptgründe, die zu unserem Entschluss führten, kurz aufgeführt.

Die FDPO hat sich mit der Botschaft kritisch auseinandergesetzt und war sich bewusst, dass es seitens der Betroffenen eine klare, aber auch verständliche Erwartungshaltung an alle Oberwalliser Fraktionen oder Gruppierungen gibt.

Analog zum Minderheitenbericht hat aber auch die FDPO das Gefühl, dass bis zum jetzigen Zeitpunkt nicht alle möglichen Massnahmen zur Abwendung der Krisensituation unternommen wurden. Es drängen sich Fragen auf, die uns weder in der Botschaft noch in den Kommissionsberichten schlüssige Antworten liefern:

- Warum werden die bisherigen Partner bei einer Übernahme aus ihrer Pflicht entlassen?
- Warum bemüht man sich die Übernahme als lukratives Immobiliengeschäft für den Staat anzupreisen und weshalb wurde die jetzige RZL AG im Bereich Bauparzellenverkauf nicht schon längstens tätig, wenn das wirklich eine effiziente Mittelbeschaffung sein soll?
- Warum wird man beim Lesen der Botschaft den Eindruck nicht los, dass die Übernahme für das GNW eine halbherzige Angelegenheit bleibt?
- Warum soll ausgerechnet der Staat bzw. das GNW die Restrukturierungen vornehmen, welche bis anhin noch nicht gemacht wurden und was hindert die Verantwortlichen, diese Restrukturierungen mit sofortiger Wirkung aus eigener Kraft, getragen durch alle Partner, zu vollziehen?

Die letzte Frage, die sich uns noch gestellt hat:

- Wie gedenkt der Staat zukünftig zu handeln, wenn kantonal andere Kliniken ebenfalls in Schwierigkeiten stecken oder etwas weiter ausgeholt, was für Antworten gedenkt der Staat bei einer Übernahme der Kliniken bereit zu halten, wenn in Zukunft ein Betrieb mit ähnlicher Grössenordnung ins Straucheln gerät, aber leider das Pech hat, nicht in die Strukturen eines bereits bestehenden staatlichen Unternehmens zu passen?

Wie auch immer der Grosse Rat heute entscheidet, jeder Ausgang wird dem Kanton Kritik einbringen. Übernimmt das GNW die Kliniken nicht, werden gewisse Kreise den Staat anprangern und ihm Verantwortungslosigkeit unterstellen. Übernimmt der Kanton und die Restrukturierungen erfordern hinsichtlich Personal harte Massnahmen, ist es sowieso nicht recht, und hat der Staat das Pech, dass die Übernahme wie in der Botschaft befürchtet, bei nicht Erreichen der Ziele, nur eine zeitliche Auszögerung der Betriebseinstellung ist, dann hat der Staat in der Sichtweise vieler sowieso versagt.

Zum Schluss eine kleine Anmerkung.

Wer nun der FDPO unterstellen möchte, ihr seien die Steuerverluste oder gar das Wohl von Leukerbad egal, denen sei in Erinnerung gerufen, dass es ein FDPO Mann war, welcher an vorderster Front für Leukerbad gekämpft hat und durch sein Verhandlungsgeschick mit all den Gläubigern Leukerbad wieder Perspektiven für die Zukunft gebracht hat.

Die FDPO will, dass die momentan Verantwortlichen die Geschicke ihrer Kliniken selber in den Händen behalten, gemeinsam die Restrukturierungen vorantreiben und der Staat als Partner flankierend sein Möglichstes dazu beiträgt.

In diesem Sinne ist die FDPO gegen Eintreten.

M. le député Daniel Porcellana (PDCC), rapporteur de la minorité de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Lors du vote final de la commission SAI, cinq députés sur huit, tous partis confondus, se sont opposés au projet de décision du rachat et de l'intégration des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains.

Usant de leur droit démocratique et des dispositions de l'article 39 du règlement du Grand Conseil, les cinq députés qui se sont opposés ont annoncé leur intention de déposer un rapport de minorité, ce qui fut concrétisé le 8 novembre 2007.

Quelles ont été les raisons qui ont poussé une minorité de la commission à s'engager à combattre ce projet de décision et à vous transmettre un rapport de minorité?

Sans vouloir reprendre toutes les argumentations qui ont été développées dans ce rapport, il convient néanmoins de reprendre certains faits, constatations qui sont apparus tant dans les documents transmis à la commission que des auditions des responsables du DSSE, du RSV, de l'argumentaire de la ville de Zurich, de certaines prises de position et remarques tant écrites qu'orales qui ont été portées à notre connaissance aussi bien à l'interne des différents groupes politiques qu'à l'externe.

Avant de vous faire part de notre appréciation quant à l'objet de la présente demande de crédit, nous nous sommes penchés sur le bien-fondé de cette demande de crédit supplémentaire.

Ce projet va, à notre avis, à l'encontre de certains principes de la gestion financière, tels qu'ils sont définis par l'article 3 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Ainsi, nous doutons que les principes de l'emploi économique des fonds et de l'emploi judicieux des fonds soient vraiment respectés.

En outre, les trois critères d'imprévisibilité, de nécessité et d'urgence de la dépense, tels que retenus par la commission des finances et justifiant l'octroi d'un crédit supplémentaire, ne sont, de l'avis unanime des auteurs de ce rapport de minorité, pas remplis. Cela est partiellement confirmé par la commission des finances dans son rapport du 5 novembre 2007 que je cite: "Les trois critères précités ne sont pas intégralement remplis. Dès lors, la commission des finances serait censée préaviser négativement cette demande de crédit supplémentaire." Cette dernière ne l'a pas fait et vous propose, à la suite d'un vote départagé par la voix du président de la commission, l'acceptation de ce projet de décision, assorti d'une proposition d'amendement que je reprendrai à la fin de mon intervention.

Quant à notre appréciation sur ce projet de rachat urgent et aux conditions proposées, les auteurs du rapport de minorité vous rendent attentifs:

- qu'il y a précipitation dans le processus de décision en vue de finaliser cette opération encore en 2007;
- que la nécessité médicale en l'état actuel de la planification hospitalière et de la restructuration en cours n'a pas été démontrée et encore moins confirmée par le RSV;
- que le risque de créer un précédent pour la reprise d'autres établissements dans le Valais central existe bel et bien;

- que les concentrations et réorganisations inéluctables des sites de formation laissent planer un avenir incertain quant au maintien de la filière de la physiothérapie sur le site de Loèche-les-Bains;
- qu'il nous a été dit que l'intégration des cliniques au sein du RSV n'est pas à même de garantir leur pérennité et de maintenir tous les emplois actuels sur le site de Loèche-les-Bains;
- qu'il appartient à tous les membres de l'association des propriétaires des infrastructures, qui sont par ailleurs indéfiniment et solidairement responsables des engagements, d'assumer leurs responsabilités en participant financièrement à la restructuration et à l'assainissement;
- que le prix de reprise des infrastructures est trop élevé et très largement supérieur à la valeur de rendement, sachant qu'elle a été fixée à 10 millions par un expert indépendant;
- que la loi sur les établissements et institutions sanitaires, entrée en vigueur le 1^{er} février 2007, ne prévoit pas de confier au RSV une mission de développement d'une structure de marketing pour son activité hospitalière en vue d'attirer de nouveaux patients hors canton, sachant que près de 70% des patients en 2006 provenaient déjà de l'extérieur du canton.

Revenons maintenant aux propositions d'amendement de la commission des finances en cas d'acceptation de l'entrée en matière qui indiquent tout à fait la direction que cette commission entend donner à ce Parlement en vue du vote final en proposant la réduction du crédit à 16 millions alors que le prix de reprise, auquel il faut ajouter les frais annexes, a déjà été négocié et déterminé avec les membres de l'association et de la NRL AG: l'achat des cliniques, conditionné à la radiation des hypothèques, la réalisation des biens immobiliers non nécessaires à l'exploitation avant le 31 décembre 2010 alors que la ville de Zurich, dans son argumentaire du 13 septembre 2007, entend d'ores et déjà conditionner son acceptation de retrait et d'abandon de créances à une répartition de 50% des gains réalisés à tous les membres de l'association, Etat du Valais y compris, en cas de vente des biens immobiliers par le repreneur avant le 1^{er} janvier 2016.

Les auteurs du rapport de minorité refusent de cautionner la reprise des cliniques dans la précipitation et aux conditions telles que proposées actuellement, mais ne s'opposent pas au principe d'un rachat à moyen terme et dans des conditions optimales lorsque toutes les mesures d'assainissement et de restructuration auront été explorées, achevées, avec le concours de tous les partenaires et propriétaires actuels.

Rien ne s'oppose à ce que l'Etat du Valais octroie prochainement, avec l'aval du Parlement, des avances de liquidités remboursables par imputation sur le prix d'achat futur à la RZL AG afin d'assurer à cette dernière les moyens nécessaires au maintien de son activité et des places de travail jusqu'à son rachat.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de refuser cette entrée en matière.

Dans le cas contraire, que ce dossier soit néanmoins refusé mercredi lors de la décision finale.

En cas d'acceptation, les auteurs du rapport de minorité déposeront néanmoins une proposition d'amendement de ce projet de décision.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Si, en démocratie, la politique est l'art de supprimer les mécontentements, ce dossier de reprise des cliniques privées aura bien du mal à y parvenir.

Tout au long des travaux de la commission des finances, que ce soit lors des présentations du chef du département, du médecin cantonal, du responsable financier du SSP, du président et du directeur du RSV, du directeur des cliniques et de la HEVs ou lors de discussions à bâtons rompus à huis clos au sein de la commission, j'ai pu constater à quel point la proposition du Conseil d'Etat de racheter et de réintégrer les cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains est une fausse bonne solution, mais est-elle pour autant une vraie mauvaise solution?

La commission des finances n'a pas pu trancher.

Si votre serviteur a fait pencher de justesse la décision dans le sens d'une acceptation, c'est bien pour pouvoir défendre les amendements que je vais argumenter ci-après, car la décision du Conseil d'Etat ne peut en aucun cas être ratifiée telle qu'elle nous est soumise aujourd'hui.

Ainsi, notre apport, de même que les amendements qu'il contient, se veut d'être un filet de secours en cas d'acceptation du rachat des cliniques de réadaptation.

Cet accord, formulé du bout des lèvres, est inconditionnellement lié à la ratification de l'ensemble des amendements exigés par notre commission. Dans le cas contraire, il est clair que la commission des finances s'opposerait à ce crédit supplémentaire destiné au financement des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains.

Sur la base des trois critères usuels analysés par la commission des finances pour se prononcer sur une demande de crédit supplémentaire, un, voire deux ne sont pas respectés. L'urgence ne faisant aucun doute, l'imprévisibilité et surtout la nécessité ne peuvent être avancées sans équivoque. Si l'on peut admettre que la situation financière s'est fortement dégradée avec le compte 2006 bouclé au début 2007, les signaux d'alerte étaient au rouge déjà depuis plusieurs années. Les subventionnements du canton du Valais, mais également des autres villes et cantons partenaires ne datent pas d'hier. Evoquer ici l'imprévisibilité mettrait à nu un manque de discernement de notre exécutif.

La nécessité, quant à elle, il est clairement répondu par les propos du Dr Pernet, déjà cités précédemment.

Dès lors, la commission des finances aurait dû prendre position en refusant catégoriquement cette demande de crédit supplémentaire, indépendamment des dégâts collatéraux causés aux collaborateurs des cliniques, dont il faut relever que le RSV peut assumer la reprise dans un délai de deux ans, et l'importance des nuitées relatives à l'activité des cliniques pour la station de Loèche-les-Bains.

Un refus aurait eu pour conséquence que nos propositions d'amendement n'aient pu être débattues et traitées dans les différents groupes et en plenum.

Il eut été imprudent, le cas échéant, que cette décision soit entérinée telle quelle, sans être impérativement affinée, afin d'éviter de dangereuses conséquences financières ultérieures.

En effet, il est hors de question pour la commission des finances que le canton rembourse le million de fonds propres de la RRKL. On ne peut décemment accepter que le canton du Valais, qui se sacrifie financièrement pour reprendre ces cliniques que tous les autres partenaires ne cherchent qu'à quitter, rembourse entre autres les villes et cantons de Berne et de Zurich. Je n'ose même pas effleurer la perspective que cette nouvelle forme de péréquation intercantonale du plus faible vers le plus fort trouve grâce au sein de notre Parlement.

Au vu ou plus précisément à l'entendu de cette entrée en matière, il ne sera peut-être pas nécessaire de débattre des propositions d'amendement de la commission des finances.

Je tiens, cependant, à les commenter succinctement.

L'article 1 doit être modifié au niveau des conditions de radiation, car il est totalement inconcevable de procéder à un achat immobilier sans avoir la garantie de la radiation des hypothèques grevant le bien concerné.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener confirme par ailleurs, dans un courrier du 3 décembre adressé aux présidents des communes du Haut-Plateau, au nom du Conseil d'Etat, que l'achat ne peut s'effectuer que si les hypothèques grevant les biens sont radiées.

La commission des finances propose également d'ajouter un alinéa 3 à l'article 1 pour fixer un délai de réalisation des biens immobiliers non nécessaires à l'exploitation et ce afin de réduire le plus rapidement possible l'important investissement consenti par cet achat.

L'article 2 est sujet à une correction matérielle liée à la réduction du crédit suite à la réduction des fonds propres, tel que précisé précédemment.

La commission des finances tient, finalement, à éviter une hémorragie de subventions en faveur du RSV en cas de reprise.

Ainsi, elle demande de limiter la subvention d'investissement requise par le RSV pour l'adaptation des chambres aux standards actuels sur le marché à cinq ans. Ce délai permettrait une certaine visibilité, à défaut peut-être de viabilité des cliniques.

La subvention cantonale d'exploitation devra, quant à elle, se limiter aux dispositions strictes de la LAMal. La proposition de la commission des finances évite toute ambiguïté future à ce sujet.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, les conclusions d'une commission des finances déchirée par cet objet, mais unifiée dans sa mission d'organe de haute surveillance.

Le Grand Conseil devra maintenant trancher dans ce dossier plus politique qu'économique. Quelle que soit la décision finale, il faudra en assumer les conséquences.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

L'évolution financière défavorable des cliniques de Loèche-les-Bains était prévue et, dans ce but, il y a eu constitution d'un groupe de travail pour y remédier.

Nous avons constaté qu'une première restructuration a été effectuée avec la suppression d'une trentaine de postes et le regroupement des activités des deux cliniques sur un seul bâtiment.

Les résultats de cette restructuration ne sont pas encore totalement visibles, mais paraissent prometteurs.

En ce qui concerne les arguments en faveur de la reprise, je pense que nous pouvons parler d'un risque calculé qui est garanti par des biens immobiliers et, même si l'activité des cliniques diminue, elle ne s'arrête pas d'un coup.

En ce qui concerne l'Ecole de physiothérapie, j'admets que ce n'est pas un argument principal, mais un regroupement des écoles de physiothérapie sur le plan romand n'aura en tout cas pas lieu avant trois, voire cinq ans, ce qui laisse encore un petit peu de marge de manœuvre pour cette école.

En ce qui concerne le RSV, les changements de la LAMal et notamment l'ouverture des frontières cantonales jouent en sa faveur. Les cliniques de Loèche-les-Bains ont des tarifs extrêmement avantageux sur le plan suisse avec des installations qui ne sont pas désuètes. En ce qui concerne la surcapacité, les 32 lits valaisans et les 10 lits d'attente sont utilisés; le reste est occupé par des patients hors canton.

La réputation d'excellence des cliniques de Loèche-les-Bains aura toute son importance avec l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg qui nous rapproche de 50 minutes de la Suisse alémanique.

Je ne suis pas non plus aussi pessimiste en ce qui concerne le secteur de la rééducation. En effet, en Allemagne, un rapport a montré que l'introduction des DRG au niveau des hospitalisations aiguës a eu pour conséquence un transfert et une augmentation du nombre de patients en rééducation.

Selon la commission des finances, et je cite son rapport, si les cliniques appartiennent à l'Etat, une restructuration a plus de chance d'aboutir. J'ajouterai également que le RSV n'a pas l'infrastructure pour fournir les mêmes prestations que Loèche-les-Bains. Il ne suffit pas d'avoir uniquement des lits pour faire de la rééducation, il faut aussi des salles de physiothérapie et des piscines qui n'existent pas en plaine.

L'attribution d'un mandat de prestations indépendant du RSV aux cliniques de Loèche-les-Bains ne ferait qu'augmenter la concurrence au détriment de ce même RSV.

C'est clair que le RSV n'est pas demandeur, mais il est preneur et il a fixé des conditions qui ont été acceptées.

Les cliniques de Loèche-les-Bains constituent quand même une industrie d'exportation. Nous savons en marketing qu'il est plus facile de garder les clients que d'en acquérir de nouveaux. Les patients hors canton existent et continueront de venir parce que, dans la rééducation, il y a un certain nombre de patients qui subissent des traitements chaque année.

Si, d'un côté, on se plaint que le DEWS n'a rapporté que 40 emplois à notre canton, Loèche-les-Bains, c'est tout de même 170 postes de travail et 12 millions de salaires.

Il faut savoir investir et prendre des risques pour gagner des parts de marché.

D'un autre côté, en ce qui concerne le tourisme, la fermeture ou la faillite éventuelle programmée des cliniques de Loèche-les-Bains en cas de non-reprise est une perte d'image considérable pour la station et pour notre canton tout entier.

L'argument du renvoi est trop risqué. La structure financière déficitaire nous dirige directement vers une faillite.

En ce qui concerne mes collègues du groupe radical-libéral, j'aimerais leur rappeler quand même le discours de l'Ile St-Pierre 2006 de notre conseiller fédéral Pascal Couchepin, dont le titre était "La politique de santé sera-t-elle le moteur de la croissance suisse?". Je cite: "Nous devons veiller à ce que la place de santé suisse soit attirante et qu'elle le reste. Nous pouvons et nous devons faire en sorte que la compétitivité et les coopérations nous permettent, chaque fois que c'est possible, de fournir des prestations de pointe. Si le marché de la santé devient effectivement un marché de croissance, nous voulons y participer et, pour cela, nous devons tirer profit de nos avantages."

En ce qui concerne les cliniques de Loèche-les-Bains, il s'agit exactement de cela. Nous avons un outil performant tant du point de vue des bâtiments que du personnel, et il s'agit de l'utiliser.

Nous devons être responsables et solidaires pour toute une région. Le succès n'est jamais garanti à 100%, mais il vaut au moins la peine de se battre avant de se déclarer vaincus.

Je vous demande d'accepter l'entrée en matière au nom de la majorité de la commission SAI.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

A la fin de cette discussion, je veux remercier tous les groupes politiques qui se sont penchés avec beaucoup d'intérêt sur ce dossier qui, je l'admets, est un dossier difficile.

Je veux d'abord remercier la commission thématique et son président, le Dr Gauchat, qui vient d'expliquer pourquoi une majorité de cette même commission a soutenu le projet du Conseil d'Etat.

Je veux aussi remercier la commission des finances qui a surtout analysé, et c'est son rôle, l'aspect financier de ce dossier. Je peux déjà dire que le Gouvernement, ainsi que moi-même comme chef du département sommes d'accord de souscrire aux exigences demandées par la commission des finances pour l'acceptation de ce dossier.

Ich danke insbesondere auch den Oberwalliser Gruppen die fast einhellig - die FDPO macht dort eine Ausnahme - für die Arbeitsplätze in Leukerbad kämpfen und sich für den Erhalt der Klinik einsetzen.

Il y a bien sûr dans ce dossier des aspects médicaux, des aspects financiers et des aspects politiques.

En ce qui concerne les aspects médicaux, on a pu entendre aujourd'hui dans cette salle que, sur le plan médical, ces cliniques ne sont pas nécessaires parce que 32 lits, on peut les trouver ailleurs, Monsieur le député Jacques Melly. Bien sûr, on peut trouver 32 lits soit à Viège, soit à Brigue, ou répartis sur les deux sites, ou même quelques lits encore à Sierre. Mais la problématique n'est pas là et le député German Eyer l'a bien expliqué. Les personnes qui sont en réadaptation ne sont justement pas dans un lit – bien sûr, elles ont aussi besoin d'un lit pour dormir pendant la nuit –, mais, pendant la journée, elles sont surtout dans des activités thérapeutiques. Jusqu'à preuve du contraire, je ne sais pas s'il y a, par exemple, une piscine à l'hôpital de Sierre, de Brigue ou de Viège ou toutes les salles de thérapie nécessaires. Je ne sais pas si vous connaissez la clinique de Loèche-les-Bains, mais les membres de la commission des finances, ainsi que les membres de la commission thématique ont bien pu apprécier la qualité, pas seulement des locaux, mais aussi des prestations qui y sont fournies. Aujourd'hui, il y a 32 lits qui sont sur la liste hospitalière de cette clinique. Ce sont en toute grande partie des patients du Haut-Valais; ils représentent à peu près un tiers des patients de la clinique. Les autres patients viennent de Suisse alémanique, mais aussi de Suisse romande puisque le personnel a une culture bilingue. C'est aussi un atout de cette clinique.

En cas de fermeture – ce que je n'espère pas – de cette clinique, où devrait-on diriger les patients du Haut-Valais? Je pense, par le tunnel du Lötschberg, en direction de la Berne fédérale puisque le CVP est rempli à 100% déjà maintenant. L'année passée, il y avait plus de 100% de rempli. En plus, pour certaines thérapies, comme par exemple tout ce qui concerne la neurothérapie, il n'y a aucune offre, sauf à la clinique SUVA et dans des cliniques extérieures au canton.

Ainsi, sous l'angle médical, il est utile de tout faire pour la survie de cette clinique.

Sur le plan financier, je peux peut-être commencer avec le député Jacques Melly qui dit que c'est un montage financier. Les chiffres sont assez faciles à comprendre. Il y a 32'000 m² et si le prix d'achat avec les investissements, le prix d'achat lui-même est de 13,6 millions avec tout autour, cela fait 17 millions. Je pense que déjà la valeur du terrain vaut beaucoup plus que ces 17 millions.

Pour ce qui est de la fameuse décision de la ville de Zurich, d'abord, pour le moment, il ne s'agit pas d'une décision mais d'un préavis du conseil municipal de la ville de Zurich pour son parlement (le parlement n'a pas encore tranché). Il faut connaître un petit peu l'histoire de cette opération. En 1998, la situation était déjà très difficile. Il y a des cantons, comme celui de Lucerne, la ville de Bienne, la ville de Winterthur et le canton de Zurich qui ont quitté l'association. Ils ont encore sorti le porte-monnaie et ont payé pour pouvoir quitter l'association, mais ils ont dit: au moment où la clinique devrait fermer et que tous ces biens immobiliers seraient vendus, à ce moment-là, nous voulons quand même participer. Ce sont des membres qui ont investi des millions et des millions dans ces infrastructures et, à mon avis, il est clair aussi que ces cantons et ces villes ont le droit, s'il y a une vente, de participer à ces bénéfices. C'est sous cet angle-là que maintenant les membres actifs, comme la ville de Berne et la ville de Zurich, veulent être mis sur le même pied comme le Grand Conseil, en 1998, l'a déjà une fois décidé.

On a entendu dire dans cette salle que le RSV n'est pas enthousiaste. Il est vrai, pour tous ceux de la commission des finances, mais aussi de la commission thématique, quand vous avez entendu le président du RSV, le Dr Pernet, il n'était pas du tout enthousiaste parce qu'il a dit: ce n'est pas quelque chose que nous avons cherché. Mais, il a aussi dit que c'est jouable. Le conseil d'administration, qui a visité tous les locaux à Loèche-les-Bains, a décidé, par 6 voix contre une – ce n'était pas la voix du président, mais d'un nouveau membre du conseil d'administration – l'intégration de la clinique de Loèche-les-Bains, qui devrait être une clinique réduite. Il est peut-être important de souligner cet aspect. Au début de cette année (c'était en janvier), on a constaté qu'il y avait d'un mois à l'autre une baisse énorme au niveau des entrées du canton de Berne. Si on perd 30% des entrées d'un canton qui a une importance primordiale dans cette clinique, cela creuse des trous énormes (quelque 100'000 francs par mois). Alors, nous avons pris à fin janvier – début février de cette année, la décision de fermer plus ou moins une des cliniques et de concentrer toutes les activités médicales et thérapeutiques sur l'autre clinique, celle de l'association, avec la conséquence que depuis juillet jusqu'en novembre, il y a un résultat positif de 270'000 francs. Ce n'est pas beaucoup, c'est vrai, mais au moins, depuis juillet, où ces mesures ont pris force sur le terrain, celles-ci ont quand même apporté une amélioration de la situation. Je pense aussi que si l'on continue avec une clinique qui est réduite, elle a toutes les chances de survie.

Monsieur le député Jacques Melly, vous avez aussi dit (ici, je parle au député Jacques Melly, mais d'autres ont soulevé quelques mêmes questions) que nous n'avons pas analysé les alternatives. Nous avons essayé de trouver des repreneurs privés. J'ai encore eu l'occasion de parler avec M. Raymond Loretan dimanche passé à Viège lors de l'ouverture du tunnel du Lötschberg. Il a confirmé qu'eux, le groupe Agen, sont prêts à prendre des cliniques, mais seulement pour les gérer. Nous aurions dû investir 30 millions ou 40 millions pour mettre cette clinique à un niveau haut de gamme de 4 ou 5 étoiles, ce qui n'était évidemment pas faisable. Nous avons aussi eu des contacts avec d'autres groupes privés qui n'étaient pas intéressés.

Maintenant, quelle sera la variante? Nous avons aussi eu une fois l'idée de fusionner les trois entités: la société anonyme allemande, l'association dont le canton du Valais est le seul membre actif et financièrement engagé et la société d'exploitation, mais les Allemands voulaient avoir, dans ce cadre de fusion, une majorité des actions. Nous aurions alors bradé du patrimoine immobilier; 90% à peu près appartiennent à l'association. Le canton du Valais aurait beaucoup perdu, mais ce serait peut-être encore une variante à étudier selon le vote d'aujourd'hui de ce Parlement.

Il y a aussi une possibilité que nous devrions envisager: dire O.K., on essaie que la société allemande NRL vende la petite clinique parce que, là, il y a des intéressés. De toute façon, et je peux le dire à la commission des finances, que c'était toujours notre volonté de nous séparer de tous les biens qui ne sont pas nécessaires pour le roulement de la clinique. Il y a, par exemple, une école qui s'est intéressée pour donner des cours en anglais. Ce serait une centaine d'écopliers qui pourraient y être placés, mais c'est surtout aussi, selon le concept de cette école, pour des écopliers qui viennent de l'étranger, comme à Leysin, par exemple; vous connaissez l'école qui existe. Il y a aussi des milieux économiques et de la région qui veulent faire un tout grand parc hôtelier et qui sont intéressés à cette clinique. De cette clinique, bien sûr, on peut se séparer sans difficulté, sauf que l'Ecole de physiothérapie devrait encore

chercher d'autres locaux. C'est une des solutions, mais celle-ci n'est seulement envisageable que si la société d'exploitation ne doit pas déposer ces prochains jours le bilan parce que, alors, tout tombe. Recréer une clinique après que la faillite est réalisée ne serait presque plus faisable.

Frau Zita Burgener, Sie haben zu Recht auf die Wichtigkeit der Arbeitsplätze hingewiesen. Es ist der wichtigste Arbeitgeber in der ganzen Region, selbstverständlich auch in Leukerbad. Sie werben für Verständnis für die Region Leukerbad.

Je comprends bien que, pour certains députés, Loèche-les-Bains ça fait beaucoup..., il y a eu la commune, la bourgeoisie et maintenant arrivent les cliniques. Mais, il faut quand même dire, si vous êtes objectifs, que les difficultés que rencontrent les cliniques n'ont rien à voir avec les difficultés qui ont été créées par des responsables à Loèche-les-Bains.

Frau Zita Burgener, Sie haben auch darauf hingewiesen wie wichtig die Klinik auch im Bereich des Thermalwassers ist, weil effektiv das Angebot, das man in Leukerbad den Patientinnen und Patienten bieten kann, kann man in keinen anderen Kliniken bieten.

Monsieur le député René Constantin, vous avez cité le RSV qui dit qu'il n'a pas besoin d'une structure aussi vaste. Il est vrai que d'une structure aussi vaste, il n'en a pas besoin, mais comme on peut se séparer de la deuxième clinique, la clinique NRL, pour le reste, je pense que c'est quelque chose qui est tout à fait viable. Vous dites que la clause du besoin n'existe pas. Oui, pour les 32 lits, j'ai déjà expliqué que l'on n'a pas une alternative valable pour ces 32 lits, cela veut dire pour les traitements de ces 32 personnes en Valais et on devrait chercher d'autres solutions.

Dans ce contexte, j'ai eu ce matin, Messieurs les députés René Constantin et Raymond Mottier, un petit conflit avec le député Raymond Mottier qui est responsable de la physiothérapie à la clinique SUVA. Bien sûr, c'est quelque part un petit concurrent, même si la clinique SUVA a une convention avec la clinique de Loèche-les-Bains et également avec le Centre valaisan de pneumologie. Le député Raymond Mottier – il peut s'exprimer ici –, mais si lui pensait qu'en faisant tomber la clinique de Loèche-les-Bains, ça renforcerait la clinique SUVA, moi, dans ce contexte, je disais que c'était une erreur de penser ainsi. Mais, Monsieur le député Raymond Mottier, très clairement, si vous vous sentez trop agressé par moi, je veux m'excuser ici parce que, jusqu'à maintenant, nous avons toujours eu de bonnes relations, également au sein de la commission thématique.

Herr Abgottspon, Sie haben abgeschätzt und Sie sind ja auch einer, der immer sehr kritisch ist in Bezug auf finanzielle Risiken, die der Staat in einem Geschäft eingehen könnte. Und zu Recht haben Sie darauf hingewiesen, dass es hier um mehr als 30'000 m² Boden in bester Lage geht, dass der Gegenwert real ist. Selbst ich kann nicht ausschliessen, dass falls der Grosse Rat – oder wenn wir sonst eine Lösung finden – die Klinik weiter betrieben wird, dass das vielleicht nur auf Zeit ist. Das kommt eben auch drauf an wie sich die Rehabilitation entwickelt. Aber immerhin habe ich gestern Abend noch einen Bericht der Klinik erhalten, die mir sagt, dass beispielsweise im Monat Oktober dieses Jahr der beste Monat gewesen ist seit 2001 im Bereich der ambulanten Pflege.

C'est encore important de le souligner, selon les informations que j'ai reçues hier soir de la clinique, le mois d'octobre de cette année, il y a donc deux mois, était le meilleur mois depuis 2001 au niveau ambulatoire. Cela démontre aussi qu'il y a effectivement, comme le Dr Gauchat l'a dit, dans le secteur ambulatoire, de plus en plus de demandes. Si nous pouvons offrir et répondre à cette demande, c'est quelque chose qui est bien.

Le député Jérôme Buttet pour le groupe PDCB, a dû être un peu neutre. Il a soutenu notre projet dans la commission et il a dû rapporter sur les pour et les contre dans son groupe. Il a aussi mis un point important sur la haute école spécialisée, voire la filière de la physiothérapie. M. Roch peut le confirmer, si une école au niveau de la HES est menacée, c'est plutôt celle qui se trouve à Viège, tandis que tous les papiers que j'ai vus jusqu'à maintenant, en ce qui concerne la physiothérapie de Loèche-les-Bains, il y a peu de menaces, en tout cas aujourd'hui. Mais, pour ma part, je crains que si la clinique ferme, si l'école ferme, à ce moment-là, l'école va partir, mais ne va peut-être pas s'arrêter à Sion, elle va plutôt être dirigée directement soit à Lausanne, soit à Genève où se trouvent déjà des écoles de physiothérapie.

German Eyer hat eigentlich eine Oberwalliser Position zusammengefasst und hat auch aufgezeigt was ein "nein" bedeuten würde. Er sagt auch, dass wir nicht so schnell gehandelt hätten.

Des députés ont dit: le Conseil d'Etat, le département ont agi dans la précipitation. Oui, mais si nous n'avions rien fait et si nous avons dû déposer le bilan à la fin septembre, les mêmes députés auraient posé la question de savoir pourquoi nous n'avions rien fait. Là, je suis un peu étonné du député Daniel Porcellana, pour le dire ici, parce que, dans la commission, il nous a expliqué que c'était bien que, pour une fois, le Conseil d'Etat ait une visibilité à long terme; maintenant, il est le porte-parole de ceux qui prétendent le contraire. Bien sûr, en politique, on peut toujours changé d'avis.

Monsieur le député Edmond Perruchoud, je ne veux pas revenir sur toutes vos déclarations, mais seulement au niveau législatif parce que, comme avocat, vous avez dit que nous aurions dû changer la loi. Non, c'est justement la loi qui donne la possibilité au Grand Conseil d'inscrire les établissements dans une ordonnance. Dans ce contexte, nous avons présenté, comme c'est prévu dans la loi, un projet d'ordonnance pour inscrire cette clinique redimensionnée de Loèche-les-Bains dans la liste des établissements.

La députée Marcelle Monnet-Terrettaz pose la question de savoir pourquoi les fonds propres, nous devons les payer. Cette question est quelque part judicieuse. Nous avons presque avec nous-mêmes, parce que le canton du Valais, comme je l'ai déjà dit, est le membre le plus actif dans cette association qui a porté aussi une responsabilité financière, mais l'accord entre le département et le Conseil d'Etat et l'association, où nous sommes aussi de l'autre côté, était de fixer le prix à 7,4 millions.

Si la commission des finances, comme elle le demande – parce que ces fonds propres, c'est de toute façon le canton qui pourrait récupérer une jolie part de ces millions –, je suis d'accord, comme je l'ai déjà dit, avec sa proposition de baisser le montant de 17 millions à 16 millions.

Christoph Föhn hat angefragt was mit den anderen Kliniken passieren würde. Das wird auch etwas von diesem Departement abhängen. Es ist klar, wenn die welsche Mehrheit in diesem Saal die Oberwalliser Klinik versenkt, dann wird natürlich das Interesse in anderen Regionen des Kantons etwas anderes zu machen schwinden und deshalb ist es natürlich wichtig wie das Parlament sich hier grundsätzlich äussert.

Monsieur le député Daniel Porcellana, vous parlez de la valeur de rendement qui est trop élevée. Bien sûr, le rendement d'une clinique, c'est une valeur, mais ce qui est quand même là et, à juste titre, le député Beat Abgottspon l'a souligné, c'est déjà la valeur des terrains qui donne la garantie comme quoi l'Etat ne prend aucun risque.

Bien sûr, comme je l'ai déjà dit, le RSV n'est pas enthousiaste de la reprendre, mais il aide quelque part l'Etat comme membre de cette association à ne pas laisser partir en faillite cette société et à maintenir ces places de travail.

Cela nous donnerait la possibilité de chercher des solutions à court ou à moyen terme pour éviter un chaos. Je pense que c'est quelque chose que vous devriez comprendre.

Pour le cas où le Grand Conseil devrait refuser d'entrer en matière, bien sûr la discussion de détail n'aurait plus lieu demain. Je proposerais une discussion au Conseil d'Etat pour voir dans quelle mesure il serait prêt à donner des moyens, bien sûr limités et strictement nécessaires pour éviter la faillite jusqu'à la fin de cette année et pour redresser encore une fois toute la situation; ça c'est une discussion. Si j'ai bien compris le député Daniel Porcellana, qui a parlé pour la minorité, il ne s'oppose pas totalement à un soutien de l'Etat parce que si c'est dans la compétence du Conseil d'Etat, nous devons prendre nos responsabilités et, à ce moment-là, nous devons essayer de trouver une solution.

Monsieur le député Philippe de Preux pour la commission des finances, j'ai déjà dit que nous acceptons vos propositions.

Je vous remercie, à la fin de ce débat, d'entrer en matière si possible. Je suis conscient, parce que dans les mathématiques, je n'étais pas toujours très très fort, mais ça pourrait être assez "knapp". On verra le résultat, mais le monde, de toute façon, devra continuer à tourner.

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté à ce dossier difficile.

Merci beaucoup.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous pouvons nous préparer à voter.

Peut-être juste avant, je ferai encore deux communications:

La première, vous la devinez, il est près de 13 heures, nous avons parlé près de deux heures sur ce sujet. D'entente avec les présidents de groupe, la Présidence décide de reporter les autres objets qui sont à l'ordre du jour au vendredi en fin de matinée ou en début d'après-midi parce que nous avons un après-midi qui est assez allégé. C'est donc une solution qui vous permet quand même d'interrompre vos travaux de ce matin à des heures raisonnables.

La seconde, c'est de prévoir de libérer les places parce que cette salle sera occupée par une manifestation en fin de journée. Faites en sorte que tout soit dégagé au moment où vous quitterez les lieux.

Voilà, nous allons donc voter.

Par 68 voix contre 56 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent d'entrer en matière sur ce projet de décision.

Mesdames et Messieurs, nous sommes au terme de cette matinée.

Je vous remercie de votre assiduité, de votre patience et vous souhaite un bon appétit et une bonne rentrée chez vous.

La séance est levée à 13 heures.

Séance du mercredi 12 décembre 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Deuxième lecture

1. Loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC)

Zweite Lesung

Gesetz über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV)

Lecture

2. Projet de décision relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal

Lesung

Beschlussentwurf zur zusätzlichen Kreditanforderung bezüglich der Finanzierung der stationären therapeutischen Massnahmen ausgesprochen nach Artikel 59 und Folgenden des Strafgesetzbuches

Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

3. Motion de la députation PDCC des districts d'Hérens et de Conthey, par le député Daniel **PORCELLANA**, concernant l'introduction d'un quotient familial pour l'imposition des couples mariés, des familles avec enfants à charge (09.05.2007) (1.159)
Motion der PDCC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch Grossrat Daniel **PORCELLANA**, betreffend Einführung eines Familienquotienten für die Besteuerung der verheirateten Paare und der Familien mit Kinderlasten (09.05.2007) (1.159)
4. Motion du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** concernant le port de cagoules lors de manifestations (09.05.2007) (1.163)
Motion von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** betreffend Vermummung bei Demonstrationen (09.05.2007) (1.163)

5. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** concernant l'accessibilité de l'Etat du Valais (09.05.2007) (1.164)
Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** betreffend Erreichbarkeit Staat Wallis (09.05.2007) (1.164)
6. Postulat du groupe PDCC, par les députés Paul-André **ROUX**, Vincent **REBSTEIN** (suppl.) et Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ** (suppl.) concernant la déduction fiscale pour le standard Minergie (10.05.2007) (1.166) (*en collaboration avec le DSSE*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Paul-André **ROUX** und Vincent **REBSTEIN** (Suppl.) sowie Grossrätin (Suppl.) Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ** betreffend Steuerabzug für Mehraufwand im Zusammenhang mit dem Minergie-Standard (10.05.2007) (1.166) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
7. Motion du groupe SPO, par les députés Susanne **HUGO-LÖTSCHER** et Roland **KUONEN** (suppl.), concernant une protection des données professionnelle (10.05.2007) (1.167)
Motion der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** und Grossrat (Suppl.) Roland **KUONEN** betreffend professioneller Datenschutz (10.05.2007) (1.167)
8. **Projet de budget 2008:**
Département de l'économie et du territoire (DET)

Entwurf des Voranschlages 2008:

Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

Lecture

9. Projet de décision concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement

Lesung

Beschlussentwurf betreffend das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und dessen Subventionierung

10. **Projet de budget 2008:**
Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE)

Entwurf des Voranschlages 2008:

Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

Le président:

Nous entamons cette troisième journée de session de décembre du Grand Conseil avec un ordre du jour bien chargé.

Raison pour laquelle nous n'allons pas faire de longs préambules en introduction, si ce n'est que d'excuser tout de même ceux qui ne sont pas là aujourd'hui parce qu'ils sont précisément à Berne. Il s'agit de nos conseillers d'Etat, le président du Gouvernement, M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, M. le conseiller d'Etat Claude Roch et naturellement M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier qui, lui, y est aussi avec un mandat très précis puisqu'il est dans sa fonction de conseiller aux Etats.

J'excuse également notre premier vice-président du Grand Conseil, le député Paul-André Roux, qui représente le Parlement en ce jour important pour le Valais à Berne puisque c'est aujourd'hui que devrait être désigné M. Pascal Couchepin comme président de la Confédération.

Heureusement, la délégation haut-valaisanne du Conseil d'Etat devrait nous être fidèle. J'espère que M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener nous rejoindra et que cette délégation in corpore du Haut-Valais nous permettra d'avancer quand même dans nos travaux.

Sans attendre, je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

Deuxième lecture

1. LOI sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC)

Zweite Lesung

GESETZ über die politischen Rechte, Änderung (infolge Revision von Art. 87 KV)

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE

Präsident: Marcel Mangisch / Rapporteur: Serge Cornuz (suppl.)

Titre et considérant, adoptés.

I

Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004 (LcDP)

Article 16 alinéa 4, adopté.

Article 17 alinéa 2

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 17

Alinéa 2

La proposition du groupe CSPO, déposée par la députée Graziella Walker Salzmann, a été acceptée par la commission par 11 voix pour, une contre et une abstention.

Le président:

Cette proposition est acceptée par la commission.

Article 17 alinéa 2, adopté.

Article 25 alinéa 1, adopté.

Article 26 alinéas 1, 3, 4 et 5

Proposition du groupe PDCC par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.), (pas développée):

Proposition du groupe GRL par le député Christian Besse (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 26

Alinéa 4

La proposition du groupe PDCC, déposée par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.), est acceptée dans le sens de la **nouvelle proposition de la commission** et reportée à **l'article 45 alinéa 4 nouveau:**

"Les urnes destinées au vote par correspondance ou par dépôt à la commune doivent être scellées dès l'envoi du matériel de vote aux citoyens."

A l'unanimité, cette proposition a été acceptée.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Proposition acceptée par la commission et entérinée ici en plenum.

Nous poursuivons.

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 26

Alinéa 4

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Christian Besse, a été acceptée par la commission.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Proposition acceptée par la commission et entérinée en plenum.

Article 26 alinéa 1, 3 et 5, adopté et alinéa 4, adopté avec la proposition du groupe GRL.

Article 45 alinéa 4 nouveau, adopté.

Article 55 alinéa 1 lettre c et article 56 alinéas 1 et 2, adoptés.

Article 59 alinéa 2

Proposition du groupe GRL par le député Christian Besse:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 59 alinéa 2:

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 59

Alinéa 2

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Christian Besse, a été refusée par la commission par 7 voix contre, une abstention et 5 voix pour.

M. le député Christian Besse (GRL):

Le groupe radical-libéral est persuadé que cet article n'est certainement pas l'article principal de cette révision. Toutefois, nous pensons qu'une élection de remplacement a toute son importance. Imaginez le remplacement d'un conseiller d'Etat, d'un conseiller aux Etats, d'un président de commune démissionnaires en cours de période.

Donc, nous ne voyons pas pourquoi nous devons nous précipiter dans les choses alors même qu'il n'y a pas de date butoir pour le remplacement d'un élu démissionnaire.

Et également par souci de simplicité. L'idée, c'est de dire: pour le premier tour, quelle que soit l'élection, 15 jours de délai d'expédition et pour le second tour, 5 jours de délai d'expédition. Cela nous paraît tout à fait cohérent et simple dans l'esprit de tout le monde.

Par ailleurs, si j'ai bien lu le message du Conseil d'Etat, message de la première lecture, à cet article, on faisait allusion aux délais d'expédition des votations fédérales, qui se situent dans le droit fédéral à 3, voire à 4 semaines. Par conséquent, s'il faut 3 ou 4 semaines à un citoyen pour choisir entre un oui ou un non à une modification d'un article fédéral, nous pensons qu'il faut plus de 5 jours à un citoyen pour choisir entre un candidat socialiste, un candidat démocrate-chrétien, un candidat UDC ou même encore un candidat radical.

Les 15 jours, par ailleurs, auront au moins le mérite de favoriser la participation qui est toujours, selon nous, bien trop faible malgré le vote par correspondance. Donc, en ayant 10 jours supplémentaires, on ne va faire qu'augmenter la participation.

Voilà, en quelques mots, les motivations de notre amendement.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Die Kommission kam aus folgenden Argumenten zur Meinung, dieser Vorschlag sei abzulehnen.

Die Staatsrats- und Ständeratswahlen richten sich nicht nach diesem Artikel 59. Artikel 59 gehört zum Abschnitt "kommunale Wahlen", also geht es bei diesem Artikel 59 einzig um Ergänzungswahlen auf kommunaler Ebene. Wir können also die Staatsrats- und Ständeratswahlen ausschliessen. Die sind weiter vorne im ersten Abschnitt geregelt.

Auf kommunaler Ebene ist das Problem einer Ergänzungswahl in der Regel nicht so komplex. Meistens kennt man die Leute, meistens ist ja auch nicht eine Riesenauswahl gegeben und in den meisten Fällen werden Ergänzungswahlen in stiller Wahl vorgenommen, sodass man davon ausging, dass das doch ein bisschen eine übertriebene Frist sei wenn man bei Ergänzungswahlen auf die 14 Tage abstellen würde. Man hat eher gesagt, Ergänzungswahlen gleichen im Prinzip eher vom Aufwand her einem zweiten Wahlgang. Aus diesem Grund hat man die Ergänzungswahlen mit dem zweiten Wahlgang gleichgestellt. Und ich wiederhole noch einmal, es geht einzig um die kommunale Wahlebene und nicht um die kantonale oder um die Bundeswahlen. Das ist in einem anderen Abschnitt geregelt. Das bleibt natürlich unverändert.

Aus diesem Grund empfiehlt die Kommission die Ablehnung.

Le président:

Danke, Herr Kommissionspräsident.

Je donne maintenant la parole au chef du département substitut en l'occurrence, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

J'aimerais apporter quelques précisions encore à ce qui a été dit par le président de la commission.

Le groupe GRL propose de biffer dans cette disposition les élections de remplacement. Quelles seront les conséquences? Les conséquences seront que les bulletins de vote pour ces élections de remplacement devront être distribués aux citoyens 15 jours à l'avance.

Cette proposition ne peut pas être acceptée, sauf si d'autres dispositions de la loi sont modifiées, ce qui n'a pas été demandé. Il s'agit de l'article 210 qui prévoit un dépôt de listes obligatoire pour ces élections et que les listes doivent être déposées le deuxième mardi qui précède l'élection, à 18 heures, soit 12 jours avant l'élection. Il n'est donc pas possible de respecter le délai des 15 jours pour remettre les bulletins de vote aux citoyens comme demandé par le groupe GRL.

Par ailleurs, le délai de convocation ordinaire de l'assemblée primaire de 20 jours ne peut pas non plus être respecté.

Ce laps de temps ne permet pas un dépôt de listes dans un délai à fixer et une distribution du matériel de vote 15 jours avant l'élection.

Avec la commission, nous vous proposons donc de refuser cet amendement.

M. le député Christian Besse (GRL):

Compte tenu des explications qui ont été données soit par le président de la commission, soit par le remplaçant du chef du département, **nous retirons cette proposition.**

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous en avons pris bonne note: **vo**tre proposition est retirée.

Article 59 alinéa 2, adopté.

Article 73 alinéas 1, 2 et 3

Propositions du groupe PDCC par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 73 alinéas 1, 2 et 3:

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 73

Alinéa 1

La proposition du groupe PDCC, déposée par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.), a été refusée par la commission par 9 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour.

M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC):

Un dépouillement est l'ensemble des opérations qui permettent de découvrir un résultat. Or, pour la grande majorité des citoyennes et citoyens, le dépouillement partiel, c'est effectuer le dépouillement complet des votes par correspondance et des votes par dépôt à la commune.

Cette expression est donc source d'erreurs.

Il est ainsi impératif d'indiquer uniquement dans cet article ce qui doit être accompli.

En outre, le dépouillement est un acte civique important. Les directives qui le concernent doivent donc figurer dans la loi et non dans une ordonnance.

Nous maintenons notre proposition de modification parce qu'elle apporte plus de clarté dans la rédaction de cet article.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Die Kommission versteht das Anliegen der Postulanten, indem die Bedeutung "Teilauszählung" dazu verleiten könnte, dass man tatsächlich die Stimmen an und für sich auszählt. Jedoch ist bereits zu Beginn klar zu stellen, dass es ja nicht der einzelne Bürger ist, der diese Teilauszählung vornimmt, sondern ein Auszählbüro. In der Regel handelt es sich beim Auszählbüro um erfahrene Leute, die wohl vertraut sind mit diesem Begriff Teilauszählung. Wenn sie es nicht sind, können sie ja im Gesetz nachlesen. Das müssen sie ja sowieso, ob wir jetzt hier dieses Wort "Teilauszählung" vermeiden oder nicht, denn im Gesetz steht – wenn Sie weiter lesen – im Artikel 73 in Absatz 3 – und das ist ja die grosse Sorge der

Postulanten –, dass eben die Stimmcouverts geöffnet werden. Aber Sie sehen ja, im Absatz 3 ist es ausdrücklich aufgeführt beim Begriff Teilauszählung: "Die Stimmcouverts dürfen indes nicht vor der tatsächlichen Schliessung des Urngangs geöffnet werden". Also es steht ja schon im Gesetz in Absatz 3 beim Begriff "Teilauszählung", dass man unter keinen Umständen die Stimmcouverts öffnen kann. Und wir gehen doch davon aus, dass das Auszählbüro die einschlägigen Artikel auch kennt. Ob jetzt hier genau beschrieben ist im Gesetz was vorgenommen werden muss oder nicht, wichtig ist, dass sie wissen, sie dürfen die Stimmcouverts nicht öffnen.

Dann heisst es auch in Absatz 2 von Artikel 73, der ausdrückliche Hinweis noch auf die Verordnung. Also wird jedes Mitglied das lesen können. Die Verordnung bestimmt die Modalitäten der Teilauszählung. Somit wird sich jedes Mitglied Gedanken darüber machen, was steht in der Verordnung. Und dort steht dann im Artikel 17 im Prinzip das, was die Postulanten hier fordern. In Artikel 17 ist dann die Teilauszählung genau umschrieben: Das Auszählbüro öffnet die Übermittlungsumschläge, prüft die Stimmberechtigung des Absenders und legt die Stimmcouverts ohne diese zu öffnen in die entsprechende Urne.

Also von dem her gesehen steht eigentlich alles bereits im Artikel 73 und zusätzlich dann noch in der Verordnung Artikel 17. Und es gibt keinen zwingenden Grund bei dieser klaren Definierung des Ausdrucks "Teilauszählung" warum man jetzt noch diesen Artikel 73 im Absatz 1 ergänzen sollte.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je crois que cela n'appelle pas d'autres commentaires de la part du Conseil d'Etat.

Nous allons donc voter.

Par 96 voix contre 24 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PDCC défendue par le député (suppl.) Guy Follonier.

Le président:

Il y a, lié à cette proposition, l'alinéa 2.

J'en déduis, en me tournant vers le député (suppl.) Guy Follonier, que **la proposition de modification de l'alinéa 2 est retirée** puisqu'elle n'a pas été retenue à l'alinéa 1.

Article 73 alinéas 1, 2 et 3, adoptés.

Article 118 alinéas 1 et 2, adoptés.

Article 127 alinéa 2

Proposition du groupe GRL par le député Christian Besse (pas développée):

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen:

Proposition du groupe PDCB par le député Jean-Daniel Bruchez (pas développée):

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 127 alinéa 2:

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 127

Alinéa 2

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Christian Besse, a été refusée par la commission.

La proposition du groupe SPO, déposée par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, a été refusée par la commission par 8 voix contre et 5 voix pour.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Ces deux propositions, qui sont identiques, ont été refusées par la commission.

Il y en a une troisième qui a été refusée par la commission, celle déposée par le député Jean-Luc Addor, qui propose de revenir à la formulation actuelle.

Finalement, il y a **la proposition du groupe PDCB qui est acceptée par la commission.**

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

In der Kommission wurde dieser Vorschlag mit 6 zu 7 Stimmen abgelehnt. Das zeigt doch, dass die Minderheiten alle dafür wären, dass man auf fünf Prozent hinuntergeht. Dies vor allem zum Schutz der Minderheiten und ich möchte schon, dass darüber abgestimmt wird.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Est-ce que l'on traite toutes les propositions en même temps?

Le président:

Ce que je vous propose, Monsieur le député Jean-Luc Addor, puisque vous avez une proposition qui est différente, c'est peut-être de la traiter en premier.

Ensuite, nous aborderons la question des chiffres: 8% ou 5%.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Merci, Monsieur le président.

Dans l'hypothèse où l'on devrait en rester à une formulation analogue à celle retenue par la commission, le groupe UDC/SVP, tout comme les groupes GRL et SPO, est en faveur d'un quotient fixé à 5% au lieu de 8%, cela en vue de ne pas exagérer quand même dans les dispositions visant à éviter des candidatures de personnes qui, finalement, ne représentent pas grand-chose.

Cela dit, l'objet maintenant de la proposition que nous faisons, qui est de revenir à la formulation actuelle, est un peu différent. Il va un peu plus loin. C'est le suivant: que le quotient soit fixé à 5 ou 8%, la formulation qui a été retenue par la commission a pour conséquence qu'une formation politique qui n'a pas présenté de candidat au premier tour ne pourrait pas en présenter au second. Nous pensons que c'est aller trop loin.

Donc, un objectif général visant encore une fois à éviter des candidatures de personnes ne représentant si ce n'est rien, du moins pas grand-chose dans ce canton, nous pouvons le partager. Mais, on voit qu'à l'article 118, on a déjà élevé de 50 à 100 le nombre des parrains nécessaires, surtout compte tenu du laps de temps nécessaire pour les réunir, et cela nous semble suffisant.

Par contre, il nous semble exagéré d'exclure (ce qui nous semble être la conséquence de cette formulation) la possibilité pour une formation politique n'ayant pas présenté de candidat au premier tour d'en présenter un au second.

Alors, si c'est cela qu'on veut, il faut être bien au clair là-dessus. Mais, nous, nous pensons qu'on doit pouvoir le faire.

Raison pour laquelle nous vous proposons de soutenir cette proposition.

Je vous propose peut-être, Monsieur le président, de faire voter d'abord cette proposition, je pense que c'est logique, avant d'en venir au nombre du quotient minimum.

Merci.

Le président:

Monsieur le député, c'est effectivement comme cela que j'envisageais de faire.

Mais, avec votre permission, je fais juste une petite interruption pour vous communiquer le premier des résultats qui nous parvient déjà de la Berne fédérale. M. le conseiller fédéral Pascal Couchepin est élu avec 205 voix. Voilà qui nous rassure pour la journée de demain!

Je vous propose de rester toujours dans le chapitre des élections, mais sur notre texte.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Es trifft zu, dass das Resultat in der Kommission relativ knapp ausgefallen ist mit 7 zu 6 Stimmen. Ich bin mir auch bewusst, dass es sich hier um einen rein politischen Entscheid handelt, möchte aber doch das eine oder andere noch kurz anfügen. Es geht ja hier im Prinzip um die Abwägung von öffentlichen Interessen. Auf der einen Seite haben wir den Minderheitenschutz, ein berechtigtes Anliegen, auf der anderen Seite haben wir doch beträchtliche Kosten, die in einem zweiten Wahlgang anfallen. Und die Gefahr besteht natürlich, dass ein gewisses Polittheater nicht zu vermeiden ist. Jetzt gilt es doch hier objektiv abzuwägen, ob der Minderheitenschutz gefährdet ist wenn man von den fünf auf acht Prozent geht oder will man auf der anderen Seite ein Polittheater in Kauf nehmen. Ich persönlich bin der Meinung, dass diese acht Prozent keine unverhältnismässig überhöhte Barriere darstellt. Ich glaube, wenn man das ins Verhältnis setzt zur Stimmenzahl bei einem kantonalen, bei einem Ständeratswahlgang oder bei einem Staatsratswahlgang, dann macht das nicht so viel aus, dass man sich reelle Chancen mit fünf oder mit sechs Prozent ausrechnen könnte, so dass hier sicher das öffentliche Interesse an einer schlankeren Durchführung des zweiten Wahlgangs und an der Vermeidung von Polittheatern wohl überwiegt.

Vielleicht noch zum Argument von Herrn Addor.

Ich glaube, es liegt auch im Interesse einer gewissen Transparenz des Bürgers, dass er nicht erst 14 Tage vor der Wahl erfährt, wer jetzt nun in einem zweiten Wahlgang plötzlich als Kandidat auftritt. Und ich kann mir nicht vorstellen, dass wenn wirklich jemand reelle Chancen und Absichten hat, dass er sich erst in den letzten 14 Tagen outet und die betreffende Partei vor allem am ersten Wahlgang überhaupt nicht teilgenommen hat. Denn wir haben ja hier die Möglichkeit, einen Kandidaten auszuwechseln, auch neue Kandidaten mit auf die Liste zu nehmen, wenn die Partei oder die Gruppierung im ersten Wahlgang beteiligt war und auch 8 Prozent erhalten hat. Ich glaube, das ist keine übermässige unverhältnismässig hohe Barriere, die den Minderheitenschutz wirklich in Frage stellen könnte.

Aus diesem Grunde hat die Mehrheit zumindest der Kommission diese Vorschläge abgelehnt.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter.

Après avoir entendu ces explications, on a notamment compris l'intention du député Jean-Luc Addor. Je vais ainsi opposer sa proposition aux deux propositions qui sont identiques déposées par le député Christian Besse et par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

Selon le règlement, nous sommes tenus d'opposer les propositions avant de les opposer à celle de la commission. Le règlement est ainsi fait.

Vous avez tout loisir de vous redéterminer dans un deuxième vote, mais nous devons tout d'abord clarifier entre la proposition du député Jean-Luc Addor et les deux autres.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous souhaitez intervenir?

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je vous propose d'opposer notre proposition qui, dans un sens non politique, est plus radicale que les autres au texte de la commission. Et puis, ensuite, on parle du quorum.

Le président:

Ecoutez, j'ai ma conscience juridique à ma droite, qui est également juriste comme M^e Addor et qui me dit que l'on ne peut pas déroger au règlement qui fait que la proposition de la commission est protégée en quelque sorte jusqu'au dernier vote.

Nous devons donc d'abord opposer les amendements qui sont proposés par les députés et puis, en fin de compte, l'amendement retenu sera opposé à la proposition de la commission.

On ne peut pas déroger à cette manière de faire.

Madame la députée Michelle Grandjean Böhm, si c'est pour nous apporter des éclaircissements...

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Non, je ne me permettrai pas parce que je ne suis pas une juriste.

Par contre, je ne vois pas pourquoi vous choisissez 5 contre 8.

Si vous opposez d'abord la proposition du député Jean-Luc Addor contre la proposition à 5%, il y a aussi celle à 8%, donc ce n'est pas très juste.

C'est aussi une proposition. Ce n'est pas la proposition de la commission.

Le président:

Je vous redis ce que je viens d'expliquer.

Nous avons des amendements qui nous sont proposés, que nous opposons les uns aux autres et nous retenons l'amendement qui a la majorité du Parlement pour l'opposer ensuite à la position de la commission.

Je crois que c'est assez clair.

Je vois plusieurs députés avertis qui opinent du chef et qui me font penser que cette manière de faire est correcte.

Alors, soyez surtout bien au clair sur le vote que vous allez faire puisque l'on peut comprendre que ça perturbe peut-être un petit peu les esprits.

Nous allons donc procéder de la manière suivante:

J'oppose, tout d'abord, les propositions des groupes SPO et GRL à la proposition du groupe UDC/SVP.

Par 77 voix contre 22 et 19 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

Vous avez ainsi retenu dans un premier vote les propositions des groupes GRL et SPO.

Je vais maintenant opposer ces propositions à celle de la commission.

Par 68 voix contre 54, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions des groupes GRL et SPO.

Vous avez ainsi suivi l'avis de la commission, soit **d'accepter la proposition du groupe PDCB déposée par le député Jean-Daniel Bruchez.**

Article 127, adopté avec la proposition du groupe PDCB à l'alinéa 2.

Article 128 alinéa 1, adopté.

Article 164

Proposition de la députée Sonia Métrailler, du député Aldo Resenterra et cosignataires (développée par le député Aldo Resenterra):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 164:

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 164

La proposition de la députée Sonia Métrailler, du député Aldo Resenterra et cosignataires a été refusée par la commission par 8 voix contre, 4 voix pour et une abstention.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Peut-être encore une petite communication puisque nous avons également reçu le résultat de l'élection de M. le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, qui est élu avec 157 voix. En l'occurrence, ce vote a eu lieu avant celui de M. Pascal Couchepin, mais il semble que le premier vote intéressait davantage les Valaisans, donc l'information est arrivée très rapidement chez nous.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Cette demande vous étonne et j'en suis conscient, mais... et mais il y a. La date proposée entre en conflit avec la date de ce qui est devenu un événement incontournable du canton: la Foire du Valais.

Cela vous fait sourire, certes, mais l'impact que cette foire a sur l'économie des districts du Bas est loin d'être négligeable. Plus de 160'000 visiteurs lui ont rendu visite.

Le report d'une semaine de la date prévue à l'article 164, soit le troisième dimanche du mois d'octobre, ne gêne absolument pas. Toutes les échéances et les délais d'envoi prévus pour les élections sont respectés.

Pour mémoire, il en est de même de la date des élections fédérales.

Chaque quatre ans, cette Foire du Valais devient, dix jours durant, une arène électorale, digne des joutes politiques que les Valaisannes et les Valaisans aiment. Ce n'est pas les candidats aux élections fédérales passées, présents ici, qui me contrediront. Ils ont animé, durant cette période, des débats qui ont été suivis par un nombreux public.

Chers collègues, n'oubliez pas que décembre est le mois des cadeaux. Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Das Ziel dieser Teilrevision war klar in diesem Punkt. Also man wollte vermeiden, dass kommunale Wahlen spät im Dezember stattfinden. Und wenn wir jetzt vom zweiten auf den dritten Oktobersonntag verschieben und davon ausgehen, dass bei den Gemeinderatswahlen zwei Wahlgänge notwendig sind und auch zwei Wahlgänge bei der Präsidentschaft und Vizepräsidentschaft, dann wird es wiederum knapp. Dann sind wir wiederum da wo wir eigentlich nicht sein wollten, nämlich im Dezember.

Es ist auch schwierig auf Anlässe Rücksicht zu nehmen, denn die Walliser sind ein fröhliches Völklein und da wird man sich wohl kaum auf ein Wochenende einigen können, an dem alle Zeit finden an die Urne zu gehen. Es ist ja aber auch nicht notwendig. Wir haben doch vor einigen Jahren mit überwiegender Mehrheit der brieflichen Stimmabgabe zugestimmt und sie eingeführt und man hat ja auch noch die Möglichkeit, das Stimmcouvert auf der Gemeindekanzlei zu hinterlegen. Also, glaube ich jetzt kaum, dass hier so eine Notsituation entsteht, auch wenn ich die Bedeutung dieses Anlasses, den Herr Resenterra angeführt hat, in keiner Weise schmälern möchte. Aber ich glaube der Stimmbürger hat doch heute aufgrund der verschiedenen Stimmarten, die er zur Verfügung hat, genügend Zeit und Möglichkeiten um seiner Pflicht nachzukommen.

In diesem Sinne ist man der Meinung, dass man jetzt nicht wieder nach hinten schieben sollte wenn es nicht wirklich eine Notsituation ist. Andernfalls hat der Staatsrat ja immer noch die Möglichkeit, wenn wirklich eine Notsituation bestehen sollte, ausnahmsweise einmal um eine Woche zu verschieben. Aber das sollte doch die Ausnahme bleiben und nicht zum Grundsatz werden wie das hier der Abänderungsvorschlag vorsieht. Danke.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous allons voter.

Par 75 voix contre 42 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition défendue par le député Aldo Resenterra.

Article 164, adopté.

Le président:

Je poursuis mes informations venant de Berne.

Au troisième vote, est élu M. le conseiller fédéral Samuel Schmid avec 201 voix.

Article 164bis, article 165 alinéa 3, article 167 alinéas 1 et 2, article 170 alinéas 2 et 3, article 172 alinéa 1, article 175 alinéas 1, 2 et 3 et article 178 alinéa 1, adoptés.

Article 184 alinéas 1 et 2

Proposition du groupe PDCC par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.) (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 184

Alinéa 2

La proposition du groupe PDCC, déposée par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.), est une clarification rédactionnelle et la commission l'a acceptée.

Article 184, alinéa 1, adopté, et alinéa 2, adopté avec la proposition du groupe PDCC.

Article 185 alinéas 2 et 3

Proposition du groupe PDCC par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.) (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 185

Alinéas 2 et 3

La proposition du groupe PDCC, déposée par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.), est une clarification rédactionnelle et la commission l'a acceptée.

Article 185, alinéa 2, adopté, et alinéa 3, adopté avec la proposition du groupe PDCC.

Article 187 alinéa 1, article 190 alinéas 1 et 2 et article 199 alinéas 1, 2, 3 et 4, adoptés.

Article 200 alinéas 1, 2, 3 et 4

Proposition du groupe PDCC par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.) (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 200

Alinéas 3

La proposition du groupe PDCC, déposée par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.), dont la teneur est la suivante: "Au second tour, les listes de candidats, avec ou sans dénomination, doivent être, **préalablement signées par les candidats**, déposées au greffe communal le **mardi**...au plus tard. Les listes déposées doivent être affichées...le lendemain..." a été **acceptée** par la commission par 10 voix pour et 3 voix contre.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Donc, **cette partie de l'alinéa 3 est acceptée.**

Il y a une seconde partie dans cette proposition.

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 200

Alinéas 3, deuxième partie

Proposition du groupe PDCC: "Peuvent être candidats au second tour les citoyens qui satisfont aux exigences fixées à l'article 127 alinéa 2."

Cette proposition a été refusée par la commission par 6 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Cette deuxième partie de la proposition du groupe PDCC est ainsi refusée, comme le propose la commission.

Article 200 alinéas 1, 2 et 4, adoptés, et alinéa 3, adopté avec la proposition du groupe PDCC (première partie).

Article 206

Propositions du groupe PS/AdG par le député (suppl. Jean-Pierre Bodrito:

Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen:

Vorschlag der FDPO-Grossräte durch die Grossräte Christoph Föhn (Suppl.) und Ambros Bumann (durch Grossrat Matthias Egger):

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 206:

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 206

Les propositions du groupe PS/AdG, déposées par le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito, sont **retirées**.

Alinéa 1

La proposition du groupe SPO, déposée par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, a été refusée par la commission par 7 voix contre 6.

La proposition des députés FDPO, déposées par les députés Christoph Föhn (suppl.) et Ambros Bumann, a également été refusée par la commission.

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a aussi été refusée par la commission.

Le président:

Nous sommes donc face à trois propositions, dont deux sont identiques: celle du groupe SPO et celle des députés FDPO qui proposent 700 habitants.

La troisième proposition est celle du groupe UDC/SVP qui propose 1'000 habitants.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito (PS/AdG):

Je voudrais d'abord signaler que si j'ai retiré mon amendement, c'est pour une question pratiquement rédactionnelle. J'ai écrit "électeurs inscrits". M. Norbert Fragnière nous a signalé que, pour ce terme, il faudrait changer la Constitution. C'est donc pour cette raison que j'ai retiré mon amendement, mais un autre amendement venait.

Si la mode est à criminaliser la mendicité dans certaines régions de notre pays, essayer d'extirper à la majorité de ce Parlement une nouvelle loi politique ouverte à la pluralité nous donne parfois l'impression de quémander une petite pièce.

Or, que demandons-nous ici? Autant avec la baisse du quotient à 5% qu'avec l'augmentation à 1'500 habitants, on, je dirai plutôt certains d'entre vous érigent un mur de protection autour de la citadelle majoritaire, un labyrinthe de difficultés, un parcours du combattant qui rendra encore plus ardues les participations plurielles au sein de nos petites communes, un quorum guillotine qui rasera tout ce qui dépassera les 5%. Or, je vous le demande ici, quel exemple plus flagrant que la proportionnalité désire remplacer les murs par des passerelles ou des portes? Qui mieux que ces candidats de partis minoritaires ayant atteint entre 5 et 8% sauront dépasser les langues de bois et dire tout haut que des alternatives existent, que la terre est ronde, que même si nous ne connaissons pas la Chine, elle existe bel et bien.

Non, nous ne mandions pas. Nous ne voulons qu'éviter le découragement qu'engendrerait cette nouvelle loi, telle que vous nous la proposez.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Wir setzen uns schon lange ein für grössere Strukturen. Nur so kann das Wallis den Anforderungen der heutigen Zeit genügen. Das sieht auch Herr Staatsrat Cina so und arbeitet zum Beispiel intensiv an der Schaffung von drei Wirtschaftsregionen.

Unsere Bestrebungen müssen also dahingehen, dass wir Zeichen für Gemeindefusionen setzen und nicht die Einwohnerzahl für einen Wechsel des Wahlsystems anheben.

Ich möchte aber trotzdem sagen, dass ich meinen Antrag zurückziehe zugunsten des Antrags der SVP mit dem Vorschlag für 1'000 Einwohner. Damit könnten wir auch noch leben.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole..., je suis presque surpris, mais je ne vais pas insister.

Donc, nous nous trouvons finalement face à une proposition du groupe SPO qui est retirée au profit de la proposition du groupe UDC/SVP, si j'ai bien compris.

La proposition des députés FDPO, apparemment, est maintenue.

Evidemment, comme j'ai laissé un peu de temps, cela a permis au député Jean-Luc Addor de se dire qu'il avait quand même quelque chose à nous dire et je lui donne donc la parole.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je ne vais quand même pas vous décevoir, mais je serai néanmoins bref.

Je prends acte de ce que vient de dire notre collègue du groupe SPO. L'esprit de cette proposition qui, pour nous, est néanmoins subsidiaire à la proposition tendant à ramener ce chiffre à 700, c'est d'offrir une alternative peut-être mieux acceptable dans un esprit qui reste le même: c'est d'offrir la place la plus large possible dans ce canton à la proportionnelle qui, je le répète, selon nous, est quand même la manière la plus respectueuse des minorités et la plus moderne de gérer convenablement les affaires communales.

C'est la raison pour laquelle, à défaut de soutenir le chiffre de 700, nous vous proposons, comme l'a fait le groupe SPO, de vous rallier à cette solution de compromis qui serait de ramener ce chiffre à 1'000 seulement.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Ich glaube, hier könnte man noch einmal ein Plädoyer für oder gegen Minderheitenschutz anführen, aber ich glaube es geht nicht um für oder gegen, es geht für den Minderheitenschutz, aber es geht um die Frage objektiv gesehen ist hier wirklich der Minderheitenschutz gefährdet oder nicht. Die Kommission hat nach Abwägung aller Interessen befunden, Minderheitenschutz ja, aber der ist auch noch mit 1'500 Einwohnern gewährleistet. Warum das? Wir wissen es, es geht ja hier um kleine Gemeinden. Und in kleinen Gemeinden finden die Wahlen erfahrungsgemäss eher personenbezogen und nicht parteibezogen statt. Und dem ist auch gut so. Wir haben es zudem vor allem in kleinen Gemeinden meistens mit drei bis fünf Gemeinderäten zu tun. Bei diesen drei oder fünf Gemeinderäten hat doch die Parteipolitik sehr wenig Raum. Es geht doch darum, dass die Verwaltung bestens geführt wird und nicht so sehr aus welchem politischen Hause diese drei bis fünf Gemeinderäte stammen. Gerade die Minoritäten sprechen ja immer davon grosse Strukturen zu schaffen. Nehmen Sie einmal ein Beispiel an diesen grossen Strukturen, an den

Städten wie Zürich, Basel, Genf. Diese grossen Städte bestellen ihre Exekutive auf der Basis des Majorzsystems. Also wenn der Minderheitenschutz in diesen Städten gewährleistet ist mit dem Majorzsystem, dann glaube ich, ist er auch noch bei 1'500 Einwohnern bei uns, oder unter 1'500 Einwohnern auch noch gewährleistet. Zudem ist doch zu sagen, dass gerade auf Gemeindeebene man ja immer noch die Urversammlung hat, die direkteste Form der Demokratie und ich glaube, da kommen auch Minderheiten, da kommt jeder zum Zuge. Wir haben Initiativrecht, Petitionsrecht usw. Also ich glaube, es gibt genug Möglichkeiten bei kleinen Gemeinden auch noch politische Farbtupfer zu setzen, wenn das notwendig ist.

Aus diesem Grunde sind wir – zumindest die Mehrheit der Kommission – der Meinung, dass 1'500 eine gute Sache ist.

Vielleicht noch ein allerletztes, weil dieses Argument jedes Mal kommt für Frau Doris Schmidhalter. Wenn man schon das als Argument anführen will, dass die Fusionen gefördert werden, was bedeutet, dass man ja möglichst die Proporzgrenze nach unten setzt, weil es ja dann für die Gemeinden (vor allem für die kleinen) schwierig wird die Verwaltung noch zu bestellen und das sollte (ich nehme mal an das sei die Überlegung von Frau Schmidhalter) ja dann den Fusionswillen fördern – es bleibe dahingestellt, ob das der richtige Weg ist. Wenn man schon von dieser Begründung ausgeht, dann müsste man konsequenterweise gerade für die kleinen Gemeinden unter 700 den Proporz fordern. Wenn man die auf diesem Wege zur Fusion zwingen möchte, müsste man davon ausgehen, dass man sagt wir wollen zwingend für alle Gemeinden Proporz. Dann kann man noch diese Begründung mit einem gewissen Fusionshintergedanken anführen, sonst, glaube ich, hat diese Begründung hier in dieser Diskussion keinen Platz.

Danke schön.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

J'ai maintenant une demande de parole du député Matthias Eggel.

Je précise que, en principe, on intervient avant le président de la commission, mais, exceptionnellement, pour une brève déclaration.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Es ist nur eine materielle Berichtigung an den Kommissionspräsidenten.

Wenn Sie sagen, die grossen Städte wie Zürich und Bern würden nach dem Majorzsystem wählen, dann stimmt das selbstverständlich schon. Diese aber haben zusätzlich ein Parlament und das wird nach dem Proporz gewählt.

Dies nur eine Berichtigung.

Le président:

Le droit de réponse à M. le président de la commission.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Normalerweise hat ja der Kommissionspräsident das letzte Wort. Deshalb nehme ich mir dieses Recht aus.

Das stimmt ebenfalls, was Sie sagen. Aber Sie müssen natürlich unterscheiden zwischen Legislative und Exekutive. Exekutive brauche ich Ihnen nicht zu erklären, das ist der Stadtrat und der wird nach Majorz gewählt. Wenn natürlich daneben ein Generalrat besteht, dann wird er nach Proporz gewählt und das ist ja auch hier bei uns so, dass die Generalräte gemäss Absatz 1 in diesem Artikel zwingend immer nach Proporz gewählt werden. Also, ich glaube, dieser Vergleich hinkt etwas. Danke.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je crois que l'on va arrêter là cet échange de bons propos. Tout le monde a compris les subtilités. Nous devons maintenant passer au vote.

Nous avons deux propositions que nous allons opposer, avant d'en retenir une pour l'opposer à la proposition de la commission.

Nous avons donc une proposition chiffrée à 1'000 habitants et l'autre à 700. J'oppose ainsi la proposition du groupe UDC/SVP, maintenant également soutenue par le groupe SPO, pour 1'000 habitants à la proposition des députés FDPO pour 700 habitants.

Par 61 voix contre 37 et 22 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition des députés FDPO.

Vous avez ainsi retenu dans un premier temps la proposition de 1'000 habitants (proposition UDC/SVP).

Je vais maintenant l'opposer à la proposition de la commission.

Par 80 voix contre 42, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

Vous avez ainsi décidé de maintenir le texte de la commission qui prévoit 1'500 habitants.

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 206

Alinéa 2

La proposition du groupe SPO, déposée par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, a été retirée.

Article 206, adopté.

Article 207, abrogé.

Article 208 alinéa 1 et article 208bis, adoptés.

Article 224 alinéa 2

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 224 alinéa 2:

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP), rapporteur:

Article 224

Alinéa 2

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée par la commission par 11 voix contre, une voix pour et une abstention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Dans un Etat de droit (c'est peut-être ce qui peut le différencier d'une république bananière), le droit doit être prévisible. Il est normal, puisque l'on parle de droits politiques, que les citoyens puissent agir, entreprendre des démarches citoyennes sur la base des règles en vigueur.

En l'occurrence, on a une commune, celle d'Hérémente (on en a déjà parlé à plusieurs reprises) où, à l'appel d'un comité, un certain nombre de citoyens se sont engagés dans une démarche qu'ils ont entamée avant que le peuple valaisan n'approuve en catimini, je l'ai déjà dit, une nouvelle disposition constitutionnelle et avant que, dans cette loi, on n'introduise une disposition qui a un seul but: c'est de bloquer le processus qui est en cours, et tout cela évidemment pour éviter qu'une force politique qui a réalisé plus de 23% aux élections au Conseil national ne puisse entrer au conseil communal.

Cela, c'est un procédé antidémocratique. Nous vous proposons, pour éviter cela, de nous suivre et de ne pas laisser dans cette loi une disposition qui n'a qu'un seul objectif, encore une fois, c'est de bloquer une démarche citoyenne, entreprise de bonne foi par un certain nombre de citoyens sur la base du droit qui, à l'époque et aujourd'hui encore, était en vigueur.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Die Kommission hat in diesem Punkt eigentlich klar entschieden. Es geht auch wieder darum ein öffentliches Interesse auszumachen. Herr Grossrat Addor hat ja das Beispiel genannt, es geht hier konkret um die Gemeinde Hérémente. Ist das ein überwiegendes öffentliches Interesse, dass dieser Fall nach altem Recht abgewickelt wird ja oder nein? Und die Kommission ist der Meinung, dass eigentlich der Wille des Volkes bei der Abstimmung über die Verfassungsänderung klar war und auch der Grundsatz der Gleichbehandlung

verlangt, dass für die nächsten Wahlen 2008 in allen Gemeinden nach den selben Spielregeln gewählt wird, falls es zu einem Systemwechsel in einer betreffenden Gemeinde kommen soll. Und aus diesem Grund konnte man kein überwiegendes öffentliches Interesse ausmachen, das eine Sonderstellung im Fall Hérémente gerechtfertigt hätte.

Aus diesem Grund empfiehlt die Kommission den Vorschlag abzulehnen.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je donne la parole au chef du département remplaçant en quelque sorte.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

En complément à ce qui a été dit par le président de la commission, au Conseil d'Etat, nous sommes de l'avis qu'il ne faut pas faire une disposition transitoire spéciale pour le seul cas d'Hérémente, ce d'autant plus que le peuple a accepté de changer les règles pour le passage d'un système à l'autre. Désormais, pour changer de système, il faut non seulement une demande, mais obligatoirement un vote de l'Assemblée.

Nous ne voyons donc pas la nécessité, pour le seul cas cité par l'UDC, par le député Jean-Luc Addor, de prévoir une disposition particulière, mais surtout contraire à ce que le peuple vient de décider.

Enfin, la mise en vigueur au 1^{er} janvier 2008 du nouvel article 87 de la Constitution rendrait, de toute manière, inopérante cette proposition.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Le député Jean-Luc Addor sollicite une intervention que je suppose brève.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Exactement, extrêmement brève!

Juste pour dire que cette disposition transitoire ne sert rigoureusement à rien, si ce n'est à bloquer le processus en cours à Hérémente. Donc, ce sont ceux qui l'ont mise dans le projet déjà et ensuite laissée dans le texte de la commission qui ont pris l'initiative de faire une espèce de Lex Hérémente.

Ce n'est donc pas nous, en proposant de revenir à ce qui était en vigueur au moment où le processus a été mis en route à Hérémente, qui faisons une particularité, c'est exactement l'inverse.

Cela mérite quand même d'être dit.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je crois que tout a été dit. Maintenant, nous pouvons voter.

Par 96 voix contre 22 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 224 alinéa 2, adopté.

II

Loi sur les communes du 5 février 2004 (Lco)

Article 52, adopté.

III, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais est satisfait de la mise sous toit de la loi sur les droits politiques.

En effet, après un long processus, nous allons maintenant pouvoir mettre en application le vote par correspondance pour toutes les élections et votations, réjouissant puisque celui-ci a fait augmenter la participation de nos citoyennes et de nos citoyens.

Le seuil de 1'500 habitants pour le choix entre le système majoritaire et le système proportionnel est accepté ainsi que 8% pour le droit de participer au second tour.

Notre proposition de modification à l'article 127 alinéa 2 est acceptée.

Voilà pourquoi le groupe DC du Bas-Valais peut se montrer satisfait de cette révision de la loi sur les droits politiques.

Le groupe DC du Bas-Valais remercie la commission pour son travail et le Parlement pour son soutien.

M. le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito (PS/AdG):

La révision de la loi sur les droits politiques, qui se veut être une adaptation à la modification de l'article 87 de la Constitution, se voulait avant tout une mise à jour de cette même loi afin de la rendre compatible avec la problématique des deux tours et du vote par correspondance.

Ces mêmes mots, je les avais prononcés lundi matin pour l'entrée en matière. Mais, je m'interroge. Qu'est-ce qui devrait différencier une entrée en matière d'un débat final? Peut-être la satisfaction d'avoir œuvré pour le bien commun, la profonde conviction d'avoir été digne des promesses faites aux électeurs, partisans ou non, auront été l'inspiration, je devrais plutôt dire le moteur de satisfaction du travail accompli.

Au lieu de cela, de la frustration, Mesdames et Messieurs, pas de cette frustration futile et légère qui s'évanouit au premier sourire venu, mais une frustration plus profonde. Notre nouvelle loi sur les droits politiques va limiter la démocratie. Elle sera, demain, plus restrictive qu'elle ne l'était hier, moins progressive. L'adage "mieux que demain et moins bien qu'hier" s'est vidé de toute substance, et Dieu sait si la plupart de ces nouveaux articles méritent notre approbation.

Mais, telle cette verrue sur le bout de son nez, les articles 127 alinéa 2 et 206 sont la goutte d'huile qui rend impropre à notre consommation une bonne eau de source.

En conséquence, le groupe PS/AdG se voit dans l'obligation de refuser de boire cette loi.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Dans une saine démocratie, la protection des minorités est quand même quelque chose d'important. Ce que nous demandons, ce n'est pas qu'on nous mette une clôture comme autour d'une réserve d'Indiens et qu'on vienne nous lancer des cacahouètes. Nous ne demandons pas l'aumône non plus.

Ce que nous pensons simplement, c'est que derrière ces quelques mots (la protection des minorités), il y a un enjeu qui est quand même important, qui est celui du pluralisme. Le pluralisme, pour nous, c'est la meilleure garantie d'une gestion des affaires communales qui ne se fasse pas à sens unique dans l'intérêt du parti ou du bloc majoritaire.

De ce point de vue-là, le bilan, au terme de cette deuxième lecture, est maigre. Cela vient d'être relevé. Nous assistons plutôt manifestement à une forme de régression qu'à un progrès de la démocratie en matière communale.

Ensuite, on ne veut pas tout le temps parler d'Hérémece, mais c'est emblématique de l'esprit de cette loi. On a une disposition qui va ne servir qu'à une chose: c'est d'empêcher que, dans une commune, le bloc majoritaire au pouvoir ne se fissure. C'est un procédé, à notre avis, antidémocratique.

Cette loi, qui est contraire au pluralisme politique et qui est antidémocratique, nous ne pouvons que la rejeter.

M. le député Christian Besse (GRL):

Comme nous l'avons souligné lors de l'entrée en matière, c'est un périple bien long que nous terminons aujourd'hui.

Nous voici donc prêts pour les importantes échéances électorales de l'année prochaine.

Avec cette mouture, le groupe radical-libéral a tout de même quelques regrets, mais il a aussi quelques satisfactions.

Nous sommes, par exemple, satisfaits que la sécurité en termes de confidentialité ait été renforcée et nous serons particulièrement attentifs à l'ordonnance qui accompagnera cette loi, ordonnance qui devra notamment régler dans les moindres détails l'organisation du vote par correspondance.

Pour le reste, le groupe radical-libéral a déjà manifesté ses positions tout au long de ces modifications de loi et de Constitution.

Il est sûrement trop tôt ou trop tard pour en parler, mais, à l'avenir, nous devons certainement songer à la possibilité de permettre aux Valaisans habitant à l'étranger de participer aux débats politiques cantonaux.

En outre, il faudra s'y attendre, des demandes souhaitant introduire le vote électronique vont sûrement surgir ces prochaines années.

Les membres du groupe radical-libéral ne manqueront pas de participer avec assiduité à ces futurs débats.

Pour conclure, le groupe radical-libéral salue le travail réalisé par la commission et soutiendra donc cette loi.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Ich bin heute Morgen auf ein Kalenderblatt gestossen mit einem Ausspruch von Napoleon Bonaparte und der sagt folgendes aus: "Bei politischen Entscheiden ist oftmals selbst eine Absurdität kein Hindernis".

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich bin froh Ihnen mit dieser Vorlage nichts Absurdes zur Zustimmung vorlegen zu müssen. Im Gegenteil, mit der vorgenommenen Teilrevision liegen Lösungen vor, die pragmatisch, sachbezogen und klar sind. Und wenn Sie jetzt dieser Vorlage zustimmen können, ermöglichen Sie eine vernünftige Verwirklichung der folgenden gesetzgeberischen Anliegen. Das erste Anliegen war eigentlich die Vorverlegung des Datums für die kommunalen Wahlen auf den zweiten Oktobersonntag. Das ermöglicht ja die Respektierung der vor allem im Zusammenhang mit der brieflichen Stimmabgabe vorgesehenen Fristen. Auch erleichtert das natürlich bei personellen Wechseln eine Übergabe der Amtsgeschäfte, wenn diese Wahlen möglichst früh stattfinden und nicht erst zuletzt im Dezember.

Zweites Anliegen der Teilrevision war die Stärkung des Vertrauens des Stimmbürgers in die briefliche Stimmabgabe und die Hinterlegung bei der Gemeindekanzlei. Auch diesbezüglich hat die Kommission das realisiert, indem man Bestimmungen angepasst hat, damit eben dieser grösstmögliche Schutz gewährleistet ist und das weitere wird dann noch die Verordnung zu besorgen haben.

Das dritte Anliegen, das Vermeiden von Polittheatern, ein wesentliches Anliegen im Anschluss an die vergangenen Ständeratswahlen, und ich glaube – und bin nach wie vor davon überzeugt –, dass mit der Einführung der 8 Prozent Schwelle die Demokratie nicht ins Wanken gerät, sondern dass das wirklich eine vernünftige Entscheidung ist – wie ich es vorher bereits ausgeführt habe, unter Vornahme und Berücksichtigung sämtlicher gegenseitiger Interessen – diese 8 Prozent Schwelle.

Das vierte Anliegen war die Festlegung des Wahlsystems. Auch hier – die grossen Gemeinden und sogar auch die mittleren ab 1'500 Einwohnern kennen ja zwingend das Proporzsystem. Das war ja bis anhin nicht so. Laut der alten Kantonsverfassung konnte man ja immer den Wechsel verlangen, wenn auch natürlich unter unterschiedlichen Vorzeichen. Aber jetzt ist ja das Proporzsystem ab 1'500 zwingend. Also sehe ich da nicht unbedingt einen Verlust des Minderheitenschutzes, sondern bei einer vernünftigen Grösse wird ja der Minderheitenschutz noch verstärkt. Bei kleinen Gemeinden hingegen ermöglicht das die gute Bestellung der Verwaltung, indem man diesen Gemeinden die Möglichkeit der Wahlfreiheit gibt, zu wählen zwischen Majorz oder Proporz. Und ich bin nach wie vor überzeugt, dass vor allem in kleinen Gemeinden das Majorzsystem das bessere System ist, weil das eher Gewähr bietet, dass personenbezogen und nicht nach rein politischen Kriterien gewählt wird.

Noch ein letzter Hinweis an die Redaktionskommission. Im **Artikel 26, Absatz 1** ist mir in der deutschen Fassung etwas aufgefallen. Man muss das dann noch berücksichtigen. Dort ist ein Komma hinzusetzen und dann noch vor allem das "sei" hinzuzufügen, weil es sonst keinen richtigen Sinn gibt in Absatz 1 von Artikel 26. Aber ich habe volles Vertrauen in die Redaktionskommission.

Sie sehen also, meine Damen und Herren, dass Sie eigentlich unter objektiver Betrachtungsweise nichts daran hindern sollte, mit ruhigem Gewissen dieser Vorlage zustimmen zu können und dafür danke ich Ihnen und nutze gleichzeitig die Gelegenheit zu danken dem zuständigen Departement, unter der Federführung von Herrn Dienstchef Norbert Fragnière, zu danken aber auch meinen Kommissionskolleginnen und -kollegen, dem Herrn Rapporteur für die fruchtbare Zusammenarbeit. Ich danke.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je vois que le député German Eyer souhaite s'exprimer.

Je lui rappelle que c'est exceptionnellement qu'il peut le faire..., car on doit toujours intervenir avant le président de la commission.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Zuhanden von Herrn Mangisch.

Nichts gegen Kalendersprüche, nichts gegen Polittheater, aber hören Sie endlich mit dem Schutz der Minderheiten auf, dass Sie den ernst nehmen, wenn bei jeder Abstimmung die Minderheiten sowohl in der Kommission wie hier im Grossen Rat mit der knappst möglichen Differenz in die Minderheit versetzt worden sind.

Also, mit dem müssen Sie nicht mehr kommen und jetzt haben Sie gerne das allerletzte Wort.

Danke schön.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch (CVPO), Präsident der zweiten parlamentarischen Kommission:

Wenn mir Herr Kollege Eyer sogar anbietet das letzte Wort zu haben, dann kann ich das ja nicht verneinen.

Also es geht nicht darum hier den Minderheitenschutz ständig zu torpedieren, sondern es geht darum, dass man einmal auch den Minderheitenschutz selber überdenkt und nicht einfach immer reflexartig mit dem Minderheitenschutz operiert. Das könnte dann höchstens zu Komplexen führen.

Danke schön.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich meine, wenn sich mehrere darum streiten das letzte Wort zu haben, dann wird es in der Regel der Staatsrat sein, der das letzte Wort hat. So hoffe ich es zumindest, wobei ich nicht sicher bin, dass sich nach meiner Intervention trotzdem noch einige berufen fühlen, darauf zu antworten.

Ich möchte zunächst der Kommission und dem Kommissionspräsidenten recht herzlich danken für die hervorragende Arbeit. Bei dieser Gelegenheit danke ich auch den Mitarbeitern des Departements von Jean-René Fournier, Herrn Norbert Fragnière, aber auch Herrn Jacquod und Herrn Zurwerra für die Begleitung der ersten Kommission.

Es ist selbstverständlich, dass der Minderheitenschutz eine wichtige Funktion hat. Ich glaube, es gehört aber auch zum Minderheitenschutz, dass man ab und zu akzeptiert, dass die Minderheiten einen Sachverhalt ein bisschen übertrieben darstellen.

Je veux quand même relever le respect que je porte à ce pluralisme d'idées. On va le retrouver cet après-midi lors de la discussion sur le financement du tourisme. Il importe de respecter les minorités.

Je ne pense donc pas aujourd'hui qu'avec les différences qui ont été votées dans cette salle entre 1'500 ou 1'000 habitants ou entre 5 et 8%, on puisse porter atteinte aux intérêts des minorités.

On doit surtout mettre en avant qu'avec cette loi, on a apporté des améliorations concernant le vote par correspondance, on a clarifié beaucoup d'articles.

Dans ce sens, je souhaiterais quand même, en l'absence de mon collègue, qu'une grande majorité soutienne cette loi.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous sommes effectivement arrivés au moment du vote.

La loi sur les droits politiques, modification (suite à la réforme de l'art. 87 CC) est adoptée par 84 voix contre 26 et 7 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

Vous avez ainsi adopté cette loi en deuxième lecture, ce qui permettra en particulier de la mettre en application pour les élections communales à venir.

Je vous invite à passer au point suivant de l'ordre du jour, mais je ne le ferai pas sans vous faire la nouvelle communication d'un résultat qui nous est parvenu de la Berne fédérale.

M^{me} la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey est élue avec 153 voix.

Je profite également pour saluer à la tribune les élèves de la classe de troisième année du cycle d'orientation de St. Niklaus.

Mit Freude begrüsse ich auf der Tribüne die Schülerinnen und Schüler der 3. OS aus St. Niklaus in Begleitung der Herren Stefan Truffer, Schuldirektor und ehemaliger Grossrat sowie Christoph Oggier, Lehrer.

Ich danke euch für euren Besuch und das Interesse, das ihr unserem Parlamentsbetrieb entgegenbringt. Ich wünsche euch einen angenehmen und bereichernden Tag in der Kantonshauptstadt Sitten.

(Applaus)

Vous avez pu constater que l'on a bien pris en compte les minorités ce matin, notamment linguistiques puisqu'une bonne partie des débats jusqu'ici se sont déroulés en allemand, et cela tout au profit des élèves de St. Niklaus.

Lecture

2. PROJET DE DECISION

relatif à la demande de crédit supplémentaire concernant le financement des mesures thérapeutiques institutionnelles prononcées en application des articles 59 et suivants du code pénal

Lesung

BESCHLUSSENTWURF

zur zusätzlichen Kreditanforderung bezüglich der Finanzierung der stationären therapeutischen Massnahmen ausgesprochen nach Artikel 59 und Folgenden des Strafgesetzbuches

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Le président:

Je n'insiste pas pour que le rapporteur vienne à la tribune puisqu'il n'y a pas de proposition de modification.

Je crois ainsi qu'il n'est pas nécessaire de faire une gymnastique supplémentaire.

Titre et considérant, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 84 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 décembre 2007.

Traitements / Behandlungen:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

3. MOTION

**de la députation PDCC des districts d'Hérens et de Conthey, par le
député Daniel Porcellana, concernant l'introduction d'un quotient
familial pour l'imposition des couples mariés, des familles avec enfants à
charge (09.05.2007) (1.159)**

MOTION

**der PDCC-Abgeordneten der Bezirke Hérens und Conthey, durch
Grossrat Daniel Porcellana, betreffend Einführung eines
Familienquotienten für die Besteuerung der verheirateten Paare und der
Familien mit Kinderlasten (09.05.2007) (1.159)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons la réponse écrite du Conseil d'Etat sur cette motion qui est donc acceptée sous forme de postulat.

Je donne néanmoins la parole à son auteur.

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

J'ai pris connaissance de la réponse donnée par le Conseil d'Etat.

Sans vouloir entrer dans des détails, je ne vois pas pourquoi cette proposition devrait être mise en suspens tant que le Parlement fédéral ne se sera pas prononcé sur un nouveau système d'imposition.

En effet, je vous précise que douze cantons ont déjà introduit ces systèmes de fractionnement, splitting total, partiel, voire limitation des revenus, et ont ainsi déjà anticipé ces futurs changements qui sont voulus par M. le conseiller fédéral Merz ainsi que par le Conseil fédéral.

Je demande que cette motion soit maintenue dans sa forme initiale et je m'oppose à son acceptation sous la forme de postulat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Peut-être une toute petite réflexion en ce qui concerne le système fiscal.

Il faut veiller à ne pas avoir deux systèmes différents dans l'imposition des couples. A un certain moment, si la Confédération va prévoir un autre système de la fiscalité, nous devons nous aligner pour avoir un système identique.

C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat, voire le chef du département en charge vous propose de suspendre cette question et d'attendre les décisions qui seront prises au niveau de la Confédération. La mise en application de cette modification s'imposerait ainsi lors d'une prochaine révision de la loi fiscale cantonale.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter. Nous avons les éléments en main.

Par 71 voix contre 6 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 1.159 du député Daniel Porcellana.

Cette motion sera ainsi transmise au Conseil d'Etat pour mise en œuvre.

4. MOTION

du député Claude-Alain Schmidhalter concernant le port de cagoules lors de manifestations (09.05.2007) (1.163)

MOTION

von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter betreffend Vermummung bei Demonstrationen (09.05.2007) (1.163)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons sur nos pupitres la réponse du Conseil d'Etat qui rejette cette motion.

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Um was geht es? Es geht um Ordnung, es geht um gleiche Rechte für alle, es geht um Sicherheit und es geht um Aufhebung der Anonymität.

Die Antwort des Staatsrats – im Prinzip ist der Staatsrat gleicher Meinung wie ich. Nur der Weg zur Lösung der Sache ist anders. Also bin ich somit mit der Antwort des Staatsrats nicht zufrieden.

Der Staatsrat schlägt vor die Sache über die Gemeinden zu regeln. Die Gemeinden sollen selber im Rahmen ihrer Gesetze und der Bewilligungen bestimmen ob eine Vermummung möglich ist oder nicht. Ich glaube, mir geht da die Gemeindeautonomie zu weit.

Ich bin der Ansicht, dass die Sicherheit bei Demonstrationen eine Sache des Kantons ist oder nicht sogar des Bundes. Die Bevölkerung hat ein Recht auf Sicherheit, die Polizei hat auch ein Recht auf kontrollierbarere Zustände. Man denke nur an die verschiedenen Demonstrationen, wo mittels Vermummung indirekt gewisse Freipässe gegeben werden.

Ich sehe das Vorgehen folgendermassen:

Der Kanton muss für Ordnung sorgen. Und der Einwand es gäbe kein kantonales Gesetz wo man so etwas versorgen kann, gilt für mich nicht. Es gibt immer Möglichkeiten.

Also bin ich der Ansicht das Parlament soll jetzt abstimmen und entscheiden wer für Ordnung sorgen muss, ob es der Kanton ist oder ob das die Gemeinden selber machen sollen.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je me permets de faire une petite interruption pour vous communiquer une information qui n'est pas banale puisqu'il y a eu un nouveau tour d'élection au Conseil fédéral qui donne, pour l'instant, le résultat suivant:

M. le conseiller fédéral Christoph Blocher 111 voix et M^{me} Eveline Widmer-Schlumpf 116 voix, voix éparses 11, la majorité absolue étant de 120 voix.

La politique réserve parfois des surprises.

Je m'excuse d'avoir fait cet intermède, mais je crois que beaucoup sont ici impatients de connaître les décisions qui sont prises à Berne.

Revenons en Valais, je donne la parole à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Es wird langsam zur Tradition, dass alle Vorstösse, die der Staatsrat ablehnt, trotzdem überwiesen werden. Auch wenn man rechtliche Argumentationen, verfassungsrechtliche Argumentationen aufwirft, musste man doch eine gewisse Tendenz feststellen – und dass wir in diesen Fragen, in denen auch rechtliche, verfassungsrechtliche Themen angesprochen sind, kein Gehör finden.

In diesem Sinne ist es auch hier wieder eine Frage der Kompetenzordnung, Abgrenzung der Kompetenzen zwischen Kanton und den Gemeinden. Es sind die Gemeinden, die die entsprechenden Bewilligungen erteilen für diese Demonstrationen oder andere Veranstaltungen. Das Anliegen, das Herr Schmidhalter vorbringt, ist nachvollziehbar. Wir haben auch im Staatsrat klar Verständnis dafür, aber wie es bereits in der Antwort des Staatsrats lautet, fehlt es an der Kompetenz auf Kantonsebene hier eine entsprechende Regelung vorzunehmen. Wir haben keine gesetzliche Grundlage und haben auch vom Verfassungsrecht her nicht die Möglichkeit hier eine entsprechende Ordnung über die Köpfe der Gemeinden hinweg zu beschliessen.

In diesem Sinne – obwohl das Anliegen auf Verständnis stösst – ist es in der Kompetenz der Gemeinden hier entsprechende Vorgaben zu machen.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter, le député Claude-Alain Schmidhalter maintenant sa motion.

Par 40 voix contre 37 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 1.163 du député Claude-Alain Schmidhalter.

Cette motion sera donc transmise au Conseil d'Etat pour sa mise en œuvre.

5. POSTULAT
du député Claude-Alain Schmidhalter concernant l'accessibilité de l'Etat
du Valais (09.05.2007) (1.164)
POSTULAT
von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter betreffend Erreichbarkeit Staat
Wallis (09.05.2007) (1.164)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

La réponse écrite du Conseil d'Etat qui est sur nos pupitres nous dit que le postulat est partiellement admis dans le sens de la réponse avec différentes explications qui sont données.

Il pose la question au député Claude-Alain Schmidhalter: est-ce qu'il est satisfait de la réponse donnée ou tient-il à s'exprimer?

(...)

Je lui donne la parole.

Hr. Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO):

Ich nehme es vorweg – ich bin mit der Antwort...recht zufrieden. Das ist ja eigentlich schon recht gut...oder ein Fehler.

Ich entnehme der Antwort, es gibt Synergie- und Optimierungspotential – da sind wir gleicher Meinung. Ab 2008 wird versucht die Hauptnummer der Zentrale mit einem System auszurüsten, wo man wählen kann französisch oder deutsch. Sicher eine gute Sache. Die Dienstchefs – wie ich das hier entnehme – sollen schauen, dass die Erreichbarkeit verbessert wird. Es ist klar, dass das in den Departementen gemacht werden muss, damit diejenigen Leute, die Einzelfunktionen haben oder direkte Bezugspersonen, dass man weiss ob die da sind oder nicht da sind oder dann eine Notiz aufgenommen wird.

Die Zweisprachigkeit – da bin ich gleicher Meinung wie der Staatsrat – es ist sicher so, dass umso höher die Pyramide ist umso wichtiger ist die Zweisprachigkeit. Es ist sonnenklar, dass nicht jeder der 3'500 Beamten französisch und deutsch verstehen und schreiben muss, aber es ist sicher so, dass diejenigen, die mit den entsprechenden Bevölkerungsteilen Ober- oder Unterwallis zu tun haben, auch die entsprechende Sprache können müssen. Ob das jetzt eine private Firma macht oder der Staat selber – mit dem kann ich leben.

Ich sage also jetzt, das Problem ist erkannt, auf die Plätze fertig los und die Bevölkerung soll dann kontrollieren ob sich etwas ändert.

Vielen Dank.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

J'ai essayé de comprendre si, finalement, vous étiez satisfait de la réponse..., oui?

(...)

Parfait, merci, nous pouvons donc considérer que ce postulat est accepté dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat et nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

6. POSTULAT

du groupe PDCC, par les députés Paul-André Roux, Vincent Rebstein (suppl.) et Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.) concernant la déduction fiscale pour le standard Minergie (10.05.2007) (1.166) (en collaboration avec le DSSE)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Paul-André Roux und Vincent Rebstein (Suppl.) sowie Grossrätin (Suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz betreffend Steuerabzug für Mehraufwand im Zusammenhang mit dem Minergie-Standard (10.05.2007) (1.166) (in Zusammenarbeit mit dem DGSE)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté pour étude dans le cadre d'une future révision de la loi fiscale.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein (PDCC):

Au nom des postulants, je vous remercie d'entrer en matière pour cet important encouragement à la propriété.

Je compte sur le Conseil d'Etat pour considérer avec attention cette proposition dans le cadre de la révision de la loi fiscale et qu'il ne va pas seulement se retrancher derrière la loi sur l'harmonisation fiscale, mais trouver des solutions innovantes, quitte à influencer Berne directement.

Je voudrais surtout appuyer sur le fait qu'il vaut mieux procéder à des mesures incitatives en matière d'économies d'énergie plutôt que de se voir fixer des taxes supplémentaires pour pallier la production de CO₂ par exemple.

Finalement, je mets en doute que ce postulat constitue une charge supplémentaire pour les autorités fiscales.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député. Vous acceptez la réponse du Conseil d'Etat.

Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour.

7. MOTION

du groupe SPO, par les députés Susanne Hugo-Lötscher et Roland Kuonen (suppl.), concernant une protection des données professionnelle (10.05.2007) (1.167)

MOTION

der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher und Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen betreffend professioneller Datenschutz (10.05.2007) (1.167)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Le Conseil d'Etat répond à cette motion en disant qu'elle est acceptée.

Je suppose que cela donne satisfaction aux motionnaires.

Nous pouvons ainsi nous en tenir là, le point 7 est traité.

Je vous en remercie.

8. PROJET DE BUDGET 2008:

Département de l'économie et du territoire (DET)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2008:

Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Le président:

J'invite spécialement le président et le rapporteur de la commission des finances à être vigilants comme c'était déjà le cas hier.

J'ai cru comprendre que le rapporteur de la commission des finances était le rapporteur de langue allemande aujourd'hui, entre autre pour permettre au député Pascal Gaillard de retrouver sa voix, semble-t-il.

J'invite ainsi le rapporteur Edgar Gottet à venir à la tribune.

Nous procédons comme nous l'avons fait hier en commençant par le **Tableau I**: amendements pour acceptation tacite.

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

Keine Änderungen.

Le président:

Il n'y a pas de modifications en quelque sorte, mais je précise tout de même que la proposition 4.1 a été transférée dans le Tableau II.

Pour le reste, les propositions 4.2 à 4.42 sont tacites.

Il reste la proposition 4.43 qui a également été transférée dans le Tableau II.

Cela veut dire que nous aurons une discussion sur deux propositions, soit la 4.1 et la 4.43 lors de l'examen du Tableau II.

Nous considérons donc que l'ensemble du Tableau I est accepté tacitement, à part ces deux amendements.

Nous pouvons ainsi passer au **Tableau II**: amendements pour discussion et vote.

4.1. Service de l'économie et du tourisme	Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus
<i>Commission EE par J.-R. Coudray</i>	<i>Commission VE durch J.-R. Coudray</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
56 Subventions accordées (rubrique 564 P1201)	56 Eigene Beiträge (Rubrik 564, P1201)
Subvention PhytoArk	Subvention PhytoArk
- 1'700'000.-	- 1'700'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

4.1 Subvention PhytoArk – 1,7 Millionen Franken

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 11 gegen 0 Stimmen und 2 Enthaltungen.

Dieser Vorschlag wurde vom Staatsrat abgelehnt und von der thematischen Kommission angenommen. Die Fiko folgt dem Vorschlag. Sie verweist auf den Budgetbericht 2008.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Effectivement, la commission avait proposé cet amendement.

Pour quelles raisons?

Pour deux raisons essentielles:

Tout d'abord, depuis quatre ans, ce montant est de manière récurrente mis au budget sans avoir jamais été utilisé.

Ensuite, nous avons également pris langue avec la ville de Sion qui est censée être la bénéficiaire de ce montant de 1,7 million pour le projet PhytoArk qui doit être implanté sur son territoire. La ville de Sion nous a répondu qu'elle n'était apparemment même pas au courant que ce montant existait au budget de l'Etat du Valais et qu'elle n'était actuellement pas prête pour présenter ce projet.

Mais, il faut aussi savoir qu'en regard de ces deux dispositions pour lesquelles nous avons proposé cet amendement, nous avons, l'année passée, et les parlementaires s'en souviennent, utilisé ce montant de 1,7 million pour le projet TechnoArk à Sierre.

Raison pour laquelle la proposition de la commission des finances nous a séduits; on peut donc s'y rallier puisque la commission des finances propose de mettre ce montant dans l'ensemble du projet The Ark pour lequel on pourrait, l'année prochaine, si le projet PhytoArk n'est pas prêt, utiliser ce montant.

Nous retirons donc notre proposition au profit de celle de la commission des finances.

Le président:

Merci, Monsieur le député, pour votre sagesse et votre déclaration.

Nous poursuivons.

4.44. Service de l'économie et du tourisme	Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus
<i>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terretaz</i>	<i>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terretaz</i>
Ressources humaines	Personal
Titulariser les 3 postes d'auxiliaire de longue durée	Die drei Stellen für Hilfsangestellte mit unbefristetem Arbeitsverhältnis in Beamtenstellen umwandeln
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

4.44 Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terretaz – Personal

Die drei Stellen für Hilfsangestellte mit unbefristetem Arbeitsverhältnis in Beamtenstellen umzuwandeln.

Beschluss der Kommission: angenommen

Angenommen vom Staatsrat und der thematischen Kommission.

Die Fiko folgt diesem Vorschlag unter Vorbehalt, dass dieser Antrag keine finanziellen Auswirkungen hat. Also von der Fiko einstimmig angenommen.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Donc, nous acceptons également cette proposition sans autre..., sauf que je vois le député Jacques-Roland Coudray qui souhaite réintervenir.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Oui, toujours, Monsieur le président du Grand Conseil, au nom de la commission de l'économie et de l'énergie qui a refusé cette titularisation dans un premier temps.

Il s'avère que l'on peut aussi – et ici, à nouveau, sagesse de la commission – se rallier à la proposition de la commission des finances, cela d'autant plus que d'après les renseignements que j'ai obtenus ce matin du chef du département, il faut savoir que, parmi ces trois auxiliaires de longue durée, se trouve ni plus ni moins que le chef de l'unité de nouvelles entreprises et responsable du DEWS, en l'occurrence on peut le citer, M. Meyer. Je pense que là, Monsieur le chef du département, il faut que ce soit le Parlement finalement qui décide de titulariser cette personne, mais je crois qu'après avoir entendu les personnes qui sont en longue durée et qui sont les responsables de département, mes collègues de la commission seront d'accord avec moi d'accepter la titularisation de ces trois postes.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je vois que, là aussi, vous commencez par vous opposer et vous concluez en disant que vous êtes d'accord..., ce qui nous arrange bien finalement puisque nous pouvons ainsi nous en tenir là sans prendre d'autre décision et nous rallier également, l'ensemble du Parlement, à cette proposition de la commission.

4.45. Service de l'économie et du tourisme	Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus
<i>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</i>	<i>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif 4.3 (nouveau)	Teilziel 4.3 (neu)
Mise en oeuvre de rencontres entre les différents partenaires sociaux de l'économie valaisanne dans le but de proposer de bonnes conditions de travail sur l'ensemble du territoire	Organisieren von Treffen zwischen den verschiedenen Sozialpartnern der Walliser Wirtschaft mit dem Ziel, im gesamten Kanton gute Arbeitsbedingungen zu schaffen
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

4.45 Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz – Leistungen, Politisches Ziel 1, Teilziel 4.3 (neu).

Organisieren von Treffen zwischen den verschiedenen Sozialpartnern der Walliser Wirtschaft mit dem Ziel, im gesamten Kanton gute Arbeitsbedingungen zu schaffen.

Beschluss der Kommission: einstimmig abgelehnt

Vorschlag ohne finanzielle Auswirkungen. Ablehnung vom Staatsrat und der thematischen Kommission. Die Fiko folgt diesen Vorschlägen.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Je ne comprends pas pourquoi on refuse d'insérer un élément qui me paraît important dans le développement et dans le partenariat entre les différents acteurs de l'économie.

Alors, il n'y a aucune explication de la part du rapporteur.

J'aimerais bien avoir une explication quant au refus de cette insertion. Il n'y a aucune incidence financière, mais il y a un état d'esprit plus ouvert.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je me tourne vers le président de la commission qui, j'imagine, va vous apporter quelques explications. Non.

D'abord, la parole au président de la commission de l'économie et de l'énergie qui a trouvé de bonnes solutions dans les interventions précédentes; donc, je lui fais confiance.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Je pensais que c'était mon collègue, le président de la commission des finances, qui allait intervenir puisque c'est cette commission qui a préavisé.

La députée Anne-Christine Bagnoud fait partie de notre commission. Effectivement, puisque c'est une proposition du groupe PS/AdG, elle aurait préféré que cette solution soit acceptée.

Je dois dire comme praticien et non pas comme président de la commission, mais bien comme praticien que ces rencontres entre les différents partenaires...

(Brouhaha dans la salle)

Je suppose qu'il y a du nouveau à Berne et peut-être faudrait-il donner le résultat avant mon intervention!

Le président:

Le député Jacques-Roland Coudray a deviné juste.

Il y a du nouveau à Berne. Je vous donne les résultats de cette élection.

Bulletins rentrés: 246; bulletins blancs: 4; bulletin nul: 0; bulletins valables: 242; majorité absolue: 122.

Est élue conseillère fédérale M^{me} Eveline Widmer-Schlumpf avec 125 voix.

(Applaudissements)

Je précise aussi que M. Christoph Blocher a obtenu 115 voix.

Voilà, c'est évidemment une communication qui pouvait troubler nos esprits.

Je ne sais pas si le député Jacques-Roland Coudray va retrouver les siens justement pour reprendre le débat qui nous occupe. Nous devons quand même garder notre concentration sur nos travaux.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Oui, on va reprendre nos esprits..., quoique permettez-moi cette parenthèse. Il y aura encore deux votes après celui-là, et je pense que peut-être dans cette salle, dans un moment, on n'applaudira pas aussi fort qu'on l'a fait tout à l'heure.

Cela dit, je reviens sur ce qui est proposé ici, soit la mise en œuvre de rencontres entre les différents partenaires sociaux de l'économie valaisanne. Je disais qu'en tant que praticien, il faut savoir que la plupart des métiers sont soumis à des conventions collectives de travail. Ce n'est pas le rôle de l'Etat de s'immiscer directement dans ces conventions collectives de travail. Ce sont les partenaires sociaux entre eux.

Je crois que le langage social et partenarial dans le Valais est assez développé pour que l'Etat ne mette pas cela encore dans ses objectifs politiques.

Raison pour laquelle je vous demande de refuser cette proposition.

Le président:

Je suppose que ce point de vue est partagé par le président de la commission des finances..., il n'est pas nécessaire de répéter la même chose, à moins que vous n'ayez un complément.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Non, juste pour répéter l'entrée en matière hier par rapport à la position de la commission des finances qui, systématique, a suivi les commissions thématiques pour les propositions sans incidences financières.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Il ne faut pas y voir un affront contre cette collaboration et le respect du partenariat entre les organisations d'employeurs et d'employés.

C'est quelque chose qui se fait de toute façon.

Tout d'abord, à travers la commission tripartite, dans laquelle les organisations sont déjà intégrées, il y a cette collaboration qui existe et qui est en place.

Personnellement, cette année, j'ai également reçu des représentants tant d'Unia, tant de Syna.

Il est clair que ces rencontres sont très importantes et nous devons chercher, ce qui est quand même la force dans ce pays, la paix sociale. Der soziale Frieden ist ein wichtiger Punkt und in diesem Sinne braucht es eigentlich diese Anweisung als solche nicht, weil es ohnehin gemacht wird. Von daher macht es eigentlich auch keinen Sinn jetzt hier eine Abstimmung und dann irgendwelche Interpretationen aus dieser Abstimmung zu ziehen, dass man hier die Meinung vertreten würde, dass man derartigen Treffen gegenüber Widerstand erheben möchte. Wie auch immer diese Abstimmung ausgeht, bin ich selbstverständlich bereit diese Kontakte auch weiterhin zu pflegen.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Madame la députée Anne-Christine Bagnoud, pour une précision encore, je vous donne la parole.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Je suis un peu étonnée de ce qu'a dit, tout à l'heure, le président de la commission thématique parce qu'on avait décidé en commission où le mettre. Je ne vois pas pourquoi ça a été refusé. La commission thématique, à mon avis – je n'ai pas eu le temps de rechercher dans mes dossiers – avait accepté cette proposition.

On y reviendra l'année prochaine.

Le président:

Je ne sais pas si on va pouvoir refaire tout le débat de la commission thématique..., on va vous laisser poursuivre les travaux entre vous.

On part de l'idée que, à ce stade, on retient la proposition de la commission des finances.

Vous ne demandez pas le vote, Madame la députée? Non.

La proposition de la commission des finances est ainsi entérinée.

Nous poursuivons.

4.46. Service de l'économie et du tourisme	Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Indicateur 11	Indikator 11
Planifié 2008 = 50 100	Geplant 2008 = 50 100
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté	Angenommen
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

4.46 Dienststelle für Wirtschaft und Tourismus

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz – Leistungen, Politisches Ziel 1, Indikator 11, geplant 2008 = 100

Beschluss der Kommission: einstimmig angenommen.

Ohne finanzielle Auswirkungen. Die Fiko folgt dem Vorschlag der thematischen Kommission trotz Ablehnung des Staatsrats für diesen Indikator.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Cette proposition est acceptée; nous n'en débattons pas davantage... ou bien si! Je sens quand même que l'unique représentant du Conseil d'Etat se sent le devoir d'apporter une réponse.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Aber wirklich nur kurz.

Je vais être bref.

Finalement, vous savez comme moi que, quand on fixe des objectifs, il y a le fameux "smart" qui dit: les objectifs ou les indicateurs que l'on se fixe doivent être spécifiques, mesurables, applicables, réalistes et temporellement opportuns.

Ici, vous me fixez un objectif à 100 places de travail. La barre est fixée très haute!

Il est évident que je tâcherai, avec toutes mes forces, d'arriver à atteindre cet objectif! Cependant, au vu des résultats actuels, passer à 100 pourrait s'avérer ne pas être réaliste. Vous allez, dans le futur, dire que je n'ai pas atteint un objectif, et je vous répondrai qu'il s'agissait d'un objectif irréaliste!

Mais, finalement, je l'accepte parce que c'est une motivation de faire mieux à l'avenir. Si on me demande de faire mieux à l'avenir, je respecte cette volonté.

Je tâcherai donc de répondre à cette demande le mieux possible.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Vous acceptez finalement cette proposition et le Parlement peut donc l'entériner.

Amendement de la Cothem demandant discussion / Vorschlag der ThemKo zur Beratung

4.43. Service des RF et de la géomatique	Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik
<i>Commission ATE par Marylène Volpi Fournier</i>	<i>Kommission LTU durch Marylène Volpi Fournier</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de personnel	30 Personalaufwand
Engagement d'un collaborateur pour le CC GEO (centre de compétence en géomatique)	Anstellung eines zusätzlichen Mitarbeiters im CC GEO (Kompetenzzentrum Geomatik)
+77'200.-	+77'200.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement :	Behandlungsvorschlag :
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

4.43 Dienststelle für Grundbuchämter und Geomatik

Vorschlag der Kommission LTU durch Marylène Volpi Fournier, Finanzressourcen, 30 Personalaufwand, Anstellung eines zusätzlichen Mitarbeiters im CC GEO (Kompetenzzentrum Geomatik) + 77'200.

Abgelehnt durch die Finanzkommission mit 11 gegen 2 Stimmen und 0 Enthaltungen.

Der Vorschlag ist vom Staatsrat abgelehnt worden, aber angenommen von der thematischen Kommission. Die Fiko schlägt die Ablehnung vor, weil dieser Vorschlag im Gegensatz zum Willen ist, die Erhöhung der Stellen zu begrenzen.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO), présidente de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Cet après-midi, la commission ATE présentera son travail concernant la loi sur le tourisme. Si je vous parle de cela, Chers collègues, ce n'est pas pour anticiper la discussion de cet après-midi, mais bien parce que l'objet dont on parle en ce moment a un rapport étroit avec le tourisme. D'ailleurs, ce n'est pas la seule raison, mais une des principales qui a poussé la commission ATE à se prononcer à l'unanimité pour la création d'un poste supplémentaire pour la géomatique.

D'abord, rappelons que les administrations publiques (Confédération, canton du Valais et communes) ont réalisé des investissements importants pour la constitution de données géographiques (par exemple dans le domaine de la mensuration officielle, l'aménagement du territoire, dangers naturels, environnement, gestion des forêts, gestion des routes et des cours d'eau). Les investissements peuvent être estimés à environ 500 millions pour le canton du Valais. Le but du SIT-Valais est de mettre en valeur ces données. Comparées avec les autres cantons romands, les ressources humaines et financières sont faibles, voire très faibles. D'ailleurs, ce constat ne vous a certainement pas échappé, car il a été exprimé clairement dans le rapport de l'expertise de 2004 établie sur demande d'ailleurs du Grand Conseil.

Ensuite, rappelons également que les données géographiques récoltées par l'Administration cantonale nécessitent une mise à jour régulière. Sans les mettre à jour, ces données perdent leur validité. Le CC-GEO, en collaboration avec les services responsables, a la charge de définir les processus de mise à jour des données. Vu les ressources humaines limitées du CC-GEO, ce processus n'a pas été défini pour tous les services. Ainsi, on est en face d'une situation de travail incomplet et difficilement utilisable.

Par ailleurs, la connaissance du territoire est fondamentale dans les procédures de l'aménagement du territoire. Pour que les différents intervenants d'intérêts différents passant par l'économie, l'environnement, etc. puissent s'exprimer lors de la présentation de projets, ils doivent pouvoir se baser sur des informations territoriales fiables, mises à jour et sans contradiction. En plus, les informations nécessaires doivent être disponibles et facilement accessibles.

Aujourd'hui, les ressources du CC-GEO ne permettent pas d'assurer ces tâches de manière satisfaisante et cela par manque de personnel.

En introduction, je vous ai parlé de l'argument touristique qui a motivé la commission dans sa demande. En effet, le marché immobilier exige de plus en plus des informations fiables sur des immeubles et sur le contexte global (par exemple zones de protection des eaux, zones de dangers, etc.). Ces informations sont nécessaires pour pouvoir estimer la valeur économique des immeubles, ce qui a ensuite une conséquence pour le calcul de toute une série de choses. Or, la situation actuelle ne permet pas d'offrir une base solide d'informations géographiques aux acteurs du marché immobilier et cela non pas parce que les données n'existent pas, mais parce que celles-ci ne sont pas disponibles ou à jour à cause du manque de personnel. Or, vous l'aurez compris, la disponibilité d'une géoinformation exhaustive et fiable est un facteur important pour le développement harmonieux de l'économie, de l'environnement et de la société.

De plus, il ne faut pas oublier qu'à l'aide des outils tels que Google Earth, le domaine de la géoinformation ou géomatique est devenu un marché mondial important. La technologie de la géoinformation combinée avec Internet peut être utilisée comme une valeur de communication et de marketing. Comprenez par là qu'on est en train de parler de la vente du site Valais. Ainsi, la géoinformation joue un rôle important pour le tourisme permettant, par exemple, de présenter les particularités des stations touristiques. Pour prendre une comparaison avec l'Autriche, la géoinformation est mal utilisée en Valais pour la promotion touristique. Le CC-GEO, avec les ressources nécessaires, pourrait mettre à disposition les données de base pour le développement des produits touristiques innovants.

Je terminerai en rappelant que, selon le rapport concernant l'opportunité de la mise en place d'un système d'information du territoire (SIT) dans le canton du Valais, l'expert consulté au moment du démarrage de la mise en place du SIT-Valais demandait trois postes. Aujourd'hui, quatre ans après sa création, seules deux personnes travaillent dans le CC-GEO. Le démarrage a bien commencé, mais il manque de carburant dans le réservoir et c'est bien là la demande de la commission ATE. Doter d'un poste supplémentaire le CC-GEO, qui est la seule entité ayant les compétences nécessaires pour organiser la base de géoinformation nécessaire, ce n'est pas gaspiller de l'argent, mais c'est investir dans un instrument d'information, de marketing et de communication dont les acteurs de l'économie, de l'immobilier et du tourisme ont besoin.

Pour tous ces arguments, mes collègues de la commission ATE et moi-même vous demandons d'accepter le poste supplémentaire qui a été mis au budget pour la géomatique.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je me tourne vers le président de la commission des finances qui a certainement une réplique à nous faire.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Je me répète peut-être, mais comme expliqué hier par rapport aux demandes de postes supplémentaires, la commission des finances ne se prononce pas sur le fond de la demande, là qui paraît légitime, mais sur les incidences financières.

On se retourne vers le Conseil d'Etat pour trouver des solutions par transferts internes et on refuse les augmentations de personnel quelles qu'elles soient.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

La balle est maintenant dans le camp du Conseil d'Etat.

Je suis désolé, on voit bien qu'on vous torture un peu.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je suis partagé dans cette affaire!

En effet, à un certain moment, il y a ce respect que l'on doit, nous aussi, à la commission des finances et aux principes fixés par la commission des finances. Et, d'un autre côté, la députée Marylène Volpi Fournier, dans un brillant exposé, a clairement identifié et justifié ce besoin.

Alors, comprenez que je puisse être partagé entre vos deux commissions.

Je laisse donc le soin au Parlement de trancher.

Il est évident que le besoin est là et que le respect de la volonté du Parlement d'avoir le "Personalstopp" doit aussi être appliqué.

Je vous remercie de prendre la décision que vous estimez la meilleure.

Le président:

Je vois que cette manière de faire interpelle quand même le président de la commission des finances à qui je donne la parole.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Le Conseil d'Etat a pris position par rapport à cet amendement; donc, il faudrait peut-être s'en tenir.

Le président:

Voilà, je crois qu'on a compris qu'effectivement le Conseil d'Etat, comme la commission des finances, avait refusé cette proposition.

On a entendu aujourd'hui l'explication de la députée Marylène Volpi Fournier qui peut-être amène quelques éléments nouveaux.

Je crois qu'effectivement le Parlement est à même de juger et de prendre une décision.

Je vous invite ainsi à voter.

Par 66 voix contre 25 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4.43 défendue par la députée Marylène Volpi Fournier.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

Nous sommes au bout de l'examen du projet de budget pour ce qui concerne le Département de l'économie et du territoire.

Lecture

9. PROJET DE DECISION

concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement

Lesung

BESCHLUSSENTWURF

betreffend das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und dessen Subventionierung

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie
Président: Jacques-Roland Coudray / Rapporteur: Laurent Gavillet*

Titre et considérants, adoptés.

Article unique

Proposition du groupe GRL par le député Aldo Resenterra:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article unique:

M. le député Laurent Gavillet (UDC/SVP), rapporteur:

La proposition du groupe GRL d'un nouvel alinéa 4, déposée par le député Aldo Resenterra, a été acceptée à l'unanimité par la commission.

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Suite à l'acceptation de l'entrée en matière sur la prolongation de la participation de l'Etat du Valais au DEWS, nous sommes persuadés de la nécessité de cet amendement.

Il faut reconnaître que ce type d'infrastructures communes, la mise en réseau intercantonal, nécessite du temps et du savoir-faire.

L'acquisition des principes du développement économique par le biais de carnets d'adresses via l'offre cantonale demande beaucoup de patience.

Mais, comme le Conseil d'Etat nous y invite, cela en référence à son message, saisissons l'opportunité qui nous est donnée de nous exprimer sur le sujet; par contre, pas seulement tous les trois ans lors du renouvellement de l'accord, mais bien par l'obtention d'un rapport annuel.

Si la forme (qu'elle le soit par un rapport indépendant ou présenté lors des comptes) n'est pas d'une importance capitale, l'objectif est de pouvoir prendre position avant le délai de résiliation de l'accord. Les soucis qui sont véhiculés par l'ensemble des groupes concernant le bien-fondé futur de notre appartenance à ce réseau pouvant, dès lors, être mis en discussion.

Merci.

La discussion est close.

Article unique, adopté avec la proposition du groupe GRL d'un alinéa 4 nouveau.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Vorerst möchte ich namens der SPO-Fraktion den wieder Gewählten und vor allem den neu Gewählten im Bundesrat herzlich gratulieren.

Vorgestern haben wir des langen und breiten über die Wichtigkeit der Wirtschaftsförderung und dem Ansiedeln von Arbeitsplätzen in diesem Kanton gesprochen. Wir haben festgestellt, dass in den Jahren 2003 bis 2006 mit erheblichen finanziellen Mitteln rund 40 neue Arbeitsplätze geschaffen worden sind. Und gestern hat das gleiche Parlament mit einer knappen Mehrheit, unter der Führung des Lokalfürsten Jacques Melly, aus regionalpolitischen Gründen 170 Arbeitsplätze in Leukerbad vernichtet.

In diesem Kontext kommt der Beschluss um die Verlängerung des DEWS zynisch daher. Gerade auch gegenüber den Arbeitern und Arbeiterinnen, gegenüber den guten Angestellten in der Rehaklinik, die ihre Arbeitsplätze verlieren oder zumindest zu verlieren drohen.

Aus diesen Gründen lehnt die SPO diesen Beschluss ab.

Danke schön.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG était d'accord du bout des lèvres à l'entrée en matière pour continuer l'aventure du DEWS durant les deux prochaines années.

Cependant, favoriser l'arrivée d'entreprises en Valais, c'est également favoriser la création d'emplois.

Notre Gouvernement doit être attentif à ce que les futurs employés puissent avoir une rémunération qui leur permette de vivre correctement de leur travail.

Faire venir des entreprises, c'est un objectif louable. Mais, hier, la majorité de ce Parlement a, sans état d'âme, supprimé 170 emplois à Loèche-les-Bains.

Donc, pour cette majorité, le maintien des emplois existants n'est pas prioritaire.

Il est donc logique pour le groupe PS/AdG que le travail du DEWS peut être remis en question puisque, pour la droite, seules les entreprises ont de la valeur et doivent être avantagées par des exonérations fiscales. Les employés n'ont droit à aucune protection et sont considérés comme des entités négligeables.

Le groupe PS/AdG refuse donc ce subventionnement pour le DEWS pour bien montrer notre volonté de privilégier les conditions salariales des employés plutôt que des conditions fiscales favorables pour les entreprises.

Même si nous sommes conscients que la création d'entreprises est indispensable à la création d'emplois, nous ne pouvons accepter des emplois à n'importe quel prix.

Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je ne vais pas répéter ce que nous avons dit à l'entrée en matière au sujet de cette affaire.

J'aimerais dire clairement une chose: nous ne sommes évidemment pas contre la promotion économique et, dans ce sens, nous ne remettons pas en cause l'essentiel des environs 42 millions qui, dans ce canton, sont affectés à cet objectif.

Ce que nous remettons en cause, ce n'est qu'une partie de ce montant, mais qui n'est néanmoins pas négligeable et qui mérite la discussion. Il s'agit donc de 850'000 francs par an pour les deux ans à venir. La seule question intéressante est de savoir si cet investissement est efficace ou pas. Rien qu'à entendre ce que tous les autres groupes que le nôtre ont déclaré à l'entrée en matière, eh bien!, j'ai l'impression qu'il y a une sorte d'unanimité à considérer que cet organisme est inefficace. On a parlé de chèque en blanc. C'est la résignation qui prévaut.

Eh bien!, nous, nous ne nous résignons pas à jeter 850'000 francs par la fenêtre dans un organisme qui est inefficace.

C'est la raison pour laquelle, dans l'espoir que l'on trouve une meilleure affectation peut-être dans le même objectif, mais une affectation efficace, nous refusons, nous aussi, ce projet de décision.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je fais à nouveau une petite interruption pour vous donner un résultat qui nous est parvenu de l'élection, sauf erreur la sixième de la journée.

Bulletins délivrés: 246; bulletins rentrés: 244; bulletins blancs:8; bulletins nuls: 3; bulletins valables: 233; majorité absolue: 117.

Est élu M. le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz avec 213 voix.

(Applaudissements)

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Résumer, comme viennent de le faire les deux représentants des groupes socialistes, la décision qu'a prise hier ce Parlement, 68 membres de ce Parlement, dans le dossier de Loèche-les-Bains, à une question d'emplois est non seulement réducteur, mais parfaitement malhonnête.

Nous, les députés DC du Bas, nous restons dans le sujet d'aujourd'hui, acceptons la poursuite de la promotion économique dans ce canton et soutenons ce projet.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Arrivé au terme des discussions concernant ce projet de décision, le Parlement a donné un signe clair au Gouvernement lors de l'entrée en matière: pas de chèque en blanc, mais octroi d'une nouvelle occasion, durant deux ans, à la promotion exogène pour obtenir des résultats à la hauteur de nos ambitions.

La commission de l'économie et de l'énergie reste persuadée qu'en développant une collaboration active avec les cantons membres du DEWS, obtenant ainsi une masse critique nécessaire, celle-ci permettra, à terme, d'améliorer l'efficacité globale de la promotion économique cantonale.

Autre signe clair du Parlement: la prospection d'entreprises étrangères doit se faire principalement et prioritairement dans les secteurs définis pour le Valais, soit le projet The Ark.

Le gant vous est donc lancé, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. A vous de le saisir au vol et de nous présenter, aux printemps 2008 et 2009, les résultats demandés et susceptibles de prolonger notre participation au DEWS pour les années à venir.

En ce qui concerne les interventions, notamment des groupes socialistes Haut et Bas-Valais, je rappellerai la même chose que vient de rappeler le député Nicolas Voide. Nous

avons eu, hier, un vote démocratique de l'ensemble du Parlement. Ce n'est pas aujourd'hui en venant avec des mesures de rétorsion, que vous dénoncez parfois et que vous allez peut-être dénoncer après ce qui se passe à Berne, que nous allons faire avancer le Valais économique. Je trouve vraiment désagréable d'avoir de telles positions.

Ensuite, réponse à l'UDC, quand même dire au député Jean-Luc Addor que sur les 42 millions de budget global de toute l'économie, le DEWS absorbe au total 2,2 millions.

Je terminerai donc en remerciant le Département de l'économie pour sa collaboration, ainsi que mes collègues de la commission de l'économie et de l'énergie pour leur participation active à nos délibérations.

Je ne peux que vous recommander d'accepter cet investissement pour ces deux prochaines années.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

J'aimerais, au tout début de mon intervention, relever le travail fait en commission. Je remercie donc le président de la commission et les membres pour le travail qui a été effectué, surtout aussi pour la confiance que vous témoignez envers cette organisation et indirectement aussi envers moi-même.

Il est juste, on n'a pas le droit de mélanger les choses. Il faut rester objectif. Il ne faut pas mélanger les deux décisions qui ont été prises.

Cependant, et ceci je dois aussi vous le dire, et c'est l'expérience que j'ai faite moi-même, c'est une expérience que toutes les entreprises font, c'est-à-dire "garder un client est plus simple que d'en retrouver un nouveau". En effet, l'investissement pour garder un client est moindre que l'investissement pour récolter un nouveau client. C'est la même chose avec les places de travail. Garder des places de travail, c'est, en règle générale, plus facile que de trouver de nouvelles entreprises qui s'implantent.

C'est aussi pour cette raison que, finalement, quand on voit le budget de la promotion économique, 40 millions sont investis pour toute la promotion économique et une toute petite partie est réservée à la promotion exogène, c'est-à-dire à l'organe du DEWS.

Mais, il faut faire attention parce que nous, à travers le DEWS, on a aussi travaillé et on travaillera à rechercher et à trouver des solutions aussi pour Loèche-les-Bains et pour les autres cliniques parce que, à un certain moment, on voit que, là, il y a des difficultés. A un certain moment, on serait fort reconnaissant au DEWS si, à travers le DEWS, on trouve de nouvelles entreprises qui peuvent reprendre une partie de ces collaborateurs et de ces collaboratrices. Dans ce sens, il y a des contacts pour créer une école de langue anglaise. Ce sont des contacts qui ont été déjà entrepris par la promotion économique.

Si, dans une année, on réussit une implantation comme celle de Nespresso par exemple qui a engendré en une ou deux années 200 places de travail, tout le monde va dire que c'est grâce au DEWS. Evidemment, je suis à la recherche de telles réussites avec mon équipe et là, à un certain moment, tout peut changer d'un coup.

Alors, il importe quand même d'avoir une certaine stabilité dans nos organisations. Un organisme stable conforte, de toute évidence, ces entreprises qui veulent s'implanter et nos collaborateurs qui s'y engagent.

Alors, on ne peut pas parler d'inefficacité. Tout le monde s'investit pour obtenir de meilleurs résultats.

Dans ce sens, je vous remercie d'accepter cette prolongation, de ne pas abandonner cette collaboration avec nos partenaires de la Suisse romande. Evidemment, votre soutien à cette démarche ne m'empêchera pas – et c'est surtout aussi un mandat – de persévérer dans la volonté d'améliorer notre promotion exogène et celle du DEWS et de rechercher de meilleurs résultats, cela dans l'esprit de mon département qui se résume à PIDOR: piloter, intégrer, dynamiser, optimiser et résultats!

Merci.

Le président:

Nous sommes ainsi arrivés au terme de ce débat, nous allons pouvoir voter.

Je vous demande donc d'être attentifs.

Ainsi décidé par 86 voix contre 24 et 3 abstentions dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 12 décembre 2007.

Le président:

Je précise peut-être au moment où on l'approuve que figure dans ce texte un alinéa 3 qui a une incidence sur le budget 2008.

Il faudra donc être attentifs vendredi lors de l'approbation du budget que c'est un élément qui devra également être pris en compte puisqu'il y a là une diminution de 150'000 francs qui a été décidée aujourd'hui par cette approbation.

Je vous propose de revenir au projet de budget 2008.

10. PROJET DE BUDGET 2008: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2008: Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Le président:

J'invite le rapporteur Edgar Gottet à revenir au pupitre pour l'examen de ce budget.

Comme nous l'avons fait tout à l'heure, nous commençons par le Tableau I: amendements pour acceptation tacite, Monsieur le rapporteur.

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

Keine Änderungen.

Le président:

Il n'y a pas de modification, mais je précise quand même pour vous faciliter la lecture que deux amendements, les propositions 2.1 et 2.34, sont transmis dans le Tableau II que nous examinerons tout à l'heure et que toutes les autres propositions finalement sont acceptées tacitement.

Nous pouvons donc passer au **Tableau II**: amendements pour discussion et vote.

Amendement déposé par la Cofi demandant discussion / Vorschlag der Fiko zur Beratung

<p>2.1. Service de la Santé Publique</p> <p><u>Commission des finances par Philippe de-Preux</u></p>	<p>Dienststelle für Gesundheitswesen</p> <p><u>Finanzkommission durch Philippe de Preux</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>36 Subventions accordées</p> <p>Réduction du poste "subventions sans caractère d'investissements" de Fr. 2.1 mios, soit sur la subvention au RSV, soit sur la subvention pour hospitalisations hors canton.</p> <p>- 2'100'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>36 Eigene Beiträge</p> <p>Reduktion um Fr. 2.1 Mio. bei den Beiträgen ohne Investitionscharakter, entweder beim Beitrag für das GNW oder beim Beitrag für ausserkantonale Hospitalisationen</p> <p>- 2'100'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>
<p><u>Nouvelle proposition de la commission SAI</u></p> <p>Réduction de la subvention pour hospitalisation hors canton</p> <p>-1'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p><u>Neuer Vorschlag der Kommission GSI</u></p> <p>Reduktion des Beitrags für ausserkantonale Hospitalisationen</p> <p>-1'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

2.1. Vorschlag der Finanzkommission durch Philippe de Preux, 36 Eigene Beiträge, Reduktion um 2,1 Millionen Franken bei den Beiträgen ohne Investitionscharakter, entweder beim Beitrag für das GNW oder beim Beitrag für ausserkantonale Hospitalisationen. Dazu wird uns der Kommissionspräsident Philippe de Preux weitere Erklärungen abgeben.

Le président:

J'ai une demande de parole aussi du député Marc-Henri Gauchat.

Je la lui donne.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

La commission a discuté cette proposition de la commission des finances de retrancher 2,1 millions d'une manière qui n'est pas extrêmement claire. En effet, cette soustraction budgétaire se fait soit sur la subvention du RSV, ce qui signifie en fait pour le RSV un minus de 4,2 millions puisque, quand on supprime une subvention, il y a aussi la suppression des subventions des caisses maladie, ou alors on l'attribue aux subventions pour hospitalisations hors canton qui sont des hospitalisations que notre canton gère de manière extrêmement raisonnable avec trois médecins conseils qui examinent les demandes, et le canton n'est pas responsable, ne peut pas non plus tenir compte complètement dans son budget des différentes affections qui pourraient conduire des patients hors canton. Une greffe de foie coûte à peu près 500'000 francs au niveau des hôpitaux universitaires et le canton n'a aucun effet sur les tarifs hors canton.

C'est pourquoi la commission, dans un esprit d'économies, avait proposé de reporter le million de soustraction uniquement sur les hospitalisations hors canton dans le but de ne pas doubler la mise pour le RSV et aussi dans le but de se dire que le département pouvait, si le budget des hospitalisations hors canton était dépassé, venir avec un subventionnement et des crédits supplémentaires.

Je vous remercie de soutenir cette deuxième proposition.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Le RSV, qui a parfois tendance à se prendre pour Caliméro, n'est, loin s'en faut, pas dans le collimateur de la commission des finances. J'en veux pour preuve notre proposition de réduction de 2,1 millions pour le Département de la santé qui pourrait, tout en étant acceptée, ne pas le concerner.

Au péril de me répéter, la proposition de la commission des finances laisse l'appréciation finale à notre Exécutif, seul apte à prendre des décisions opérationnelles, tout en rappelant que les hospitalisations hors canton restent soumises parfois à des impératifs, comme cela est le cas pour les transplantations.

Pour en revenir au RSV, force est de constater que l'évolution de la subvention d'exploitation entre le budget 2007 et le budget 2008 présente une augmentation de 6,5%. Heureusement que cet organisme autonome n'est pas soumis aux mesures du décret sur les mesures structurelles.

Il est, dès lors, tout à fait conséquent que la commission des finances s'en inquiète, d'autant que les promesses d'économies d'échelles promulguées lors de la création ont passablement de peine à se concrétiser, bien que l'évolution du coût de la santé en Valais ne souffre pas de comparaisons intercantionales.

Le calcul de la subvention présenté à la commission thématique se basait sur la subvention 2007 majorée entre autres d'un manco prévisible 2007. Celui-ci, tel que décrit dans le rapport, contrevient pleinement à l'ordonnance sur les écarts d'activités qui prévoit que la participation définitive du canton est arrêtée une fois que l'activité de l'année est connue. Le cadre légal correct, basé sur une budgétisation 2008, qui a été présenté plus tard à la demande de la commission des finances, arrivait – est-ce le fruit du hasard? – au même montant de subventionnement, soit 189,6 millions.

Le RSV reproche régulièrement à la commission des finances son manque de communication à son égard alors même qu'il lui signifie clairement qu'elle n'a pas à intervenir dans le compte du RSV, mais se limiter uniquement à la part de subvention de l'Etat.

Que dire alors de la communication entre le RSV et le Service de la santé lorsque le RSV démontre, d'un côté, que l'augmentation des tarifs, le renforcement des disciplines et l'augmentation du CMI diminueront les hospitalisations hors canton et que le DSSE, de l'autre côté, présente une subvention pour hospitalisations hors canton en augmentation légère, je veux bien le concevoir? Si l'on applique la logique d'augmenter le CMI pour avoir de meilleurs spécialistes dans notre canton – ce qui est parfaitement souhaitable en soi et défendable –, il est cohérent que la subvention au RSV soit adaptée en conséquence, tout comme il est cohérent que celle destinée aux hospitalisations hors canton soit diminuée d'autant. Même si les hospitalisations hors canton, médicalement justifiées, doivent légalement être honorées même si le budget est dépassé, la diminution de cette enveloppe donne un signal clair vers une diminution des hospitalisations hors canton puisque nous mettons plus de moyens à disposition du RSV.

Ainsi, notre proposition n'a pas intégralement trouvé grâce auprès du Conseil d'Etat qui coupe – si vous me permettez l'expression – deux fois la poire en deux puisqu'il splitte la réduction budgétaire demandée par la commission des finances de moitié et qu'il scinde ensuite ce montant en deux tranches de 500'000 francs, respectivement en diminution de la subvention au RSV et celle aux hospitalisations hors canton.

La commission des finances, s'adaptant aux éléments nouveaux intervenant entre l'élaboration du budget et son traitement, même si ce procédé peut être discutable sous un aspect de pure technique comptable, se serait ralliée à l'acceptation partielle du Conseil d'Etat avant la connaissance de la prise de décision de la prise en charge des vaccins contre le virus Papilloma par les caisses maladie. En effet, cet élément nouveau qui, comptablement, concerne également la rubrique 36 Subventions accordées représentera une économie de 900'000 francs pour le canton. Le Service de la santé qui avait, en parfait état de cause, budgétisé ce montant comme détaillé en page 72 du projet de budget, pour la prise en charge de ce vaccin dans le cadre de la médecine scolaire n'en aura, dès lors, plus le besoin.

Ce n'est donc point une attitude bornée ou pointilleuse qui nous conduit à maintenir notre amendement initial, mais une simple et pure logique arithmétique puisque l'économie de la prise en charge du vaccin contre le Papillomavirus, additionnée à la proposition du Conseil d'Etat, représente quasiment la réduction du budget de la santé de 2,1 millions initialement déposée.

J'invite donc le Parlement à soutenir la commission des finances sur ce point au cas où le Conseil d'Etat ne pourrait suivre notre raisonnement. Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le président de la commission des finances.

Juste avant de donner la parole au chef du département, je veux quand même vous donner encore un résultat fort attendu venant de Berne de l'élection au Conseil fédéral, dernier poste à repourvoir.

Bulletins rentrés: 244; bulletins blancs: 49; bulletins nuls: 4; bulletins valables: 191; majorité absolue: 96.

Est élue M^{me} la conseillère fédérale Doris Leuthard avec 160 voix.

(Applaudissements)

Bien, Monsieur le conseiller d'Etat Thomas Burgener, nous revenons en Valais et je vous donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Au nom du Gouvernement, je vous prie de rejeter la proposition de la commission des finances.

Nous l'avons acceptée – le président de la commission des finances l'a dit à juste titre – à moitié. Cela veut dire que nous sommes d'accord de baisser le budget du Service de la santé publique d'un million et nous avons prévu de répartir ce million comme suit: 500'000 francs sur les hospitalisations hors canton et 500'000 francs sur le RSV.

La commission thématique, quant à elle, et sont président, le Dr Marc-Henri Gauchat, vient de le dire, a décidé de mettre un million sur les hospitalisations hors canton et de ne pas toucher au budget du RSV.

Alors, peut-être d'abord quelque chose concernant les hospitalisations hors canton. J'ai ici un tableau. On a prévu pour les hospitalisations hors canton au budget 2007, soit pour cette année, 16,95 millions, et on a prévu 17 millions pour 2008, presque le statu quo. Si nous pouvons le diminuer de 500'000 francs, cela dépendra bien sûr aussi des décisions de nos médecins-conseils. Si quelque chose est médicalement nécessaire, on ne peut pas refuser à une patiente ou à un patient valaisans de se faire opérer soit à Lausanne, soit à Berne, soit à Genève. Bien sûr, je peux discuter avec ces médecins-conseils d'être un peu plus sévères, mais, après, je vais envoyer les lettres des personnes touchées au président de la commission des finances.

Quant à la diminution au RSV, vous avez dit que vous aviez discuté la subvention octroyée au RSV, mais si vous diminuez la subvention, il va de soi que ce n'est pas le Service de la santé qui est directement touché, mais c'est directement le RSV qui est touché. Dans ce sens, je peux seulement vous inviter peut-être l'une ou l'autre fois à parler avec les responsables du RSV parce que, en outre, si on parle des tarifs, il y a les assureurs. Et des assureurs, vous en avez dans votre commission d'une manière permanente avec le vice-président de votre estimée commission, le député David Théoduloz, qui travaille pour le groupe Mutuel et qui défend là très bien les intérêts des assureurs. Je peux le dire, c'est

légitime. Si je dis cela, c'est seulement pour mettre un peu de clarté dans ce débat. Alors, je peux seulement vous inviter au fur et à mesure et pour les comptes et les budgets aussi à avoir un meilleur contact avec le RSV.

Il n'y a pas de proposition écrite concernant le vaccin Papillomavirus. C'est maintenant oralement que cela vient ici. Mais, je peux seulement dire que nous n'avons pas 900'000 francs, mais 872'000 francs dans le budget. Il faut dire qu'au niveau suisse, il est vrai qu'une décision de principe a été prise que ce sont les caisses maladie, les assureurs, qui paient le vaccin. Maintenant, ceux-ci mettent cela sous condition, et M. Couchepin nous l'a expliqué dernièrement à la Conférence des directeurs sanitaires, que le remboursement par les caisses ne se fera que dans le cadre des programmes cantonaux. Le canton du Valais a été l'un des premiers cantons, avec Genève et avec Bâle-Campagne, à mettre sur pied de tels programmes cantonaux. D'autres cantons pensent que ce n'est pas nécessaire de mettre en place des programmes cantonaux. Comme seul le vaccin est payé et pas l'acte lui-même, à ce moment-là, il manque de toute façon l'argent.

Alors, si vous deviez décider sur la diminution de 900'000 francs concernant ce vaccin, je dois dire que vous feriez la politique sur le dos de la santé des jeunes femmes dans notre canton, et cela je ne peux pas l'accepter.

Je peux inviter le Grand Conseil à suivre la proposition de la commission thématique, avec laquelle le Conseil d'Etat peut se déclarer d'accord.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons voter.

Nous avons donc une proposition de la commission thématique SAI de réduire d'un million la subvention pour hospitalisations hors canton. C'est finalement une proposition à laquelle se rallie le Conseil d'Etat, si j'ai bien compris, que nous allons opposer à la proposition de la commission des finances qui est donc de réduire de 2,1 millions le poste Subventions sans caractère d'investissement.

Tout le monde est bien au clair.

Nous votons.

Par 56 voix contre 54 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 2.1 de la commission des finances défendue par le député Philippe de Preux.

2.41. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<i>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</i>	<i>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</i>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Sous-objectif 1.1.3 (nouveau)	Politisches Teilziel 1.1.3 (neu)
Maintenir la qualité des soins par une présence optimale du personnel sur les lieux de soins	Die Pflegequalität durch eine optimale Präsenz des Personals an den verschiedenen Standorten aufrechterhalten
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

2.41 Dienststelle für Gesundheitswesen

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz, Leistungen, Politisches Ziel 1, Politische Teilziele 1.1.3 (neu). Die Pflegequalität durch eine optimale Präsenz des Personals an den verschiedenen Standorten aufrecht erhalten.

Die thematische Kommission weist diesen Vorschlag, der ohne finanzielle Auswirkungen ist, ab. Die Fiko lehnt ihn ebenfalls einstimmig (13 Stimmen) ab.

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

Dans un premier temps, j'aimerais **retirer la proposition 2.42**. C'est la seule qui pouvait avoir une incidence financière. Il s'agit de l'étude sur l'absentéisme.

En outre, il y a trop peu d'indicateurs à notre goût qui parlent de la satisfaction des travailleurs qui sont les principaux acteurs et qui subissent les contraintes notamment au niveau du travail de nuit qui contredit toutes les lois du bon sens et de la protection de la santé. Aussi, ça ne casse pas des briques, je veux dire, de nous donner des statistiques par établissement qui seraient un bon indicateur de la qualité des soins de manière indirecte...

Le président:

Je vous interromps, Madame la députée.

Pour qu'on soit bien au clair, nous traitons pour l'instant de la proposition 2.41. Vous avez fait plus ou moins l'amalgame avec les propositions 2.42 et 2.43 qui sont, certes, assez proches les unes des autres, mais vous maintenez de toute manière vos propositions sur les trois points?

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

La proposition 2.41, je la maintiens; la proposition 2.43 aussi.

Mais, la proposition 2.42, je la retire.

Je demande simplement que soient mises à la disposition de la commission des statistiques sur l'absentéisme au travail de manière détaillée.

Je vous remercie.

Le président:

Je vous remercie.

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer encore sur ces points?

On va les prendre successivement quand même.

La proposition 2.41 est maintenue.

Nous votons.

Par 86 voix contre 20 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.41 défendue par la députée Claudine Oggier.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

2.42. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Mesure prioritaire 17 (nouvelle)	Prioritäre Massnahme 17 (neu)
Etude sur l'absentéisme au travail	Studie zum Thema Arbeitsabsenzen
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Le président:

La proposition 2.42 est retirée.

2.43. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Indicateur (nouveau)	Indikator (neu)
Nombre de jours d'absence annuel au travail, par établissement	Anzahl Arbeitsabsenztage pro Jahr und Anstalt
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Le président:

Nous votons également la proposition 2.43.

Par 83 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.43 défendue par la députée Claudine Oggier.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

2.44. Service de la Santé Publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<i>Groupe GRL par René Constantin</i>	<i>GRL-Fraktion durch René Constantin</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges de Personnel	30 Personalaufwand
Suppression du montant en relation avec le poste de collaborateur économique chargé de la mise en œuvre de la loi sur la santé, dont notamment l'interdiction de fumer dans les lieux publics	Streichung des Betrags in Zusammenhang mit der Stelle des wirtschaftlichen Mitarbeiters, der für die Umsetzung des Gesundheitsgesetzes, insbesondere das Rauchverbot in öffentlichen Räumen, zuständig ist
A fournir précisément par le DSSE	Präzise Zahl muss vom DGSE geliefert werden
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Voir proposition 0.1	cf. 0.1
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

2.44 Dienststelle für Gesundheitswesen

Vorschlag von René Constantin, Finanzressourcen, 30 Personalaufwand, Streichung des Betrags in Zusammenhang mit der Stelle des wirtschaftlichen Mitarbeiters, der für die Umsetzung des Gesundheitsgesetzes, insbesondere das Rauchverbot in öffentlichen Räumen zuständig ist.

Präzise Zahl muss vom DHSE geliefert werden.

Beschluss der Kommission. Die Fiko weist darauf hin, dass dieser Vorschlag im Abänderungsvorschlag 0.1 bereits enthalten ist.

Le président:

Nous considérons que cette proposition est déjà admise, mais je vois tout de même une demande de parole du député Christophe Perruchoud sur ce point.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Ne pensez pas que le groupe radical-libéral ait pris en grippe – si vous me passez l'expression – le chef du département ou que nous cherchions à faire de la pharmacie, mais nous souhaitons simplement être cohérents.

En effet, dans le Service de la santé publique, nous avons été surpris par la création de ce nouveau poste afin de mettre en œuvre la loi sur la santé en lien notamment avec l'interdiction de fumer dans les lieux publics. A ce stade, je n'invente rien puisque cela ressort du très intéressant rapport de la commission de gestion sur l'évolution de l'effectif du personnel de l'Etat du Valais de novembre 2007.

Dans ces travées, cet important volet de la loi sur la santé n'a pas trouvé grâce et cette interdiction de fumer a été reportée dans l'attente de la législation fédérale.

Dès lors, il nous est apparu inopportun d'augmenter l'effectif du service concerné; raison pour laquelle vous avez été saisis de cet amendement.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat a partiellement admis notre requête puisque ce poste a diminué de 50% et devient un demi-poste auxiliaire.

Une nouvelle fois, je crois savoir que ce Parlement, dans sa majorité du moins, a souhaité qu'au lieu de nouveaux postes d'auxiliaires, des solutions de transferts internes soient privilégiées.

Dès lors, le groupe radical-libéral maintient sa demande de suppression du poste dans son entier et invite le Grand Conseil à en faire de même.

Certains prétendront peut-être qu'au regard du montant que ce demi-poste représente, mon intervention n'a que peu de sens et que la solution intermédiaire convient très bien. A celles ou ceux-là, je me permettrai tout de même de répondre que, premièrement, il est un peu trop facile de diviser par deux les propositions d'amendement et que c'est un mauvais calcul qui ne devrait pas devenir une habitude (on en a eu la preuve tout à l'heure avec la commission des finances) et, deuxièmement, si chaque fois qu'une nouvelle loi est votée, il faut compter la création de postes de collaborateurs scientifiques, les effectifs de l'Etat n'ont pas fini de gonfler et, enfin pour ne pas allonger, des mesures structurelles ont été décidées par ce Parlement et qu'il est bon que l'on s'en souvienne de temps en temps.

Je demande donc le vote et vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je ne sais pas si M. le chef du département peut nous éclairer surtout sur l'enjeu réel puisqu'il semble que, là, il y ait une petite ambiguïté.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Il est clair que lorsque l'on établit un budget, cela se fait peut-être au moment où, au niveau fédéral, toutes les décisions ne sont pas encore prises. Vous dites à juste titre que la

commission thématique a décidé de mettre au frigo le projet de loi contre la fumée passive que nous avons décidé au niveau du Conseil d'Etat, il y a quelque temps déjà, parce que la commission veut attendre les décisions du Conseil aux Etats et du Parlement fédéral à ce sujet.

Ce poste n'était bien sûr pas prévu que pour le contrôle de l'application de la loi sur la fumée passive. La nouvelle loi sur la santé impliquera aussi d'autres tâches, par exemple celles de la commission qui devra suivre les incidents à l'intérieur des hôpitaux. Mais, cette loi a aussi un certain retard. La commission du député Markus Truffer va siéger lundi prochain pour éventuellement déjà arrêter la position de la commission de manière définitive et après la loi sera votée au mois de février. Il y a un délai de trois mois pour le référendum. A ce moment-là, on verra si on peut mettre cette loi en vigueur au 1^{er} juillet ou seulement au début 2009.

Sur la base de ces déclarations, le Conseil d'Etat a été d'accord de réduire au niveau du personnel ce poste.

Moi, je ne vois pas où il y a de la difficulté, Monsieur le député.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Notre demande de suppression est présentée sur un poste entier.

Après les débats qu'il y a eu sur le budget, il reste tout de même un demi-poste d'auxiliaire et c'est cela que nous contestons.

Le président:

Monsieur le député, je ne sais pas si on comprend les choses de la même manière.

Moi, j'avais compris qu'on avait réduit à la proposition 0.1 la moitié d'un montant global de 1,3 million, qu'on avait donc finalement réduit à 675'000 francs. C'est à cela qu'on fait allusion, je crois.

Cela ne veut pas dire que c'est la moitié des différents postes qui pourraient être concernés. J'imagine que si ce montant n'a plus lieu d'être, il sera supprimé intégralement dans le cadre de ces 675'000 francs qui seront réduits.

Alors, est-ce qu'on comprend les choses de cette manière?

M. le président de la commission des finances, qui a peut-être une vision plus pointue du poste qui va être réduit, devrait peut-être nous le préciser, mais j'ai déduit, surtout après l'intervention du chef du département, que manifestement ce montant ne se justifie plus en 2008. Donc, à mon avis, cela donne satisfaction à la proposition du député Christophe Perruchoud.

Je demande au président de la commission des finances de donner son point de vue à ce sujet.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

La commission des finances s'est prononcée favorablement pour cette proposition de réduire ce poste.

Après coup, on se rend compte effectivement dans la prise de position du Conseil d'Etat qu'il y a un demi-poste seulement qui disparaît.

Donc, il y a effectivement une ambiguïté qui n'est pas très claire.

Le président:

Je comptais sur vous pour nous aider à éclaircir..., évidemment, tout cela s'épaissit!

Monsieur le chef du département, finalement, vous comptez maintenir un poste à temps partiel, à ce moment-là, nous devrions voter; sinon, si vous admettez qu'il y a...

Je vous cède la parole.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Il y avait, au Service de la santé, deux postes: un à l'organigramme (celui qui n'est pas contesté) et l'autre qui était prévu comme auxiliaire.

Nous avons effectivement décidé, au niveau du Conseil d'Etat, de réduire ce poste de moitié.

Maintenant, c'est au Parlement de prendre une décision.

Le président:

Ah!, cela devient plus clair! Merci.

Il s'agit donc effectivement de se déterminer et, en ce sens, je dirai que je suis un peu emprunté pour reprendre la position de la commission des finances puisqu'il semble qu'elle avait fait une autre interprétation.

Je redonne la parole au président de la commission des finances.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Une interprétation peut-être personnelle.

Du moment que le poste est accepté en intégralité, cela voudrait dire que la proposition du Conseil d'Etat de réduire de 6,5 postes passe à 7 – si je prends le décompte d'après le tableau.

Donc, comme vous venez de dire que vous acceptiez de réduire l'intégralité du poste, on arrive à 7 dans ce décompte..., non, il faut qu'on se prononce sur cette moitié.

Le président:

Je voudrais pouvoir m'appuyer sur une position claire de la commission des finances!

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Réduction totale de ce poste!

Le président:

Voilà, je m'excuse, c'était un petit peu compliqué, mais on est obligé de faire cet exercice pour être bien d'accord sur ce qu'on vote.

Ce qui veut dire qu'en fait, la commission des finances est d'accord avec la proposition de suppression du montant faite par le député Christophe Perruchoud ou par le député René Constantin en l'occurrence.

Donc, finalement, il ne me reste plus qu'à opposer ce point de vue à celui du Conseil d'Etat qui semblent différents. On est bien d'accord? Parfait.

Mesdames et Messieurs les députés qui, en accord avec la commission des finances, proposent de supprimer ce montant en relation avec ce poste de collaborateur économique, etc., s'expriment en appuyant sur la touche verte.

Celles et ceux qui veulent maintenir ce demi-poste appuient sur la touche rouge.

Le vote est lancé.

Par 69 voix contre 33 et 4 abstentions, vous avez suivi l'avis de la commission des finances.

2.45. Service de la santé publique	Dienststelle für Gesundheitswesen
<u>Groupe SPO/Alliance de gauche par Susanne Hugo-Lötscher</u>	<u>SPO/Linke Allianz Fraktion durch Susanne Hugo-Lötscher</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées (GP 11 Promotion, prévention)	36 Eigene Beiträge (PG 11 Gesundheitsförderung, Prävention)
Augmentation du montant de la rubrique 364 Santé scolaire. Evaluation de la vaccination	Erhöhung der Summe von Rubrik 364 Schulmedizin für Impfstudien
+ 50'000.-	+ 50'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement :	Behandlungsvorschlag :
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

2.45 Dienststelle für Gesundheitswesen

Vorschlag der SPO/Linke Allianz durch Susanne Hugo-Lötscher, Finanzressourcen, 36 Eigene Beiträge (PG 11 Gesundheitsförderung, Prävention).

Erhöhung der Summe von Rubrik 364 Schulmedizin für Impfstudien + 50'000 Franken.

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 11 zu 0 Stimmen und 2 Enthaltungen. Der Vorschlag ist vom Staatsrat und von der thematischen Kommission abgelehnt worden. Letztere ist der Meinung, dass nicht die Dienststelle für die Auswertung der Wirkung der Impfung zuständig ist. Die Fiko folgt diesem Ablehnungsvorschlag.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Durch die Impfungen und die Investitionen des Kantons in Impfungen konnten in den letzten Jahrzehnten viele gesundheitliche Schäden bei Menschen vermieden werden. Eindrücklich ist der Erfolg der Impfkampagnen zum Beispiel bei der Kinderlähmung oder beim Keuchhusten. Neu engagiert sich der Kanton ja auch bei der Impfung gegen Gebärmutterhalskrebs. Solche Impfungen sind aber nicht nur ein Segen, sie können auch ein Risiko darstellen. Besonders in den ersten Jahren ihrer Anwendung sind die Wirkungen von Impfungen zu wenig bekannt und erforscht. Bei jeder Impfung können Nebenwirkungen

auftreten und im schlimmsten Fall kann es soweit kommen, dass Nebenwirkungen mehr Schaden anrichten als die Krankheit gegen die geimpft wurde. Diese Nebenwirkungen treten aber oft erst nach einigen Wochen und Monaten auf und manchmal werden sie zu spät als solche erkannt.

Da sich der Staatsrat entschieden hat die neue Impfkampagne gegen Gebärmutterhalskrebs einzuführen, möchten wir ihm mit diesem Budgetantrag die nötigen Mittel geben, um parallel dazu auch eine Impfstudie über die Wirkung und die Nebenwirkungen dieser Impfung bei den im Kanton Geimpften in Auftrag zu geben. Erst dadurch ergibt sich ein umfassendes Bild von der Wirksamkeit einer solchen Impfkampagne.

Danke.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Ich bitte Sie, diesen Vorstoss abzulehnen. Selbstverständlich gibt es immer impfkritische Kreise und Ärztinnen und Ärzte, die neuen Impfungen entgegenwirken, aber man kann nicht meinen, dass man im Kanton Wallis eine Studie machen kann um zu schauen, ob diese Impfung Wirkung zeigt oder nicht, nachdem sie in anderen Ländern und in ganz Europa und quasi weltweit angewandt wird. Der Nutzen dieser Impfung wird effektiv von niemandem bestritten. Aber es stimmt, dass natürlich alle Impfungen gewisse Nebenwirkungen haben können, aber ob sie wirkt in Bezug auf das was das Ziel ist dieser Impfung, nämlich eben diesen Gebärmutterhalskrebs zu verhindern, das kann man sowieso nicht in einem Jahr eruieren. Deshalb werden wir selbstverständlich in Zusammenarbeit mit den Schulärzten – falls wir aufgrund des zusammengestrichenen Budgets überhaupt noch die Möglichkeit haben – diese Impfungen machen. Das muss ich jetzt mit der Regierung besprechen und im Staatsrat abklären, ob wir diese Impfungen durchführen und auch das Geld dazu organisieren können, d.h. wenn wir mit den Kassen schweizweit eine Lösung finden, in diesem Fall werden die Impfungen gemacht. Dann können wir in Zusammenarbeit mit den Schulärzten schauen, ob es auch schon bei der Verabreichung der Impfung zu Problemen kommt. Ich habe von einem Kinderarzt gehört, dass es effektiv bei zwei, drei Personen in Visp Probleme gab als diese geimpft wurden. Aber das heisst nicht, dass diese Impfung grundsätzlich in Frage gestellt werden kann. Ganz im Gegenteil, der Nutzen wird anerkannt. Hingegen ist der Preis des Impfstoffes viel zu hoch und auf schweizerischer Ebene konnte ich dort als Preisdrücker wirken, d.h. zusammen mit dem Kantonsarzt und der Liga. Wir haben einen Preis unter 600 Franken für einen Impfstoff, der sonst für drei Verabreichungen über 800 Franken gekostet hätte.

Le président:

Nous allons voter sur cet amendement.

Par 91 voix contre 17 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.45 défendue par la députée Susanne Hugo-Lötscher.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

2.46. Service de l'action sociale	Dienststelle für Sozialwesen
<i>Groupe CSPO par Graziella Walker Salzmann</i>	<i>CSPO-Fraktion durch Graziella Walker Salzmann</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements propres	50 Eigene Investitionen
Supprimer et reporter sur le Service de l'informatique (en lien avec la proposition 1.52)	Streichen und Verschiebung in die Dienststelle für Informatik
- 1'005'000.- (<i>remarque : le montant exact est de 1'055'000</i>)	- 1'005'000.- (<i>1'055'000</i>)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté (en lien avec la 1.52)	Angenommen (cf. 1.52)
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

2.46 Dienststelle für Sozialwesen

Dieser Vorschlag wurde zurückgezogen.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Effectivement, cette proposition est retirée puisqu'elle est en lien avec la proposition 1.52 que nous avons déjà traitée.

2.34 Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<i>Commission EE par J.-R. Coudray</i>	<i>Commission VE durch J.-R. Coudray</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
56 Subventions accordées	56 Eigene Beiträge
Augmentation en faveur du domaine du bâtiment et de la promotion des énergies renouvelables (P1201)	Erhöhung im Bereich Gebäude/Förderung der erneuerbaren Energien (P 1201)
+ 900'000.-	+ 900'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

2.34 Dienststelle für Energie und Wasserkraft

Vorschlag der Kommission VE durch Grossrat Coudray, Finanzressourcen, 56 Eigene Beiträge, Erhöhung im Bereich Gebäude/Förderung der erneuerbaren Energien (P1201) + 900'000.

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 8 zu 3 Stimmen und 3 Enthaltungen.

Dieser Vorschlag ist von der thematischen Kommission und vom Staatsrat abgelehnt worden. Die Fiko schlägt ebenfalls die Ablehnung vor, weil dieser Bereich bereits im Budget enthalten ist.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Je veux défendre cette proposition qui a été faite à l'unanimité de la commission de l'économie et de l'énergie pour les raisons suivantes et concernant justement la promotion des énergies renouvelables.

Il faut, tout d'abord, constater que le sous-objectif 1 dans le budget précise ceci: "Promotion des énergies indigènes et renouvelables".

Lorsque nous avons consulté le budget, nous avons constaté que, pour 150 communes, nous avons à disposition 150'000 francs seulement pour les énergies renouvelables et surtout la promotion, ce qui fait à peine 1'000 francs par commune.

Pour MINERGIE, nous avons 200'000 francs, ce qui équivaut à 70 centimes par citoyen – ce que nous trouvons également insuffisant.

Pour les énergies renouvelables pour les privés, nous avons un montant de 200'000 francs, que nous avons estimé être peu par rapport à l'ensemble du budget.

Il faut savoir aussi que le solaire et l'éolien sont en hausse et d'actualité, MINERGIE également. On a vu que, à travers les projets qui prolifèrent dans le canton, nous avons toujours de plus en plus de demandes.

Il faut aussi se poser des questions et devenir un petit peu inventif au moment où le prix du baril du pétrole est à 100 dollars.

Ensuite, j'ai compté, depuis 2007, les interventions qui ont eu lieu au niveau du Parlement: 3 motions, 7 postulats, 4 interpellations, une question écrite, une résolution, 2 interventions à l'Heure des questions, tous sur le sujet des énergies renouvelables et tendant à les favoriser.

Alors, c'est une question de cohérence ici dans ce Parlement entre les paroles et les actes; raison pour laquelle je vous demande de soutenir cet amendement.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Mon collègue et colistier Jacques-Roland Coudray parle de cohérence; je resterai sur le même thème et je rappellerai simplement la phrase que j'ai dite hier après-midi: L'assentiment du Conseil d'Etat à la réduction budgétaire de 5 millions ne doit pas être annihilé par l'accession à des amendements allant dans le sens opposé. J'en appelle ici à la responsabilité et à la cohérence du Parlement eu égard aux propositions que nous allons traiter d'ici à la fin de la session.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je me trouve dans une situation un peu désagréable, n'est-ce pas, parce que c'est la commission thématique qui, à l'unanimité, veut accorder 900'000 francs.

Nous avons bien sûr beaucoup de sympathie pour cette proposition au niveau du Conseil d'Etat, mais comme nous avons dû chercher où nous voulions aller en direction de la commission des finances, en même temps et par cohérence effectivement, nous n'avons pas pu accepter des propositions qui vont dans le sens inverse.

Ici, je dois bien sûr défendre la position du Gouvernement.

Mais, c'est pour moi quand même un signal très clair: si la commission thématique veut nous donner des moyens supplémentaires, il faudra prévoir, pour le budget 2009, ces montants supplémentaires et, après, on verra dans le processus budgétaire quel sera le résultat pour le budget 2009.

Ce que je dis maintenant, das gilt natürlich auch für den Antrag von Frau Schmidhalter, der dann als nächster behandelt wird. Wir können nicht – so sympathisch dieser Antrag auch sein mag – von der Regierung aus der Fiko mit ein paar Millionen entgegen kommen und auf der anderen Seite dann wieder Anträge annehmen, die in die andere Richtung abzielen. Aber es ist doch ein Hinweis von der thematischen Kommission, auch von der SPO Gruppe und der Linken Allianz insgesamt, dass man in diesem Bereich mehr machen kann. Es stimmt, wenn man etwas mehr Geld zur Verfügung hat, kann man etwas mehr machen.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons donc une proposition sur laquelle nous devons voter.

Par 59 voix contre 50 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.34 de la commission EE défendue par le député Jacques-Roland Coudray.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

2.47. Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Dienststelle für Energie und Wasserkraft
<i>Groupe SPO/Alliance de gauche par Doris Schmidhalter-Näfen</i>	<i>SPO/Linke Allianz durch Doris Schmidhalter-Näfen</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
56 Subventions accordées (GP12)	56 Eigene Beiträge (PG12)
Promotion des énergies solaire et éolienne	Förderung von Solar- und Windenergie
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement :	Behandlungsvorschlag :
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

Hr. Grossrat Edgar Gottet (CSPO), Berichterstatter der Finanzkommission:

2.47 Dienststelle für Energie und Wasserkraft

Vorschlag der SPO/Linke Allianz durch Doris Schmidhalter-Näfen, Finanzressourcen, 56 Eigene Beiträge (PG12) Förderung von Solar- und Windenergie, + 500'000 Franken.

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 10 zu 2 Stimmen und 1 Enthaltung.

Der Vorschlag des Staatsrats und der thematischen Kommission wurde abgelehnt. Die Fiko schliesst sich dieser Meinung an.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je fais encore une petite interruption, en principe la dernière par rapport aux informations venant de Berne.

Il s'agit maintenant du poste de responsable de la Chancellerie.

Bulletins délivrés: 246; bulletins blancs: 2; bulletins valables: 244; majorité absolue: 123.

Est élue Chancelière de la Confédération M^{me} Corina Casanova avec 124 voix.

Ont obtenu des voix:

M^{me} Nathalie Falcon: 64 et M. Markus Seiler: 52.

(Applaudissements)

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Auch ich verteidige meinen Antrag mit Vehemenz.

Alle Welt spricht von erneuerbaren Energien. Die Angst um Lücken in der Energieversorgung geht um und die Atomlobby meint, aus diesen Ängsten ihren Nutzen zu ziehen. Wir sind nach wie vor überzeugt, dass die herbei geschworene Stromlücke mit Alternativenergie und Stromeffizienz zu schliessen ist. Wir müssen alles daran setzen, die erneuerbaren Energien zu favorisieren.

Für uns hat dieses Ziel erste Priorität.

Neben der Wasserkraft hat das Wallis auch beste Voraussetzungen um die Solar- und Windenergie zu nutzen. Fangen wir ernsthaft damit an.

Wir haben klare Vorstellungen wofür die verlangten 500'000 Franken einzusetzen sind. Der Staat muss die Standortgemeinden, welche für Windenergie vorgesehen sind, eng begleiten und unterstützen und dafür sorgen, dass die Windenergie nicht ausserkantonale verkauft wird. Privatpersonen, welche Eigeninitiative entwickeln und Solarenergie zum Eigenverbrauch, aber auch zum Verkauf produzieren wollen, müssen gut begleitet und unterstützt werden. Sie müssen in Zukunft einfachere Bewilligungsverfahren und interessante finanzielle Anreize vorfinden. Seine eigene Solarenergie zu produzieren muss so einfach werden wie sein eigenes Haus zu bauen.

Wir sind total gegen Atomstrom. Durch Atomstrom produzieren wir tagtäglich hoch giftigen Abfall, obwohl wir nicht wissen wohin damit.

Wasser-, Wind- und Sonnenenergie ist eine Alternative dafür. Nutzen wir dieses Potenzial.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE):

Juste pour apporter une rectification matérielle par rapport à ce qu'a dit le rapporteur tout à l'heure.

La commission de l'économie et de l'énergie n'a pas refusé cette proposition; elle a tout simplement demandé de la retirer au profit de la commission qui va dans le même sens avec un budget plus important.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je crois que, effectivement, c'était bien d'apporter cette précision; c'est bien enregistré.

Monsieur le président de la commission des finances?

Non.

Monsieur le chef du département?

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Es wurde gesagt, dass wir endlich ernsthaft mit erneuerbaren Energien anfangen sollten. Aus dem könnte man ja ableiten, dass wir bis jetzt nichts gemacht hätten, was natürlich nicht stimmt.

Was die Windenergie anbelangt, da haben Sie vollkommen Recht. Das machen wir schon und wir begleiten diese Projekte, die die Gemeinden aufgestellt haben. Wir hatten mit den Verantwortlichen von Oberwald eine Sitzung. Ich habe letztthin eine Delegation von Savièse empfangen, die auch ein Projekt oben auf dem Sanetsch auf die Schiene bringt. Diese Arbeit machen wir schon. Was die Solarenergie anbelangt, muss man sehen, dass im Verlaufe des nächsten Jahres das neue Energiegesetz in Kraft treten wird, wo es eine Einspeisevergütung gibt, d.h. die finanziellen Anreize werden gut sein. Da kommt der Bund allerdings spät. Wenn wir mehr Mittel hätten könnten wir vom Kanton natürlich auch noch etwas drauf geben und so gesehen, wie bereits gesagt, ist dieser Antrag durchaus sympathisch. Aber der Staatsrat lehnt ihn aus Kohärenzgründen trotzdem ab.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter.

Par 64 voix contre 50 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2.47 du groupe SPO défendue par la députée Doris Schmidhalter-Näfen.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

Voilà, nous en avons terminé avec les travaux de ce matin.

Avant de vous libérer, je vous donne l'heure de notre rendez-vous pour la reprise des travaux: ce sera donc à 14 heures.

Je vous souhaite un très bon appétit.

La séance est levée à 12 h 05.

Séance de relevée du mercredi 12 décembre 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 14 heures.

Ordre du jour:

Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

1. Postulat de la députée Claudine **OGGIER** (PS/AdG) et cosignataires concernant: Le Valais pionnier (14.03.2007) (2.088)
Postulat von Grossrätin Claudine **OGGIER** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: das Wallis in der Vorreiterrolle (14.03.2007) (2.088)
2. Postulat du député (suppl.) René **LORETAN** (CVPO) et cosignataires concernant le bilinguisme au Centre hospitalier du centre du Valais (CHCVs) (14.03.2007) (2.091)
Postulat von Grossrat (Suppl.) René **LORETAN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Zweisprachigkeit im Spitalzentrum Mittelwallis (CHCVs) (14.03.2007) (2.091)
3. Postulat du député Alain **DE PREUX** (PDCC) concernant: pour une définition adaptée à la réalité de notre canton du revenu pris en compte dans la détermination de la rente AI (15.03.2007) (2.092)
Postulat von Grossrat Alain **DE PREUX** (PDCC) betreffend: für eine Definition des für die Festlegung der IV-Rente massgebenden Einkommens, die den Gegebenheiten in unserem Kanton entspricht (15.03.2007) (2.092)

Entrée en matière

4. Projet de loi sur le tourisme

Eintretensdebatte

Entwurf zum Gesetz über den Tourismus

Traitement / Behandlung: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

5. Motion des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant une destination unique pour le tourisme valaisan (13.12.2005) (4.023)
Motion der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend eine einheitliche Destination für den Walliser Tourismus (13.12.2005) (4.023)

Le président:

Je sais que la reprise est parfois un petit peu difficile en début d'après-midi et qu'il y a encore quelques sièges qui sont vides, mais j'espère qu'ils vont se remplir tout soudain.

Je pense que nous devons tenir notre horaire.

Je vous invite donc à reprendre nos travaux pour cette séance de relevée.

Traitements / Behandlungen:

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) /
Department für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

1. POSTULAT

**de la députée Claudine Oggier (PS/AdG) et cosignataires concernant: Le
Valais pionnier (14.03.2007) (2.088)**

POSTULAT

**von Grossrätin Claudine Oggier (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden
betreffend: das Wallis in der Vorreiterrolle (14.03.2007) (2.088)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse donnée par le Conseil d'Etat qui nous a été distribuée.

Je me tourne vers l'intervenant pour savoir si elle est satisfaite de cette réponse.

C'est le cas.

Je considère donc que ce point est traité et que ce postulat est en main du Conseil d'Etat pour qu'il lui donne une bonne suite dans sa mise en œuvre.

2. POSTULAT

**du député (suppl.) René Loretan (CVPO) et cosignataires concernant le
bilinguisme au Centre hospitalier du centre du Valais (CHCVs)
(14.03.2007) (2.091)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Zweisprachigkeit im Spitalzentrum Mittelwallis (CHCVs)
(14.03.2007) (2.091)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ici aussi, ce postulat est accepté dans le sens de la réponse donnée par le Conseil d'Etat.

Je regarde du côté de l'intervenant.

Je ne vois personne qui se manifeste.

Je considère donc que ce postulat a trouvé la réponse souhaitée et qu'il pourra être mis en œuvre par le Conseil d'Etat tel que mentionné dans sa réponse écrite.

3. POSTULAT

du député Alain de Preux (PDCC) concernant: pour une définition adaptée à la réalité de notre canton du revenu pris en compte dans la détermination de la rente AI (15.03.2007) (2.092)

POSTULAT

von Grossrat Alain de Preux (PDCC) betreffend: für eine Definition des für die Festlegung der IV-Rente massgebenden Einkommens, die den Gegebenheiten in unserem Kanton entspricht (15.03.2007) (2.092)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est rejeté par le Conseil d'Etat qui explique, dans sa réponse écrite, qu'en fait, il ne dépend pas de la compétence du Conseil d'Etat.

Mais, je donne sans autre la parole à l'auteur du postulat.

M. le député Alain de Preux (PDCC):

A une question complexe et technique posée dans le postulat, la réponse formulée par le Conseil d'Etat est également très pointue et quelque peu hermétique pour quelqu'un qui n'est pas spécifiquement engagé ou concerné par le problème.

De quoi s'agit-il?

Je ne vais pas revenir sur la formulation du postulat, ni même sur mon évocation lors du dépôt de ce postulat, mais dire qu'il s'agit de prendre en compte des revenus réalistes pour les citoyens de notre canton lors d'une situation de l'octroi d'une rente AI.

Je crois que je ne vais pas m'étendre plus avant.

Ce qu'il est important de savoir, c'est qu'il s'agit ici de personnes qui sont en difficulté et qui nécessitent une prise en compte particulière et spécifique en regard aux conditions particulières de notre canton.

A cette problématique, il est répondu que l'Etat du Valais n'est pas compétent en la matière, que le Tribunal fédéral ne trouve aucune raison à effectuer cette évaluation et que nous n'avons pas à influencer sur la pratique de l'Office cantonal AI du Valais.

Si je peux comprendre que le Tribunal fédéral se sente éloigné de notre beau pays, que l'Office cantonal AI du Valais concerné s'en tienne aux normes et autres dispositions en vigueur pour son fonctionnement, nous pouvons attendre de notre Exécutif une prise en compte de cette doléance légitime ou pour le moins qu'il enjoigne les organes fédéraux à effectuer cette nouvelle calculation, une calculation spécifique qui correspondra au Valais.

Merci pour votre soutien et votre attention.

Le président:

Je ne sais pas si, du côté du Conseil d'Etat, il va se trouver quelqu'un pour y répondre..., bien sûr, Monsieur le chef du département Thomas Burgener, vous avez la parole.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Effectivement, Monsieur le député Alain de Preux, vous avez repris une question qui a déjà été posée, il y a quatre ans, voire quatre ans et demi, par votre collègue André Quinodoz. Cette question et la revendication, je dois le dire, sont quelque part justifiées.

Il faut toutefois savoir que l'Office AI est sous la haute surveillance du Conseil d'Etat. Il y a un conseil de surveillance que je préside. M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina est membre de ce conseil. Nous avons seulement une surveillance, je dirai, administrative. Mais, pour tout ce qui est factuel, à savoir pour tout le travail qu'il effectue dans le cadre du calcul des rentes, etc., l'Office AI doit appliquer la législation fédérale et, de ce fait, il est sous le contrôle de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

De temps à autre, je reçois des lettres de citoyennes et de citoyens qui disent: est-ce que vous ne pourriez pas faire en sorte que l'Office AI m'octroie une rente, qu'il l'augmente ou qu'il ne la réduise pas, etc.? Si je n'ai pas une procuration de cette personne, je n'ai même pas accès à ses dossiers parce que ce n'est pas un service de l'Etat, c'est une institution quelque part de la Confédération; mais, comme il y a des Offices AI dans tous les cantons, il y a une certaine surveillance administrative de la part des cantons.

Il y a déjà eu de tels cas et de telles décisions de l'Office AI qui ont été attaqués devant le Tribunal fédéral. Ce dernier a tranché dans le sens de la législation fédérale.

Si on veut changer et faire quelque chose conformément à votre demande, nous pourrions, la prochaine fois que nous rencontrerons les parlementaires fédéraux valaisans, leur soumettre le problème pour qu'ils essaient d'opérer un changement de la législation AI, de sorte que le Tribunal fédéral ne soit pas contraint d'appliquer une législation qui, effectivement, a quelques effets qui ne sont pas bons.

Dans ce sens, même si nous avons dit qu'il n'est pas de notre compétence de dire à l'Office AI de calculer les rentes d'une autre manière, nous n'avons pas la capacité de le contraindre et, de toute façon, il serait repris quelque part par le Tribunal fédéral. Mais si c'est dans le sens d'intervenir au niveau fédéral, bien sûr, je suis prêt à écrire une lettre ou à prendre contact avec la délégation des parlementaires fédéraux valaisans.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je regarde du côté de l'intervenant si cette réponse lui donne satisfaction ou s'il demande à ce que l'on procède au vote – ce qui est le cas.

Nous allons donc procéder au vote puisque ce postulat est rejeté avec les explications que vient de nous fournir M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

Par 75 voix contre 28 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.092 du député Alain de Preux.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour une mise en œuvre qui semble un petit peu difficile, mais, enfin, on a compris que M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener n'avait pas de mauvaise volonté non plus. Il trouvera une formule pour y donner suite d'une manière ou d'une autre.

Nous arrivons ainsi au point 4 de l'ordre du jour, c'est le point chaud de la journée, si ce n'est celui de la semaine: le projet de loi sur le tourisme, très attendu, qui va probablement nous occuper une bonne partie de cet après-midi.

Je profite pour saluer à la tribune plusieurs responsables du tourisme valaisan, en particulier le directeur et le directeur-adjoint de Valais Tourisme, le chef du Service de l'économie, le responsable de Valais Excellence, le président des guides, etc., enfin, je crois que presque tout le monde s'y reconnaît.

Cela veut bien dire que ce débat est attendu et je me réjouis de l'ouvrir.

Entrée en matière

4. PROJET DE LOI sur le tourisme

Eintretensdebatte

ENTWURF ZUM GESETZ über den Tourismus

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für
Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Présidente: Marylène Volpi Fournier / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Le projet de loi sur le tourisme peut clairement se subdiviser en deux parties:

- la première ou partie générale décrivant les mesures organisationnelles de la loi et
- la deuxième décrivant les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces mesures.

La première partie, stratégiquement la plus importante, permet de dégager les lignes de force de ce nouvel outil au service du tourisme valaisan qui ont pour noms professionnalisme, qualité, efficacité, organisation et clarification des rôles. L'accroissement de la valeur ajoutée ne passe que par le professionnalisme et la qualité et suppose un immense respect de notre principal outil de travail, notre fabuleux canton. La charte du développement durable, adoptée par le Grand Conseil en 1998 déjà, permet, dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources, de fixer les orientations fondamentales de notre développement touristique. L'efficacité du système trouve son expression dans la mise en place d'une organisation rationnelle définissant l'activité et le rôle de chacun.

La deuxième partie sous-tend totalement la première, dont elle est garante de la réalisation. Six taxes et un impôt, soit une ponction par jour de la semaine, ce qui tendrait à démontrer que, dans le tourisme, on travaille aussi le dimanche.

Chers collègues, l'une des grandes chances du tourisme valaisan, c'est la nouvelle loi sur le tourisme. L'un des grands dangers qui guette le tourisme valaisan, c'est la nouvelle loi sur le tourisme.

Cette intervention en forme de cri du cœur que j'ai relevée dans l'un des nombreux débats qui ont animé la république durant ces dernières semaines résume la situation avec humour, certes, mais avec beaucoup de bon sens.

En clair, la loi ne doit pas être un carcan étatique, fournissant la table et le gîte à ceux dont ce serait justement la charge. Elle ne doit pas non plus donner au politique une compétence de plus, je n'ai pas dit de trop, dont il ne saurait que faire. Elle doit être au service du seul tourisme et non de ceux qui le gèrent.

La loi est un cadre clarifiant la tâche des acteurs, consacrant leur indispensable implication dans la décision, définissant les structures de leur organisation et fixant les principes généraux de financement ainsi que d'affectation et d'attribution des fonds.

Globalement, le projet répond à l'attente du groupe PDCC qui veut voir dans les améliorations structurelles qu'il présente un premier pas dans une bonne direction. Le nombre de régions proposé par le législateur fait figure de compromis et a déjà fait couler beaucoup d'encre. Une région unique, 3, 9 ou 12 régions: il faudra encore beaucoup de salive et de sueur, y compris au groupe PDCC, avant de trouver le dénominateur commun, la formule magique et son mode d'application. Le groupe PDCC s'interroge également sur le mode de gestion des régions. L'article 8 parle d'une société anonyme, sans précision des buts, sans fixer ses compétences, ni l'étendue de ses responsabilités. Quelques garde-fous financiers seraient les bienvenus et le groupe PDCC attend des explications de la première commission ou, à défaut, s'en remettra à la clairvoyance d'analyse de la deuxième commission.

Finalement, le schéma d'organisation est clair, mais compliqué et il nécessitera sans doute quelques aménagements, mais surtout beaucoup de patience et d'énergie avant d'être opérationnel; une fois en place, il constituera une base nouvelle, à la fois solide et, comme nous l'a assuré le chef du département, évolutive.

Parmi les amendements proposés par le groupe PDCC dans la partie organisationnelle, nous retrouvons les préoccupations et soucis de notre groupe concernant, à l'article 6, le maintien des dépenses de fonctionnement de la société de promotion du Valais dans un cadre très strict et ne dépassant pas le 5% total du budget, à l'article 7, l'admission dans une région touristique d'une commune formant avec elle une entité non seulement territoriale, mais aussi culturelle ou historique, à l'article 8, l'obligation de prévoir une représentation majoritaire des entreprises touristiques dans les organes de gestion des régions, à l'article 9, l'introduction de critères de performance uniformisés pour tout le canton, à l'article 18, une modification importante et qui devrait rassurer les propriétaires de mayens en limitant la perception de la taxe de séjour aux seules résidences secondaires sises en zones à bâtir ou louées comme résidences de vacances, à l'article 21, un retour à la proposition du Conseil d'Etat concernant le versement de la taxe de séjour et, enfin, à l'article 42, le désir de voir l'observatoire du tourisme géré et financé par la société pour la promotion du Valais.

En ce qui concerne l'aspect financier, la commission, qui désirait un financement global et simplifié, forte des expériences précédentes, n'a pas osé prendre ce risque. Bien avant elle, la commission extraparlamentaire ainsi que plusieurs groupes d'étude avaient déjà préconisé la même approche et proposé une taxe cantonale couplée à un système de pondération. La levée de boucliers provoquée avant même la remise du dossier aux députés avait condamné dans l'œuf le projet. Les spéculations les plus folles concernant les montants dus par les différents corps de métier avaient alors animé la république et la quasi-certitude d'aller vers un référendum avait alors contraint le chef du département à retirer le projet et à remettre l'ouvrage sur le métier.

Aujourd'hui, le groupe PDCC regrette cette tiédeur et conteste la lourdeur du dispositif, véritable usine à gaz. Il dénonce particulièrement la distorsion de concurrence provoquée par la TPT et il plaide pour une solution épurée.

La situation actuelle semble plus favorable et devrait nous encourager à tenter encore une démarche avant que de n'adopter un système de taxes aussi complexe, dissuasif et rébarbatif. La plupart des groupes politiques semblent partager ce point de vue et la longue période séparant l'entrée en matière de la première lecture est une incitation supplémentaire à explorer encore une fois cet aspect tabou du problème, mais avec un peu plus d'audace.

A la différence de la dernière tentative, la partie opérationnelle est cette fois bien en place et garante d'une affectation équilibrée, voire performante de la manne financière. En outre, les propositions d'amendement, au vu des informations à notre disposition, sont nombreuses, variées et imaginatives. Les trois que nous proposons quant à nous concernent essentiellement l'instauration d'un centime touristique communal ou cantonal, faisant intervenir différents paramètres dans la fixation du montant, dans sa perception ou dans son affectation. Cinq nouveaux articles (16 à 20) suffiraient ainsi à régler la partie financière de la loi qui verrait les articles 21 à 34 supprimés.

Nous savons que d'autres solutions seront proposées, faisant intervenir et varier d'autres paramètres (part étatique, taxes cadastrales, centime touristique ou taxes de séjour) et le groupe PDCC est bien entendu tout prêt à débattre de toutes variantes permettant d'atteindre les buts recherchés avec un maximum de simplicité.

Dans l'attente de cette discussion de détail, qui s'annonce passionnante, le groupe PDCC entre en matière et vous remercie de votre attention.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Un canton uni derrière sa branche économique phare et se donnant les moyens de la développer. Tel est le fil conducteur du groupe PDCB, depuis 2002, dans son analyse pointue de la révision de la loi sur le tourisme.

Rares sont les sujets abordés par notre Parlement qui passionnent autant l'ensemble des citoyens. Nous en voulons pour preuve l'extraordinaire battage médiatique, tant au moment de la consultation déjà que ces derniers temps en prévision du débat d'entrée en matière de ce jour.

C'est aussi le signe que notre tourisme nous touche tous d'une manière ou d'une autre.

Nous saurons et devons nous en souvenir.

Notre parti, le PDCVR, a toujours eu une longueur d'avance dans ce dossier, lui qui s'est organisé en interne en créant une commission sur le tourisme et en formulant une série de propositions, la plupart en passe d'être concrétisées dans la modification législative qui nous occupe et certaines par trop révolutionnaires pour emporter aujourd'hui l'adhésion de la majorité.

Les députés DC du Bas ne sont pas des révolutionnaires; ils saluent volontiers le travail de compromis de la commission parlementaire.

Ils n'accepteront cependant de sacrifier leur vision (je le rappelle, celle d'un canton uni derrière sa branche économique phare et se donnant les moyens de la développer) sur l'autel du compromis qu'après avoir tiré profit du débat d'entrée en matière de ce jour et de la première lecture du début de l'année prochaine pour insister sur les points du projet qui présentent quelques faiblesses.

Structure et financement, voilà les deux axes de réflexion, les deux grandes orientations de la loi.

D'un point de vue structurel, il convenait, certes, de rassembler les forces et de mettre fin à l'éparpillement à outrance du système actuel. Il ne semble pas possible, pour l'heure, de faire du Valais une et une seule région touristique. Nous le regrettons, mais l'acceptons.

Nous sommes, cependant, nombreux à penser que les régions ne sont pas la panacée. Nous proposerons, tout d'abord, de n'en pas fixer le nombre dans la loi, dès lors que les critères à remplir pour former une région seront suffisamment contraignants pour assurer qu'elles ne se multiplieront pas.

L'organisation interne de ces régions nous interpelle. Assure-t-on que la voix des professionnels du tourisme y aura au moins autant d'écho que celle des politiques? Garantit-on que les moyens financiers qui seront à disposition des régions ne seront pas engloutis en frais administratifs? Est-on sûr de l'efficacité de la création de nouvelles entités administratives en sus du canton, des districts, des communes, des régions constitutionnelles, des régions socio-économiques, des agglomérations et j'en passe?

Les députés DC du Bas se réjouissent de pouvoir être rassurés sur ces points et examineront avec bienveillance, le cas échéant, toute nouvelle proposition améliorant encore les structures.

S'agissant du financement, c'est à la fois l'extrême complexité de la proposition de la commission et la prise en considération de l'importance du tourisme pour l'ensemble de notre canton qui ont conduit notre groupe à revoir de fond en comble les articles 16 à 34.

La taxe de promotion touristique généralisée est certainement une solution d'avenir, à condition d'être suffisamment pointue pour toucher tout un chacun en réelle proportion des retombées dont il bénéficie grâce au tourisme.

Mesdames et Messieurs, puisque avoir raison trop tôt ou tout seul, ce n'est pas avoir raison, nous proposerons une solution médiane consistant à financer les besoins de notre tourisme à raison de 60% par le budget ordinaire de l'Etat et, pour le solde, par la perception, par toutes les communes du canton, d'un centime additionnel sur le revenu des personnes physiques et le bénéfice des personnes morales, d'un montant à fixer par le Grand Conseil.

Nous marquerons ainsi tangiblement l'attachement de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans à la branche touristique.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCB entre résolument en matière et appelle à plus d'audace dans le changement.

Je vous remercie.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Der Kanton Wallis ist mit dem Kanton Graubünden der Tourismuskanton der Schweiz. Auf der Internetseite von Schweiz Tourismus sind für den Kanton Wallis 62 Ferienorte von Albinen und Anzère bis Zermatt und Zinal namentlich aufgeführt. Für den Kanton Graubünden sind es nur noch deren 33, gleichviel wie für die Zentralschweiz und für das Berner Oberland sind es noch 20 Ferienorte.

Der Kanton Wallis gehört im Alpenraum zur Spitze. Mit dem weltbekannten Matterhorn, den vielen Viertausendern und den Spitzenweinen, um nur ein paar Trümpfe des Wallis zu nennen.

Der Tourismus ist für das Wallis lebenswichtig. Jede vierte Stelle ist – wie man gestern im Walliser Boten lesen konnte – vom Tourismus abhängig. Mit dem neuen Tourismusgesetz sollen die Bedingungen für den Tourismus angepasst und verbessert werden. Im Vorfeld dieser Grossratsdebatte konnte man den Eindruck gewinnen, dass der Schwerpunkt im neuen Tourismusgesetz nicht in erster Linie die neuen Strukturen betreffen, sondern die finanziellen Beiträge für Alphütten und Wochenendgädis.

Die CVPO ist sich aber der Wichtigkeit des Tourismus bewusst und hat sich intensiv mit dem Vorschlag zum neuen Tourismusgesetz ein- und auseinander gesetzt.

Ein florierender Tourismus in der heutigen schnelllebigen und sehr mobilen Zeit, mit stetig steigender internationaler Konkurrenz, braucht eine gesetzliche Grundlage mit den entsprechenden modernen Strukturen.

Mit diesem Gesetzesentwurf wird der Rahmen geschaffen, um diesem Ziel einen grossen Schritt näher zu kommen.

Viele Akteure im Tourismus arbeiten bereits heute unter erschwerten Bedingungen bestens. Jetzt haben wir die Möglichkeit einen Rahmen zu bilden, damit alle oder viele mehr noch erfolgreicher wirtschaften und einen positiven Ruf unserer Region in die Welt tragen können. Die Bildung von Destinationen und der Zusammenschluss auf ein paar Regionen macht Sinn. Ein Anschluss an eine Marke, ein Mitgehen mit einer Region bringt Synergien und Erfolg.

Neben der Strukturreform bringt dieser Vorschlag die Schaffung eines Dachverbandes für Walliswerbung. Von der Marke Wallis/Valais wird erwartet, dass sie unserem Kanton das bringen kann, was auch für das Südtirol funktioniert. Die neuen Strukturen sollen auch der Gleichbehandlung der Zweitwohnungen Rechnung tragen.

Das vorgeschlagene Finanzierungsmodell hat in unserer Fraktion zu weit tiefer greifenden Diskussionen geführt als die von der Presse angeschlagene Polemik betreffend die Zweitwohnungen.

Wie bereits eingangs erwähnt, ist sich die CVPO der wichtigen Stellung dieses Wirtschaftsbereichs bewusst und wird alles daran setzen, den Tourismus, ja alle direkt oder indirekt betroffenen Zweige des Walliser Tourismus mit einer guten gesetzlichen Grundlage zu unterstützen.

Wir halten fest, dass der Wille der Kommission und des Staatsrats klar erkenntlich wird, dass die Abstufung zu den touristischen und wirtschaftlichen Kriterien durch die Regionen festgelegt wird.

Ein konkurrenzfähiger Tourismus und eine dementsprechende Tourismuspolitik schaffen die Basis für eine gute Lebensqualität, die es uns erlaubt, in unseren Seitentälern weiter zu arbeiten und wirtschaftlich erfolgreich zu sein.

Wir sind uns auch bewusst, dass das eine oder andere in dieser Gesetzesvorlage noch präziser unter die Lupe genommen werden muss, um mehrheitsfähig zu sein. Deshalb werden wir Änderungsvorschläge einbringen.

Zum Beispiel erachten einzelne Topstationen die Begrenzung der Kurtaxe auf Fr. 3.50 als zu tief, weil eine Erhöhung in ein paar Jahren bereits eine Gesetzesänderung benötigen würde. Für andere ist der Ansatz der Pauschale für Zweitwohnungen zu überteuert, wenn es sich um eine Jagdhütte oder einen umgebauten Stall handelt.

Trotz einzelner Einwände und Bedenken ist aber die CVPO für Eintreten und wünscht dem Walliser Volk, den in der Tourismusbranche Agierenden und uns Parlamentariern die Kraft und Weitsicht zu einem innovativen, zukunftsweisenden und für alle Akteure fairen Tourismusgesetz.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz (PS/AdG):

Ce projet de loi a parcouru un long chemin avant d'arriver devant le Parlement aujourd'hui.

Une commission extraparlamentaire a ébauché le projet, puis une large procédure de consultation a permis à tous les milieux intéressés de donner leur avis. La commission thématique a, durant plusieurs mois, travaillé dur pour nous concocter ce projet et chaque groupe va certainement proposer de nombreux amendements pour encore trouver la solution qui lui paraît la meilleure.

Cette longue démarche, qui est loin d'être terminée, est bien la preuve que le tourisme concerne tous les habitants de ce canton. C'est pourquoi nous devons apporter des solutions cantonales unifiées afin de vendre à l'extérieur une image Valais forte et unique. Renouveler les conditions cadres de la politique du tourisme est indispensable si l'on veut survivre dans la jungle des destinations touristiques mondiales proposées aux vacanciers.

Mettre ensemble les moyens financiers et humains pour professionnaliser le marketing afin d'avoir des structures performantes assez grandes pour être réellement efficaces, c'est la seule solution qui permettra à notre canton de devenir une destination touristique incontournable.

Le groupe PS/AdG approuve la création d'une société pour la promotion du Valais. Cette société devra, par son dynamisme et ses compétences, promouvoir non seulement le tourisme, mais aussi l'agriculture et l'économie. Elle aura pour mission de coordonner et de trouver les interactions entre ces trois partenaires. Pour cela, cette structure a besoin de moyens et notre groupe proposera de prendre 20 millions au lieu des 10 millions proposés dans la loi sur le budget ordinaire du canton.

Nous sommes plus critiques sur le découpage du territoire en 9 régions au maximum. Ce qui est proposé dans le projet de loi, c'est la création de régions qui se formeraient autour d'une station phare dont la notoriété devrait déteindre sur ses voisins moins puissants et moins

connus. Lorsque l'on connaît l'esprit de clocher des Valaisans, on peut légitimement douter de la bonne entente dans ces structures. Pour supprimer le clivage et les rivalités entre les stations et promouvoir les communes de plaine comme celles de montagne, le groupe pense que le découpage du canton en trois zones au maximum est la meilleure solution. Cela permettrait d'englober toutes les communes et donnerait la possibilité à chacune de ces trois régions de disposer de suffisamment de recettes financières et de ressources humaines pour avoir les moyens de faire une politique touristique globale proposant des produits diversifiés et complémentaires. De plus, cela contribuerait à une meilleure unité cantonale, car le découpage serait dans tous les domaines identique. Les trois régions économiques et les trois régions touristiques se recouperaient. Il faut toutefois laisser la possibilité aux communes situées à la frontière du canton de se rapprocher d'autres cantons ou d'autres pays.

Ces structures ne pourront être efficaces que si elles sont professionnelles. Les communes posséderont logiquement près du 50% du capital-actions de ces nouvelles sociétés, mais sur le statut de la société anonyme pour le conseil d'administration, le règlement d'application devra veiller à assurer une présence majoritaire de professionnels du tourisme dans les conseils d'administration. Les présidents de commune, déjà surchargés par leurs missions politiques, devront pouvoir s'appuyer sur des professionnels. En effet, à part pour quelques exceptions, le tourisme n'est pas leur métier et ils ne seront pas compétents pour gérer des infrastructures qui devront être efficaces, donc professionnalisées.

La concentration des régions permettra de disposer de plus d'argent et aussi d'augmenter l'efficacité du marketing. Un autre aspect positif de ne faire que trois régions, c'est de sauvegarder les moyens financiers des sociétés de développement locales qui se recentreront sur l'accueil et les animations. Maintenir ces offices de tourisme locaux est indispensable et donc il faut leur en donner les moyens, car ils sont le lien direct entre les gens qui viennent chez nous et la population locale. C'est au niveau de ces structures que les autorités communales seront réellement impliquées et pourront agir. Des assemblées régulières devront bien entendu réunir les organes faïtiers et les organes locaux afin d'optimiser leur fonctionnement.

Maintenant, parlons du financement. Vouloir maintenir les cinq taxes qui existent déjà à l'heure actuelle et en ajouter deux, c'est compliqué et cela occasionne des frais de perception importants. Le groupe PS/AdG est favorable à deux taxes cantonales. Tout d'abord, il faut mettre en place une taxe de promotion touristique cantonale plus simple à percevoir. Cette taxe serait plus équitable car, pour nous, c'est l'ensemble du canton qui est touristique et il est normal que tout le monde se sente concerné par la branche touristique. Pour l'instant, seules les entreprises situées dans les 51 communes qui appliquent déjà la TPT sont taxées alors que tout le monde sait que les entreprises sont mobiles, qu'elles peuvent être installées à St-Maurice et travailler à Verbier sans problème. De plus, on voit tous les week-ends des personnes remplir leur voiture de vivres dans les commerces de plaine avant de monter dans les stations.

La perception devrait nécessairement être pondérée par des critères précis, à savoir le lien qu'entretient l'entreprise avec le tourisme, sa localisation géographique ou encore sa marge bénéficiaire.

Nous pensons aussi qu'il est important d'introduire une taxe cantonale sur les transactions immobilières des résidences secondaires.

Ces deux taxes doivent être perçues par le canton et redistribuées aux régions selon leur force contributive. Cette manière de faire plus économique à l'encaissement déchargerait les organes régionaux qui pourront ainsi se concentrer sur le marketing plutôt que sur la perception des taxes.

Certains s'insurgent et parlent d'une augmentation de l'impôt. Ils oublient qu'une grande partie des taxes qui seront prélevées l'est déjà à l'heure actuelle. Ce que nous proposons, c'est de les généraliser à l'ensemble du canton, car nous devons avoir le courage de demander à tous de participer au développement de notre tourisme. Cette solidarité cantonale apportera la preuve que ce canton peut innover et oublier son régionalisme pour tendre vers un but commun: faire du Valais un site touristique connu du monde entier.

Nous pensons aussi que la taxe de séjour, si elle est maintenue, doit s'échelonner entre 0 et 3 fr. 50 afin de permettre aux communes de dispenser cette taxe des mayens ou des habitations hors des zones touristiques.

Cette loi apporte d'importantes innovations et ne doit pas échouer, car elle a le mérite et le courage de proposer des structures centralisées et professionnelles adaptées aux défis actuels et futurs de la branche touristique valaisanne.

La commission thématique se penchera sur les amendements proposés, puis la deuxième commission finalisera cette loi.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière et s'impliquera de manière active pour finaliser ce projet de loi afin d'en faire un outil performant pour le développement du tourisme valaisan. Merci.

Frau Grossrätin Liliane Brigger (CSPO):

Die CSPO beurteilt den Gesetzesentwurf als gute Arbeit mit einigen wenigen Mängeln und ist für Eintreten.

Die CSPO beurteilt vor allem die neuen Strukturen und die Aufgabenteilung als Schritt in die richtige Richtung.

Mit der Gesellschaft Wallis Werbung wird ein Instrument geschaffen, das für das Wallis als Tourismusdestination, seine Produkte und Wirtschaftstandorte gezielte und einheitliche Werbung macht. Dabei sollen auch die Landwirtschaft und der Wirtschaftsfaktor eng einbezogen werden.

Die Bildung der Tourismusregionen ist ein wichtiger Markstein in diesem Gesetz. Ob es nun neun Regionen werden oder drei Regionen oder gar eine Region sein soll? Die Antwort auf diese Fragen wird die Zukunft zeigen. Für heute ist es nun wichtig, dass die Regionen überhaupt gebildet werden. Im Oberwallis sind diesbezüglich bereits erste Schritte gemacht worden. Die Rechtsform ist in diesem Stadium eher zweitrangig.

Für die CSPO ist es ebenfalls wichtig, dass der Dachverband der Tourismusregionen gebildet wird. Nur so ist es möglich dem Tourismus die notwendige Stimme auf allen Ebenen zu verschaffen.

Wir sind der Meinung, dass die neuen Strukturen eine Vereinfachung und eine gezielte Konzentration der Kräfte sein werden.

Die Aufgabenteilung im neuen Gesetz ist klar definiert. Die Tourismusregionen erhalten jene Grössen, die ihnen erlaubt in Zusammenarbeit mit den Gemeinden der Region professionelle und zukunftsorientierte Tourismuspolitik zu betreiben.

Die Finanzierungsvorlage in diesem Gesetz scheint auf den ersten Blick wie ein unkontrolliertes Feuerwerk. Wer aber die Artikel genau lesen wird, erkennt wenn er will, klare Strukturen.

Natürlich gibt es auch da in unserer Fraktion verschiedene Interessen und Begehrlichkeiten. In dieser Richtung werden auch verschiedene Abänderungsanträge gestellt werden.

Soll man den Ansatz der Kurtaxe weiter nach oben fächern und soll man die Pauschalen anders regeln? Da könnte über die Raumplanung die Kategorien Bauzone oder nicht Bauzone eine Abgrenzung oder zumindest mehr Klarheit geschaffen werden.

Wir sind uns einig, die Tourismusförderungstaxe wäre ein gutes kantonales Instrument...die Realität zeigt aber, dass diese Zeit noch nicht reif ist.

Der Geltungsbereich und die sachliche Bemessung sind klar geregelt, das Instrument ist vorgegeben. Die Gemeinden, die am Tourismus interessiert sind, haben die Möglichkeit ein touristisches und professionelles Marketing zu betreiben.

Die Handänderungssteuer gibt den Gemeinden die Möglichkeit einen Spezialfonds für die Finanzierung der Infrastruktur zu schaffen. Sicher ist dies kein Werkzeug zur Eindämmung des Zweitwohnungsbaus. Bei den Ausnahmen wird unsere Fraktion eine Ergänzung verlangen. Dasselbe gilt für uns bei der Lenkungsabgabe auf Zweitwohnungen. Fraglich bleibt wie viele so genannte kalte Betten damit erwärmt werden. Aber immerhin fliesst auch hier Geld in die Tourismuskasse.

Die Ausbildung wird hier in diesem Gesetz ausreichend geregelt. In diesem Gesetz sind auch wichtig das Tourismusobservatorium und das Kapitel mit den Statistiken. Nur wenn klare Statistiken und Zahlen vorliegen, können auch Mängel erkannt und somit gezielte Massnahmen ergriffen werden.

Abschliessend halten wir fest:

Die Regelungen in diesem Gesetz können nie allen Wünschen gerecht werden. Es nützt auch nichts wenn man unsere Tourismuspolitik mit derjenigen unserer Nachbarländer vergleicht. Dazu müsste man zuerst den touristischen Stellenwert in unserem Kanton verbessern und anerkennen. Der Kanton Wallis ist immerhin an sechster Stelle.

Fakt ist, dass das heutige Gesetz nicht mehr tragbar ist.

Fakt ist, dass gewisse Regelungen im neuen Gesetz noch nicht ganz ausgereift sind. Dafür gibt es aber die Detailberatung und die zweite Kommission.

Fakt ist, dass dieser Entwurf in die richtige Richtung zeigt und daher für unsere Fraktion Eintreten unbestritten ist.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Une ponction par jour de la semaine, c'est ce qu'on a entendu tout à l'heure dans la bouche du président du groupe DC du Centre pour décrire sommairement la loi qui nous est proposée: à chaque jour sa ponction.

Eh bien!, nous, nous pensons que les Valaisans paient trop d'impôts, trop de taxes et qu'une des raisons pour lesquelles ce projet n'est pas acceptable, c'est justement parce qu'il représente une augmentation de la fiscalité, de l'imposition.

Ensuite, on avait fixé au départ comme objectif de cette opération une simplification. Or, qu'est-ce qu'on constate, on n'est pas encore au bout, mais j'allais dire à l'arrivée?

Tout d'abord, sous l'angle du financement, c'est vrai qu'on a un peu simplifié, mais on reste avec juste 7 taxes. Pour un seul domaine, c'est quand même énorme et on ne peut pas dire que c'est le signe d'une grande simplicité et encore moins d'une grande simplification.

En outre, si on considère le découpage qui est envisagé dans le canton entre les différentes régions touristiques, on a l'impression que ce découpage est fait essentiellement sur des bases bureaucratiques, administratives, mathématiques plus qu'en fonction de destinations, de produits ou de marchés, c'est-à-dire d'éléments en rapport avec l'aspect économique de cette activité dont, évidemment, personne ne conteste le caractère essentiel pour notre canton.

Autre élément qui nous pose problème dans le projet qui nous est soumis, c'est que par l'imposition des résidences secondaires, on en vient à traiter les Valaisans, quand même pas comme des étrangers, mais comme des touristes dans leur propre canton. Alors, nous pensons que tous les Valaisans qui ont hérité de mayens, de chalets, etc. apprécieront cette manière dont ils sont traités, sans être nécessairement convaincus que tous les problèmes que nous avons à traiter, en particulier ceux des lits froids, etc., pourront être résolus en taxant d'abord les Valaisans.

Personne encore une fois, et surtout pas nous, ne conteste l'importance du tourisme dans l'économie de ce canton, mais ce projet soulève la question du rôle de l'Etat, en tout cas du canton, dans cette branche particulière, même essentielle de l'économie cantonale.

On a refusé hier (si on prend une terminologie à la française) de nationaliser les cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains. Est-ce que nous voulons nationaliser le tourisme? Personne, je crois, ici ne conteste, si on essaie de fixer quelques grandes lignes directrices de ce que devrait être le rôle de l'Etat, que la promotion de la marque Valais est vraiment une tâche qui, typiquement, est dans l'intérêt du canton tout entier et qui, de ce fait, peut être légitimement considérée comme une tâche de l'Etat.

Par contre, il nous semble que, pour le surplus, le rôle de l'Etat doit se limiter mieux qu'il ne l'est dans ce projet à créer des conditions cadres à une activité qui, fondamentalement, n'est quand même pas une tâche de l'Etat. Cela concerne la fiscalité, l'aménagement du territoire (on sait que l'aménagement du territoire est une tâche à la fois du canton et des communes) et en particulier les voies de communications. A cet égard, je cite simplement un exemple concret: celui du tunnel de base du Lötschberg. J'ai retenu dans la presse un article relativement récent qui laisse entendre (c'est juste ou c'est faux) que, du fait de l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg, les réservations d'hôtels pour la pré-saison d'hiver aurait augmenté de 25% par rapport à l'année précédente. Voilà un élément qui va dans le sens de ce

que je suis en train de dire et qui montre que, d'une manière décisive, les conditions cadres sont plus efficaces que de mettre des millions dans des structures qui font que l'affectation de ces fonds n'est pas toujours extrêmement claire.

Et puis, pour terminer, nous constatons que, dans cette affaire, de part et d'autre, on assiste à la formulation de propositions qui vont un petit peu dans tous les sens (on nous parle de financement par le budget de l'Etat, on nous parle de taxe cantonale et puis on a, au milieu, ce compromis qui vaut ce qu'il vaut, pas grand-chose à notre avis). On n'a donc pas, à notre avis, de conditions qui, aujourd'hui, permettent, même moyennant quelques amendements, d'aboutir, au terme d'une première lecture, à un projet réellement cohérent.

Pour nous, le seul moyen d'essayer d'élaborer un nouveau projet cohérent, c'est de le renvoyer avec la mission, si j'ose dire, de respecter mieux un certain nombre de principes, des principes élémentaires et essentiels, le premier étant de ne pas augmenter globalement l'imposition et le second de ne pas frapper d'abord les Valaisans qui, par exemple, ont simplement hérité de mayens ou de chalets.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de refuser d'entrer en matière sur ce projet.

Hr. Grossrat (Suppl.) Roland Kuonen (SPO):

Die SPO-Fraktion erachtet ein modernes und zeitgemässes Tourismusgesetz als notwendiges Instrument für den gesamten Walliser Tourismus. Der vorliegende Entwurf zielt wohl in die richtige Richtung, beinhaltet aber ausgetretene Wege und unnötige Stolpersteine.

In Bezug auf die Vermarktung vom Produkt Wallis und der Schaffung von Tourismusregionen in vernünftigen Grössen können wir der touristischen Vorlage zustimmen.

In Schieflage gerät der Entwurf zum Tourismusgesetz allerdings bei der Finanzierung der verschiedenen Tourismusorganisationen. Wir stellen fest, dass der Mut zu einem gerechten, effizienten und einfachen Finanzierungsmodell fehlt. Offensichtlich wird versucht mit allen möglichen komplexen Sonderregelungen und Inkassovarianten die Vorlage über die Runden zu bringen.

Wir beantragen, dass man bei der Finanzierung der verschiedenen Organisationen vom Taxenurwald und Abgabewirrwarr abkommt und diese durch eine Steuer auf alle dem Tourismus dienenden Anlagen ersetzt. Basis der Veranlagung ist der harmonisierte Katasterwert der entsprechenden touristischen Anlagen. Steuergelder sind der einfachste und direkteste Weg, den Walliser Tourismus nachhaltig zu stützen.

Viele Fragen stellen sich:

Sollen Branchen, die nichts mit dem Tourismus zu tun haben – denken wir etwa an die Chemie – zur Finanzierung des Tourismus beitragen? Nein.

Sollen Verteilzentren und Banken einen Beitrag leisten? Ja, im Umfang wie sie vom Tourismus in der jeweiligen Region profitieren.

Darf man mit der Erhebung von Kurtaxen, Beherbergungstaxen und Abgaben aller Art Millionen von Franken Verwaltungskosten verbrennen? Nein.

Sollen die kalten und warmen Betten gleich viel beitragen? Ja, es geht nicht an, dass warme Betten mehr bezahlen als kalte Betten.

Soll – wer eine Alphütte im Skigebiet hat – pro Bett gleich viel bezahlen wie der Milliardär in der Mega Suite? Nein.

Wer soll bestimmen wer wie viel Geld für Tourismus bezahlt? Die Bürgerinnen und Bürger der betroffenen Regionen und sonst niemand.

Mit Aufmerksamkeit und Engagement werden wir mitarbeiten, das Tourismusgesetz auf einen guten Weg zu bringen und auf gesunde Füße zu stellen. Ein Gesetz, hinter dem die Walliserinnen und Walliser stehen können.

In diesem Sinn stimmt die SPO für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député René Constantin (GRL):

Le projet de loi sur le tourisme est sous toit..., enfin, serions-nous tentés de dire. Combien a-t-il fallu de mois de tergiversations, de séances de commission, de consultations, de coûts effectifs, de coups de gueule aussi pour que l'esquisse initiale se mue en un projet concret.

Un projet enfin sous toit, mais l'édifice, nous le savons tous, demeure précaire. Il pourrait même s'écrouler avant même que nous ne le portions sur les fonts baptismaux si les intérêts privés devaient prendre le dessus sur la recherche du bien commun.

Seule – et c'est le message fort que nous aimerions dire ici en guise de préambule – la capacité à lorgner au-delà du bout de son nez permettra de finaliser l'acte législatif n° 1 de cette législature.

Avant d'analyser le contenu, posons-nous la question si une nouvelle loi sur le tourisme est vraiment nécessaire. Ne devrait-on pas laisser la sphère privée, et elle seule, gérer ce secteur? Nous ne le pensons pas. Etre libéral ne signifie pas pour autant vouer un culte à l'ultralibéralisme. Il est clair que le tourisme n'est pas, ne doit pas être l'affaire de l'Etat, mais son importance pour notre canton est telle que ce dernier doit représenter un partenaire solide, incontournable, fiable et généreux.

Quelle importance accorder au tourisme? C'est là, Mesdames et Messieurs, la question fondamentale à se poser aujourd'hui. Quelle importance octroyer au tourisme?

Accorder une importance toute relative de par l'existence d'autres secteurs économiques et qui se traduirait par une participation minimale de l'Etat essentiellement axée sur la promotion de l'image Valais ou, au contraire, accorder une importance haute liée à la conviction que nous avons sur nos terres la matière première, le potentiel et les clés en main, ce qui, malheureusement, n'est pas toujours le cas dans d'autres secteurs, pour décider du futur, pour construire des stratégies gagnantes autour d'un secteur économique vital pour le Vieux-Pays.

Pour nous, radicaux-libéraux, l'importance du tourisme est haute, clairement définie, et n'est plus à démontrer dans cet hémicycle. Nous l'avons sans cesse clamée, notamment

durant ces deux dernières années, avec des prises de position sans aucune ambiguïté et des projets de financement novateurs. Je fais allusion ici à notre proposition d'affectation au renouvellement des infrastructures touristiques pour un montant de 25 millions, montant lié au remboursement d'une créance de la BCVs.

Notre mission, aujourd'hui, est ailleurs. Nous devons prendre notre bâton de pèlerin, Mesdames et Messieurs, pour convaincre la population de la plaine, la population des villes, que cette branche économique ne fait pas uniquement le bonheur des commerçants, hôteliers ou propriétaires de résidences secondaires. Le tourisme fait ou du moins contribue au bonheur de la population dans son ensemble de par les rentrées financières et les postes de travail qu'il génère.

Partant ainsi du constat que le Valais, dans son ensemble, est touristique et que nous avons le pouvoir décisionnel pour définir une grande part du futur dans ce secteur, nous sommes d'avis que l'apport de l'Etat au travers du budget ordinaire se doit d'être accru.

Voilà pour le principe de base: nous souhaitons un Etat garde-fou, promoteur de l'image Valais, rassembleur des forces vives de ce canton, mais non décideur. Nous ne voulons point de fonctionnaires aux commandes du tourisme, mais de véritables entrepreneurs dynamiques, novateurs, un brin téméraires, ayant une vision et une action qui vont au-delà de leur station ou de leur région respectives.

Mesdames et Messieurs, nous avons besoin de cette loi. C'est là que je me distingue, que nous nous distinguons fondamentalement de l'UDC qui, elle, voudrait renvoyer le projet. Nous, radicaux-libéraux, nous souhaitons que cette loi entre en vigueur le plus rapidement possible afin de redéfinir les structures et le financement, puis aussi et surtout rassembler les forces trop dispersées actuellement.

Nous entrons donc en matière de manière unanime.

Venons-en au contenu même de la loi. De manière générale, le groupe radical-libéral vous fait part des constats suivants:

Au niveau des structures, vous obtenez notre adhésion, même si de nombreuses questions ont été posées quant au bien-fondé des différents étages proposés (société promo-Valais, associations faitières, régions), des amendements ont été déposés afin de clarifier les missions respectives de chacun, le but étant naturellement d'éviter toute collusion ou doublon contreproductif.

Nous vous proposons aussi d'instaurer un peu plus de souplesse au niveau du budget promotion et dans le choix du nombre de régions touristiques. Arrêter un nombre exact n'est pas une bonne décision, de par les perspectives qu'ont certaines régions de pouvoir se regrouper avec des voisins extracantonaux, par exemple: 7, 8, 9 ou 10 régions, qu'importe le nombre puisque des cautèles existent, soit le nombre de nuitées, le budget, qui permettront d'éviter un trop grand morcellement.

Pour ce qui concerne le problème majeur de cette loi, soit le financement, notre constat est le suivant: La multiplicité des taxes proposées n'est pas une solution pragmatique. Les TPT communales engendrent une inégalité de traitement entre entreprises soumises à la taxe et les autres qui ne le sont pas et qui obtiennent du travail dans les milieux concernés. Discussions interminables, palabres, jérémiades, suivant la zone à laquelle vous appartenez; bref, il faut faire plus simple, et la possibilité existe.

Concernant ce financement, c'eût été mission impossible que de vouloir amender les textes de loi proposés durant les trois séances préparatoires auxquelles notre groupe s'est astreint alors que la commission, elle, s'est penchée sur ce problème durant des mois, sans pour autant trouver la bonne solution puisque, à la lecture du rapport de cette dernière, l'idée d'un financement autre est suggérée, voire souhaitée.

Aussi permettez-nous de vous faire part uniquement de lignes directrices, de principes, qui permettront à la deuxième commission d'affiner ou, mieux encore, de créer un projet de financement simplifié et tendant vers plus d'équité.

Ligne directrice n° 1: Les radicaux-libéraux, en adéquation avec leur philosophie, refusent une augmentation généralisée des taxes. La majorité de notre groupe s'oppose ainsi à l'introduction d'un impôt cantonal supplémentaire sous la forme d'une TPT cantonale. Et là, nous nous distinguons fondamentalement du groupe socialiste.

Ligne directrice n° 2: Nous sommes majoritairement pour le maintien de la taxe de séjour dans sa version simplifiée proposée par la commission quant à son mode de perception. En outre, la taxe affectant les propriétaires de résidences secondaires ne doit pas être calculée en fonction du nombre de lits, mais avec d'autres critères à définir ultérieurement.

Ligne directrice n° 3: Nous sommes pour la suppression de la TPT et/ou taxe d'hébergement ainsi que pour la non-introduction des montants de substitution tels que proposés dans le projet. Cette suppression, non-introduction du montant de substitution représente un manco de quelque 15 millions. La somme manquante est à puiser dans le budget ordinaire de l'Etat. Celui-ci passerait donc de quelque 30 millions à 45 millions, montant englobant naturellement les crédits LIM. Il va sans dire qu'une telle affectation, si elle devait se faire aujourd'hui même, ne pourrait voir le jour de par le mécanisme du double frein aux dépenses. Cela signifie donc que, pour l'an prochain, si notre stratégie était avalisée, le Gouvernement serait astreint à redéfinir les priorités, modifier la planification intégrée pluriannuelle, puis procéder à des coupes budgétaires dans certaines rubriques comme, par exemple, les montants alloués au niveau des subventions sans caractère d'investissement.

Ligne directrice n° 4: Les communes préservent leur autonomie au niveau de l'introduction ou non de taxes sur les transactions immobilières et taxes d'incitation dans la création de lits marchands.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'analyse que j'espère pointue du groupe radical-libéral.

En guise de conclusion: en avant toute, car les enjeux sont trop importants pour tergiverser.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous avons donc entendu les porte-parole des huit groupes.

Nous poursuivons avec les interventions individuelles.

Hr. Grossrat Ambros Bumann (GRL):

Der Walliser Tourismus hat heute bedauerlicherweise nicht den gesellschaftlichen Stellenwert, welcher ihm durch seine wirtschaftliche Bedeutung zukommt. Die geltenden Strukturen und Rahmenbedingungen entsprechen nicht mehr der modernen Zeit des 21. Jahrhunderts. Zudem wird die Tourismusindustrie nur durch die Direktbetroffenen und nicht von sämtlichen Nutzniessern finanziert. Die Überlegung, wonach sämtliche Nutzniesser des Tourismus zur Finanzierung beitragen sollten, war ausschlaggebend für die Überarbeitung des geltenden Gesetzes aus dem Jahr 1996. Nun liegt das Resultat dieser Überarbeitung vor.

Die strukturellen Änderungen mit der Gründung der Gesellschaft „Wallis Werbung“ und der Schaffung der Tourismusregionen gehen für die FDPO in die richtige Richtung. Ansonsten hält sich der Reformwille in Grenzen.

Was den Bereich der Finanzierung angeht, lehnt die FDPO den vorliegenden Gesetzesentwurf klar ab, da sich Taxen und Abgaben weiterhin wie ein roter Faden durch die Vorlage ziehen. Zudem wird zu den bisherigen Taxen noch eine neue, weitere Abgabe vorgeschlagen.

Fazit: Mit Ausnahme des erhöhten finanziellen Beitrags des Staates an „Wallis Werbung“ und einer zusätzlichen Abgabe soll sich also im Bereich der Finanzierung nichts Grundsätzliches ändern. Dieses veraltete Finanzierungssystem, welches die FDPO in der Vergangenheit mehrmals kritisiert hat, soll beibehalten werden. Wir fordern erneut einen Systemwechsel.

Bei den vergangenen Nationalratswahlen hat sich die FDPO für die Abschaffung oder den Ersatz der nicht mehr zeitgemässen Kurtaxe ausgesprochen. Wir stellen fest, dass die Kommission z.B. den Vorschlag des Walliser Hoteliervereins, die Kurtaxe durch eine feste Taxe, anhand des Steuerwerts des Gebäudes oder durch eine jährliche Abgabe pro Bett zu ersetzen, nicht einmal geprüft hat. Man gibt dem Status Quo und damit einem veralterten System den Vorrang.

Verschiedentlich wird in der Botschaft des Staatsrates und im Bericht der Kommission auf die Bedeutung des Tourismus für das ganze Wallis und die flächendeckende Nutzniessung von diesem Wirtschaftszweig hingewiesen. Hinzu kommt, dass der Tourismus wohl der einzige Industriezweig ist, der standortgebunden ist und daher auch nicht wie Unternehmungen anderer Branchen verkauft und/oder verlegt werden kann. Der Tourismus ist damit auch in Zukunft ein sicherer Wert für den Erhalt von Arbeitsplätzen und zwar nicht nur der direkt Betroffenen wie der Hotellerie, Bergbahnen, Sportgeschäfte, usw., sondern auch der indirekt Betroffenen, wie beispielsweise des Bauhaupt- und -nebgewerbes, der Zulieferer, Banken und vieles mehr.

Was hindert uns also daran, gewisse Bereiche des Tourismus über die ordentlichen Einnahmen sprich Steuern des Staates zu finanzieren. Denn wer vom Tourismus profitiert und das dürften im Wallis so ziemlich alle sein, bezahlt Steuern entsprechend seinem Geschäftsgang. Mit dieser Finanzierung könnten die Taxen und Abgaben, welche mit einem grossen administrativen Aufwand für die Erhebung, die Kontrolle und das Inkasso verbunden sind, abgeschafft werden.

Zusammenfassend stellen wir fest, dass die Vorlage nicht wesentliche Neuerungen und Verbesserungen zur heutigen Situation bringt. Es besteht auch die Gefahr, dass durch eine Reihe von Kompromissen, basierend auf Partikularinteressen, ein unbefriedigendes Flickwerk entsteht, das allen ein bisschen passt, aber keine grundlegenden Verbesserungen bringt. Wie sagt man so schön: Alter Wein in neuen Schläuchen.

Wir haben jetzt die Chance den Tourismus im Wallis richtig zu positionieren, ihn auf eine moderne gesetzliche und finanzielle Grundlage zu stellen nach dem Vorbild anderer international bekannter Tourismusregionen. Dafür braucht es Mut und vor allem eine breite Bereitschaft dem Tourismus die Anerkennung zu geben, die ihm durch seine wirtschaftliche Bedeutung für den ganzen Kanton zusteht.

Um das bereits erwähnte Flickwerk zu vermeiden, weist die FDPO den vorliegenden Gesetzesentwurf zur grundlegenden Überarbeitung an den Absender zurück.

Die FDPO spricht sich gegen Eintreten aus.

Ich danke.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Au niveau de l'entrée en matière, je crois que l'on peut d'ores et déjà se réjouir que les amendements annoncés aillent dans le bon sens.

Cela dit, j'aimerais quand même inviter le Parlement à ne pas accorder plus d'importance qu'elle en a à cette loi. En effet, les enjeux majeurs du tourisme ne sont soit pas traités (par exemple les difficultés colossales des remontées mécaniques ou de l'hébergement en général), soit traités dans d'autres dispositions légales (par exemple la lex Koller ou la fiche D1/3).

Je profite d'ailleurs de l'occasion, puisque le rapport de la commission le cite: cette fiche D1/3, Monsieur le chef du département, le département a dit qu'elle n'avait aucune contrainte pour les communes. Or, dès lors, comment se fait-il que vos propres services la décrètent comme obligatoire à l'intention de ces mêmes communes et bloquent de facto d'importants projets touristiques?

Chers collègues, à toute chose, malheur est bon. La fiche D1/3 aura au moins permis aux services de M. Cina de récolter des données importantes quant à notre tourisme. En effet, depuis quelques mois, des chiffres quant au nombre de résidences secondaires, au nombre de lits, au nombre de lits loués, etc. sont à disposition du département. Je vous demande donc, Monsieur le chef du département, si vous comptez mettre à la disposition de la commission pour la suite des travaux ces chiffres qui ont une importance cruciale quant au traitement des amendements qui seront déposés.

Enfin et pour conclure, Monsieur le conseiller d'Etat, que dire de cette loi, sans simplification de son financement, sans une participation plus importante de l'Etat, sans une recherche de la cohérence quant à la formation de régions et l'abandon de constitution de régions pour le plaisir ou forcenés, têtes dans le mur, faisons des régions pour en faire, cette loi n'a que très peu de chance de réussir.

On peut encore y parvenir. Le traitement des amendements déposés ce jour sera déterminant.

Il n'y a donc pas de raison pour l'heure de s'opposer à l'entrée en matière.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je donne la parole au député Jacques-Roland Coudray. Je ne sais pas s'il intervient à titre individuel ou au nom de sa commission.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

A titre individuel, Monsieur le président.

Certaines et certains dans ce Parlement ont vanté les avantages de la taxe de promotion touristique (TPT) cantonale, abandonnée à juste titre par le Gouvernement.

J'aimerais, par ces quelques mots, vanter les désavantages de cette taxe cantonale.

1. Une extension de la parafiscalité. Exactement le contraire de ce que l'on tente de faire dans ce Parlement ces derniers mois en rendant notre canton plus compétitif et en le positionnant mieux qu'à la 18^e place actuelle sur l'indice global de la charge fiscale et parafiscale des 26 cantons et demi-cantons.

2. Les entreprises de l'extérieur du canton, mais opérant en Valais, ne paieront pas de taxe; donc favorisées par rapport à leurs concurrents indigènes.

3. La mobilité des entreprises valaisannes, qui vont chercher des marchés à l'extérieur du canton et qui produisent, pour certaines, 70 à 80% de leurs chiffres d'affaires dans les autres cantons confédérés, va être pénalisée par cette taxe alors que ces entreprises sont déjà pénalisées au niveau des charges sociales (je parle ici des charges liées aux allocations familiales).

De manière générale, il est aberrant de vouloir dynamiser un secteur économique, en l'occurrence le tourisme, tout en le grevant par l'impôt. Le report de l'augmentation sur le client va nuire à sa compétitivité du fait de la forte concurrence dans le secteur des divertissements et l'introduction de cette taxe déploiera d'autres effets comme l'augmentation du prix à la consommation pour les hôtes et la population résidente. En quelque sorte, le chat qui se mord la queue.

Quant à la conception technique, lorsque l'on aura mis en place les facteurs de correction, de marges, de liens avec le tourisme, le coefficient de zone, nous allons tout droit vers une nouvelle usine à gaz administrative et fiscale.

Non, Chers collègues, le tourisme valaisan n'a pas besoin de plus d'Etat, mais de plus d'initiatives privées.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je donne la parole au député David Théoduloz qui, je crois, va intervenir au nom de la commission des finances dont il est le vice-président.

M. le député David Théoduloz (PDCC), vice-président de la commission des finances:

A l'heure de l'entrée en matière du projet de loi sur le tourisme et avant une première lecture planifiée en février, la commission des finances, consciente du nombre d'amendements considérable en matière de financement qui seront déposés ce jour, rappelle quelques données chiffrées.

7,9 millions: cela représente l'excédent de financement du projet de budget 2008, sans tenir compte des modifications qui seront apportées à ce dernier à l'issue de cette session.

30 millions: cela représente la participation prévue de l'Etat en faveur du tourisme liée à son budget ordinaire. Une augmentation de la participation de l'Etat de 10 millions est, en effet, prévue dans le projet qui nous est présenté aujourd'hui. Vous le constatez par vous-mêmes, cette augmentation nous amène au non-respect du double frein aux dépenses et à l'endettement. Cette situation serait, cependant, tout à fait remédiable par une compression des charges sur d'autres postes puisque nous parlons ici d'une insuffisance de financement de 2,1 millions.

Se projeter dans l'avenir, voilà qui poserait problème avec ce projet de loi et surtout avec d'éventuelles propositions qui appelleraient encore à accroître la participation de l'Etat. En effet, en reprenant la PIP, qui ne tient pas compte d'une participation supplémentaire de l'Etat en faveur du tourisme, nous retrouvons les excédents de financement suivants: 1,4 million en 2009, 2,9 millions en 2010, 0,7 million en 2011.

Ainsi, d'autres méthodes de financement représentant une alternative à une participation exclusive de l'Etat ou supérieure à celle proposée dans le présent projet via son budget ordinaire devront être trouvées.

Si tel n'est pas le cas, le Parlement devra s'attendre à de fortes compressions de charges ou d'investissements dans de nombreux domaines.

Nous n'en sommes bien sûr pas encore là et sommes certains que ce Parlement saura favoriser l'essor touristique, tout en ne décidant pas d'une participation exagérée de l'Etat via son budget ordinaire.

La commission des finances restera attentive au montage financier décidé et prendra position sur ce dernier conformément à l'article 45 alinéa 4 du règlement du Grand Conseil en temps voulu.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO), présidente de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE):

Enfin! Certains se diront "enfin". La révision de la loi sur le tourisme, dont on parle depuis quatre ans, arrive enfin devant le Parlement.

Sans vouloir refaire l'historique, qui a déjà été d'ailleurs évoqué, il faut signaler quand même les étapes importantes, comme le travail de la commission extraparlamentaire, celui du deuxième groupe qui a repris la loi après la première large consultation des milieux intéressés et, maintenant, le travail de la commission ATE qui, comme vous avez pu le voir dans le rapport qui vous a été remis, a commencé par une large consultation des milieux concernés.

Pour revenir à la commission ATE, le travail qu'elle vous présente aujourd'hui n'est pas une révolution spectaculaire où l'on tue les uns et on écartèle les autres pour favoriser les troisièmes. Non, le projet de loi qui vous est soumis est le fruit d'une lente maturation d'une nouvelle philosophie autour du tourisme qui tient essentiellement en deux points:

- le premier est qu'il faut plus professionnaliser le tourisme et donc changer les structures qui le sous-tendent afin de répondre aux exigences de la mondialisation et au développement futur du tourisme mondial;
- le deuxième est qu'il faut une prise de conscience massive sur le fait que le tourisme est un secteur économique clé pour le Valais et qu'il intéresse et donc implique financièrement tout le monde de près ou de loin, en passant par les milieux économiques, agricoles et touristiques.

Si la commission ATE a pris le temps qui lui a été nécessaire pour finaliser ce projet de loi, c'est que, pour répondre aux deux points dont je faisais mention tout à l'heure, les solutions ne s'imposent pas d'elles-mêmes. Plusieurs suggestions nous ont été faites par les milieux que nous avons entendus, divers scénarios ont été étudiés, beaucoup d'hypothèses alléchantes ont été examinées. Mais, comme les différents groupes parlementaires qui se sont exprimés l'ont montré, les différents amendements sont revenus sur des points que l'on a également déjà entendus et que l'on reprendra sans aucun problème.

Je relève ici les interventions des différents présidents de groupe, notamment celle du député Jacques Melly qui parle d'une solution plus simple à trouver, surtout dans le financement. Le député Nicolas Voide, de la même manière, plus d'audace. On remarque que chez la députée Franziska Lutz-Marti, il y a aussi des pas de géant dans cette loi qui ont été remarqués. Pour la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, encore une fois plus de simplification. Pour la députée Liliane Brigger, on va dans la bonne direction. Pour le député (suppl.) Roland Kuonen, il faut une solution unifiée et pour le député René Constantin, non des moindres, il faut faire plus simple, et c'est possible, nous dit-il. C'est clair que la commission va aller dans cette direction en examinant les différents amendements qu'elle recevra.

Pour le groupe UDC/SVP, il est clair que le compromis, qui ne vaut pas grand-chose, est considéré plutôt par la commission comme une solution qui cherche à construire et à s'approcher pragmatiquement d'un objectif: c'est celui de faire du Valais un site touristique qui réussit à vivre de son tourisme.

La commission ATE n'a pas chômé, mais elle va se remettre au travail. Aujourd'hui, au vu des différentes propositions des différents groupes parlementaires que l'on vient d'entendre, elle se remettra donc au travail pour examiner les différents amendements avec tout le sérieux nécessaire.

Pour l'heure et en tant que présidente de cette commission, je tiens à remercier tous les groupes qui sont entrés en matière sur cette loi.

Le Valais en a besoin et il est temps que ce Parlement débâte et décide dans quelle direction le Valais touristique doit aller et avec quelles armes il pourra se battre sur la scène nationale et internationale dans le futur.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la commission.

L'heure est à l'intervention du chef du département à qui je donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

C'est un privilège d'être aujourd'hui dans ce canton et non pas à Berne parce que c'est dans ce canton que l'on parle de l'avenir du tourisme.

Oui, Monsieur le député René Constantin, c'est un privilège, en tout cas pour moi, de travailler pour que ce projet de la législature, comme vous l'avez dit, le projet n° 1, soit finalement aussi mené à bien, cela dans une responsabilité commune entre le Conseil d'Etat et ce Parlement.

Permettez-moi d'aborder ce débat d'entrée en matière en trois étapes:

1. La première étape consiste à vous donner, quand même, une vision de cette politique du tourisme.
2. Les structures.
3. Les finances.

Puisque cette vision du Conseil d'Etat, ma vision touche des réflexions aussi personnelles, je vais le faire en allemand et je répondrai aux questions ou aux remarques en français.

Wir haben vorhin über Finanzierung und wir haben über Strukturen im Tourismus gesprochen. Hierzu muss ich festhalten, meine Damen und Herren, dass der Tourismus nicht bei diesen Fragestellungen aufhört. Für mich steht der Tourismus letztlich in einem Interessensgeflecht zwischen dem Gast, zwischen der einheimischen Bevölkerung, zwischen der Wirtschaft und schlussendlich eben auch zwischen der Umwelt.

Was wollen wir mit diesem Gesetz? Wir wollen in diesem Interessensgeflecht eine Orientierung, wir wollen diesem Interessensgeflecht eine Stütze geben und wir wollen vor allem diesem Interessensgeflecht einen Ausgleich geben, damit das Wallis in eine erfolgreiche

touristische Zukunft geführt werden kann. Und wie gesagt, in dieser Fragestellung stehen Sie mit dem Walliser Staatsrat in einer gemeinsamen Verantwortung.

Wichtig ist, das Richtige zu tun um das Notwendige zu erreichen und notwendig ist und bleibt für den Walliser Staatsrat und auch für mich die Strukturreform. Die Strukturreform brauchen wir im Tourismus zwingend, weil wir wettbewerbsfähige Tourismusorganisationen brauchen, weil wir wettbewerbsfähige Destinationsräume brauchen. Das Gesetz führt uns auf diesen Weg. Wir wollen diesen Weg konsequent gehen. Auch wenn das vorgeschlagene Finanzierungsmodell kleinere Schwächen aufweist, darf es nie und nimmer der Grund sein, dieses Gesetz abzuschliessen. Weil, wie gesagt, das Richtige zu tun ist um das Notwendige zu erreichen, müssen wir hier eine Lösung finden, die diese Strukturreformen nicht gefährdet. Und in diesem dichten Netz zwischen den Interessen des Gastes, der einheimischen Bevölkerung, der Wirtschaft und der Umwelt gibt es verschiedene Herausforderungen, die es zu bewältigen gilt.

Punkt 1 – Positionierung

Das Tourismusland Wallis – und ich spreche explizit vom Tourismusland Wallis – muss sich als Lebensqualitätsführer *comme leader de la qualité de vie et de bien-être* positionieren – also Leader in der Lebensqualität. Hier wird die Brücke geschaffen zwischen dem Gast und dem Einheimischen. Aber eine Positionierung, meine Damen und Herren, ist nur dann eine Positionierung, wenn man sie konsequent geht, wenn man konsequent bleibt und wenn man seine Politik konsequent auf dieses Ziel ausrichtet. Also muss das Wallis zu dem Land werden, dass die höchste Lebensqualität bietet, das Wohlbefinden bietet und dieses Wohlbefinden müssen wir gegenüber den Gästen, aber auch den Einheimischen, schaffen. Dies bedingt Fokussierung der Angebote, bedingt konsequente Markenführung und deshalb auch eine einzige Marke Wallis, integriert in die Gesellschaft Wallis Werbung, Beispiel Südtirol Marketing und andere Organisationen. Wir wollen konsequent diesen Weg gehen, wir wollen konsequent eine integrierte Tourismus-, Landwirtschafts- und Standortförderung betreiben und das Instrument hierzu ist eben die Dachmarke, die wir zu finden haben. Was es dazu aber auch braucht, ist eine professionelle Markenführung, ein professionelles Markenmanagement. Gleichzeitig aber haben die Akteure im Tourismus den Auftrag die Problematik der Saisonalität unseres Tourismus zu überwinden. Wir müssen längerfristig, wenn wir diesen Tourismus in die Zukunft führen wollen, ein Gleichgewicht erzielen zwischen Winter- und Sommertourismus. Das bedingt, dass man entsprechende Angebote eben auch im Sommer bietet. Und wenn man derartige Projekte hat – und das sage ich jetzt hier, vielleicht auch in eine spezifische Richtung – wenn wir ein Projekt haben wie der Wasserpark in Raron, dann müssen wir uns dafür einsetzen, dass derartige Projekte, die eben das Tourismusangebot im Sommer schaffen, dass wir diese Projekte auch realisieren können.

Auch bei der Beherbergung dürfen wir nicht weiter zuschauen wie warme Betten verschwinden. Wir haben die Aufgabe den überbordenden Zweitwohnungsbau zu verhindern, dieser überbordende Zweitwohnungsbau, der uns der Lebensgrundlagen berauben könnte.

Selbstverständlich brauchen wir auch weiterhin eine wettbewerbsfähige Hotellerie. Aber die Wettbewerbsfähigkeit hängt nicht ausschliesslich an der Kurtaxe, denn um uns herum sind immer noch Kurtaxen eingeführt und was entscheidend ist, wie immer in dieser Branche, sind Investitionen in die Menschen, die diesen Tourismus ausmachen. Wir müssen sie ausbilden, sie müssen innovationsfähig sein und hier sind entsprechende Akzente auch zu setzen. In diesem Sinne schliesst sich damit auch der Kreis zwischen Gast, Einheimischen, Wirtschaft und Umwelt.

Concernant les structures, je salue le fait que quasi tous les groupes sont d'accord sur les structures. J'ai dit, auparavant, que finalement nous devons faire juste pour réussir ce qui est nécessaire mais, dans ce sens, la proposition faite par le groupe DC du Bas-Valais concernant les 9 régions touristiques au maximum, là, finalement, la fixation d'un nombre de régions découle automatiquement des critères fixés pour la définition de celles-ci. On pourrait, effectivement, faire abstraction de ce nombre maximal si l'on n'avait pas tenu compte du fait que certaines de nos régions peuvent aller au-delà des frontières cantonales. Nous avons prévu dans notre projet de loi que des régions touristiques peuvent être intercantionales. On l'a déjà prévu. Nous avons ainsi cette ouverture pour aller au-delà des frontières de notre canton. Mais, je suis d'avis que ce serait adresser un mauvais signal de vouloir élargir cette possibilité et de faire encore plus de régions touristiques. Je pense que cela pourrait être déstabilisant parce que, aujourd'hui déjà, les acteurs touristiques sont d'accord sur ce maximum. Je le dis aussi en direction de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz: un maximum de 9 régions. On n'a pas le droit de les laisser croire que, finalement, on peut encore créer plus que ces 9 régions puisque déjà ce processus est engagé et se déroule déjà aujourd'hui. On a vu, par exemple, Chablais Tourisme ou les Portes du Soleil qui sont sur le bon chemin, mais d'autres aussi.

Danke also für Ihre Zustimmung zu den Strukturreformen.

Le financement – die Finanzierung

In der Finanzierung stehen heute die verschiedenen Modelle zur Diskussion. Es gibt ein Staatshaushaltsmodell. Da haben Sie die Antwort indirekt von Herrn Théoduloz bereits erhalten. Le financement à travers le budget ordinaire, une petite, mais importante réponse, vous l'avez déjà reçue de la part de la commission des finances, alors financer alles über den Staatshaushalt finanzieren und gleichzeitig keine Steuern erhöhen und auch nicht aufzeigen wo das Einsparungspotenzial besteht, irgendwie nähern wir uns damit der Quadratur des Kreises. Und es ist noch wenigen Leuten gelungen in dieser Fragestellung, dieses Ziel auch zu erreichen.

Dann ist ein anderes Modell vorgeschlagen worden – der "centime additionnel" oder ein Mix, ein gemischtes Modell – die kantonale Tourismussteuer. Da haben Sie Herrn Jacques-Roland Coudray gehört, was die Wirtschaft dazu sagt. Vous avez entendu les arguments concernant cette taxe touristique cantonalisée. Und dann gibt es eben das bisherige System. C'est donc le système actuel! Mais qu'a-t-on finalement fait? Tout le monde dit que l'on a créé 7 taxes. Sachez que la majorité de ces taxes existe déjà, qui nous donnent ainsi une assurance dans le budget et dans le financement. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Vouloir supprimer la taxe de promotion de substitution ne serait pas équitable pour les communes l'ayant déjà introduite! En créant des régions touristiques, il y aura forcément des communes qui n'ont pas introduit la taxe de promotion touristique parce que ça n'a pas été accepté par l'assemblée primaire ou parce qu'elles ne veulent pas l'introduire! Il y aura donc inégalité de traitement au sein de cette région. L'ensemble des communes d'une région touristique doit contribuer au financement de cette région, sinon le système ne marchera pas!

Mais, je ne vais pas entrer maintenant sur ces questions, celles-ci relevant de la compétence de la commission En résumé, ce que nous proposons, ce sont 2 taxes facultatives supplémentaires selon le bon vouloir des communes. Cela ne veut pas dire que toutes les communes les introduiront. Finalement, ce que l'on souhaite, c'est justement éviter le coulage. Dans beaucoup de régions, on a constaté du coulage. Si les taxes, les taxes de séjour etc. ne sont pas augmentées, il importe que celles-ci puissent être encaissées auprès de ceux qui n'ont

pas payé jusqu'à aujourd'hui. En effet, il y a, dans certaines régions, beaucoup de propriétaires de résidences secondaires qui ne participent pas à ces structures. Ce système a donc été trouvé et si l'on peut en trouver un meilleur, alors je suis prêt à y réfléchir avec la commission. C'est d'ailleurs pour cette raison que je trouve judicieux de nous laisser le temps de la réflexion. Je ne m'opposerai jamais à un modèle qui est considéré comme le meilleur, mais n'oublions pas que, à un certain moment, on est tous derrière le tourisme, mais, dès que l'on doit toucher au porte-monnaie, là, ça commence à se disperser un peu plus.

Alors, je me réjouis du travail que l'on va faire avec la commission sur ces éléments.

Permettez-moi quand même de dire encore quelque chose dans le Haut-Valais parce que, dans le Haut-Valais, la fameuse "Hüttensteuer" a créé eine Aufruhr. Diese Aufruhr war meines Erachtens ein bisschen angezettelt. Sie ist auf alle Fälle unbegründet. Ich verstehe heute noch nicht warum in dieser Frage die Objektivität einer höheren Emotionalität weichen musste. Weder in der Vorlage des Staatsrats noch in jener der Kommission, bestand je die Absicht Alphütten und Jagdhütten ausserhalb touristisch genutzter und nicht erschlossener Gebiete mit einer Tourismussteuer zu belegen. Wir wollen also auch weiterhin – und das bitte ich die Jäger und vor allem die Journalisten unter den Jägern zur Kenntnis zu nehmen – nicht, dass die Jäger aus dem Nebel heraus auf das Gesetz schiessen, sondern wünschen uns weiterhin, dass diese Jäger gezielt auf das Rotwild schiessen.

Selbstverständlich ist der Staatsrat und sicher auch die Kommission bereit diese Haltung nach Bedarf noch klarer in die Gesetzesvorlage aufzunehmen. Wir haben Vorschläge von der CSPO, wir haben Vorschläge von der CVPO. Wir haben vielleicht dann auch noch Vorschläge der FDPO, denn in dieser Frage werden wir alle einig sein, dass man den Jägern ihre Hütten nicht besteuern darf, weil wir ja eben wollen, dass sie weiterhin das Rotwild schiessen dürfen.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, quelques réflexions malgré tout, bien que vous ayez refusé d'entrer en matière.

Je dois vous concéder que vous êtes vraiment cohérent, avec votre conseiller fédéral... parce que, lui, dans le temps, avait demandé à ce que le tourisme doive juste recevoir un franc. Alors, dans ce sens, il y a une cohérence.

Mais, où vous n'êtes plus cohérent, Monsieur le député Jean-Luc Addor et je dois quand même le relever, c'est sur le fait de dire finalement que l'instrument du tunnel du Lötschberg est un élément qui doit donner plus d'occupation et amener plus de touristes. A ce propos, je dois tout de même vous poser une question: qui s'est opposé à ce tunnel au niveau national?

En finalité, ce que je constate aussi, c'est que ceux qui ne veulent pas entrer en matière sur cette loi l'ont déclaré et argumenté mais n'ont pas proposé leur vision du tourisme. Aucune vision, ni solution n'ont été proposées. Il est regrettable que vous n'ayez pas une réflexion pour l'avenir du tourisme. Je pense que notre responsabilité, ce serait de participer à ce processus démocratique, de trouver ensemble la meilleure solution pour l'avenir du tourisme.

Je remercie donc toutes les personnes ici dans cette salle qui s'engagent avec nous (le Conseil d'Etat) pour trouver la meilleure solution pour l'avenir du tourisme.

Je peux vous le dire, ça fait plaisir de se battre pour ce projet de loi, qu'on peut améliorer, mais je me réjouis de ce travail et prochain rendez-vous.

Sauf que, pour M. Luisier, je ne vais quand même pas encore parler de la fiche D1. On aura l'occasion d'en reparler à plusieurs reprises. Comme je connais la ténacité de M. Luisier, qui est proche de la mienne, on aura encore beaucoup de temps à s'exercer sur cette discussion sur la fiche D1. Là aussi, je me réjouis de cette discussion que l'on va encore avoir.

Merci pour votre soutien à ce projet de loi.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Ecoutez, le député Jean-Luc Addor souhaite intervenir. Je veux être très clair... (*brouhaha dans la salle*), ce sont des réactions très claires aussi de la part du Parlement!

S'il y a une rectification matérielle vraiment précise, je vous autorise, mais c'est uniquement dans ce cas-là.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Si M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina m'autorise en 30 secondes, j'aimerais dire deux choses.

C'est sympathique, ces allusions. J'ai dit tout à l'heure s'il m'a bien écouté (il a parlé de cohérence, je l'en remercie) qu'il y a en tout cas une tâche qui, clairement, est une tâche de l'Etat, c'est la promotion de la marque Valais et nous savons que cela coûte plus qu'un franc – si cela peut répondre en partie à son souci, j'espère y avoir répondu maintenant. C'est une chose.

Deuxièmement, je salue aussi le souci de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina que l'UDC participe à ce processus démocratique. Il nous excusera de ne pas arriver avec une loi toute faite, nous qui avons été jusqu'ici (sous réserve de la consultation) exclus de la première phase de ce processus puisque nous n'avons pas de représentant (et tout le monde ici sait pourquoi) dans la commission qui en a traité.

Voilà simplement ce que je voulais dire si M. le chef du département m'y autorisait.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je constate tout de même qu'il ne s'agit pas vraiment d'une correction matérielle!

Je suis obligé d'insister pour que, à l'avenir, on soit beaucoup plus discipliné sur ce point; sinon, il ne faudra pas s'étonner si nos débats traînent en longueur.

Je vous propose de passer au vote. Nous avons pu avoir un débat suffisamment fourni pour que les opinions puissent se faire.

Par 114 voix contre 7 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de loi.

En se donnant rendez-vous pour cet objet au mois de février 2008, je vous rappelle que c'est une volonté que les présidents de groupe ont arrêtée ensemble pour se donner le temps, avec la commission, de faire du bon travail.

Nous aurons donc l'occasion pendant cet intervalle d'étudier les amendements et **de reprendre ce dossier en session de février 2008.**

Traitement / Behandlung:
Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

5. MOTION
des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez,
concernant une destination unique pour le tourisme valaisan (13.12.2005)
(4.023)

MOTION
der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez,
betreffend eine einheitliche Destination für den Walliser Tourismus
(13.12.2005) (4.023)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons la réponse du Conseil d'Etat sur nos pupitres qui nous dit – c'est une évidence après le débat que nous venons de vivre – que cette motion peut être acceptée en ce sens qu'elle sera réalisée avec l'adoption de la nouvelle législation soumise au Parlement.

Je crois que cette réponse satisfait le motionnaire Jean-Albert Ferrez.

Je l'en remercie.

Nous pouvons donc considérer que nous avons traité les objets à l'ordre du jour de cet après-midi.

Je peux vous souhaiter sans autre une très bonne fin de journée et une bonne rentrée chez vous. Rendez-vous vendredi matin pour un ordre du jour qui, je vous le rappelle, contiendra également l'étude du budget du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement ainsi que la nomination d'un membre de la commission de gestion en remplacement de M. René Imoberdorf.

A vendredi! Bonne fin de journée.

La séance est levée à 15 h 40.

Séance du vendredi 14 décembre 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 h 05.

Ordre du jour:

1. **Projet de budget 2008:**
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwurf des Voranschlages 2008:
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Traitement / Behandlung: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
2. Postulat du député (suppl.) Antoine **CARRAUX** (UDC/SVP) et cosignataires concernant les puits de carbone: quel potentiel en Valais? (05.04.2007) (5.078 anc. 2.096) (*en collaboration avec le DSSE*)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Antoine **CARRAUX** (UDC/SVP) und Mitunterzeichnenden betreffend CO₂-Senken: Wie hoch ist das Potenzial im Wallis? (05.04.2007) (5.078 ehem. 2.096) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)
3. **Projet de budget 2008:**
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwurf des Voranschlages 2008:
Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)
4. **Heure des questions / Fragestunde**

Lecture
5. Décision concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour la construction des infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles professionnelles

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für den Bau der sportlichen und schulischen Infrastrukturen der Berufsfachschulen

Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

6. Postulat des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) et cosignataires concernant: plus de bourses pour les jeunes en formation! (14.03.2007) (3.104)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG), Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: mehr Stipendien für Junge in Ausbildung! (14.03.2007) (3.104)
7. Postulat du groupe SPO, par les députées Laura **KRONIG** (suppl.) et Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, concernant égalité des chances grâce à des bourses d'études (05.04.2007) (3.112)
Postulat der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Laura **KRONIG** (Suppl.) und Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, betreffend Chancengleichheit durch Stipendien (05.04.2007) (3.112)
8. Postulat du groupe PDCC, par le député Michel **ROTHEN**, concernant la création d'un véritable outil informatique pour la gestion des classes valaisannes (15.03.2007) (3.105)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Michel **ROTHEN**, betreffend Schaffung eines leistungsfähigen Informatikwerkzeugs für die Verwaltung der Walliser Schulklassen (15.03.2007) (3.105)
9. Interpellation du député Jacques-Roland **COUDRAY** concernant: anticipons la nouvelle politique régionale (15.03.2007) (3.106) (*en collaboration avec le DET*) (*postulat transformé en interpellation*)
Interpellation von Grossrat Jacques-Roland **COUDRAY** betreffend: Lasst uns der neuen Regionalpolitik vorgeifen (15.03.2007) (3.106) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*) (*Postulat umgewandelt in eine Interpellation*)
10. Postulat du groupe UDC/SVP, par la députée (suppl.) Jacqueline **BOVIER**, concernant le bilinguisme par immersion totale (03.04.2007) (3.107)
Postulat der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jacqueline **BOVIER**, betreffend Zweisprachigkeit durch vollständige Immersion (03.04.2007) (3.107)
11. Postulat du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) et cosignataires concernant: parce que les enfants malades ont droit à une aide scolaire (03.04.2007) (3.109)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Nachhilfekurse für kranke Schüler (03.04.2007) (3.109)
12. Postulat du groupe CSPO, par la députée Maria **OESTER-AMMANN**, concernant une participation financière pour des échanges linguistiques et des classes de sport au CO (03.04.2007) (3.111)
Postulat der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Maria **OESTER-AMMANN**, betreffend finanzielle Beteiligung für Sprach Austausch und Sportklassen in der OS (03.04.2007) (3.111)

13. Postulat des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Michelle **GRANDJEAN** (PS/AdG) et cosignataires concernant: pour une intégration immédiate grâce à un bon apprentissage de la langue (15.03.2007) (3.113 anc. 1.154)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG), Grossrätin Michelle **GRANDJEAN** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: für eine rasche Integration dank frühem Sprachunterricht (15.03.2007) (3.113 ehem. 1.154)

Le président:

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve ce vendredi matin pour notre dernière journée de session de décembre.

Vous avez la bonne surprise de trouver sur vos tables un petit cadeau en chocolat pour marquer la période de Noël dans laquelle nous entrons. Je remercie le Service parlementaire de son heureuse initiative, à laquelle j'ai souscrit sans réserve. J'espère qu'elle contribuera à créer un climat propice pour les travaux de cette journée. Je vois en tous les cas à vos sourires que vous n'avez pas trop souffert d'avoir été privés d'une journée de session hier. Vous n'avez pas trop souffert non plus de toutes ces émotions liées à la politique fédérale et pas trop souffert non plus de cette journée de réception grandiose que nous avons connue entre Berne, Viège, St Maurice et Martigny hier, lors de la réception du président de la Confédération, M. Pascal Couchepin, que je félicite encore.

Je vous propose de nous mettre au travail en reprenant ce qui n'avait pas pu être traité mardi puisqu'il s'agit effectivement des domaines d'activité liés au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement.

1. PROJET DE BUDGET 2008: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2008: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Le président:

Nous commençons par consulter le **Tableau I**: amendements pour acceptation tacite, comme nous l'avons fait les autres jours pour les autres départements.

Je donne la parole au rapporteur de la commission des finances.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:
L'amendement 5.1 a une incidence financière. Il a été transféré dans le Tableau II.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Donc, tous les autres amendements (5.2 à 5.11) sont proposés pour acceptation tacite par la commission des finances.

Je vois que vous y souscrivez.

C'est ainsi fait.

Je vous remercie.

Nous passons au **tableau II**.

5.12. Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<i><u>Hans Ulrich Weger, CVPO</u></i>	<i><u>Hans Ulrich Weger, CVPO</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements propres	50 Eigene Investitionen
Construction de la route industrielle et de contournement à Tourtemagne	Bau der Umfahrungs-und Industriestasse in Turtmann
+ 7'000'000.-	+ 7'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.12

La proposition déposée par le député Hans-Ulrich Weger (CVPO) a été refusée par 10 voix contre 2 et une abstention par la commission des finances.

Cette proposition est refusée par le Conseil d'Etat. La commission thématique préavise également négativement.

La commission la refuse, car elle estime que c'est au Conseil d'Etat de déterminer où il faut investir dans les routes en fonction du budget à disposition pour 2008.

Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Bittel (CVPO):

Da die Budgetdiskussion vom Dienstag auf heute Freitag verschoben wurde, vertrete ich die Eingabe von Hans-Ulrich Weger.

Die Ablehnung des Budgetpostens "Umfahrung Turtmann" müssen und können wir als CVPO-Fraktion akzeptieren. Es stellen sich jedoch einige Fragen:

Sie, Herr Staatsrat Rey-Bellet, weisen im Zusammenhang mit dem Autobahnbau im Oberwallis immer darauf hin, dass an allen Fronten gebaut wird wo es möglich ist.

Wir haben hier Kopien von folgenden Schreiben, alle im Zusammenhang mit der Umfahrungsstrasse von Turtmann. Das erste Schreiben datiert vom 6.2.2007 adressiert an die Gemeinde Turtmann, Absender der Departementchef vom DVBU. Im Schreiben steht wörtlich: "Wir freuen uns, dass dieses langwierige Verfahren endlich abgeschlossen und das Projekt in Rechtskraft erwachsen ist". Der Chef der DSFB hat umgehend das Bundesamt für Strassen Astra über diesen günstigen Ausgang orientiert. Die wesentliche Frage der Übernahme der Subventionierung durch den Bund wurde natürlich auch gestellt. Wir erwarten eine Antwort seitens des Astra.

Das zweite Schreiben datiert vom 3.10.07 wiederum adressiert an die Gemeinde Turtmann, Absender ist diesmal der Vorsteher des eidgenössischen Departements für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation, Herr Bundesrat Moritz Leuenberger.

Ich zitiere wörtlich: "Meine Abklärungen beim Astra haben ergeben, dass die diesbezüglichen Zahlungskredite für das kommende Jahr vorgesehen und im Budget eingeplant sind".

Aufgrund der vorliegenden Schreiben stellt sich die Frage aus welchem Grund das Projekt nicht ins Budget 2008 aufgenommen wurde.

Besten Dank.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Vous me permettrez, tout d'abord, de répondre aux questions générales qui ont été posées concernant l'examen du budget de mon département, comme d'ailleurs, Monsieur le président du Grand Conseil, vous l'avez suggéré en ouverture de session cette semaine.

Alors, deux remarques principales concernant le budget de mon département, mais aussi un peu le budget des investissements de mes autres collègues.

J'aimerais dire ici que les investissements nets du canton se montent dans ce budget 2008 à 188 millions. Si vous faites référence au budget 2007, et là je parle en particulier à la commission des finances, il y avait 187 millions. Nous nous trouvons donc très exactement

pour 2008 au niveau du budget 2007. Lorsque vous savez que le coût de la construction actuellement a certainement pris plus de 10% de surcoût durant ces deux dernières années, vous pouvez constater que le volume des investissements nets du canton, y compris celui des subventions aux investissements de tiers, subit une évolution négative de l'ordre de 15 millions à 20 millions. Donc, lorsque certains dans cette salle demandent d'avoir une politique d'investissements anticyclique..., ne pas trop investir durant les années où la conjoncture est haute, c'est exactement ce que fait le Conseil d'Etat puisque, encore une fois, en comparaison et en valeur réelle, le budget 2008 qui est présenté ici est certainement inférieur au budget 2007 d'une quinzaine de millions de francs.

La commission des finances a également constaté, en page 34 qui est consacrée aux routes cantonales, que le budget 2008 est inférieur de 4 millions au budget précédent. Cela provient tout simplement du fait que nous n'avons pas affecté dans le budget 2008 les 7,9 millions de recettes que nous allons toucher de la Confédération, dont nous n'avons eu connaissance qu'au mois de juillet, et que nous touchons de la Confédération de par le fonds d'infrastructure. Alors, il faut dire ceci: contrairement à ce que dit la commission des finances par rapport aux différents moyens financiers qui sont mis à disposition de notre canton suite à la RPT: "Conformément à la philosophie RPT, ces recettes ne sont ni réparties ni affectées", Mesdames et Messieurs les députés, il n'en va pas de même concernant les montants versés au canton du Valais dans le cadre du fonds d'infrastructure. Cela signifie très clairement que, finalement, si nous n'investissons pas ces 7,9 millions de recettes supplémentaires, nous ne les toucherons tout simplement pas parce que c'est uniquement une contribution globale, mais affectée aux routes, que la Confédération nous verse. Ce sera donc à nous à faire en sorte, par des transferts budgétaires, de pouvoir effectivement engager ces montants.

Ma deuxième remarque concerne l'entretien que l'on appelle entretien des immeubles. Vous savez qu'il s'agit à la fois de l'entretien du réseau routier et de l'entretien des bâtiments. Je l'ai dit souvent dans cette salle, ces rubriques d'entretien figurent au chapitre 31 qui est sous une coupe extrêmement stricte de la part de la commission des finances, du Grand Conseil et c'est aussi la volonté du Conseil d'Etat de ne pas laisser exploser ce chapitre 31. Or, en ce qui concerne l'entretien des routes comme l'entretien des immeubles, il y a plusieurs motifs à ne pas pouvoir tenir cette fameuse limite d'augmentation du 1% qui est voulue pour ce que j'appelle des dépenses de fonctionnement du style papier, crayons, ficelle.

Dans le cas particulier de l'entretien des bâtiments, il faut être très clair, l'entretien des immeubles coûtera probablement en 2008 15% plus cher que ce qu'il a coûté en 2006. Cela signifie que la dotation budgétaire 2008 est insuffisante pour couvrir l'augmentation des coûts dans ce domaine.

En ce qui concerne maintenant la question de l'entretien des routes, vous avez, par une décision intelligente, décidé d'affecter une partie des moyens de la RPLP à l'entretien des routes. Ce sont donc des recettes qui nous permettent de faire des travaux d'entretien supplémentaires, qui apparaissent malheureusement sous le chapitre 31 et, comme vous ne regardez le chapitre 31 que sous l'angle des dépenses et pas sous l'angle des recettes, je me retrouve pénalisé parce que, finalement, j'engage des moyens financiers que vous n'aimez pas voir, mais je les engage avec des recettes complètes qui viennent de la Confédération.

Vous voyez qu'il n'est pas très très simple de traiter cette question des dépenses d'entretien.

Je demanderai formellement pour les prochaines discussions budgétaires ou celle des comptes à pouvoir être entendu par la commission des finances pour pouvoir discuter une fois à fond de ces questions.

J'en viens maintenant aux deux questions posées par le groupe DC du Bas-Valais lors de l'entrée en matière, à savoir celle relative aux moyens financiers qui sont à disposition concernant la troisième correction du Rhône. Vous savez que nos voisins et amis vaudois ont initié ce qu'ils appellent une MUT (mesure urgente et transitoire) dans la région d'Aigle. Il est possible que le canton du Valais soit amené, dans le cadre de la réalisation de cette MUT à entreprendre sur sol valaisan, c'est-à-dire sur la rive gauche, des travaux qui n'étaient pas considérés jusqu'à présent comme étant des travaux urgents. Mais nous devons évidemment coordonner les projets avec nos partenaires vaudois et il est possible que des montants doivent être engagés sur la rive gauche. Les montants qui figurent au budget 2008 sont suffisants pour faire face à cette éventuelle intervention; donc, pas trop de soucis de ce côté-là.

Par contre, en ce qui concerne la deuxième question que vous avez posée: est-ce que les moyens budgétaires sont suffisants pour l'entretien des immeubles (bâtiments) de l'Etat, c'est-à-dire pour conserver cet indice Schröder qui rend connaissance de la valeur résiduelle d'un immeuble? Je dois malheureusement vous dire qu'avec l'augmentation prévue de 500'000 francs sur un budget qui est de l'ordre de 6 millions, vous pouvez bien imaginer que c'est inférieur à 10% d'augmentation et nous avons des augmentations dans ce domaine qui sont largement supérieures à 10% pour les raisons conjoncturelles que vous connaissez. Très clairement, l'indice Schröder ne va en tout cas pas s'améliorer dans le cadre du budget 2008. Ma foi, il faut faire des choix; c'est ce qu'a fait le Conseil d'Etat.

Voilà en ce qui concerne mes déclarations d'ordre général et particulières en réponse aux questions posées lors de l'entrée en matière sur le budget.

J'en viens maintenant à la proposition 5.12 du député Hans-Ulrich Weger, reprise ici par le député (suppl.) Martin Bittel. Cette question de la BIU-Strasse n'est pas une question facile. Je me suis réjoui que finalement, après une procédure extraordinairement longue, après des va-et-vient incroyables, des changements de position sans fin venant de la part de la commune de Tourtemagne – je ne parle pas nécessairement des autorités, mais je parle des mouvements divers qui ont agité cette commune –, je me suis réjoui que nous ayons enfin réussi à achever cette procédure. Mais pendant cette procédure, Mesdames et Messieurs les députés, le temps s'est écoulé et nous avons entrepris les travaux autoroutiers à Tourtemagne.

Pour les "Welsch" de cette salle, que signifie "BIU-Strasse"? B comme Bau, c'est une route de chantier, I comme Industrie, c'est une route industrielle, et U comme Umfahrung, c'est une route de contournement. Quel était l'intérêt de cette route? Disons-le clairement: dans le cadre de la construction du tronçon de l'autoroute qui passe à Tourtemagne, cette route nous servait donc de route de chantier. C'est à ce titre-là que la Confédération prenait cette route en charge dans le cadre de la construction de la route nationale. A force d'hésiter, le résultat des courses est maintenant beaucoup plus difficile. Nous n'arrivons pas facilement, je ne dis pas que c'est perdu, mais nous n'arrivons pas facilement à faire prendre en charge cette route par les routes nationales, dans la mesure où la construction même de l'autoroute à Tourtemagne a commencé et, surtout, se déroule avec des accès différents.

Alors, vous voyez la problématique. Dans la mesure où je n'ai pas de décision de prise en charge par la Confédération, je ne peux pas commencer cette route, même si elle est formellement acceptée sous l'angle juridique. La difficulté viendra si la Confédération nous dit non. Cela signifierait que la question sera reposée au canton et à la commune pour les deux utilités restantes de cette route: route industrielle et route de déviation. Mais là, Mesdames et Messieurs les députés, une question se posera vraiment: est-ce que, à ce titre-là, cette nouvelle route devrait être cantonale? Ce sera une décision à prendre dans ce Parlement et, pour cela, il faudra un crédit d'engagement que le Grand Conseil devrait prendre, si nous le présentons. La question se posera forcément: est-ce que c'est au canton à construire une route industrielle?

Vous l'aurez constaté, Mesdames et Messieurs les députés, cette question n'est de loin pas réglée, mais la proposition telle qu'elle a été faite ici, c'est-à-dire de porter au budget un montant de 7 millions, montre aussi une confusion très importante dans la façon de traiter maintenant le budget à travers les contrats politiques. 7 millions, c'est quoi? C'est le coût de cette route, mais, Mesdames et Messieurs les députés, avant de pouvoir engager ce montant, s'il n'est pas payé par les routes nationales, il faut prendre une décision, une décision du Grand Conseil qui vaut crédit d'engagement. Je ne pourrai jamais dépenser ces montants et, de toute façon, il est impossible de dépenser ces montants sur un seul exercice.

Il y a là une certaine confusion dans la façon de traiter maintenant le budget et les contrats politiques.

Cela m'amène à dire aussi et en tant que président du Gouvernement que le contrat politique n'est pas un élément qui se substitue aux motions et aux postulats. Vous ne pouvez pas faire passer dans le contrat politique, à moins que le Conseil d'Etat ne soit d'accord, des objets qui relèvent d'une motion ou d'un postulat. Vous ne pouvez pas imposer une modification de loi ou une étude dans le cadre d'un contrat politique. C'est la voie ordinaire de la motion ou du postulat qui peut être suivie, à moins que le Conseil d'Etat ne soit d'accord.

De ces questions-là, on aura encore l'occasion d'en parler. Mais, en ce qui concerne la proposition 5.12, je ne peux que faire comme la commission des finances et la commission thématique, vous dire qu'elle est pour le moins prématurée, elle n'est pas à sa place dans ce débat et la question reste posée.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je me tourne vers le député (suppl.) Martin Bittel pour savoir s'il demande le vote.

Non, après ces explications, il admet de **retirer** cette proposition.

<p>5.13. Service des routes et des cours d'eau</p> <p><i>Groupe UDC/SVP par Edmond Perruchoud</i></p>	<p>Dienststelle für Strassen- und Flussbau</p> <p><i>UDC/SVP Fraktion durch E. Perruchoud</i></p>
<p>Prestations</p> <p>Liste des routes cantonales engendrant des investissements au titre de construction, de corrections ou d'améliorations</p> <p>Afin de connaître les objets concernés par de tels investissements dans le budget sous revue, le DTEE est respectueusement prié de produire au plus tard pour la session de décembre 2007 une liste exhaustive des routes et autres infrastructures routières entrant dans une telle rubrique.</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Leistungen</p> <p>Liste der Kantonsstrassen, die Investitionen in den Bereichen Bau, Korrektion oder Anpassung verursachen</p> <p>Damit sich der Grosse Rat ein Bild darüber machen kann, welche Objekte im Rahmen des vorliegenden Voranschlags von solchen Investitionen betroffen sind, wird das DVBU gebeten, spätestens bis zur Dezembersession 2007 eine erschöpfende Liste der betroffenen Strassen und Strasseninfrastrukturen zu unterbreiten.</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.13 du groupe UDC/SVP

Cette proposition a été refusée à l'unanimité par la commission des finances.

Cette proposition est sans incidences financières, le Conseil d'Etat l'a refusée et la commission thématique propose de la refuser également.

Donc, la commission des finances suit.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je crois que l'esprit de cette proposition est simplement de demander des informations. Cela va dans le sens de la transparence et de la prévisibilité.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'elle peut être soutenue.

M. le député Antoine Maytain (PDCC), président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Par rapport à cette proposition et, comme président de la commission thématique, l'opérationnel bien entendu fait partie de notre cahier des charges et intéresse donc hautement notre commission. Pour ce faire, la lecture du compte 2006 du Service des routes et cours d'eau, daté de mars 2007, est fort intéressante puisque, dans ce document, y figurent déjà le détail des travaux en cours ainsi que le détail de ceux en étude.

Pour notre commission donc et à notre échelon, ces documents nous suffisent amplement.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je ne sais pas si cela appelle encore d'autres commentaires..., il semble que le chef du département le souhaite.

Je lui donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Cette proposition, qu'il faut refuser, a tout de même un côté intéressant parce qu'elle me permet de dire dans cette salle que cet inventaire existe. Je peux le résumer en deux mots: 2'000 km; 2'000 km de routes, c'est l'ensemble du réseau routier valaisan. Ne hochez pas la tête, Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous verrez que je serai beaucoup plus positif après! Mais, il faut admettre que, lorsque vous posez la question sur la liste des objets qui engendrent des investissements ou de l'entretien, je suis obligé de répondre 2'000 km. Mais le détail existe, il figure dans des documents qui s'appellent le plan STRADA. L'ensemble du réseau routier cantonal a fait l'objet d'un plan, d'un ensemble de plans qui s'appelle STRADA, que vous pouvez venir consulter quand vous voulez dans mon département. Il y figure l'ensemble de ce réseau avec son état. Contrairement à ce qui se faisait peut-être, disons, il y a 50 ans pour ne pas être plus précis, nous n'engageons pas, par exemple, de moyens financiers en fonction d'échéances quadriennales, si vous voyez ce que je veux dire. Sur la base de ce plan STRADA, nous avons un état du réseau routier qui nous permet, en fonction des relevés de cet état, de décider où nous mettons les priorités pour engager les moyens d'entretien.

Monsieur le député, ces documents existent donc. Ce sont des documents qui couvrent les 2'000 km du réseau routier. J'ose espérer que vous vous y intéresserez de très près. C'est très volontiers que je vous ferai une visite détaillée de ces 2'000 km.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je ne sais pas si, avec ces explications, le député Jean-Luc Addor peut accepter l'invitation faite par M. le conseiller d'Etat.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Premièrement, nous acceptons votre invitation. Il y a peut-être une information qui méritait d'être donnée.

Deuxième élément qui nous rassure, pour l'exprimer, si je vous ai bien compris, en d'autres termes, c'est que le plan STRADA n'est pas un plan du couper de rubans. Voilà, j'ai bien compris.

C'est la raison pour laquelle, en particulier, nous **retirons** cette proposition d'amendement.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

La proposition 5.13 est ainsi retirée.

5.14. Service des routes et des cours d'eau	Dienststelle für Strassen- und Flussbau
<i>Edmond Perruchoud et Albert Pitteloud UDC, Christian Favre, PDCC (suppl.)</i>	<i>Edmond Perruchoud und Albert Pitteloud UDC, Christian Favre, PDCC (Suppl.)</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements propres (où toute rubrique destinée à une telle opération)	50 Eigene Investitionen (oder andere diesbezügliche Rubriken)
Route Chalais-Vercorin RC 43 Suite à la réponse donnée par le CE au postulat 5.061 en session de septembre 2007, il est demandé soit confirmation, soit comptabilisation d'au moins Fr. 250'000.- pour une première partie d'étude.	Strasse Chalais-Vercorin KS 43 Gestützt auf die staatsrätliche Antwort vom September 2007 auf das Postulat 5.061 wird entweder eine entsprechende Bestätigung oder die Einplanung von mindestens Fr. 250'000.- für den ersten Teil der Studie verlangt.
Cet investissement ne devra pas augmenter le montant total de la rubrique, mais être prélevé-en partie tout au moins- sur un objet moins pressant.	Durch diese Investition darf der Totalbetrag der Rubrik nicht ansteigen und der entsprechende Betrag muss – zumindest teilweise – zulasten weniger dringlicher Projekte entnommen werden
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.14 des députés Edmond Perruchoud et Albert Pitteloud (UDC) et du député (suppl.) Christian Favre (PDCC)

La commission des finances a refusé cette proposition par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

Cette proposition est également refusée par le Conseil d'Etat et la commission thématique préavisée négativement.

La commission des finances suit ces propositions, étant donné qu'elle estime que c'est au Conseil d'Etat de définir les priorités.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Par cet amendement, qui ne modifie pas le budget, nous souhaitons, mon collègue Christian Favre de Chippis et moi-même, obtenir une concrétisation de la réponse donnée au postulat Edmond Perruchoud et consorts.

Concrètement, ce qui vous est demandé au niveau du budget 2008 est d'appréhender plus globalement ces travaux par une étude adéquate.

Nous pensons que les évaluations données, il y a quelques jours, par l'ingénieur des ponts et chaussées, M. Chittaro, s'inscrivent dans cette logique d'autant plus que, dès 2008, la largeur des cars, qui passera de 2,30 à 2,50 mètres, justifie cette priorité.

En conséquence, nous demandons au Parlement d'appuyer cet amendement.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je donne la parole à M. le chef du département..., enfin je n'insiste pas, mais...

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Je réponds volontiers, ne serait-ce que pour pouvoir rebondir sur la remarque traitant des couper de rubans. S'il est un fin observateur de mes faits et gestes, il devrait savoir que je ne coupe des rubans que lorsqu'ils sont imposés par des tiers. En ce qui concerne les travaux de mon département, il n'y a jamais de couper de rubans. Je l'ai encore prouvé assez récemment lors de l'inauguration de la déviation de Bramois. Nous trouvons des formules différentes parce qu'il n'y a pratiquement plus de rubans disponibles dans mon département!

J'en viens maintenant à la proposition 5.14.

Mesdames et Messieurs les députés, sur chacune de nos routes, je l'ai dit tout à l'heure, nous avons effectivement un relevé d'état des routes, mais nous avons aussi un certain nombre d'études liées à des dangers naturels. Cela n'est pas absolument systématisé dans toutes les routes du canton, dans la mesure où nous avons commencé cette opération avec les

routes d'importance supérieure, c'est-à-dire les routes principales suisses, avec ce que certains d'entre vous connaissent déjà et que l'on appelle en allemand les "Korridorplanung", c'est-à-dire l'ensemble des travaux qui sont nécessaires sur une route pour assurer la sécurité, la viabilité, etc.

En ce qui concerne cette fameuse route, et je reviens encore une fois à ce postulat, nous avons accepté ce postulat en disant très clairement que ce n'était pas d'actualité d'entreprendre une déviation de Chalais, mais en mentionnant aussi que nous connaissions les nécessités de sécuriser un certain nombre de passages sur cette route.

Monsieur le député, lorsque vous parlez de concrétisation, je vous réponds simplement que, effectivement, nous voulons concrétiser, mais pas avec du papier, avec des travaux à entreprendre pour sécuriser les passages qui nous sont connus sur cette route. Alors, c'est ce que nous allons faire sur cette route comme sur d'autres, c'est-à-dire concrétiser les mesures de sécurité qui sont nécessaires.

Maintenant, vous me parlez d'un passage des gabarits de 2,30 à 2,50 mètres. Vous savez ce que je pense de ces modifications de gabarits. Ces modifications sont extraordinairement coûteuses pour un canton de montagne comme le nôtre parce que nous avons pratiquement, non pas 2'000 km, mais certainement 1'200 km de routes à adapter si nous voulons nous adapter à ces largeurs de véhicules qui augmentent en permanence.

La route de Vercorin n'est pas différente d'un certain nombre d'autres routes dans le canton et, forcément, nous devons examiner aussi dans quelle mesure des adaptations ponctuelles sont nécessaires comme nous les avons faites ces 10 dernières années.

Mais cela, c'est de la compétence du Conseil d'Etat et de mon département sur la base des relevés dont j'ai déjà parlé.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je me tourne vers le député Albert Pitteloud pour savoir si cette réponse lui donne satisfaction.

(...)

Non, il demande le vote.

Par 103 voix contre 9 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.14 défendue par le député Albert Pitteloud.

5.15. Service des bâtiments, monuments et d'archéologie	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie
<i>Maria Oester-Ammann, CSPO</i>	<i>Maria Oester-Ammann, CSPO</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
50 Investissements propres (GP 12 / P1202)	50 Eigene Investitionen (PG 12 / P1202)
Ateliers pour l'école professionnelle de Viège	Werkstätten Berufsschule Visp
+ 5'590'000.-	+ 5'590'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.15 de la députée Maria Oester-Ammann

La commission des finances a refusé cette proposition par 10 voix contre 0 et 3 abstentions.

Cette proposition a été refusée également par la commission thématique.

Le Conseil d'Etat, lui, propose de mentionner un montant d'un million.

La commission des finances refuse cette proposition, car cet objet fait partie du crédit cadre pour les infrastructures sportives et qu'il est prévu en 2011. Il n'y a pas de raison pour la commission des finances d'avancer ce projet plutôt que d'autres du même crédit cadre.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Die thematische Kommission DEKS, in Anwesenheit von Staatsrat Claude Roch, besichtigte am 12. Juli 2006 die Schulanlage in Visp und konnte sich von der Notwendigkeit der beiden Neubauten überzeugen. Einstimmig – mit 111 zu 0 Stimmen – hiess der Grosse Rat am 14. September 2006 den Neubau gut, verbunden mit der Auflage, umgehend das Projekt der zweiten Etappe, des Baus der Lehrwerkstätten vorzulegen.

Mit diesem Neubau können nicht nur die Raumprobleme der Berufsfachschule Oberwallis gelöst, sondern auch die zunehmend schwierigere Lage des Ateliers in Sitten wesentlich entschärft werden. Die Direktionen der Schulen Sitten und Visp einigten sich, in

Absprache mit dem Verband, auf eine Verlagerung der Einführungskurse für die deutschsprachigen Auszubildenden der Elektrobranche nach Visp. Die in Sitten frei werdenden Räume sind auch dann noch überbelegt.

Der Schweissraum/die Werkstätte für Metallarbeiten im Bau B aus dem Jahr 1977 entspricht nicht mehr den Sicherheitsvorschriften. Fehlende Entlüftungsanlagen und vorschriftswidrige Installationen sind gerügt worden. Im Atelierneubau soll eine Werkstätte erstellt werden, welche eine zeitgemässe Ausbildung in der Metallbearbeitung und in der Schweisstechnik zulässt. Der Schweissraum wurde auch vermehrt von Unternehmen für die Weiterbildung beansprucht.

Die Nutzung dieser Räume ist auch für die Auszubildenden in den Attestlehrgängen vorgesehen. Gilt es doch gerade bei diesen Lernenden, vermehrt berufspraktisch zu arbeiten. Zweijährige Attestausbildungen sind praktisch der einzige Weg um diese jungen Leute in die Arbeitswelt zu integrieren.

Es muss noch in Erinnerung gerufen werden, dass die Schlussabrechnungen aller bis Ende 2007 eingereichten Bauprojekte bis zum Jahr 2013 beim Bund deponiert werden müssen, um die Bundessubventionen von 37 Prozent zu erhalten. Es gilt auch noch zu berücksichtigen, dass bis im Jahr 2013 auch die Sportanlagen der Berufsschulen zu realisieren sind und wir es angesichts des Sicherheitsrisikos der Werkstätten in Visp als zwingend erachten, dass der Neubau II in Visp umgehend in Angriff genommen werden kann, denn die Botschaft in deutscher und französischer Sprache soll bereits in ihrer Endfassung vorliegen.

Im Bericht der Mehrjahresplanung auf Seite 39 ist der Bau der Lehrwerkstätte Visp auf 2011 vorgesehen. Das sollen prioritäre Massnahmen sein? Bei gesunden Kantonsfinanzen, auf Kosten unserer jungen Berufsschülerinnen und Berufsschüler?

Die Infrastruktur für die praktische Aus- und Weiterbildung der Berufsleute muss attraktiv und zeitgemäss sein und den heutigen Sicherheitsanforderungen entsprechen. Diese Verantwortung tragen die beiden betroffenen Departemente von Herrn Staatsrat Roch und Herrn Staatsrat Rey-Bellet und wir alle hier im Parlament. Das sei hier in Erinnerung gerufen.

Der Staatsrat hat anscheinend eine Million Franken für die Planung und die Vorkehrungen eines Baubeginns dieses Projekts beschlossen. Falls uns die Herren Staatsräte Roch und Rey-Bellet diese Million bestätigen können und sie im Budget 08 sprechen, sind wir bereit, diesen Abänderungsantrag zurückzuziehen. Ansonsten bitte ich Sie im Sinne der Begründung dem Vorschlag der CSPO zu folgen. Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Madame la députée, "qui aime bien châtie bien". Je dois commencer par regretter que vous n'ayez pas déposé comme il l'aurait fallu cette proposition. Je rappelle ici que nous sommes dans le débat budgétaire et que proposer au budget 5,5 millions pour une construction en 2008, c'est irréaliste. Nous ne sommes pas en train de faire un crédit d'engagement; nous sommes en train de faire le crédit budgétaire pour l'année 2008.

Après vous avoir dit cela, je reconnais volontiers que votre proposition, sur le fond, est parfaitement justifiée. Le Conseil d'Etat l'a reconnue comme telle puisque, après en avoir pris connaissance, le Conseil d'Etat a décidé de proposer d'investir effectivement et de porter

au budget 2008 un million pour commencer ces travaux, sachant que ces travaux allait durer encore deux ans.

Malheureusement, et c'est là un problème du traitement des propositions qui sont ainsi faites, cette proposition du Conseil d'Etat n'a pas été traitée par la commission thématique parce qu'elle est arrivée trop tard. La commission des finances, ensuite, l'a refusée.

Résultat des courses: Nous nous trouvons dans cette situation regrettable dans laquelle c'est ou bien nous acceptons cette proposition de 5,6 millions qui est irréaliste pour le budget 2008, ou bien nous la refusons. Nous n'avons plus la possibilité d'accepter la proposition qui était – excusez-moi de le dire – pertinente du Conseil d'Etat d'ajouter un million au budget.

Alors, Madame la députée, je dois vous décevoir. Dans le budget 2008, tel qu'il est présenté actuellement, ce million n'est pas prévu. C'est d'ailleurs pour cela que le Conseil d'Etat avait décidé de vous proposer de l'ajouter.

Maintenant, pourquoi faut-il l'ajouter? Vous allez voter aujourd'hui, et je n'en doute pas un seul instant, une décision qui porte sur l'ensemble des aménagements sportifs et scolaires en liaison avec la formation des apprentis. A l'intérieur de ce crédit de principe d'engagement, figurent justement ces ateliers. Il faudra que le Grand Conseil vote ensuite le crédit d'engagement de détail de cet atelier de Viège – ce sera probablement au printemps. A l'occasion de ce crédit d'engagement spécifique pour les ateliers de Viège, le Conseil d'Etat, qui a de la suite dans les idées et qui tient vraiment à aller dans le sens de votre proposition, va proposer un crédit supplémentaire, en même temps que la présentation du crédit d'engagement.

C'est la seule façon que nous avons maintenant de traiter cette proposition du million supplémentaire à introduire dans le budget 2008.

Alors, Madame la députée, nous referons ce combat, peut-être contre la commission des finances, je n'en sais rien, mais lorsque nous présenterons effectivement avec mon collègue Claude Roch cette décision spécifique du crédit d'engagement pour les ateliers de Viège puisque nous n'avons pas encore ce million au budget.

Vous voyez, Madame la députée, nous sommes pris dans une problématique qui est celle du traitement des propositions. Il faudra peut-être que, à l'avenir, nous trouvions une autre façon de les traiter entre les différentes commissions parlementaires parce que la proposition que l'on a faite, ma foi, tombe à l'eau même si, probablement, dans cette salle, nous aurions eu tout loisir de la faire passer.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département, pour ces explications complètes et très utiles sur la procédure que nous devons effectivement suivre. Je crois que c'est un exercice pédagogique utile. Je pense notamment à ceux qui regardent la télévision. J'ai l'impression qu'avec les explications du chef du département, ils comprennent finalement ce qui, à première vue, peut paraître surprenant puisqu'on serait nombreux à vouloir souscrire à cette proposition et qu'on ne peut pas le faire.

C'est comme ça. Merci.

Je ne sais pas si la députée Maria Oester-Ammann peut retirer sa proposition ou quelle suite, elle veut y donner.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Ich danke Herrn Staatsrat Rey-Bellet für seine Antwort und im Sinne seiner Antwort **ziehen wir den Antrag zurück.**

Danke.

5.1. Service des bâtiments, monuments et d'archéologie	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie
<i>Commission ET par Antoine Maytain</i>	<i>Kommission KBV durch Antoine Maytain</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Entretien des bâtiments	Unterhalt der Bauten
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

5.16. Service des bâtiments, monuments et d'archéologie	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie
<i>Laurent Léger, PDCB</i>	<i>Laurent Léger, PDCB</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Entretien des bâtiments	Gebäudeunterhalt
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.1 de la commission ET et proposition 5.16 du député Laurent Léger (PDCB)

Ce sont deux propositions identiques.

La commission des finances a refusé ces propositions par 9 voix contre une et 2 abstentions.

Ces propositions sont refusées par le Conseil d'Etat.

La commission des finances suit cette position.

Dans son rapport, elle avait demandé une réduction de 5 millions de la rubrique 31, mais sans réduire l'entretien des bâtiments. Dès lors, elle estime que le montant figurant au budget est suffisant.

M. le député Antoine Maytain (PDCC), président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Pour cette proposition d'amendement 5.1, ne croyez surtout pas à une épreuve de force de la commission de l'équipement et des transports, mais tout simplement le respect d'une ligne de conduite décidée et avalisée par tous les partenaires ici présents.

Je m'explique en reprenant quelques éléments et décisions de l'ensemble de ce Parlement dans un passé tout proche, car le rôle de notre commission est également de s'assurer du suivi des décisions prises antérieurement.

Point 1. Je prends le rapport de gestion du Conseil d'Etat de 2006 et je lis: "Pour 2006, la perte de valeurs des immeubles étatiques, évalués selon l'indice Schröder, qui est le rapport entre la valeur actuelle et la valeur à neuf d'une réalisation, a pu être contenue à 1%. L'augmentation progressive – et non pas régressive – des moyens financiers accordés doit permettre d'enrayer partiellement ce processus de perte."

Point 2. Je prends les rapports de la commission thématique sur le budget 2007 et les comptes 2006. Je lis: "Au budget 2007, un million supplémentaire a été accordé pour l'entretien des bâtiments étatiques. Pour les années à venir, la mesure prioritaire décidée et acceptée par tous est donc de maintenir cette augmentation annuelle d'un million afin de limiter la baisse de l'indice Schröder actuel."

En résumé, le montant de l'amendement proposé de 500'000 francs ne fait que compléter la proposition du Conseil d'Etat et permet donc de respecter nos décisions antérieures prises et rien de plus.

C'est également une manne, certes, modeste, mais bienvenue et répartie pour les entreprises du second œuvre qui ne croulent pas sous leurs cahiers de commandes.

C'est pourquoi je vous demande d'accepter cette proposition.

Merci pour votre vote de soutien.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Mon collègue Antoine Maytain a bien résumé la promesse qui nous avait été faite ici dans ce Parlement d'une augmentation de 4 millions basée sur une augmentation d'un million par année sur quatre ans.

Tous les groupes politiques pendant plusieurs années avaient demandé une augmentation pour l'entretien de ces bâtiments pour combler la perte de valeurs que l'on avait pour ces bâtiments.

Tous les groupes politiques avaient accepté cette manière de faire, soit cette augmentation d'un million par année.

Aujourd'hui, je comprends la position de la commission des finances qui refuse puisqu'elle demande une baisse de la rubrique 31 et comme cette augmentation est aussi dans la rubrique 31, donc on ne peut pas aussi accepter une augmentation de cette même rubrique.

Alors, première remarque, est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité pour l'entretien des bâtiments de changer de rubrique? Cela éviterait certaines confusions au fil des années puisque l'on a de la peine à comprendre que l'entretien des bâtiments figure dans une rubrique où figurent aussi l'achat du papier, le téléphone, etc.

Je rappellerai aussi que l'augmentation de 500'000 francs qui a été mise cette année au vu de l'augmentation du coût dans la construction ne couvre même pas cette augmentation du coût des constructions. Cela signifie que, l'année prochaine, ce qui est prévu au budget, avec les 500'000 francs en plus, on fera encore moins de travail d'entretien que cette année.

Dernier point pour le secteur économique de la construction. Il est vrai que l'entretien des bâtiments est intéressant, surtout pour le second œuvre, parce que quand c'est bien planifié, cela permet, durant la période hivernale, d'occuper du personnel de nos entreprises.

C'est pourquoi je vous demande, Chers collègues, d'appuyer cet amendement.

Merci.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Les arguments développés par les députés Antoine Maytain et Laurent Léger sont tout à fait cohérents et je pourrais m'y rallier.

La question que j'aimerais poser à M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, c'est pour quelles raisons? Je ne vois aucun élément nouveau dans ce qui a été avancé par rapport à la période d'établissement du budget.

Donc, si vous êtes convaincant pour justifier pourquoi ce montant n'a pas été porté au budget, il est possible que la commission des finances revoie sa position.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Eh bien!, Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les députés, Messieurs les présidents des deux commissions qui se sont penchées sur cet objet, vous avez devant vous à la fois le président du Gouvernement et le chef du département. Cela explique la raison pour laquelle le Conseil d'Etat n'a pas accepté cette proposition de 500'000 francs supplémentaires, même si le Conseil d'Etat s'est rendu à mes arguments sur la nécessité d'améliorer l'entretien des immeubles.

Le problème, je l'ai expliqué tout à l'heure. Nous sommes dans le chapitre 31, sur lequel la commission des finances fait une très grande pression. Mais il faut dire à sa décharge que la commission des finances, en aparté en tout cas, ici ou là, a souvent dit que les mesures d'économies qui étaient demandées par sa commission ne visaient pas l'entretien des immeubles. Merci de l'avoir dit, mais je regrette de devoir constater qu'ici, vous ne le faites pas. Vous auriez pu, effectivement, faire la différence par rapport à cette proposition en acceptant ce supplément.

Alors, que se passe-t-il au Conseil d'Etat? Vous nous demandez 5 millions d'économies sur le chapitre 31. Mesdames et Messieurs les députés, nous avons une solidarité entre nous. Nous sommes bien obligés de faire un effort et, dans le cas particulier, le Conseil d'Etat a clairement dispensé mon département de faire un effort (300'000 francs seulement sur les 5 millions), mais pas dans le domaine de l'entretien des immeubles. Alors, vous pouvez bien imaginer que lorsque le Conseil d'Etat m'exonère de cet effort, il ne peut pas encore accepter une proposition de 500'000 francs supplémentaires.

Mais, si la commission des finances voulait être logique, elle prouverait maintenant que la recherche d'économies dans le chapitre 31 ne vise pas l'entretien des immeubles et qu'elle veut le maintien de la valeur résiduelle de nos bâtiments. Il s'agit simplement d'une question de propriétaire. Est-ce que vous acceptez, année après année, d'avoir la valeur de votre patrimoine qui dégringole? Malheureusement, on ne le voit pas dans le compte, mais les surprises seront douloureuses si nous répétons cet exercice longtemps.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, parce qu'il y a cette volonté très claire et jusqu'à présent encore un peu aveugle de la commission des finances en la matière, le Conseil d'Etat a dû dire non à cette proposition.

Voilà la raison pour laquelle je ne peux pas défendre cette proposition ici, mais bien sûr que si la commission des finances faisait une déclaration rassurante, je ne doute pas un seul instant que tout le Grand Conseil serait du même avis qu'elle.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Il semble que tout cela est si joliment dit que le président de la commission des finances va profiter des dernières secondes encore de réflexion qu'il a avant d'intervenir pour faire le bon choix!

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

La commission des finances est composée de 13 membres. Je pense qu'il serait intéressant qu'on se réunisse brièvement à la fin pour parler de ce sujet.

Le président:

Ecoutez, Monsieur le président de la commission des finances, je crois que l'on ne pourra pas surseoir, on a un programme assez serré.

Moi, je vous propose de prendre une initiative...

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Ce n'est pas un gros problème puisqu'on pourrait traiter cela en sautant simplement l'objet suivant, c'est une question de 5 minutes pour les membres de la commission des finances.

Le président:

Ouais..., d'abord est-ce que tous les membres de la commission des finances sont bien présents aujourd'hui? Est-ce que vous pourriez les réunir à la pause de midi, c'est bien cela?

Je crois que l'on est en train de faire un exercice qui est un peu délicat. On a un ordre du jour qui est précis. A mon avis, si on commence à surseoir...

Je vous propose de voter, mais j'aimerais quand même que, au moins à titre personnel, vous nous disiez ce que vous en pensez, pour que les choses soient claires vis-à-vis de l'interpellation faite par M. le chef du département.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Je vais requérir le vote.

Le président:

Et quand vous dites "requérir le vote", ça veut dire?

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Cela veut dire que l'on maintient!

Le président:

Que vous maintenez la proposition de refus!

Alors, je n'insisterai pas trop sur la position de la commission des finances dans la manière de voter, mais elle est quand même prioritaire.

Par 74 voix contre 37 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 5.1 de la commission ET, défendue par le député Antoine Maytain, et la proposition 5.16 du député Laurent Léger (PDCB).

5.17. Service des bâtiments, monuments et d'archéologie	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie
<i>Groupe CSPO par Thomas Brunner</i>	<i>CSPO Fraktion durch Thomas Brunner</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Crédit supplémentaire pour le service d'archéologie (fouilles d'urgence, recherche et publication)	Zusatzkredit für die Dienststelle für Archäologie (dringende Ausgrabungen, Forschung und Publikation)
+ 600'000.-	+ 600'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement :	Behandlungsvorschlag :
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

5.18. Service des bâtiments, monuments et d'archéologie	Dienststelle für Hochbau, Denkmalpflege und Archäologie
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
Crédit supplémentaire pour le service d'archéologie (fouilles d'urgence, recherche et publication)	Zusatzkredit für die Dienststelle für Archäologie (dringende Ausgrabungen, Forschung und Publikation)
+ 600'000.-	+ 600'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Proposition de traitement :	Behandlungsvorschlag :
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.17 du groupe CSPO et proposition 5.18 du groupe PS/AdG

Ces propositions sont identiques.

La commission des finances a refusé ces propositions par 9 voix contre 2 et une abstention.

La commission des finances précise que le Conseil d'Etat proposait un montant de 500'000 francs. La commission thématique a préavisé négativement cette proposition.

Dès lors, la commission des finances la refuse également, étant donné que cette proposition est contraire à la volonté de réduire le poste 31 Biens, services et marchandises.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

L'archéologie valaisanne est en crise.

Je tire ici la sonnette d'alarme afin de rendre attentifs tous les députés de cette salle à la problématique de l'archéologie dans notre canton.

La discordance entre les lois, les besoins de l'archéologie et les moyens octroyés sévit depuis plus de dix ans déjà et l'urgence liée à ce dossier est bien réelle. J'en veux pour preuve les trois points suivants:

1. En juin 2000, suite à une demande de crédit supplémentaire pour le Service de l'archéologie, voici les propos que tenait notre conseiller d'Etat, M. Jean-Jacques Rey-Bellet, en ce lieu même, je cite: "Pris par la nécessité du moment, nous faisons les fouilles elles-mêmes et puis les résultats, c'est-à-dire la mise par écrit des résultats, la représentation graphique, la publication, tout cela a un retard extraordinaire dans notre canton, au point justement que se développe une grande incompréhension face aux travaux archéologiques qui sont faits. Il n'y a, dans le public, que très peu d'informations qui passent, tout simplement parce que nous n'avons pas les moyens financiers d'élaborer, c'est-à-dire de faire le travail de mise à disposition du public des résultats de ces fouilles. J'espère bien que le Grand Conseil ne ratera pas cette rubrique lors de l'examen du prochain budget." Nous pourrions reprendre ces mots et les remettre en vigueur aujourd'hui.

2. Selon la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites de 1998, l'Etat a le devoir de protéger le patrimoine archéologique et d'en favoriser la connaissance et la diffusion. En bref, près de la moitié des terrassements dans les zones archéologiques est effectué sans surveillance. Les interventions d'urgence sont très limitées faute de temps et d'argent. Dans la période de forte conjoncture que nous vivons, un bon nombre de vestiges est cédé aux pelles mécaniques faute de temps et d'argent. Or, les vestiges retrouvés ces dernières années constituent de véritables scoops en matière de patrimoine archéologique cantonal. Ne les enterrons donc pas. Au contraire, d'autres richesses valaisannes que sont nos ceps de vigne, qui peuvent être déplacés ou replantés, les vestiges archéologiques une fois détruits ne repoussent pas.

3. Les crédits alloués aux travaux de fouilles et d'études archéologiques ont sévèrement diminué en Valais durant les 20 dernières années passant de 1,8 million en 1987 à moins d'un million certaines années pour atteindre 1,2 million en 2006. Pourtant, durant la même période, la construction en Valais a connu deux fortes reprises.

Passons maintenant à l'état d'urgence qui a sévit en 2007. En effet, en juin, une demande de crédit complémentaire de 600'000 francs pour les travaux archéologiques a été refusée alors que le montant alloué au Service de l'archéologie était déjà entièrement distribué en mai pour les travaux en cours. Finalement, en octobre dernier, un deuxième crédit supplémentaire de 200'000 francs a été accordé par le Conseil d'Etat vu l'état d'urgence des fouilles de sauvegarde à effectuer. Ainsi, par exemple, les recherches archéologiques sur le site de Don Bosco à Sion, prévues pour début juin, n'ont pu démarrer qu'en octobre. Pourtant, ces recherches sont reconnues comme mesures prioritaires de l'Etat depuis 7 ans.

Casse-tête indescriptible pour les acteurs de l'archéologie cantonale pour organiser le travail dans ce contexte et conditions hivernales garanties pour les personnes engagées sur les travaux de fouilles depuis octobre.

De plus, la crise budgétaire n'affecte pas seulement la sauvegarde des sites archéologiques menacés, mais également leur étude et leur publication. Or, un site fouillé dont les documents ne sont pas étudiés est un site perdu.

Une interpellation, cosignée par des députés de 5 groupes différents, allant dans ce sens a été déposée en octobre dernier. Elle demande notamment au Conseil d'Etat quels moyens financiers et techniques supplémentaires, ce dernier est prêt à investir pour notre archéologie valaisanne.

Prenons donc aujourd'hui même la responsabilité d'une archéologie cantonale à la hauteur de ses besoins et de ses richesses, tout d'abord dans le souci de respecter les dispositions légales, mais aussi en l'inscrivant comme une priorité cantonale.

Nous ne sommes qu'à l'aube de nouvelles découvertes majeures dans notre canton. Ne laissons pas passer cette chance.

C'est pourquoi notre groupe invite le plenum à soutenir avec enthousiasme cette proposition qui demande une augmentation de 600'000 francs pour sauvegarder, mettre en valeur et diffuser notre remarquable patrimoine archéologique valaisan.

Merci pour votre attention et pour votre soutien.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je n'ai pas de demande de parole. Je suppose tout de même que quelqu'un va défendre la position de la commission des finances.

C'est le cas. C'est le président. Je lui donne la parole.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Je pensais que le président de la commission thématique, qui a refusé cette proposition, allait s'exprimer sur le sujet, mais ce n'est pas le cas.

Donc, nous, nous maintenons clairement notre position. A nouveau, il faut être cohérent. On ne peut pas demander 5 millions d'économies au début du traitement du budget et puis distribuer 500'000 francs par-ci, 500'000 francs par-là.

Il n'y a aucun élément nouveau dans ce qui a été développé depuis l'établissement du budget à ce jour.

Je crois qu'il faut un peu de cohérence dans ce Parlement.

La commission des finances maintient bien sûr sa position.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

J'ai une demande de parole sur ce sujet, si j'ai bien compris, de la part de la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz (PDCC):

Nous ne pouvons continuer de remettre aux calendes grecques la mise à disposition des moyens financiers nécessaires à la sauvegarde de notre patrimoine culturel, historique et touristique, ne serait-ce que par respect pour les milliers de signataires valaisans de la pétition, remise le 3 décembre dernier, à M. le conseiller d'Etat Claude Roch concernant la fermeture programmée du musée d'archéologie.

Depuis plusieurs années, en raison d'économies budgétaires, le témoignage laissé par nos ancêtres s'efface irrémédiablement dans une indifférence coupable. La dernière publication monographique concernant les fouilles valaisannes remonte à 1989. Depuis, plus rien, à part une thèse de doctorat concernant les fouilles de Sous-le-Scex à Sion et un fascicule sur l'église de Martigny financés, eux, par les universités suisses.

Je rappelle pour mémoire que le sol valaisan a révélé des découvertes archéologiques d'intérêt mondial comme, par exemple, les stèles du Petit-Chasseur qui figurent dans la célèbre Encyclopaedia Universalis, ce qui représente, avouons-le, un atout touristique certain pour notre canton.

Il est temps que ce Parlement en prenne conscience et qu'il permette au Gouvernement d'exercer son devoir de respect et de sauvegarde du patrimoine valaisan.

C'est pour ces raisons que je vous prie, Chers collègues, de soutenir cette proposition d'amendement qui, pour un département mammouth, n'atteint pas des montants pharaoniques.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Je rappelle quand même à chaque député qu'il faut parler avant les présidents de commission parce que ça crée quelques difficultés dans le déroulement de nos travaux si vous intervenez après coup. Donc, exceptionnellement, j'ai donné la parole à la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, mais j'aimerais que, à l'avenir, on soit attentif à intervenir quand il le faut.

Je redonne donc la parole au président de la commission des finances.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Ainsi, on respectera votre volonté!

Simplement pour rappeler: la commission thématique, la commission des finances, aucune urgence depuis l'établissement du budget sur ce sujet.

Donc, pour moi, il est clair que cette proposition doit être refusée si l'on veut une certaine cohérence au sein de ce Parlement.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Je crois que nous allons voter..., mais non, évidemment, M. le chef du département souhaite aussi s'exprimer.

Je lui donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Archéologie en crise, c'est ce que j'ai entendu. Non, Madame la députée, l'archéologie valaisanne n'est pas en crise; par contre, ce n'est effectivement pas un domaine qui est particulièrement privilégié.

La problématique qui se pose maintenant, c'est l'archéologie d'urgence qui est en crise. Pourquoi est-elle en crise? Parce que tout le domaine de la construction, lui, n'est pas en crise. Forcément, lorsque vous creusez pour faire les fondations de votre nouvel immeuble dans un sol aussi riche que le sol valaisan, riche en vestiges archéologiques, vous avez très souvent la chance – certains disaient par le passé la poisse – de tomber sur des restes archéologiques qui peuvent avoir un intérêt parfois considérable.

La situation est donc la suivante: Actuellement, une économie de la construction flamboyante et l'archéologie d'urgence qui ne peut pas suivre.

Face à cette situation, qu'est-ce qui se passe? Le Conseil d'Etat ne peut pas prendre la responsabilité de laisser massacrer des vestiges sans des interventions d'urgence. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat pique ou prélève l'argent disponible qui est prévu pour les projets de plus long terme, comme le projet de Don Bosco. Nous arrivons dans cette situation incroyable où, après plusieurs années de report, nous allons arriver à un couperet: nous ne pourrions pas respecter les délais de fouilles sur un site aussi important que celui de Don Bosco.

Nous devons donc mettre fin à cette situation de prélèvements d'urgence sur des œuvres importantes.

C'est la raison pour laquelle nous sommes d'accord avec la commission des finances lorsqu'elle cherche à ne pas augmenter les volumes de travaux dans une période de constructions déjà assez importantes. Le Conseil d'Etat peut faire de l'anticyclique seulement sur les fouilles qu'il a investiguées et sur des fouilles sur lesquelles on peut simplement mettre un lit de sable en attendant des temps dans lesquels, par exemple, nous aurions des programmes de relance à faire. Cela, nous le pouvons seulement si nous sommes propriétaires du sol. Si nous ne sommes pas propriétaires du sol, on ne peut pas dire: O.K., on a trouvé des restes, nous allons les investiguer dans les temps de crise, et on bouche la fouille et on dit au propriétaire: maintenant stop, vous ne pouvez pas construire votre immeuble.

Nous ne pouvons donc pas faire de l'anticyclique sur les fouilles d'urgence. C'est la raison pour laquelle mes collègues du Conseil d'Etat ont examiné cette proposition des 600'000 francs et c'est la raison pour laquelle je la défends ici avec beaucoup de fermeté. Le Conseil d'Etat a évalué à 500'000 francs les besoins nécessaires aux fouilles d'urgence. C'est pour cela que le Conseil d'Etat a fait cette proposition qui, maintenant, est refusée par la commission des finances.

Alors, en désespoir de cause parce que la proposition du Conseil d'Etat de 500'000 francs n'est plus sur vos tables – c'est la même situation que tout à l'heure avec la députée Maria Oester-Ammann –, nous pouvons nous rallier à cette proposition de 600'000 francs qui est très proche finalement de la nôtre.

Nous vous invitons à soutenir cette proposition.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter.

Par 63 voix contre 55 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.17 du groupe CSPO et la proposition 5.18 du groupe PS/AdG défendue par la députée (suppl.) Virginie Crettenand.

Vous avez ainsi suivi la proposition de la commission des finances.

Nous arrivons à des propositions qui sont nombreuses sur le même objet, à partir de la proposition 5.19. J'invite le rapporteur à en faire une présentation globale pour avoir une meilleure compréhension.

5.19. Service des forêts et du paysage	Dienststelle für Wald und Landschaft
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
56 Subventions accordées	56 Eigene Beiträge
Augmentation du budget, rattrapage 2003	Budgeterhöhung, Nachholen 2003
+ 1'000'000.-	+ 1'000'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé (voir 5.22)	Abgelehnt (cf. 5.22)
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Indicateur 2	Indikator 2
Surface de forêts de protection traitées par an (2008 = 1'200 ha +100 ha)	Behandelte Schutzwaldfläche pro Jahr (2008 = 1'200 ha +100 ha)
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté (indicateur à mettre en lien avec la proposition 5.22)	Angenommen (cf. 5.22)
Proposition de traitement :	Behandlungsvorschlag :
Discussion et vote	Diskussion und Abstimmung

<p>5.20. Service des forêts et du paysage</p> <p><i>Groupe PDC du District de Sion par Vincent Rebstein (suppl.)</i></p>	<p>Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><i>PDC-Abgeordnete des Bezirks Sitten durch Vincent Rebstein (Suppl.)</i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>56 Subventions accordées</p> <p>Assurer le traitement d'une surface de forêt de protection supplémentaire pour améliorer le taux de retour en forêt, assurer une meilleure protection des personnes et des infrastructures, promouvoir l'économie locale, soutenir les communes et bourgeoisies dans leurs tâches et améliorer le bilan CO2 de la forêt.</p> <p>+ 770'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé (voir 5.22)</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>56 Eigene Beiträge</p> <p>Zusätzliche Schutzwaldfläche behandeln, um mehr Nutzen daraus ziehen zu können, einen besseren Schutz von Personen und Infrastrukturen zu erreichen, die lokale Wirtschaft zu fördern, die Einwohner- und Bürgergemeinden in ihren Aufgaben zu unterstützen und die CO₂-Bilanz des Waldes zu verbessern.</p> <p>+ 770'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt (cf. 5.22)</p>
<p>Prestations</p> <p>Objectif politique 1</p> <p>Indicateur 2</p> <p>Surface de forêts de protection traitées par an (2008 = 1'200 ha 1'100 ha)</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté (idem indicateur 5.19)</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Ziel 1</p> <p>Indikator 2</p> <p>Behandelte Schutzwaldfläche pro Jahr (2008 = 1'200 ha 1'100 ha)</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen (idem 5.19)</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

<p>5.21. Service des forêts et du paysage</p> <p><u>Groupe SPO/Alliance de gauche par Susanne Hugo-Lötscher</u></p>	<p>Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><u>SPO/Linke Allianz durch Susanne Hugo-Lötscher</u></p>
<p>Ressources financières</p>	<p>Finanzressourcen</p>
<p>56 Subventions accordées (GP12 / P1201 Gestion des forêts de protection)</p> <p>Augmentation des subventions du canton pour la gestion des forêts de protection</p> <p>+ 2'500'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé (voir 5.22)</p>	<p>56 Eigene Beiträge (PG12 / P1201 Schutzwaldbewirtschaftung)</p> <p>Erhöhung der Beiträge des Kantons für die Schutzwaldbewirtschaftung</p> <p>+ 2'500'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt (cf. 5.22)</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

<p>5.22. Service des forêts et du paysage</p> <p><i><u>Groupe CVPO par Angelica Brunner et Roger Imboden</u></i></p>	<p>Dienststelle für Wald und Landschaft</p> <p><i><u>CVPO-Fraktion durch Angelica Brunner und Roger Imboden</u></i></p>
<p>Ressources financières</p> <p>56 Subventions accordées</p> <p>Augmentation des subventions accordées en faveur de la protection des forêts et des ouvrages de protection</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Accepté</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>56 Eigene Beiträge</p> <p>Erhöhung eigener Beiträge z.G. Schutzwald und Schutzbauten</p> <p>+ 2'000'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Angenommen</p>
<p><u>Nouvelle proposition ATE :</u></p> <p>Indicateur 2</p> <p>Surface de forêts de protection traitées par an (2008 = 1'200 ha +100 ha)</p> <p>Accepté</p>	<p><u>Neuer Vorschlag der Kom. LTU</u></p> <p>Indikator 2</p> <p>Behandelte Schutzwaldfläche pro Jahr (2008 = 1'200 ha +100 ha)</p> <p>Angenommen</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p> <p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p> <p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

5.23. Service des forêts et du paysage <i>Liliane Brigger, CSPO</i>	Dienststelle für Wald und Landschaft <i>Liliane Brigger, CSPO</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
56 Subventions accordées Augmentation du budget 2008 pour les positions GP12 et GP32 + 2'000'000.-	56 Eigene Beiträge Erhöhung des Budget 2008 für Positionen PG12 und PG 32 + 2'000'000.-
Décision de la commission: Accepté (même proposition que 5.22)	Beschluss der Kommission: Angenommen (idem 5.22)
Proposition de traitement : <i>Discussion et vote</i>	Behandlungsvorschlag : <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Il y a cinq propositions allant toutes dans le même sens, dans le but d'augmenter les subventions accordées en faveur de la protection des forêts et des ouvrages de protection.

Proposition 5.19 du groupe PS/AdG: augmentation d'un million.

Proposition 5.20 du groupe DC du district de Sion: augmentation de 770'000 francs.

Proposition 5.21 du groupe SPO: augmentation de 2,5 millions.

Proposition 5.22 du groupe CVPO: augmentation de 2 millions.

Proposition 5.23 de la députée Liliane Brigger (CSPO): augmentation de 2 millions.

La commission des finances a accepté la proposition 5.22 du groupe CVPO d'une augmentation des subventions de 2 millions. Cette dernière est également acceptée par le Conseil d'Etat.

La commission thématique préavise favorablement aussi.

Donc, la commission suit et rappelle qu'elle avait déjà mentionné dans son rapport l'importance de cette activité.

Liée à ces propositions financières, la nouvelle proposition de la commission thématique concernant l'indicateur 2: surfaces de forêts de protection traitée par an (2008 = 1'200 ha) a été acceptée également.

Le vote de la commission des finances: 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Durch das nationale Sparpaket hat der Kanton Wallis seit 2003 Geld zur Pflege der Schutzwälder eingebüsst. Das hat bewirkt, dass viele Projekte und Aufgaben, welche den Schutzwald in seiner Funktion stärken und pflegen sollten, in den letzten Jahren zurück gestellt wurden. Nun ist ein so grosser Rückstand auszumachen, dass es für die Dörfer und Siedlungen in unserem Alpental ungemütlich wird.

Der Schutzwald liegt über unseren Siedlungen und Verkehrswegen und schützt Menschen und Dörfer vor Lawinen, Steinschlag, Rutschen und Murgängen. Im Zeitalter vermehrter Klima- und Umweltkatastrophen ist es doppelt wichtig die Schutzwälder zu bewirtschaften. Auch als Tourismusregion ist es zwingend, dass sich unsere Wälder in einem gesunden und stabilen Zustand befinden. Zudem sind mit der Bewirtschaftung der Wälder auch viele Ausbildungs- und Arbeitsplätze hier in unserer Gegend verknüpft, welche durch weitere Sparübungen noch mehr gefährdet sind.

Nur mit einer maximalen Ausschöpfung der Subventionsgelder ist es den Forstrevieren auch in Zukunft möglich, die Rückstände aufzuholen, die Bewirtschaftung und die Holzversorgung zu realisieren, die Ausbildungs- und Arbeitsplätze zu erhalten und den Schutz von Mensch und Habe zu gewährleisten.

Deshalb ist diese Aufstockung des Budgets 2008 unbedingt nötig. Ob es sich dabei um 2 Millionen oder um die von uns geforderten 2,5 Millionen handelt, ist für uns zweitrangig.

Deshalb ziehen wir unseren Antrag zugunsten des Vorschlags von Frau Brunner-Wyss zurück.

Besten Dank.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

C'est avec plaisir que le groupe prend en compte les besoins croissants d'entretien des forêts de protection.

Nous retirons bien volontiers notre proposition d'amendement en faveur de celle du groupe CVPO, déposée par les députés (suppl.) Angelica Brunner-Wyss et Roger Imboden.

A défaut de soutenir l'archéologie, soutenons les forêts!

Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer (PDCC):

Au nom du groupe DC du district de Sion, nous retirons notre proposition 5.20 en faveur de la proposition 5.22.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Sont ainsi retirées les propositions 5.19, 5.20 et 5.21 pour se rabattre sur la proposition 5.22.

En ce qui concerne la proposition 5.23, il y a identité pour ce qui est du montant.

La proposition 5.22 comporte également au fond la nouvelle proposition de la commission ATE concernant l'indicateur.

Je veux m'assurer maintenant du point de vue de la commission des finances.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Pour prouver que la commission des finances n'est pas l'institution du non et comme il paraît que le oui de quelques-uns plaît davantage que le non de certains autres, cet amendement est accepté par 10 voix, comme l'a relevé notre rapporteur, et 2 abstentions.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Je souhaite simplement vous remercier de l'acceptation de cette proposition.

Je précise que la proposition 5.22 est la même que la proposition 5.23. Il est important de le dire et, pour dire clairement les choses, la proposition 5.23 est peut-être encore plus précise parce qu'elle parle très exactement des groupes de produits 12 (entretien des forêts de protection) et du groupe de produits 32 (ouvrages de protection).

Si, tout à l'heure, j'ai un peu grondé le groupe CSPO, ici, je reconnais que sa proposition est très précise, même si elle va exactement dans le même sens que celle du groupe CVPO. Il était judicieux de soutenir ces propositions-là plutôt que celle défendue primitivement par le groupe socialiste qui ne parlait que de la gestion des forêts de protection, c'est-à-dire seulement un groupe de produits.

Alors, merci pour cet ajout.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je pense qu'il n'y a pas risque de confusion dans la mesure où **tout le monde s'est rallié à la proposition 5.22**. Je crois que l'on a bien compris, avec les précisions apportées aussi par le chef du département, que c'est cette proposition qui va être retenue avec également l'indicateur 2 de la proposition de la commission ATE.

Voilà, nous avons ainsi traité toutes ces propositions relatives à ce chiffre précis qui concernait donc les propositions 5.19 à 5.23.

5.24. Service des forêts et du paysage	Dienststelle für Wald und Landschaft
<u>Groupe SPO/Alliance de gauche par Susanne Hugo-Lötscher</u>	<u>SPO/Linke Allianz durch Susanne Hugo- Lötscher</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
56 Subventions accordées (GP33 Chemins pédestres)	56 Eigene Beiträge (PG 33 Wanderwege)
Augmentation du montant sous la rubrique 562 : subventions pour le balisage de sentiers pédestres	Erhöhung der Summe unter Rubrik 562 : Beiträge für Bezeichnung von Wanderwegen
+ 50'000.-	+ 50'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.24 du groupe SPO

La commission des finances a refusé cette proposition par 9 voix contre 3, sans abstention.

Cet amendement est refusé par le Conseil d'Etat. La commission thématique préavise négativement. La commission des finances partage cet avis. Elle estime que si la nécessité est absolue, le Conseil d'Etat doit trouver ce montant dans le budget ordinaire.

Hr Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Mit diesem Antrag fordern wir zusätzliche 50'000 Franken im Bereich Signalisation der Wanderwege. Warum?

Wanderwege gehören zum Bild unseres Kantons und bilden eine Attraktion im Tourismus. Gut signalisierte Wanderwege – auch wenn es sich nicht gerade um die bekanntesten Routen handelt – sind ein Aushängeschild für die jeweilige Region.

Markierungen stellen auch einen Sicherheitsaspekt dar, welcher nicht zu unterschätzen ist. Sie geben Auskunft zu Schwierigkeitsgrad, Marschdauer und Höhe.

Signalisierte Wanderwege sind leichter zu unterhalten bzw. unterhalten sich selber weil die Leute genau dort laufen wo sie sollen und nicht wild über Alpwiesen, durch Waldgebiete oder Abkürzungen. Durch diese Lenkung wird die Umwelt geschont, die Tiere haben ihre Ruhe und der Unterhalt der Wege wird einfacher und kostengünstiger.

Gute Wanderwege sind eine tolle Visitenkarte für das Wallis und in diesem Sinne hoffen wir auf die Annahme unseres Antrags.

Besten Dank.

Le président:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Il n'y a pas de demande de parole.

Nous allons voter sans autre.

Par 83 voix contre 30 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.24 du groupe SPO défendue par le député (suppl.) Marc Kalbermatter.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

<p>5.25. Service de la protection de l'environnement</p> <p><u>Groupe SPO/Alliance de gauche par Susanne Hugo-Lötscher</u></p>	<p>Dienststelle für Umweltschutz</p> <p><u>SPO/Linke Allianz durch Susanne Hugo-Lötscher</u></p>
<p>Ressources financières</p> <p>(GP11 / P1102 Pollution atmosphérique)</p> <p>Augmentation de Autres dépenses pour une mesure concrète contre le smog estival par l'action « AG-été » durant les mois de juillet et août</p> <p>+ 300'000.-</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Finanzressourcen</p> <p>PG11 / P1102 Luftverschmutzung</p> <p>Erhöhung der Andere Ausgaben für eine konkrete Massnahme gegen den Sommersmog durch die Aktion « SommerGA » während den Monaten Juli und August</p> <p>+ 300'000.-</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>Prestations</p> <p>Objectif politique</p> <p>Sous-objectif politique 1</p> <p>Surveiller, évaluer et améliorer la qualité de l'air, des eaux et du sol</p> <p>Décision de la commission:</p> <p>Refusé</p>	<p>Leistungen</p> <p>Politisches Ziel</p> <p>Politisches Teilziel 1</p> <p>Überwachung, Beurteilung und Verbesserung der Luft-, Wasser- und Bodenqualität</p> <p>Beschluss der Kommission:</p> <p>Abgelehnt</p>
<p>Proposition de traitement :</p> <p>Discussion et vote</p>	<p>Behandlungsvorschlag :</p> <p>Diskussion und Abstimmung</p>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.25 du groupe SPO

La commission des finances refuse cette proposition par 10 voix contre 2, sans abstention.

Il est précisé que cette proposition est refusée également par le Conseil d'Etat et que la commission thématique préavise négativement.

Donc, la commission des finances suit la proposition de la commission thématique et du Conseil d'Etat.

Hr Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Mit diesem Antrag wollen wir einen konkreten Beitrag leisten gegen zu hohe Ozonwerte und die Leute zum Umsteigen auf den öffentlichen Verkehr ermuntern. In der Zwischenzeit hat der Kanton – just auf den Fahrplanwechsel – die Aktion 3 Monats Halbtax für Fr. 37.50 für die Zeit vom 9. Dezember bis zum 30. April gestartet.

Dazu gratulieren wir dem Kanton, denn nach diesem Fahrplanwechsel lohnt es sich umso mehr auf öffentliche Verkehrsmittel umzusteigen.

Diese Aktion sollte aber unbedingt bis im Sommer oder Herbst verlängert werden und bei Bedarf, bei zu hohen Ozonwerten mit Beiträgen an Monatskarten noch ergänzt werden.

Zudem sollten diese Aktionen noch vermehrt breiter bekannt gemacht werden und dies auch ausserhalb der öffentlichen Publikationen des öffentlichen Verkehrs.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung.

Le président:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Nous allons voter en deux fois puisqu'il y a une prestation et un montant, ce sont deux choses distinctes.

Je vous propose donc de voter tout d'abord la **prestation**.

Par 89 voix contre 24, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.25 (prestations) du groupe SPO défendue par le député (suppl.) Marc Kalbermatter.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

A mon avis, le second vote n'est pas nécessaire puisqu'il est implicite que si vous n'avez pas modifié... ou bien souhaitez-vous que l'on se détermine tout de même sur le montant? Il est vrai que cela pourrait justifier éventuellement un vote.

Monsieur le chef du département, vous voulez apporter une précision?

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

La prestation est d'ordre général, elle a été refusée, mais je précise qu'elle devait être refusée – j'aurais pu le dire avant – simplement parce qu'elle n'est pas à sa place. L'amélioration ne dépend pas de cet objectif politique là. Donc, vous l'avez refusée, c'est fait.

Par contre, concernant les moyens financiers relatifs à une action transports publics, tels qu'ils sont là, ces moyens financiers sont largement démesurés. Dans la mesure du possible, nous entreprendrons effectivement une action cet été avec l'appui de mes deux services: le Service des transports et le Service de l'environnement, mais nous n'avons pas besoin de ces montants-là.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je pose tout de même la question au député (suppl.) Marc Kalbermatter s'il souhaite le vote sur ce montant.

(...)

Non, **il retire sa proposition.**

Merci.

<p>5.26. Laboratoire cantonal et affaires vétérinaires</p> <p><i><u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i></p>	<p>Kantonslaboratorium und Veterinärwesen</p> <p><i><u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i></p>
<p>Prestations</p>	<p>Leistungen</p>
<p>Objectif politique 1</p>	<p>Politisches Ziel 1</p>
<p>Mesure prioritaire 6 (nouvelle)</p>	<p>Prioritäre Massnahme 6 (neu)</p>
<p>Contrôle des exploitations et de leurs conformités avec la législation</p>	<p>Kontrolle der Betriebe und ihrer Gesetzeskonformität</p>
<p>Décision de la commission:</p>	<p>Beschluss der Kommission:</p>
<p>Refusé</p>	<p>Abgelehnt</p>
<p><i>Proposition de traitement :</i></p>	<p><i>Behandlungsvorschlag :</i></p>
<p><i>Discussion et vote</i></p>	<p><i>Diskussion und Abstimmung</i></p>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.26 du groupe PS/AdG

La commission des finances a refusé cette proposition à l'unanimité.

Cette dernière étant refusée par le Conseil d'Etat et la commission thématique préavisant négativement, comme elle n'a pas d'incidences financières, la commission des finances suit.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

Les différentes affaires qui ont défrayé la chronique à cause de maltraitances ou de négligences envers des animaux de rente nous ont fait déposer cet amendement ainsi que le suivant.

En effet, si des contrôles se font déjà à l'heure actuelle, il est important de mieux les généraliser afin de contrôler les conditions de détention, la santé animale, le nombre d'animaux, la cause des décès et la gestion des cadavres.

La législation est précise en la matière et nous devons nous donner les moyens de la faire respecter.

Les exploitations maintenues où les animaux souffrent sont une honte pour notre canton. Elles ne concernent qu'une minorité des élevages et donnent une mauvaise image de l'agriculture alors que la grande majorité des éleveurs sont respectueux de leurs bêtes et travaillent de manière consciencieuse.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Je n'ai pas de demande de parole, nous allons donc voter.

Par 86 voix contre 21 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.26 du groupe PS/AdG défendue par la députée (suppl.) Virginie Crettenand.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

5.27. Laboratoire cantonal et affaires vétérinaires	Kantonslaboratorium und Veterinärwesen
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Prestations	Leistungen
Objectif politique 1	Politisches Ziel 1
Indicateur de performance (nouveau)	Indikator (neu)
Exploitations à contrôler concernant la santé animale, le nombre d'animaux décédés, la cause de décès et la gestion des cadavres	Zu kontrollierende Betriebe in Bezug auf die Gesundheit der Tiere, die Anzahl verendeter Tiere, die Todesursache und die Entsorgung der Kadaver
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 5.27 du groupe PS/AdG

La commission des finances a refusé cette proposition à l'unanimité en se basant sur les préavis du Conseil d'Etat et de la commission thématique, étant donné que cette proposition n'a pas d'incidences financières.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Est-ce que cette proposition est maintenue?

Oui, nous allons donc voter.

Par 84 voix contre 20 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5.27 du groupe PS/AdG.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

Nous sommes ainsi arrivés au terme du premier point de l'ordre du jour.

Traitement / Behandlung:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

2. POSTULAT

du député (suppl.) Antoine Carraux (UDC/SVP) et cosignataires
concernant les puits de carbone: quel potentiel en Valais? (05.04.2007)
(5.078 anc. 2.096) (en collaboration avec le DSSE)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Antoine Carraux (UDC/SVP) und
Mitunterzeichnenden betreffend CO₂-Senken: Wie hoch ist das Potenzial
im Wallis? (05.04.2007)
(5.078 ehem. 2.096) (in Zusammenarbeit mit dem DGSE)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons la réponse du Conseil d'Etat sur nos pupitres.

Ce postulat est accepté dans le sens d'une amélioration des connaissances sur le potentiel économique de la ressource forêt dans sa globalité. Il y a quelques réserves.

Je pense que cette réponse donne satisfaction au postulant.

Ce point est ainsi traité. Ce postulat pourra ainsi être mis en œuvre dans le sens de cette réponse.

3. PROJET DE BUDGET 2008:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2008:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

Tableau des amendements / Liste der Abänderungsvorschläge

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Le président:

J'invite le rapporteur de la commission des finances, qui s'était échappé pendant quelques instants, à rejoindre à nouveau le pupitre pour l'examen des postes budgétaires de ce département.

Je me tourne vers M. le chef du département s'il souhaite – je n'insiste pas trop parce que l'on a déjà pris du retard –, mais il va de soi que s'il souhaite faire quelques considérations par rapport à des questions posées à l'entrée en matière, c'est le bon moment pour le faire.

Je lui donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je serai bref.

Je voudrais simplement rappeler que l'année 2008 sera une année législative importante puisqu'un certain nombre de lois seront proposées au Grand Conseil, soit la loi sur la formation professionnelle ainsi que l'harmonisation au niveau suisse et au niveau romand (je rappelle que, pour le Haut-Valais, l'harmonisation passe par des ordonnances pour les plans d'études). Nous passerons également la convention suisse sur l'enseignement spécialisé et déjà mentionné, un concept valaisan sera prêt pour une étude au département dès la fin de cette année. Le cycle d'orientation est actuellement en révision complète. Nous pensons qu'en deuxième partie de l'année 2008, nous pourrons vous le soumettre en première lecture. Finalement, le statut du personnel, qui a comme objectif de résoudre les questions juridiques du personnel, devrait venir vers le mois de mai ou de juin de l'année 2008 en première lecture, sachant que cette deuxième étape nous permettra d'entrer dans une troisième étape plus difficile que seront les questions matérielles. Nous avons, dans le département, déjà envisagé, la mise en place d'une structure pour avoir l'état actuel de la situation. Au mois de janvier, nous donnerons aux associations l'information complémentaire sur le cheminement de l'année 2008 pour l'éducation.

Avec la commission thématique, que j'aimerais remercier de son activité durant l'année 2007, nous pourrons donc travailler l'ensemble de ce dossier en faveur de notre jeunesse.

La commission des finances a relevé dans son rapport que le nombre de jeunes est en diminution mais qu'on ne le voyait pas forcément au niveau budgétaire. Il faut rappeler que l'école obligatoire connaît une diminution de 400 élèves pour l'année 2007/2008. Ces 400 élèves sont compensés par l'augmentation toujours importante au niveau du secondaire. Globalement, nous avons une certaine neutralité. Mais, dans l'école obligatoire, malgré les normes que nous avons mises en place, nous avons une dizaine de classes qui ont été fermées à la reprise scolaire du mois de septembre 2007.

Pour la suite, avec les services de la recherche, et la HEP, nous travaillons à une planification du personnel enseignant. Nous souhaitons qu'il y ait une nouvelle augmentation, mais, pour le moment, elle n'est pas encore annoncée. Avec le travail à temps partiel, avec les normes que nous mettrons notamment sur le statut du personnel, nous espérons pouvoir résoudre la question posée par la commission des finances.

Finalement, pour les propositions d'amendement du budget qui sont présentées, je voudrais rappeler ce que j'ai dit l'autre jour: je me suis engagé à résoudre les problèmes de tous les jeunes, notamment des jeunes handicapés avec des mesures d'intégration pour le Haut-Valais, puisque la mesure avait été demandée pour le Haut-Valais. A travers la convention intercantonale sur l'enseignement spécialisé, nous mettons actuellement en place un concept qui nous permettra de revoir l'ensemble des conventions avec les régions, avec les institutions, de façon à pouvoir gérer de manière rationnelle et harmonisée l'ensemble du système de l'enseignement spécialisé.

En ce qui concerne les autres dépenses, je vous propose de les discuter avec la commission thématique pour le budget prochain, mais plusieurs montants (60'000 et 30'000 francs) seraient pris dans le cadre du budget ordinaire comme cela a déjà été mentionné. C'est le cas notamment pour le projet "L'éducation donne de la force". Nous le mettrons en place dans le cadre du budget pour les quatre grandes communes qui ont accepté ce dossier. Pour les autres communes, il sera proposé dès la reprise scolaire 2008.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je donne maintenant la parole au rapporteur.

Nous commençons par le **Tableau I**.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Tableau I: amendements pour acceptation tacite.

Pas de remarque.

Le président:

Merci.

Le Tableau I ne fait l'objet d'aucune remarque et il est donc considéré comme approuvé tacitement.

Une main s'est levée: celle du député Jean-François Copt. Je lui donne la parole.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Très rapidement.

Mon intervention concerne deux amendements proposés par la commission thématique, à savoir la proposition 3.36 qui parle de la mesure prioritaire 7.

La commission propose la suppression de cette mesure qui traite de la mise en place d'une politique de formation dans les domaines du sport et de l'art.

Est-ce bien raisonnable? Est-on vraiment au bout de ce processus?

Si c'est effectivement le cas – permettez que j'en doute –, je propose, par contre, un ajout à l'amendement 3.37 Mesure prioritaire (nouvelle) qui parle de la solidification du projet de Brigue en matière de politique de formation dans les domaines du sport et de l'art.

Au projet de Brigue, je propose d'ajouter à la fois le concept "ZUS" qui parle de classes CO et des écoles de commerce pour artistes et sportifs de Brigue et de Martigny.

En finalité, ce que je vous demande, c'est de me rassurer pour le premier amendement.

Par contre, je propose l'ajout à l'amendement 3.37 Mesure prioritaire (nouvelle), tel que demandé.

Merci.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Ich erlaube mir eine Frage zu stellen.

Ich habe vor fünf Jahren eine Motion eingereicht, die dieser Rat dann umgewandelt hat in ein Postulat, für ein neues Schulgesetz im Kanton Wallis.

Wir haben ja jetzt ein Schulgesetz von 1962. Ich habe seit diesen fünf Jahren vom Departement in dieser Richtung eigentlich nichts mehr gehört. Mich würde schon wundern, was eigentlich mit politischen Vorstössen in diesem Rat in solch dringenden Angelegenheiten passiert. Heute diskutieren wir über teils selbstverständliche Sachen in Bezug auf Ferienpläne in den verschiedenen Regionen unseres Kantons. Und wir debattieren über Sachen, die eigentlich nicht notwendig sind, weil sie funktionieren in den verschiedenen Regionen mit unterschiedlichen Ausrichtungen.

Ich wäre also schon froh, wenn man mich nicht auf den St. Nimmerleinstag vertröstet, ansonsten ist die Glaubwürdigkeit nicht da.

Ich anerkenne – Herr Roch – ihr Engagement in Bezug auf Ihr Departement, aber in dieser Frage bin ich der Meinung, müsste man etwas Dampf aufsetzen, wie man es auf Bundesebene jetzt auch macht. Danke.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Si j'ai bien compris, vous ne faites pas référence à un amendement précis. C'est une réaction, disons, à chaud?

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Meine Bemerkungen habe ich hier grundsätzlicher Art gemacht und nicht zum Budget. Die sind ja von der thematischen Kommission und von der Finanzkommission angegeben worden. Mir geht es einfach hier am Rande der Budgetdebatte um das Grundsätzliche. Ich habe eigentlich als Abgeordneter das Recht Antwort zu bekommen. Es ist

ja so, dass bereits eine andere Fraktion sich nach dem Gang der Dinge erkundigt hat. Es ist eigentlich sehr penibel, dass das so diesen Weg gehen muss. Es ist auch der Rat hier, der Parlamentsdienst angegangen worden und andere Stellen. Ich bin der Meinung, man müsste es hier etwas seriöser nehmen.

Aber ich stimme dem zu was hier vorgelegt worden ist. Danke.

Le président:

Bien, Monsieur le député.

D'un côté, je vous comprends comme député, que vous aimez bien vous exprimer sur des sujets qui vous tiennent à cœur, mais, d'un autre, on a des règles qui nous obligent à procéder d'une certaine manière, en tout cas dans l'examen du budget. Nous travaillons sur la base des amendements qui nous sont proposés. Donc, votre question appellera peut-être une réponse de M. le chef du département, mais je ne voudrais en tout cas pas que l'on dévie trop du travail qui nous est imposé de manière précise aujourd'hui où nous devons approuver un budget et où nous devons notamment examiner ici même dans le cadre de ce tableau les propositions qui nous sont faites.

Le député Jean-François Copt a fait une proposition ou, en tout cas, demande une explication sur la position de la commission des finances et, maintenant, le député Laurent Léger, auteur de cette proposition au nom de la commission EFCS, demande aussi à intervenir.

Ce que je propose au député Jean-Marie Schmid, c'est que, dans la réponse qui suivra, M. le chef du département Claude Roch donne quand même une réponse à votre question.

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Pour répondre à notre collègue Jean-François Copt concernant la suppression présentée au point 3.36, la commission a demandé à l'ensemble des services au niveau des objectifs politiques et des mesures prioritaires de préciser en fait ces objectifs et ces mesures pour qu'ils soient atteignables dans l'année en cours.

C'est pour cela que nous avons demandé la suppression des objectifs politiques généraux, qui étaient des mesures à long terme sur cinq ou six ans ou qui n'apportaient pas grand-chose au système établi. On a demandé de préciser: la mesure prioritaire qui était la mise en place d'une politique de formation dans les domaines du sport et de l'art, pour nous, était une mesure générale. Donc, elle a été remplacée par une proposition du service qui est: la solidification du projet de Brigue en matière de politique de formation dans les domaines du sport et de l'art. C'est une mesure prioritaire pour 2008.

Voilà ce que je peux dire.

Concernant votre proposition, je ne sais pas comment elle va être traitée puisqu'elle n'est pas venue en commission. Au niveau formel, j'ai l'impression qu'elle doit être déposée pour qu'elle passe au niveau de la commission thématique pour traitement. Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Pour répondre au député Jean-François Copt, évidemment que la politique du sport et de l'art s'intègre dans tous les domaines que nous pratiquons. C'est donc, comme vient de le mentionner le député Laurent Léger, une mesure générale. Nous voulons, à travers nos cycles d'orientation, préciser ce que l'on mettra en place au niveau de l'ensemble du domaine du sport, y compris une question qui avait également été posée sur une meilleure visibilité du sport dans mon département.

Nous nous engageons, durant l'année 2008, à tenir compte de cet élément, notamment dans le cadre du projet sur le nouveau cycle d'orientation et notamment dans l'organisation de mon département.

Concernant la question du député Jean-Marie Schmid, j'ai répondu, je crois, durant l'année 2007, sur la façon dont nous voulions traiter la loi sur l'enseignement de 1962 qui a été maintes fois corrigée durant ces dernières décennies. Nous avons présenté d'abord au Conseil d'Etat et ensuite à la commission thématique un schéma que nous aimerions réaliser durant l'année 2008. Lorsque viendra l'harmonisation – je crois que c'est prévu pour la session d'avril ou de mai –, nous présenterons un document (nous ne savons pas encore sous quelle forme; c'est en étude chez nos juristes actuellement) qui nous donnera, pour le futur, quelles sont les missions, quelle est la valeur que nous voulons mettre à l'école, les missions du département, les valeurs éthiques, les valeurs pédagogiques, les valeurs culturelles ou les valeurs régionales que nous voulons mettre dans notre nouvelle loi. Sur la base de ce document, nous voulons travailler chaque loi spécifique, par exemple la loi sur le cycle d'orientation, la loi sur l'enseignement spécialisé ou la loi sur la formation professionnelle. Nous souhaitons nous baser, dans le futur, sur ces valeurs pour corriger la loi actuelle. Lorsque toutes ces lois seront acceptées et seront en vigueur, nous pourrons avoir une loi propre, neuve qui procédera par élimination et qui aura déjà, dès l'année 2008, ses nouvelles valeurs et les missions correspondant également à la répartition des tâches entre le canton et les communes, et les missions intercantionales liées à HarmoS.

Ce document vous sera présenté avec HarmoS et vous aurez déjà la nouvelle base pour le futur, qui sera peut-être un décret ou un acte législatif, mais qui viendra au minimum dans le message. Cela répondra partiellement à votre question parce qu'une nouvelle loi est trop périlleuse pour que nous mettions en péril la formation valaisanne.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je repose la question: est-ce qu'il y a des propositions de modification concernant le Tableau I?

Le Tableau I est ainsi accepté tacitement après ces quelques échanges qui ont permis de clarifier les choses.

Monsieur le rapporteur, nous passons au **Tableau II**.

3.61. Service administratif et juridique	Verwaltungs- und Rechtsdienst
<i>Groupe GRL par René Constantin</i>	<i>GRL-Fraktion durch René Constantin</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Création d'un poste de délégué au sport cantonal avec sa structure administrative	Schaffung eines Postens für einen kantonalen Sportdelegierten mit entsprechender administrativer Struktur
+ 250'000.-	+ 250'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.61 du groupe GRL

La commission des finances a refusé cette proposition par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

Cette proposition est refusée par le Conseil d'Etat et la commission thématique préavise négativement. Ce poste n'est pas prévu dans la liste des nouveaux postes du Conseil d'Etat.

La commission des finances refuse.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Y a-t-il un pilote dans l'avion? Tel pourrait être le titre de cet amendement en référence au film bien connu du même nom.

Comme argumentaire pour le soutien de notre amendement, j'aimerais, au nom du groupe radical-libéral, très rapidement rappeler 4 points qui résumeront parfaitement notre revendication.

Tout d'abord, l'acceptation par le Parlement et le Conseil d'Etat en 2006 du postulat demandant la création du poste de délégué au sport cantonal, suivie de la proposition, en 2006 toujours, par notre ancien grand baillif Albert Bétrisey qui demandait la mise en action d'une plateforme du sport valaisan, les deux propositions devant déboucher sur la mise en œuvre de

la politique cantonale du sport, programmée dès 2008 dans le cadre de la planification pluriannuelle 2008-2011 avec comme aboutissement la mise en place d'une loi sur le sport en 2010/2011, toujours selon les informations qui nous ont été transmises par le Gouvernement en octobre dernier.

Il nous paraît, dès lors, très important pour le département de pouvoir très rapidement s'appuyer sur les compétences d'un responsable, dont une des tâches principales durant les trois prochaines années sera la préparation et la mise en œuvre de ces deux dossiers.

Enfin et pour rassurer les stakhanovistes du double frein aux dépenses et à l'endettement, on peut créer ce poste sans incidences financières puisqu'il existe des montants à disposition dans l'aide globale annuelle allouée par le fonds du sport valaisan, qui est alimenté par la subvention du Sport-Toto (3,8 millions en 2008). Je rappelle à ce propos que la subvention du Sport-Toto est répartie de la manière suivante: le 60% est redistribué aux associations sportives alors que le 40% restant va dans le fonds de réserve dont je viens de parler et qui sert justement à couvrir les dépenses liées à la promotion du sport en général ou au soutien d'événements sportifs en particulier.

En complément, je rappelle encore qu'actuellement, et vous en conviendrez avec moi, le S du DECS n'a que peu de raisons d'être. Il est grand temps que l'on dote ce département d'une structure sportive digne de ce nom avec un pilote aux commandes. Celui-ci, et cela a été encore demandé lundi par notre collègue Carole Furrer au sujet des salles de sport pour les apprentis, pourra à la fois plus aisément anticiper les obligations et les demandes et éviter à notre chef du département de devoir sans cesse répondre au Parlement à des questions liées au sport et surtout – et c'est ceci le plus important – doter notre canton d'une structure et d'un point d'ancrage crédibles et solides au sein du DECS, sur lesquels les associations sportives cantonales, qui par ailleurs font un travail admirable auprès de notre jeunesse, doivent pouvoir s'appuyer en permanence et de manière efficace.

En conclusion, le groupe radical-libéral fait appel à la fibre sportive du Parlement et du Gouvernement – ils l'ont déjà démontrée à quelques occasions – afin que ce vide étatique en relation avec la promotion du sport cantonale soit comblé dans un premier temps par la création de ce poste de délégué au sport, en attendant la mise en place d'une politique cantonale du sport digne de ce nom et d'une loi sur le sport répondant aux attentes de notre jeunesse et de notre population. Je vous remercie d'ores et déjà de votre soutien.

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

La commission a refusé à l'unanimité la création de ce poste de délégué au sport cantonal.

Mais, je vais tout de suite rassurer notre collègue Jean-François Copt, ce n'est pas du tout pour éviter d'avoir un délégué au sport, ce n'est pas du tout contre le sport en général en Valais, mais c'est parce que la commission a créé une sous-commission en son sein pour préparer une motion qu'elle va présenter à ce Parlement pour la création d'une loi sur le sport.

L'ensemble des membres de la commission pense donc qu'il est trop rapide de créer maintenant un poste de délégué. Nous pensons plutôt que ce délégué viendra dans la structure qui devra être proposée dans le cadre de cette nouvelle loi sur le sport qui sera une proposition qui sera faite au Parlement en début d'année prochaine.

Pour ces raisons, la commission a refusé cet amendement.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Monsieur le député Jean-François Copt, je crois que l'on peut être d'accord sur le fond, sur la visibilité que nous devons donner au sport.

J'aimerais peut-être séparer le sport pour l'école et le sport pour tous.

Pour l'école, nous voulons que le sport soit une discipline qui s'intègre dans le mouvement de l'école. Je crois qu'actuellement c'est une discipline comme nous avons toutes les autres disciplines, la culture ou les branches principales. Nous souhaitons qu'elle soit organisée de façon hiérarchique avec l'école qui organise le sport. Le sport doit être partie intégrante de l'enseignement. De ce fait, je ne souhaite pas que la visibilité passe par l'école, mais qu'elle passe par les activités annexes à l'école pour notre jeunesse. Vous savez que nous avons mis en place, dans le cadre de la décision que vous prendrez tout à l'heure sur les salles de sport, "Sport pour tous" avec "Pass sport" qui nous permettra d'avoir le lien, pour le jeune, entre la formation professionnelle et les activités sportives dans chacune des communes. Pour cette visibilité, je crois qu'il faut que j'aie une discussion interne pour une question d'organisation, de façon à ce que nous ayons, à travers cette visibilité, un vrai délégué au sport comme vous le souhaitez. Comme vous l'avez mentionné, je crois qu'on peut le faire soit à travers le fonds du sport, mais j'aimerais aussi éviter de toucher à ce fonds parce que – pour compléter ce que vous disiez tout à l'heure – le 40% sert aussi à financer les installations sportives dans chaque commune. Si la commune d'Orsières refait ses installations sportives, nous payons une partie, nous donnons une subvention à la commune et celle-ci provient de ce 40% aussi. Nous avons un montant important qui est donné à travers ce créneau. Je n'aimerais pas pénaliser les activités sportives. Je préfère le trouver à travers une organisation différente de mon département. La décision viendra durant le printemps. Elle viendra également, s'il le faut, à travers le budget 2009 ou, comme l'a dit le député Laurent Léger, à travers la nouvelle loi sur le sport, mais je pense qu'on peut régler les deux choses séparément dans le cadre de mon budget avec une meilleure visibilité.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Alors, est-ce que nous allons voter?

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Après les renseignements reçus, je pense que l'on peut retirer cet amendement, tout en faisant confiance au chef du département qui parle de 2009 pour une loi sur le sport et d'un délégué qui sera à sa tête.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous avons pris bonne note du retrait de la proposition 3.61.

3.62. Service cantonal de la jeunesse	Dienststelle für die Jugend
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
31 Biens, services et marchandises	31 Güter, Dienstleistungen und Waren
GP11 Augmentation de budget pour pérenniser les mesures intégratives	PG11 Budgeterhöhung zur langfristigen Gewährleistung der integrativen Massnahmen
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.62 du groupe PS/AdG

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 11 voix contre 2, sans abstention.

Cette proposition est refusée par le Conseil d'Etat et la commission thématique préavise négativement.

La commission des finances suit, d'autant plus que cet amendement va à l'encontre de sa volonté concernant la rubrique 31 Biens, services et marchandises.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Le crédit supplémentaire demandé découle bien des missions nouvelles et des mandats directement issus du transfert de la Confédération aux cantons, tels que prévus par le décret de la RPT accepté en septembre dernier.

Il importe de relever que notre canton est un canton pionnier quant à la mise sur pied des mesures intégratives pour les enfants handicapés. En effet, les enfants souffrant de handicap sont intégrés pour la plupart dans l'enseignement ordinaire et bénéficient d'un

encadrement pédago-thérapeutique approprié comprenant des prises en charge réalisées par des logopédistes, des psychomotriciens et des psychologues, prises en charge essentiellement financées par l'AI jusqu'ici. Ces charges, que le canton doit assumer depuis le 1^{er} janvier 2008, ne manquent pas de susciter des interrogations de la part des différents milieux concernés quant à leur rémunération et aux conséquences pour les familles des enfants en situation de handicap.

Attentifs à garantir le financement de ces prestations et à garder la qualité de celles-ci lors de l'acceptation du décret en septembre 2007, nous sommes également inquiets du tour que prend le budget 2008, notamment en ce qui concerne le financement des structures intégratives pour les enfants handicapés et cela malgré le montant prévu et bloqué de 1,5 million au Département des finances.

Même si nous partageons le souci de la commission des finances et du Conseil d'Etat de respecter les mesures structurelles, il nous paraît, toutefois, important de ne pas sous-estimer les conséquences de la mise en place de ce nouveau décret.

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir notre amendement. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je me tourne vers le président de la commission des finances... ou vers le chef du département.

Personne ne veut intervenir!

Si, M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Les mesures pour l'enseignement spécialisé nous préoccupent non pas sur le financement parce que le financement nous voulons l'assurer, mais sur la façon pour les assurés de maintenir la qualité. Nous voulons profiter de la RPT pour avoir une organisation qui soit unique dans le canton du Valais parce que, aujourd'hui, nous avons trois ou quatre organisations différentes suivant que nous sommes dans les villes, en ville de Sion ou dans le Haut-Valais.

Si bien que nous voulons nous baser sur la nouvelle convention, le concordat sur l'enseignement spécialisé pour avoir ce concept que nous travaillons et qui sera prêt pour une première discussion d'ici à la fin de l'année et, ensuite au printemps, pour sa mise en application.

Nous avons repris le 100% des montants versés par la Confédération pour toutes ces mesures, notamment sur l'enseignement spécialisé. Je crois que pour les mesures spécialisées cela représentait 18 millions au département qui étaient, jusqu'à la fin de l'année 2007, payés par la Confédération et qui ont été repris à 100% par le canton.

Le problème qui s'est posé à un certain moment, c'étaient toutes les relations que nous avons avec soit les institutions, soit les communes. C'est probablement du même demi-million dont nous parlons pour le Haut-Valais qui a semblé flotter au niveau soit de la justification, soit de la comptabilisation.

Je suis persuadé qu'en examinant un peu plus en détail l'analytique que nous avons faite, nous n'aurons pas de problèmes à solutionner pour résoudre la question de l'enseignement spécialisé. Cette question sera résolue et nous nous engageons à maintenir les prestations que nous avons faites jusqu'à maintenant, y compris avec les logopédistes privés puisque nous avons un premier arrangement qui a été fait. Actuellement, nous mettons en place les normes et les contrats de prestations avec chaque logopédiste.

Ce qu'il me paraît important également de préciser, c'est qu'on ne peut pas me demander d'enlever 2 millions dans la rubrique 31 et puis, maintenant, de rouvrir les portes. Les 2 millions, nous les avons examinés et, évidemment, comme je l'ai mentionné plusieurs fois depuis l'ouverture de ce débat sur le budget, ces 2 millions ne seront pas pris sur l'enseignement spécialisé, mais ils seront répartis sur l'ensemble du département. Je vous rappelle aussi que ces 2 millions ont été choisis entre la différence sur les effectifs 2006 et le budget 2008. Donc, on n'a pas encore coupé des prestations, mais on essaie d'être plus rationnel dans la fabrication de notre budget.

Je m'engage à respecter chaque jeune qui a un handicap, à ne pas pénaliser les familles et à trouver une solution avec l'ensemble de nos partenaires.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Est-ce que cette réponse rassure l'intervenante ou est-ce qu'elle demande le vote?

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Avec les explications et les garanties apportées en ce moment par M. le conseiller d'Etat Claude Roch, **nous sommes d'accord de retirer notre amendement.**

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous en avons pris bonne note.

3.63. Service cantonal de la jeunesse <i>Franziska Lutz-Marti, CVPO</i>	Dienststelle für die Jugend <i>Franziska Lutz-Marti, CVPO</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées Projet „L'éducation donne de la force“ + 60'000.-	36 Eigene Beiträge Projekt „Stark durch Erziehung“ + 60'000.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

3.64. Service cantonal de la jeunesse <i>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terretaz</i>	Dienststelle für die Jugend <i>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terretaz</i>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées Projet „L'éducation donne de la force“ + 60'000.-	36 Eigene Beiträge Projekt „Stark durch Erziehung“ + 60'000.-
Décision de la commission: Refusé	Beschluss der Kommission: Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i> <i>Discussion et vote</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i> <i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.63 de la députée Franziska Lutz-Marti et proposition 3.64 du groupe PS/AdG qui sont identiques.

Ces propositions ont été refusées par la commission des finances par 11 voix contre 2, sans abstention.

L'amendement est refusé par le Conseil d'Etat et la commission thématique préavisée négativement.

La commission des finances suit et estime que, si nécessaire, ce montant doit être trouvé à l'interne dans le budget ordinaire.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Tout d'abord, je précise que je m'exprime aussi au nom de ma collègue Franziska Lutz-Marti.

Nos deux propositions d'amendement identiques visent à assurer le bon déroulement de cette campagne et ce pour toutes les communes valaisannes.

Je tiens ici à souligner le travail de "Schule und Elternhaus" et de la Fédération romande des associations de parents qui s'engagent activement et bénévolement pour ce projet.

Vu les explications de notre conseiller d'Etat, **nous retirons ces deux propositions.**

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous avons pris bonne note de ce retrait.

3.65. Service de l'enseignement	Dienststelle für Unterrichtswesen
<i><u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i>	<i><u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u></i>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Adaptation de l'enseignement spécialisé aux principes de la RPT	Anpassung des Sonderschulwesens an die Grundsätze der NFA
+ 500'000.-	+ 500'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.65 du groupe PS/AdG

Cette proposition a été refusée par la commission des finances par 11 voix contre 2, sans abstention.

Cette proposition est refusée par le Conseil d'Etat et la commission thématique propose également de refuser cet amendement. La commission des finances partage cet avis.

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Le crédit pour l'enseignement spécialisé, Mesdames et Messieurs les députés, est nécessaire pour compenser la suppression des subventions fédérales et surtout pour maintenir les prestations dans le domaine de l'enfance handicapée, car l'entrée en vigueur du décret cantonal le 1^{er} janvier 2008 inquiète les responsables et les acteurs qui gravitent autour de l'enfance en situation de handicap, et cela malgré les messages rassurants émanant du Conseil d'Etat lors du vote de septembre dernier.

En effet, les institutions valaisannes qui ont pour mission de scolariser les enfants handicapés doivent, selon les nouvelles règles stipulées dans ce décret, signer un mandat de prestations avec l'Etat, d'où l'inquiétude des responsables des institutions qui se demandent comment le fonctionnement 2008 sera assuré.

Qu'en est-il de l'organisation administrative de cette nouvelle répartition des tâches? Y a-t-il des montants prévus pour assurer non seulement les subventions, mais aussi l'administration, aspect dont on doit également se préoccuper, car la gestion de l'Office de l'enseignement spécialisé passe d'un montant de 10 millions à 30 millions, gestion qui était assumée jusqu'ici par l'Office cantonal AI?

La scolarisation en milieu ordinaire pour un enfant en situation de handicap est, à coup sûr, un plus pour son intégration future, intégration fortement encouragée par la cinquième révision de l'AI et par le concordat sur la pédagogie spécialisée qui arrivera au Parlement au mois de juin prochain.

Même si nous sommes convaincus qu'il faut faire de réelles économies dans un certain nombre de domaines, certains, dont celui de l'enfance handicapée, méritent une attention particulière. Ainsi, face aux inconnues structurelles et financières à venir, il nous paraît important d'anticiper la situation en proposant d'augmenter la part allouée à l'enseignement spécialisé.

Ainsi, je vous invite, Chers collègues, à soutenir l'amendement proposé par le groupe PS/AdG.

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

La commission a refusé cet amendement suite aux explications données par le chef du département sur la base de l'établissement de contrats de prestations avec les institutions. Donc, avant de discuter d'un montant puisque ce montant, en fait, n'était pas très clair, le département préfère établir des contrats de prestations.

La commission porte une attention toute particulière aussi à l'enseignement spécialisé et elle se fait aussi du souci puisque, à l'heure actuelle, nous avons appris, et ici j'adresse un message du chef du département, qu'il n'y a pas encore de contrats de prestations qui sont établis avec les établissements pour l'année 2008, suite à un dernier coup de téléphone que j'ai eu avec des responsables.

Je demande donc à M. le chef du département, ainsi qu'à ses services d'établir le plus rapidement ces contrats de prestations pour que les institutions puissent avoir une situation claire quant à leur financement pour l'année 2008.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je crois qu'il faut séparer trois dossiers dans le problème de l'enseignement spécialisé.

Vous demandez d'augmenter les charges de personnel, rubrique 30. Cela concerne des gens que nous engageons chez nous et non pas les institutions. Pour les institutions, nous sommes dans le subventionnement. Les institutions ne sont donc pas concernées par votre demande puisque la proposition 3.65 concerne les charges de personnel.

Nous avons, dans le département, engagé une personne, un collaborateur scientifique, qui fera justement ce lien avec l'ensemble de la problématique nouvelle qui est créée.

Ensuite, concernant les institutions ou les communes, puisque nous avons des personnes qui sont engagées aujourd'hui par les communes notamment ou par les institutions pour faire ces activités, ces communes ou ces institutions garderont leur personnel. Si bien que nous n'aurons pas de péjoration et nous donnerons une subvention, ce qui est déjà prévu dans tous les budgets, selon le système ancien. Nous maintenons le système ancien dans cette phase puisqu'il était trop difficile de revoir toutes les conventions avec les régions puisque c'est une ville qui traite pour une région ou la ville de Sion qui traite pour elle-même. Nous ne pouvons pas modifier l'ensemble de ces conventions sans avoir le concordat qui est actuellement discuté à la CDIP et qui viendra l'année prochaine au Grand Conseil. Ces montants sont maintenus comme subventionnement et ils seront payés dans les communes. Donc, le personnel va rester. Ce personnel sera mis à notre disposition pour faire ces tâches. Nous avons donc repris le 100% des activités faites en 2007.

C'est la raison pour laquelle nous avons une personne supplémentaire – je l'ai mentionnée – et c'est la raison pour laquelle aussi nous discutons actuellement des contrats de prestations. C'est le troisième élément. Pour les contrats de prestations, nous avons établi des prototypes qui ont été examinés par l'Inspection cantonale des finances et par l'Administration cantonale des finances qui nous a demandé un certain nombre de corrections. La semaine passée, nous avons eu une séance avec les institutions concernées pour leur montrer le premier projet. Celles-ci devront se prononcer pour le 30 janvier 2008 sur les bases de ce projet. Ensuite, nous pourrons faire des contrats spécifiques, sachant que nous aurons un problème important à résoudre puisqu'une prestation, nous devons la payer. Nous devons mieux définir les prestations puisque, aujourd'hui, nous payons le 80% ou le 90%, ça dépend des institutions, du déficit restant.

Cette discussion avec les institutions est en route. Je crois que, durant l'année 2008, nous aurons l'ensemble des contrats de prestations qui pourront être signés. Dans le cadre du budget 2009, nous aurons une situation nouvelle avec peut-être des engagements supplémentaires avec les institutions ou avec les communes.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Est-ce que ces explications sont de nature à vous rassurer, Madame la députée?

M^{me} la députée Sonia Z'graggen (PS/AdG):

Je me rallie aux explications de M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

Nous attendrons le concept de l'enseignement spécialisé qui va venir au mois de juin.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

La proposition 3.65 est ainsi retirée sur la base de ces explications.

3.66. Service de l'enseignement	Dienststelle für Unterrichtswesen
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
36 Subventions accordées	36 Eigene Beiträge
Education sexuelle, information: papillomavirus (1 h supplémentaire)	Sexualerziehung, Information: Papillomavirus (1 zusätzliche Stunde)
+ 30'000.-	+ 30'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
Prestations	Leistungen
Mesure prioritaire (nouveau)	Prioritäre Massnahme (neu)
Accompagner la campagne de vaccination contre le papillomavirus en dispensant une information aux filles et aux garçons	Begleitung der Papillomavirus-Impfkampagne durch Information an Mädchen und Jungen
Indicateur (nouveau)	Indikator (neu)
Statistique des cas recensés en Valais	Erfasste Fälle im Wallis
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Accepté (sans l'indicateur)	Angenommen (ohne Indikator)
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.66 du groupe PS/AdG

Pour les ressources financières, la commission des finances refuse cette proposition par 11 voix contre 2, sans abstention.

Cette proposition est refusée par le Conseil d'Etat et la commission thématique préavise négativement également.

La commission des finances suit.

Pour les prestations, **la commission des finances accepte le point de vue de la commission thématique et recommande d'accepter la mesure prioritaire**, mais sans l'indicateur.

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

Qui n'a pas entendu parler du Papillomavirus, cause de grandes inquiétudes surtout pour les jeunes filles, dit-on?

Le Département de la santé valaisan a lancé une campagne de vaccination. A la bonne heure!

Ce dont on parle le moins, ce sont des garçons qui en sont les vecteurs.

Le Service de la santé compte sur un effet boomerang. C'est à peu près inacceptable pour nous. Il serait difficilement concevable de vacciner les filles sans imaginer une information précise pour les garçons. Or, cette année, le SIPE, qui présentait un budget de 1,724 million, recevra en fait 1,6 million. Bien sûr qu'il peut s'en accommoder, mais une prise en charge réaliste et efficace demande un montant supplémentaire de 30'000 francs. Sous ces 30'000 francs, il y a une information donnée par des professionnels aux enfants, ce qui leur permettra de continuer à bénéficier de l'éducation sexuelle, d'une part, et, d'autre part, d'être dûment informés quant aux modes de transmission liés au Papillomavirus et autres.

En effet, vous conviendrez que si l'éducation sexuelle ne recouvrait que le côté "attention danger", la vie serait bien triste.

Notre époque n'est pas facile à gérer pour les jeunes entrant dans la sexualité. Elle présente moult dangers, auxquels ils peuvent s'exposer. Sans une information exhaustive et différenciée, à l'âge où l'on est porté à prendre des risques parfois inconsidérés, le groupe PS/AdG vous demande instamment de peser ces arguments pour l'avenir de vos enfants et d'accepter ce montant minuscule par rapport à l'enjeu.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous avons donc deux éléments dans cette proposition. Il y a – comme à d'autres occasions déjà – la prestation et la ressource financière.

Nous allons commencer par nous déterminer sur la prestation, puis sur la ressource financière.

Je ne sais pas si le président de la commission thématique veut tout de même intervenir?

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Comme vous pouvez le constater, la commission accepte la mesure prioritaire au niveau de la prestation qui est d'accompagner la campagne de vaccination contre le Papillomavirus en dispensant une information aux filles et aux garçons. Pour nous, cela est clair et ne pose aucun problème.

Par contre, nous refusons l'indicateur parce que cela touche à la sphère privée ainsi qu'à la protection des données.

Je parlerai encore de la ressource financière. Pour nous, cette information doit être intégrée dans l'organisation qui est déjà en place. Donc, après discussions, on a eu des informations par le département qu'on n'a pas besoin d'une heure supplémentaire pour faire cette information. Cette information peut être intégrée dans les cours d'éducation sexuelle qui sont déjà en place actuellement.

La commission, par 9 voix contre une, a refusé cette demande de ressource financière supplémentaire. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission thématique.

Je pense que nous pouvons voter.

On se détermine d'abord sur la prestation...

M. le chef du département souhaite s'exprimer; je lui donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Sur la prestation, nous sommes d'accord. Nous allons donc la mettre en place et l'intégrer dans le système de prévention que nous avons actuellement.

Nous disons donc oui à la prestation.

Nous disons également oui à la mesure prioritaire.

En ce qui concerne le recensement, ce n'est pas dans mon département puisque c'est celui de la santé qui le fait. Nous n'avons pas l'information, c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas avoir un indicateur.

Par contre, nous sommes d'accord sur la prestation et s'il y a un montant supplémentaire, nous le prendrons dans le cadre de notre budget ordinaire.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Cela apporte peut-être effectivement quelques éclaircissements.

Du côté des auteurs de la proposition, est-ce qu'il y a une volonté de voter ou de la retirer?

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

On va simplement accepter la décision de la commission des finances..., pardon de la commission thématique et puis on **retire** le reste.

Le président:

C'est une proposition faite par la commission thématique et qui a été agréée par la commission des finances de retenir la prestation, mais sans l'indicateur, et puis de renoncer à la ressource financière, mais avec les assurances données par M. le chef du département.

Je crois que votre objectif sera quand même atteint.

Donc, **proposition retirée**. Nous en prenons bonne note.

Je vous en remercie.

3.67. Service de la culture	Dienststelle für Kultur
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Bibliothécaire responsable de la documentation électronique (50%)	Für elektronische Dokumentation verantwortliche(r) Bibliothekar(in) (50%)
+ 61'500.-	+ 61'500.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.67 du groupe PS/AdG.

La commission des finances a refusé cette proposition par 11 voix contre 2, sans abstention.

Cette proposition est refusée par le Conseil d'Etat et la commission thématique propose aussi son rejet.

La commission des finances partage ce point de vue.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

En septembre 2008 aura lieu la réouverture complète du musée d'histoire cantonal de Valère. Ses salles rénovées auront doublé. Cela exige d'assurer à la fois davantage de supervision en termes de sécurité des œuvres par une présence dans les espaces et de favoriser la qualité et la disponibilité de l'accueil du public.

0,5 poste a ainsi été accordé dans le cadre du projet de budget 2008, mais il n'est pas suffisant pour assurer cette double mission.

Merci de votre soutien.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Evidemment, j'aimerais bien vous dire oui, Madame la députée, parce qu'on peut comprendre les besoins de la culture.

Par contre, nous avons, au niveau du consensus trouvé au Conseil d'Etat, choisi cette formule.

Et puis, en ce qui concerne la documentation électronique, puisque c'est de cela dont on parle, nous avons actuellement quelques retards et nous aurons donc un échelonnement dans le temps qui sera mis en place.

Mais, je crois que l'on ne peut pas entrer en matière et, en même temps, nous demander de diminuer nos prestations avec les salaires.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Est-ce que cette proposition est maintenue? Est-ce que vous demandez le vote?

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

En effet, je me suis trompée d'argumentation!

("Il y a un peu de distraction dans l'air", dit M. le président du Grand Conseil.)

Je suis désolée.

Mais, je maintiens quand même la proposition 3.67 concernant le bibliothécaire.

Le président:

Donc, nous allons voter sur ce point-là.

Par 96 voix contre 20, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3.67 du groupe PS/AdG.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

3.68. Service de la culture	Dienststelle für Kultur
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Archiviste pour le suivi des travaux d'intégration des inventaires dans ScopeArchiv (50%)	Archivar(in) für die Begleitung der Arbeiten in Zusammenhang mit der Übertragung der Inventare in ScopeArchiv (50%)
+ 61'500.-	+ 61'500.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.68 du groupe PS/AdG

La commission des finances a refusé cette proposition par 11 voix contre 2, sans abstention.

Cette dernière est refusée par le Conseil d'Etat et la commission thématique préavise négativement également.

En plus, elle va à l'encontre de la volonté de la commission des finances de réduire les charges de personnel.

Le président:

Je donne la parole à la députée (suppl.) Virginie Crettenand..., mais si vous avez déjà fait l'argumentaire tout à l'heure! Je vous écoute quand même!

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand (PS/AdG):

C'est exactement ce que je voulais dire!

L'argumentaire a été fait au préalable; donc, je ne vais pas le refaire.

Mais, on maintient quand même la proposition.

Le président:

Je vous remercie.

J'ai bien compris que l'argumentaire garde toute sa valeur, mais, effectivement, il ne sera pas répété.

Nous allons donc voter.

Par 95 voix contre 19 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3.68 du groupe PS/AdG défendue par la députée (suppl.) Virginie Crettenand.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

3.69. Service de la culture	Dienststelle für Kultur
<u>Groupe PS/AdG par Marcelle Monnet-Terrettaz</u>	<u>PS/AdG-Fraktion durch Marcelle Monnet-Terrettaz</u>
Ressources financières	Finanzressourcen
30 Charges du personnel	30 Personalaufwand
Agent d'accueil pour le nouveau Musée d'histoire (50%)	Empfangsangestellte(r) für das neue Museum für Geschichte (50%)
+ 43'000.-	+ 43'000.-
Décision de la commission:	Beschluss der Kommission:
Refusé	Abgelehnt
<i>Proposition de traitement :</i>	<i>Behandlungsvorschlag :</i>
<i>Discussion et vote</i>	<i>Diskussion und Abstimmung</i>

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Proposition 3.69 du groupe PS/AdG

La commission a refusé cette proposition par 11 voix contre 2, sans abstention.

Il est relevé qu'un demi-poste figure au budget 2008. Dès lors, la commission thématique et la commission des finances refusent le demi-poste supplémentaire demandé par cet amendement.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je donne la parole à la députée (suppl.) Virginie Crettenand..., non! Ce n'est pas le cas.

Est-ce que quelqu'un demande la parole?

Est-ce que cette proposition est maintenue? Oui.

Nous votons.

Par 99 voix contre 18 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3.69 du groupe PS/AdG.

Vous avez ainsi suivi la commission des finances.

Nous en avons donc terminé avec l'examen du budget du Département de l'éducation, de la culture et du sport.

Je vous invite à passer directement à l'Heure des questions, qui est normalement prévue à 11 heures. Nous avons pris un peu de retard et je m'en excuse..., enfin je m'en excuse, je vous excuse... (*brouhaha dans la salle*), mais c'était pour la bonne cause. Je crois que nous n'avons pas eu de débats inutiles ce matin.

4. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Question 6

du groupe GRL, par le député Jean-François Copt, concernant: la forêt valaisanne s'interroge

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Ah!, je passe parfois un peu de temps en forêt, mais je n'ai jamais entendu les interrogations de la forêt... Heureusement que le député Jean-François Copt a une oreille encore plus attentive que la mienne et qu'il ait pu poser cette question!

J'aimerais le rassurer, la nouvelle politique de financement de la gestion des forêts par la Confédération, associée à l'introduction de la RPT, a été fondée sur des modifications de la législation qui ont été mises en œuvre de manière comparable à celles que nous avons suivies ici en Valais, c'est-à-dire avec une espèce d'acte modificateur unique. Ces dispositions concernant la nouvelle gestion de la forêt entrent en force en 2008.

Il n'y a aucun rapport entre ces dispositions-là et le processus de révision d'abord fondamentale, puis un peu plus anecdotique de la loi forestière fédérale, ni d'ailleurs avec l'initiative "Sauvez la forêt". Le refus d'entrée en matière qui a été constaté sur le plan fédéral est sans conséquence pour le financement futur des mesures de gestion des forêts.

Question 8

du député Jean-Albert Ferrez (PDCB) concernant viaduc de Villette et déviation des villages

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

C'est volontiers que je réponds à cette question. Vous savez que j'ai, dans mon nom et dans mon prénom, deux ponts, deux passerelles, deux "Bindestriche". Alors, tout ce qui est pont et passerelle m'intéresse beaucoup.

La réparation du viaduc de Villette, qui était initialement prévue en 2006, c'est curieux, a fait l'objet d'oppositions. Par décision du 28 mars 2007, le Conseil d'Etat a écarté ces oppositions, mais des recours ont été déposés. C'est une deuxième fois curieux. Ces recours sont toujours en traitement auprès du Tribunal cantonal.

Alors, j'aimerais inviter tous les députés qui, par leur famille ou par leurs amis, peuvent intervenir, avoir une influence sur les recourants, à bien vouloir faire preuve de toute cette influence pour pouvoir avancer.

En effet, Mesdames et Messieurs les députés, cette situation n'a pas permis au canton de débiter le renforcement du viaduc, et je le regrette, pas seulement moi bien sûr. Seuls des petits travaux d'entretien courant ont été exécutés, ainsi que des mesures de guidage du trafic pour empêcher les véhicules d'utiliser le micro-trottoir qui orne cet ancien viaduc.

L'exécution des travaux de renforcement en 2008 devient problématique. Dès l'obtention de l'autorisation de construire, des travaux préparatoires pour les routes de déviation du trafic doivent être réalisés avant le début des travaux directement sur le viaduc. Comme ceux-ci ne peuvent être entrepris qu'en bonne saison, ils risquent d'être reportés en 2009.

La question qui est posée comporte un deuxième volet: le projet d'une route de déviation des localités de Villette et du Cotterg en direction de Verbier avance. Un mandat d'étude pluridisciplinaire a été attribué en octobre 2007, lequel consiste en l'établissement d'un projet jusqu'à la fin de la phase d'enquête publique qui devrait intervenir fin 2008 ou début 2009.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs les députés, en ce qui concerne les promesses que je fais, je les tiens; quant aux opposants et recourants, ma foi, je n'ai plus aucune prise sur eux.

Question 9

du député Jean-Albert Ferrez (PDCB) concernant les sapeurs-pompiers volontaires: pénurie

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Jean-Albert Ferrez s'inquiète du recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.

Les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires en Valais sont, dans la majorité des cas, suffisants à l'heure actuelle. Seul l'un ou l'autre des corps de sapeurs-pompiers connaît ponctuellement des difficultés à ce niveau, mais sans mettre en cause la sécurité. D'ailleurs, dans ces cas-là, la collaboration intercommunale fonctionne très bien. Actuellement, avec 5'880 sapeurs-pompiers, on assure les missions prévues.

Nous devons, toutefois, intensifier nos efforts pour maintenir, voire renforcer les rangs des soldats du feu. Le recrutement est l'une des priorités de l'Office cantonal du feu. Le sujet a d'ailleurs été traité lors des assemblées générales des délégués des associations des corps de sapeurs-pompiers cet automne par les responsables du Service de la sécurité civile et militaire.

Il appartient évidemment également à la direction de chaque corps de sapeurs-pompiers de créer les conditions cadres pour attirer et motiver les futurs intervenants. Des notions comme la solidarité, la camaraderie, la collaboration, l'ambiance générale au sein du corps sont à cultiver bien sûr sans relâche.

Un des principes de base du nouveau concept SP 2015 de la coordination suisse des sapeurs-pompiers va d'ailleurs dans le sens de l'amélioration de la situation dans le cadre du recrutement au niveau national.

Il ne faut pas se leurrer, il y a dans le monde actuel pour les jeunes une multitude d'activités en concurrence avec le service des sapeurs-pompiers. Ce qui fait que, dans l'avenir, il faudra encore faire des efforts supplémentaires pour encourager notamment des forces vives à entrer dans ces corps de volontaires et surtout peut-être d'y rester puisque la tendance qui est observée actuellement aussi, c'est que le temps d'engagement dans le corps des sapeurs-pompiers a tendance à diminuer.

Cela dit, il faut aussi savoir qu'il y a des velléités au niveau national pour maintenir une fiscalisation de la solde et des indemnités versées aux pompiers volontaires. La loi actuelle normalement au niveau fédéral devrait soumettre à l'imposition ces soldes et ces indemnités. Nous ne l'avons jamais pratiqué dans le canton du Valais pour les sapeurs-pompiers volontaires, ni au niveau fédéral, d'autant plus qu'en 2004 déjà, une motion avait été déposée et acceptée par le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats, mais pas encore transcrite dans la loi fiscale, une motion qui demandait justement de défiscaliser la solde et les indemnités versées aux pompiers volontaires. Bien sûr, le Gouvernement valaisan en a encore discuté dernièrement puisque cette question lui a donné l'occasion de le faire et le Gouvernement valaisan s'oppose bien sûr à une fiscalisation de la solde et des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires.

Voilà ce que nous pouvons en dire aujourd'hui.

Notre département, par son Office cantonal du feu, prévoit d'ailleurs une action marketing sapeurs-pompiers volontaires et engagement gagnant à l'intention de la jeunesse et des employeurs du canton, cela pour essayer encore de renforcer les efforts faits au niveau local pour le recrutement des sapeurs-pompiers.

Question 10

de la députation PDC des districts d'Hérens et de Conthey, par le député Pascal Gaillard, concernant les chambres pupillaires - quelles compétences?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Les députés en question s'inquiètent de la direction que devrait prendre la réforme en ce qui concerne les chambres pupillaires. Leurs questions portent sur les compétences des autorités tutélaires: est-ce qu'on va transférer ces compétences à des tribunaux de première instance?

Il faut savoir que, au niveau fédéral, il y a eu la révision du droit de la tutelle qui impose aux cantons l'intervention d'une autorité interdisciplinaire désignée par le droit cantonal. L'exigence de l'interdisciplinarité implique une autorité collégiale constituée de spécialistes engagés en raison de la spécificité de chaque cas. Alors, vous voyez que c'est vraiment à géométrie variable. L'avant-projet qui a été mis en consultation, qui sort du service, pas du département, ni du Conseil d'Etat, depuis le 6 décembre dernier retient trois variantes, et on l'a fait d'une façon volontaire:

- une première variante qui dit que l'autorité administrative intercommunale, sur le modèle de la chambre pupillaire intercommunale actuelle, demeure, avec quelques aménagements;
- une deuxième variante: une autorité administrative cantonale avec sièges dans 9 régions;
- une troisième variante qui serait l'autorité judiciaire cantonale rattachée aux 9 tribunaux de district.

La question est actuellement soumise à consultation. Elle est à la fois simple et essentielle: quelle variante offre-t-elle le meilleur accompagnement de l'enfant ou de l'adulte dont la situation personnelle exige justement une protection?

Pour l'instant, nous sommes en face de questions ouvertes et nous espérons bien, dans les semaines qui viennent, pouvoir donner la réponse la plus pragmatique possible à cette question. Merci.

Frage 2

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann betreffend keine Schwarzarbeit - das verdienen alle

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Ja Frau Graziella Walker Salzmann, ich kann sagen, dass diese Organe bestimmt sind. Das Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die minimalen Arbeits- und Lohnbedingungen für die in die Schweiz entsandten Arbeitnehmer – also das Entsendegesetz – und auch das Bundesgesetz über die Massnahmen zur Bekämpfung der Schwarzarbeit legt in Artikel 2, Absatz 2 fest, dass der Staatsrat die kantonale tripartite Kommission, also Aufsichts- und Kontrollorgan, ernennt. Das ist ein halbes Parlament mit 30 Leuten, das wissen Sie, das sind 10 Vertreter des Kantons, 10 der Arbeitgeber- und 10 der Arbeitnehmerverbände, die natürlich dann in Untergruppen arbeiten können.

Bei den zehn Vertretern des Staates handelt es sich um Vertreter der Dienststellen, die direkt mit den entsandten Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmern mit der Schwarzarbeit zu tun haben sowie je eine Vertreterin und ein Vertreter der kantonalen Ausgleichskasse, der Suva und auch der Gemeinden.

Die Arbeitgeber- und Arbeitnehmerverbände sowie die Dienststellen haben ihre Vertreterinnen und Vertreter bis anfangs Dezember 2007 gemeldet, die sind also bei uns und wir werden den formellen Entscheid noch vor Weihnachten, d.h. am nächsten Mittwoch dann fällen. In Bezug auf die Behandlung von Streitfällen ist es so, dass gemäss Artikel 6 des Reglements zum Ausführungsgesetz mein Departement zuständig ist.

Frage 5

von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP) betreffend: Wie weiter am Spital Brig?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Im Bereich der Spitalpolitik hat der Grosse Rat in Artikel 12 des Gesetzes über die Krankenanstalten und –institutionen dem Staatsrat die Kompetenz erteilt, die Gesundheitsplanung zu erstellen. Bei deren Ausarbeitung hat der Staatsrat prioritär auf die Sicherstellung der Pflegequalität zu achten. Soweit es die Eindämmung der Kosten erlaubt, sorgt er zudem dafür, dass an allen gegenwärtigen Standorten Spitaltätigkeiten angeboten werden und dass die Ressourcen gleichmässig auf die Regionen verteilt werden. Für die von Ihnen aufgeworfene Frage betreffend der Verlegung der planbaren Chirurgie innerhalb des Spitalzentrums Oberwallis vom Standort Brig an den Standort Visp bräuchte es einen Staatsratsentscheid. Ich kann Ihnen nur sagen, Herr Grossrat, dass weder der Staatsrat noch der Departementsvorsteher einen entsprechenden Vorschlag unterbreitet hat und kein Entscheid gefällt ist.

Was Ihre Frage zum Ausbau oder die Renovation von Operationssälen betrifft teilen wir Ihnen mit, dass demnächst eine Bedürfnisanalyse für das gesamte Gesundheitsnetz durchgeführt wird.

Sie müssen auch wissen und auch zur Kenntnis nehmen, dass es sich bei der Spitalplanung natürlich um einen evolutiven Prozess handelt. Der Gesundheitssektor entwickelt sich sehr schnell weshalb Anpassungen an der Spitalplanung auch in Zukunft nötig sein werden. Zudem läuft auf eidgenössischer Ebene eine Revision des Krankenversicherungsgesetzes, dass auch die freie Spitalwahl in der ganzen Schweiz, mit gewissen Einschränkungen – aber trotzdem – möglich sein wird. Und das heisst natürlich, dass sich das Gesundheitsnetz und auch das Spitalzentrum Oberwallis in diesem sich verschärfenden Konkurrenzkampf bestmöglichst aufstellen müssen und auch gute Leistungen erbringen müssen. Es ist Ihnen auch bekannt, dass das Spitalzentrum im Bereich der Chirurgie Probleme hatte. Mit der Anstellung von neuen Ärztinnen und Ärzten werden diese Probleme behoben und für den Staatsrat hat natürlich die Qualität der Leistungen immer die erste Priorität.

Question 7

du groupe GRL, par le député Gilbert Tornare, concernant la mise à niveau des subventions pour la construction des EMS

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Pour la construction des EMS, les frais retenus pour le subventionnement cantonal sont déterminés sur la base d'un montant forfaitaire par lit. Ce montant est adapté en tenant compte de l'évolution de l'indice du coût de construction. A titre d'exemple, le montant forfaitaire était de 230'000 francs pour la construction du nouvel EMS de Ried-Brig et de 237'765 francs pour l'EMS Englischgruss à Brigue.

Pour la construction du nouvel EMS de Vernayaz, que le Grand Conseil traitera probablement au mois de février, le montant retenu s'élève à 252'560 francs par lit. Pour le subventionnement de la construction du nouvel EMS d'Orsières, le même montant devrait être appliqué.

De plus, chaque décision de subventionnement du Grand Conseil prévoit l'octroi d'une subvention complémentaire liée au renchérissement. Après le contrôle final du coût de la construction, le Conseil d'Etat adapte donc le montant de la subvention cantonale en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Vous connaissez ces décisions du Grand Conseil qui prévoient toujours cette clause.

Il faut encore dire quelque chose d'important: le montant forfaitaire retenu pour le subventionnement se base sur un standard de 22 mètres carrés pour la surface d'une chambre à un lit. Si un EMS augmente la surface des chambres, la subvention cantonale de 30%, basée sur un forfait, restera la même. Cela veut dire que nous subventionnons sur le standard que nous avons prévu. Si, maintenant, un EMS, une fondation ou des communes décident de faire les chambres plus grandes, le subventionnement du canton reste le même.

Nous avons constaté, par exemple pour Vernayaz et pour Orsières, qu'au lieu de 22 mètres carrés, 30 mètres carrés sont prévus. C'est peut-être bien pour les personnes âgées, mais nous ne pouvons pas, en fonction des souhaits des propriétaires ou de ceux qui lancent le projet, augmenter les subventions.

Frage 13

der SPO-Fraktion durch German Eyer betreffend Minergiestandard

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Der Minergie Standard, Herr Eyer, wird im Kanton Wallis bereits seit 1999 gefördert und auch finanziell unterstützt. Dabei geht der Kanton mit gutem Beispiel voran, indem er verlangt, dass Neubauten und bedeutende Renovationen, die vom Kanton selber ausgeführt oder subventioniert werden, beispielsweise Alters- und Pflegeheime usw., dass diese dem Minergie Standard entsprechen müssen.

Ich muss auch darauf hinweisen, dass Pensionskassen, beispielsweise jene des Staatspersonals des Kantons Wallis oder dann auch die Pensionskasse des Spitalpersonals oder die paritätische Pensionskasse des Walliser Bauhandwerks, sich haben überzeugen lassen, nach Minergie Standard zu bauen. Wir haben derzeit im Kanton 440 Gebäude und bald jeden Tag unterschreibe ich einen neuen Subventionsentscheid, so dass wir bald bei 500 Gebäuden sind. Darunter sind auch mehrere Mehrfamilienhäuser (87 an der Zahl), 24 Schulen und 19 Verwaltungsgebäude, die nach dem Minergie Standard gebaut werden. Es zeigt sich auch schweizerisch, dass Leute, die in Häusern, die nach Minergie Standard gebaut worden sind mit dem Standard und dem Wohnkomfort sehr zufrieden sind.

So gesehen und unter diesem Licht ist natürlich für die Walliser Regierung der Entscheid der Lehrerpensionskasse des Kantons Wallis, nicht nach dem Minergie Standard zu bauen, effektiv schwer verständlich. Rechtlich ist es nicht ein Gebäude des Staates, es ist auch kein vom Staat subventioniertes Gebäude, aber immerhin ist der Staat als Arbeitgeber der Lehrerinnen und Lehrer oder die Gemeinden und so ist es in etwa ein Grenzfall und wir werden natürlich noch seitens des Kantons und des Staatsrats bei der Kasse entsprechend intervenieren.

Offenbar werden die Mehrkosten als Gründe angegeben, die sich bis zu zehn Prozent belaufen sollen. Aber da haben sich offenbar die entsprechenden Fachleute dieser Kasse nicht gut ins Bild gesetzt. Die Mehrkosten sind weiter unter zehn Prozent und wir bedauern es natürlich, dass die Lehrerpensionskasse dort nicht auch mit gutem Beispiel vorangeht.

Question 3

du député Bernard Rey (GRL) concernant ICT-VS, personnes ressources

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

C'est effectivement le problème de l'informatique dans chaque commune. Vous savez que toute la logistique dépend des communes et que la logistique nécessite un certain nombre de ressources, de personnes ressources de proximité pour résoudre les problèmes techniques ou pour faire du conseil aux enseignants. C'est la raison pour laquelle notre rôle est un rôle formatif et les communes ont un rôle d'organisation et d'engagement de ces gens. C'est la raison également pour laquelle il y a une très grande disparité entre les offres des différentes communes.

Pour la suite et pour la période 2007-2012, nous allons maintenir cette formation qui est faite pour ces gens et nous allons inciter les communes à donner les moyens suffisants à ces personnes, de façon à ce que la maintenance soit correcte et à ce que les enseignants aient les compétences pour assurer la bonne gestion de l'informatique dans les écoles, dans l'attente d'un statut différent. Pour le moment, nous ne pouvons qu'inciter les communes à améliorer cette qualité de la maintenance et des personnes ressources.

Frage 12

von Grossrat Markus Truffer (CVPO) betreffend Ferienpläne ab Schuljahr 2008/2009

(gemeinsame Antwort mit der dringlichen Interpellation 3.133)

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je crois qu'il y a aussi une interpellation urgente 3.133 à ce sujet. Ce sera le même dossier.

Durant l'année 2007/2008 par exemple, le canton a établi pour les écoles du secondaire une planification des vacances et nous incitons les communes à suivre notre calendrier. Je crois que c'était une formule qui était élégante en 2007/2008 puisqu'une quarantaine de communes haut-valaisannes, car le problème est surtout haut-valaisan dans cette question et dans cette interpellation urgente, ont suivi cette planification à la satisfaction, je crois, des autorités et des parents. Ce qui n'est pas le cas pour 2008/2009 puisque, malgré l'incitation que nous avons faite suite à la décision du Conseil d'Etat du 25 janvier 2006 transmise aux différentes communes, un grand nombre de communes n'a pas suivi le calendrier de l'Etat pour le secondaire et cela crée des disparités qui posent de grandes difficultés, soit aux parents, soit aux enseignants, soit aux jeunes directement puisque les jeunes qui suivent des écoles bilingues ont ce genre de difficulté.

Nous incitons les communes à suivre le calendrier, mais nous nous rendons compte que c'est une solution qui est très difficile et que l'insatisfaction des parents, des enseignants, des communes est le résultat que nous reconnaissons aujourd'hui.

Suite à l'harmonisation qui est demandée au niveau suisse, au niveau cantonal, une séance a déjà été organisée avec le Service de l'enseignement. Nous devons discuter avec l'association des communes valaisannes pour avoir un statut cantonal et une organisation qui soit un peu plus dirigiste, de façon à ce que nous ayons, pour le futur, une meilleure harmonisation des vacances scolaires.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Avec cette question 12, nous avons également traité l'interpellation urgente 3.133 déposée par la députée Maria Oester-Ammann.

C'est la même question; en tout cas, on avait prévu de la traiter de la même façon et de ne donner qu'une réponse.

Alors, je ne sais pas si on peut le considérer ainsi; sinon, sans autre, quand on arrivera à l'interpellation urgente, la députée Maria Oester-Ammann réinterviendra si elle le souhaite. On va faire comme cela. Mais, il semblait que c'était la même question. Alors, on y reviendra après.

Question 14

du député Pascal Rey (PDCC) concernant la coordination et la clarification de la politique d'intégration des enfants en situation de handicap - suite du rapport RISK

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Le rapport RISC signifie "rôle des institutions scolaires cantonales". Il a été établi en février 2001. Nous avons, suite à ce rapport, réalisé un certain nombre d'activités, par exemple toutes les conventions qui ont été signées avec les communes – nous en avons parlé plusieurs fois ce matin – ou avec les institutions scolaires spécialisées. Nous avons également des conventions qui ont été signées pour aller dans le sens de ce rapport de 2001.

Dans le proche avenir, l'accord également mentionné plusieurs fois ce matin sur le concordat sur l'enseignement spécialisé va nous donner une nouvelle réponse. La mise en application avec le concept cantonal reprendra un certain nombre d'éléments qui sont pris dans le rapport RISC.

C'est la raison pour laquelle nous voulons poursuivre cette intégration. Une étude a été faite par l'Université de Fribourg sur l'évaluation des systèmes suisses. Le Valais était en très bonne position dans le résultat de ce rapport.

Nous voulons, pour la suite, avec le nouveau concordat, à la fois respecter le bien-être du jeune, trouver une formule pour chaque jeune et trouver une formule qui aille dans le sens de l'intégration dans son environnement, au niveau culturel également, de façon à trouver une solution pour chaque handicap et pour chaque jeune.

Question 4

du député Grégoire Dussex (PDCC) concernant la gestion des contingents de la lex Koller, après le moratoire, la discrimination, nouvelles constructions, reventes!!!

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Monsieur le député Grégoire Dussex, j'affirme que le Conseil d'Etat, après une étude approfondie, a opté pour un développement équilibré des zones touristiques dans un cadre maîtrisé par les communes.

Je vous rappelle donc aussi que le Conseil d'Etat veut favoriser des projets d'intérêt cantonal qui créent des lits marchands. Je sais que sur la commune d'Ayent, il y a un projet important.

Pour ce qui est des reventes de Suisses à étrangers, nous suivons le raisonnement du député Grégoire Dussex selon lequel les étrangers mettent plus facilement en location que les Suisses. D'ailleurs, le règlement du Conseil d'Etat n'exclut pas les reventes. De nouvelles reventes sont, en effet, toujours possibles pour autant que les listes d'attente d'actes en suspens par région le permettent. Pour rappel, seules les reventes de Suisses à étrangers sont soumises à autorisation. Toute autre revente, comme par exemple la revente entre deux Suisses, entre deux étrangers ou encore entre un étranger et un Suisse, n'est pas soumise à la lex Koller.

Frage 11

von Grossrat Hans-Ulrich Weger (CVPO) betreffend Mehrwert Valais?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Herr Hans-Ulrich Weger interessiert sich über die laufenden Arbeiten zur Marke Wallis.

Im Auftrag des Staats hat der Verein Marke Wallis mit verschiedenen Partnern und dem Beizug von externen Fachstellen und Fachleuten in den vergangenen Monaten eine tiefgründige und breite Analyse der Vermarktung und der Markenführung des Wallis durchgeführt. Diese Analyse betrifft die dem Wallis in den Bereichen Tourismus, Konsumgüter aber auch in Wirtschaft und bezüglich möglicher Investoren entgegen gebrachte Wahrnehmung. Bei diesem Vorgehen wurde Wert darauf gelegt, dass die Identität des Wallis genauestens analysiert und die daraus für das Marketing und die Kommunikation resultierenden richtigen Schlussfolgerungen gezogen werden. Es wird also auf das so genannte Prinzip der identitätsorientierten Markenführung gesetzt. Diese Analyse wurde unter der Federführung des Vereins Marke Wallis realisiert, der aus den Dachverbänden Wallis Tourismus, Walliser Landwirtschaftskammer, Walliser Industrie- und Handelskammer sowie aus Unternehmen des Programms Valais Excellence und dem Staat besteht. Die entsprechenden Arbeiten wurden vom Vorstand des Vereins mit den Direktoren der Dachverbände geführt.

Mit diesen Arbeiten soll der Prozess zur Festlegung des Marktauftritts des Landes Wallis angeregt, ausschliesslich – und ich betone ausschliesslich – marktorientiert, nicht politisch, sondern marktorientiert nach den besten Lösungen gesucht und diese schliesslich mit den Partnern gemeinsam auch umgesetzt werden. Und die Erarbeitung einer stimmigen und kohärenten Marke soll in Hinsicht auf die Kommunikation ein einheitliches Bild des Wallis vermitteln. Ein überdachter und kluger Marktauftritt ist in diesem Sinne zu erarbeiten und ist erfolgsrelevant so wie es Südtirol gemacht hat, so wie Südtirol diese Arbeiten angegangen ist. Dieses Verfahren steht in Übereinstimmung mit den Überlegungen zum neuen Tourismusgesetz, insbesondere mit dem Vorschlag betreffend die Gesellschaft für Walliswerbung zum Wohle des ganzen Wallis.

Lecture

5. DECISION
concernant l'octroi d'un crédit cadre pour la construction des
infrastructures sportives et scolaires sur les sites des écoles
professionnelles

Lesung

BESCHLUSS
betreffend die Gewährung eines Rahmenkredites für den Bau der
sportlichen und schulischen Infrastrukturen der Berufsfachschulen

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports /
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Président: Laurent Léger / Berichterstatterin: Franziska Lutz-Marti

Le président:

Sur ce point, je n'insisterai pas pour faire venir le rapporteur au pupitre puisqu'il n'y a pas eu d'amendement déposé.

Cela nous permet donc d'arriver très rapidement à la lecture du texte.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Avant le vote final – je vous remercie d'avance pour l'avis favorable que vous allez prendre –, je veux vous livrer quelques réflexions concernant le projet de décision pour l'octroi d'un crédit cadre destiné à la construction des infrastructures sportives.

J'ai entendu quelques remarques durant cette session concernant le sport pour les apprentis. Sur la base de la nouvelle loi fédérale, l'OFTT menaçait et menace toujours en fait – menace réitérée par écrit le 18 avril 2005 – de ne pas subventionner les nouveaux bâtiments et de réduire le forfait annuel versé au canton si nous ne proposons pas de solution concrète afin que tous les apprentis effectuent des activités régulières au travers de la construction des salles de gym.

En résumé, si nous n'obtempérons pas avant fin 2007, nous perdrons le 37% des subventions de la Confédération pour la construction des salles de gymnastique, une réduction du tiers du montant forfaitaire de 2'200 francs par apprenti, ce qui correspond à 5 millions de francs par année.

La loi de 1972 et l'ordonnance du 26 juin 1976 exigent des cantons la mise en place de cours réguliers d'éducation physique dans la formation professionnelle. L'OFTT a arrêté un programme cadre et a fixé les lignes directrices suivantes notamment:

- encourager les jeunes à pratiquer du sport par eux-mêmes;
- améliorer la santé physique et psychique ainsi que le bien-être social;
- sensibiliser à l'esprit de groupe et générer une attitude responsable;
- exercer une influence favorable sur la qualité de vie.

En 1990, le Valais était l'un des rares cantons qui ne répondaient pas aux exigences fédérales; aujourd'hui, nous sommes le seul.

Le Conseil fédéral a établi un concept pour une politique du sport. Notre ministre du sport, M. Samuel Schmid, déclarait lors de la conférence de presse organisée en 2002: "Nous sommes devenus un peuple de pantouflards." Les deux tiers de la population ont une activité physique insuffisante. Au début 2007, le concept a largement contribué à faire mieux reconnaître les effets positifs du sport et du mouvement. Ce concept sera reconduit jusqu'en 2010.

En Valais, le Conseil d'Etat relève ceci dans le message qui accompagne le projet: "On dénote un désintérêt croissant pour les activités sportives, principalement auprès des jeunes. Est-il normal que la santé des élèves des écoles professionnelles soit moins bonne que celle des gymnasiens?" D'après l'enquête réalisée dans les écoles professionnelles valaisannes par la haute école fédérale du sport, les apprentis jugent avoir une santé plus mauvaise que le groupe de comparaison à l'échelle suisse. Plus de 10% des filles estiment que leur santé est médiocre ou mauvaise.

L'activité est importante pour conserver un poids corporel sain. On constate beaucoup de problèmes de surpoids déjà dès l'âge de 15 ans. Des cours, tels que le fitness, l'aérobic ou la danse, permettraient à ces jeunes filles de retrouver joie et plaisir dans les activités physiques proposées. La majorité des élèves reconnaissent que le sport qu'ils font en dehors de l'école ne suffit pas et qu'il faut les inciter à bouger davantage.

Dans le cadre du sport aux apprentis, les associations professionnelles ne seraient que peu touchées, car le sport serait dispensé pendant les journées dans le cadre des cours au centre professionnel. Au service à établir l'organisation.

Hier soir, M. Pascal Couchepin, au cours de son allocution finale, a dit: "Nous devons créer des projets pour les jeunes." Voilà un excellent moyen de partager sa vision politique.

Chers collègues, pour toutes ces raisons, je vous remercie de votre soutien à ce projet.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je donne la parole à M. le chef du département... Non, ce n'est pas nécessaire! Je remercie M. le chef du département de ne pas abuser de son temps de parole.

Ce qui nous permet d'arriver directement au vote final et puis, effectivement, après, il y aura une conclusion.

Ainsi décidé par 103 voix contre une et une abstention, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 14 décembre 2007.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je voudrais remercier le président de la commission ainsi que toute la commission pour l'activité et vous encourager à appuyer nos propositions lorsque les décisions viendront pour les crédits proposés aujourd'hui.

Traitements / Behandlungen:
**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

6. POSTULAT

**des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Marcelle Monnet-
Terrettaz (PS/AdG) et cosignataires concernant: plus de bourses pour les
jeunes en formation! (14.03.2007) (3.104)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG), Grossrätin
Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden
betreffend: mehr Stipendien für Junge in Ausbildung! (14.03.2007)
(3.104)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

7. POSTULAT

**du groupe SPO, par les députées Laura Kronig (suppl.) et Susanne Hugo-
Lötscher, concernant égalité des chances grâce à des bourses d'études
(05.04.2007) (3.112)**

POSTULAT

**der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Laura Kronig (Suppl.) und
Susanne Hugo-Lötscher, betreffend Chancengleichheit durch Stipendien
(05.04.2007) (3.112)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous traitons ces deux postulats ensemble puisque le Conseil d'Etat nous a donné une réponse écrite, que nous trouvons sur nos pupitres, qui lie ces deux questions avec une conclusion qui est donc identique: acceptation de ces postulats dans le sens des explications fournies.

Je ne vois pas de demande de parole.

Je vous propose donc de considérer ces points comme traités. Ces postulats seront mis en œuvre par le Conseil d'Etat.

8. POSTULAT

du groupe PDCC, par le député Michel Rothen, concernant la création d'un véritable outil informatique pour la gestion des classes valaisannes (15.03.2007) (3.105)

POSTULAT

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Michel Rothen, betreffend Schaffung eines leistungsfähigen Informatikwerkzeugs für die Verwaltung der Walliser Schulklassen (15.03.2007) (3.105)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse écrite du Conseil d'Etat.

Je vois que le postulant est satisfait.

Ce postulat sera donc mis en œuvre par le Conseil d'Etat.

9. INTERPELLATION

du député Jacques-Roland Coudray concernant: anticipons la nouvelle politique régionale (15.03.2007) (3.106) (en collaboration avec le DET) (postulat transformé en interpellation)

INTERPELLATION

von Grossrat Jacques-Roland Coudray betreffend: Lasst uns der neuen Regionalpolitik vorgreifen (15.03.2007) (3.106) (in Zusammenarbeit mit dem DVR) (Postulat umgewandelt in eine Interpellation)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je serai bref si vous le permettez parce que j'ai déjà partiellement répondu lorsque ce postulat a été transformé, lors de la dernière session, en interpellation.

Nous voulons évidemment activer la recherche, faire de meilleurs liens entre l'économie et les hautes écoles. Pour y arriver, nous travaillons avec le département de mon collègue Jean-Michel Cina pour avoir à la fois un financement de la fondation The Ark qui corresponde aux besoins du canton, avoir un accélérateur avec comme mission d'identifier les technologies prometteuses et de faire de la recherche dans ce sens, avoir un incubateur qui offre des conditions cadres à nos écoles et à l'économie et, finalement, avoir un service innovation à travers les différents instruments mis en place par l'économie.

Dans ce sens, notre haute école doit poursuivre ses activités de recherche de projets qui correspondent à la volonté valaisanne et à la plus-value que nous voulons donner à l'économie et à la culture valaisannes.

C'est dans ce sens que nous acceptons évidemment ce postulat transformé en interpellation et que, avec le Département de l'économie, nous mettrons les moyens qu'il faut pour donner à l'économie des souffles nouveaux et pour donner à la recherche des solutions ou des moyens qui lui permettent d'améliorer la plus-value valaisanne.

10. POSTULAT

**du groupe UDC/SVP, par la députée (suppl.) Jacqueline Bovier,
concernant le bilinguisme par immersion totale (03.04.2007) (3.107)**

POSTULAT

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jacqueline Bovier,
betreffend Zweisprachigkeit durch vollständige Immersion (03.04.2007)
(3.107)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est rejeté, selon la réponse écrite donnée par le Conseil d'Etat.

M^{me} la députée (suppl.) Jacqueline Bovier (UDC/SVP):

Comme enseignante spécialisée en primaire et maîtresse en économie familiale, j'ai l'occasion de suivre l'évolution des élèves de la filière bilingue dès la troisième primaire jusqu'à la deuxième du cycle d'orientation.

Les résultats observés me font douter de l'efficacité du système en place. Si le concept cantonal de l'enseignement des langues vise une amélioration des compétences linguistiques des élèves, comment se fait-il que l'accent ne soit pas mis sur l'enseignement de la deuxième langue dans la filière bilingue? En effet, le manuel utilisé pour l'apprentissage de la langue II est le même que dans les classes ordinaires. L'impact d'une deuxième langue dans la vie d'un élève est pourtant très différent s'il s'agit de l'apprentissage d'une langue étrangère ou d'une langue d'enseignement. Si, dans la filière normale, l'élève peut acquérir la nouvelle langue à un rythme adapté à son âge, la filière bilingue exige d'apprendre rapidement la nouvelle langue afin de pouvoir suivre les cours dispensés dans la deuxième langue, notamment pour des leçons importantes, telles que les maths.

L'incohérence est évidente. On met en place des filières bilingues, mais on oublie de dispenser des cours de langue permettant aux élèves de comprendre le contenu des leçons. Ainsi, des élèves du cycle d'orientation ayant suivi la filière bilingue peinent à comprendre des mots élémentaires tels que fourchette, couteau, cuillère, et la majorité est incapable de formuler des phrases correctes.

Les élèves n'ayant pas réussi à acquérir les connaissances linguistiques suffisantes dans cette filière rencontrent logiquement aussi des problèmes dans d'autres branches.

Ainsi, j'aimerais juste citer l'exemple de cet élève ayant trouvé une place d'apprentissage d'employé de commerce grâce à la filière bilingue, mais qui a dû l'abandonner peu de temps après vu les notes insuffisantes.

Où se situe l'avantage de baragouiner une deuxième langue si les autres connaissances sont insuffisantes pour entrer dans la vie professionnelle?

Une pédagogie d'immersion s'articule autour d'échanges et de contacts avec des personnes parlant la langue que l'on cherche à apprendre.

Je propose donc de remplacer ce pseudo bilinguisme actuellement en place par une vraie formation bilingue qui débiterait en infantine. L'élève suivrait les cours dans la langue II avec un seul titulaire, ce qui faciliterait la recherche du personnel.

Les monolingues du XXI^e siècle seront assurément les illettrés du troisième millénaire. Pour que nos élèves n'en fassent pas partie, n'ayons pas peur d'innover, mais évitons à nos chères têtes blondes d'être les victimes d'un pseudo bilinguisme.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Nous voulons insister sur l'apprentissage des langues et je ne suis pas aussi pessimiste que vous, Madame la députée, sur la qualité des écoles bilingues. Les contrôles que nous avons faits, extérieurs d'ailleurs, par deux instituts, l'Université de Berne ou l'Institut de Neuchâtel, nous montrent qu'il y a une qualité relativement bonne de nos écoles bilingues.

Evidemment, nous aimerions plus aussi, nous aimerions également donner une chance à chacun. C'est la raison pour laquelle je suis aussi d'accord avec vous pour dire que l'immersion doit passer par des échanges. Il faut intensifier les échanges. A travers notamment la nouvelle organisation du cycle d'orientation, nous voulons travailler ce problème des langues avec une organisation, avec des manuels qui correspondent également à la qualité que nous recherchons.

C'est la raison pour laquelle nous préférons mettre en place un nouveau cycle d'orientation orienté sur l'apprentissage linguistique plutôt que de faire de nouveaux essais pilotes parce que les essais pilotes nous montrent, d'une part, qu'il faut beaucoup de temps pour les mettre en place et, d'autre part, qu'ils ne traitent qu'une très petite partie de la population des jeunes. Nous préférons une solution plus globale avec une intensification des échanges.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de refuser ce postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter.

Par 88 voix contre 12 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 3.107 de la députée (suppl.) Jacqueline Bovier.

Ce postulat est ainsi classé.

11. POSTULAT
du député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) et cosignataires concernant:
parce que les enfants malades ont droit à une aide scolaire (03.04.2007)
(3.109)
POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und
Mitunterzeichnenden betreffend Nachhilfekurse für kranke Schüler
(03.04.2007) (3.109)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse donnée par écrit par le Conseil d'Etat.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Je félicite le département d'avoir déjà mis en œuvre ce type de mesures depuis fort longtemps, mais je pense qu'il pourrait être utile que le DECS fasse une nouvelle information aux directions d'école et aux commissions scolaires vu que, visiblement, ces mesures ne sont pas appliquées dans tous les cas et partout en Valais.

Ce serait donc peut-être une bonne chose de rappeler cet élément-là.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je crois que M. le chef du département est d'accord..., mais il va quand même le redire.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Evidemment, nous ferons une information complémentaire, mais j'espère que les enseignants, les directeurs d'école et les inspecteurs discutent de ces problèmes qui doivent être résolus sur le terrain.

Alors, nous ferons une information complémentaire dans le courant de l'année 2008.

12. POSTULAT
du groupe CSPO, par la députée Maria Oester-Ammann, concernant une participation financière pour des échanges linguistiques et des classes de sport au CO (03.04.2007) (3.111)
POSTULAT
der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Maria Oester-Ammann, betreffend finanzielle Beteiligung für Sprachtausch und Sportklassen in der OS (03.04.2007) (3.111)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse, ainsi que l'indique le Conseil d'Etat dans sa réponse écrite.

Je crois que cette réponse donne satisfaction à l'intervenante.

Par conséquent, nous pouvons considérer que ce postulat sera mis en œuvre par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse.

13. POSTULAT

des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Michelle Grandjean (PS/AdG) et cosignataires concernant: pour une intégration immédiate grâce à un bon apprentissage de la langue (15.03.2007) (3.113 anc. 1.154)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG), Grossrätin Michelle Grandjean (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend: für eine rasche Integration dank frühem Sprachunterricht (15.03.2007) (3.113 ehem. 1.154)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial octobre 2007

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté également dans le sens expliqué par le Conseil d'Etat dans sa réponse écrite.

Pas de remarque. Les intervenants semblent également satisfaits de cette réponse.

Ce postulat sera ainsi mis en œuvre.

Nous arrivons, en fait, à l'heure que nous nous étions quasiment fixée pour interrompre nos travaux.

Nous constatons que les urgences que nous avons prévues vont encore nous prendre un temps assez indéterminé.

Nous préférons les reprendre en début d'après-midi puisque nous n'avons, cet après-midi, au programme que le débat final sur le budget.

Nous vous proposons de reprendre nos travaux à 14 heures, de manière à ce que, entre les urgences et le débat final, nous puissions rapidement arriver au terme de nos travaux cet après-midi.

Je vous remercie de votre discipline.

Je vous souhaite un bon appétit.

Rendez-vous à 14 heures!

La séance est levée à 12 h 10.

Séance de relevée du vendredi 14 décembre 2007

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 14 heures.

Ordre du jour:

Urgences / Dringlichkeiten

1. Interpellation urgente du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'aéroport de Sion: quelles nouvelles avant le 28 février? (10.12.2007) (1.187)
Dringliche Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Flugplatz Sitten: Was wird vor dem 28. Februar noch unternommen? (10.12.2007) (1.187)
2. Interpellation urgente du député (suppl.) Florian **CHAPPOT** (PS/AdG) concernant la gestion du "bâtiment 2, chemin St-Hubert", les apprentis dehors! (10.12.2007) (3.132)
Dringliche Interpellation von Grossrat (Suppl.) Florian **CHAPPOT** (PS/AdG) betreffend Verwaltung des ehemaligen Swisscom-Gebäudes: Die Lernenden bleiben draussen! (10.12.2007) (3.132)
3. Interpellation urgente de la députée Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) et cosignataires concernant le planning des vacances 2008/2009 des écoles du Haut-Valais (10.12.2007) (3.133) (*réponse commune avec la question 12 de l'Heure des questions*)
Dringliche Interpellation von Grossrätin Maria **OESTER-AMMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Ferienplan 2008/09 der Schulen im Oberwallis (10.12.2007) (3.133) (*gemeinsame Antwort mit der Frage 12 der Fragestunde*)
4. Interpellation urgente du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant l'arrêté Bonny: quelle réaction du Gouvernement? (10.12.2007) (4.097)
Dringliche Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend Bonny-Beschluss: Wie sieht die Reaktion der Regierung aus? (10.12.2007) (4.097)
5. Interpellation urgente du groupe GRL, par le député Jacques-Roland **COUDRAY**, concernant les allègements fiscaux dans les zones économiques en redéploiement (arrêté Bonny) (10.12.2007) (4.098)
Dringliche Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland **COUDRAY**, betreffend Steuererleichterungen zugunsten wirtschaftlicher Erneuerungsgebiete (Bonny-Beschluss) (10.12.2007) (4.098)

6. Interpellation urgente du député Pierre-Olivier **BOURBAN** (GRL) concernant la fin du moratoire... vers moins d'insécurité? (10.12.2007) (4.099)
Dringliche Interpellation von Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN** (GRL) betreffend: Endet mit dem Moratorium auch die Unsicherheit? (10.12.2007) (4.099)
7. Interpellation urgente du député Gabriel **LUISIER** concernant les critères d'attribution unités du contingent selon nouveau règlement (10.12.2007) (4.100)
Dringliche Interpellation von Grossrat Gabriel **LUISIER** betreffend Kriterien für die Zuteilung von Kontingentseinheiten gemäss neuem Reglement (10.12.2007) (4.100)
8. Election d'un membre de la commission de gestion
Wahl eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission
9. **Projet de budget 2008:**
Débat final et décision

Entwurf des Voranschlages 2008:
Schlussdebatte und Beschluss

Le président:

Il est toujours un petit peu difficile de se remettre au travail en début d'après-midi, mais comme nous sommes le dernier jour de la session, le vendredi, je pense que c'est avec détermination que nous allons aborder ces derniers points à l'ordre du jour.

Comme l'indique l'ordre du jour qui figure sur vos tables, nous commençons par les reliquats du matin, c'est-à-dire les urgences.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

1. INTERPELLATION URGENTE

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant l'aéroport de Sion: quelles nouvelles avant le 28 février? (10.12.2007) (1.187)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend Flugplatz Sitten: Was wird vor dem 28. Februar noch unternommen? (10.12.2007) (1.187)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

D'abord une chose. Les lecteurs avisés de cette interpellation auront rectifié d'eux-mêmes une petite erreur. On parle évidemment du 24 février et non pas du 28.

Maintenant, la seule chose que j'aimerais dire en complément au développement déjà suffisamment long de cette interpellation, simplement pour la situer, c'est que cette session, et c'est, je crois, ce qui justifiait l'urgence de cette intervention, c'est la dernière avant le vrai début de la campagne sur l'initiative Franz Weber. Nous pensions qu'il était nécessaire qu'avant de se déterminer sur un objet qui concerne quand même d'assez près notre canton, les Valaisans et en particulier les riverains de l'aéroport de Sion puissent faire le point de la situation et savoir aussi ce que le Gouvernement a fait pour défendre leurs intérêts et ce qu'il compte encore faire dans ce sens.

Dans ce sens aussi, c'est avec intérêt que nous attendons la position du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Dans votre interpellation urgente, Monsieur le député Jean-Luc Addor, concernant les avions, vous avez estimé que pour l'implantation de la base aérienne de Sion, je n'avais peut-être pas vu passer le train. Mais, je reconnais que parfois simplement on a envie de dire que l'armée, parfois, nous mène en bateau. Comme cela, on aura fait tous les moyens de transports.

Un exemple concret. Pour la planification des vols pour l'année 2008, ni le canton ni la commune de Sion n'ont été consultés, comme cela avait toujours été le cas par le passé. Les militaires ont décidé donc d'une façon unilatérale de la planification. Dans une correspondance du 30 octobre dernier, mon département a d'ailleurs demandé à l'armée d'associer, à l'avenir, pleinement le canton et les communes concernées à la planification de ces vols. Il en va d'ailleurs de la souveraineté cantonale.

Mais, vous avez aussi certainement appris la semaine dernière qu'en ce qui concerne notre demande, nous avons été entendus, du moins pour l'année 2008 – soyons prudents! – puisque, l'été prochain sera plus calme à Sion où les décollages seront suspendus de la mi-mai à la fin août. Je remercie d'ailleurs les autorités militaires et le responsable de la base aérienne de Sion pour les efforts consentis et ici l'écoute attentive à nos propositions.

Nous n'avons, par contre, toujours pas de réponse de M. le conseiller fédéral Samuel Schmid, sur les décisions qui ont été prises ici au Parlement et d'ailleurs au Conseil d'Etat. Quelles sont ces deux décisions? Premièrement la suppression totale des vols avec postcombustion ou tout au moins une diminution drastique pour l'usage de la postcombustion et deuxièmement les décollages dans l'après-midi qui, selon nous, devraient être réduits et s'effectuer dans une tranche horaire allant plutôt de 14 à 17 heures que de 13 h 30 à plus tard.

Pour le reste, la lettre du 27 janvier 2005 que vous évoquez, lettre dans laquelle je n'aurais pas vu passer le train, concerne non pas l'exploitation de l'aéroport de Sion, mais concerne simplement les emplacements des stationnements de l'armée, par exemple les centres de logistique ou les places de tir. Donc, on ne parlait pas des mêmes problématiques.

Par contre, pour ce qui est de l'activité de la base aérienne proprement dite, nous avons demandé et obtenu de M. le conseiller fédéral Samuel Schmid, une suspension de la procédure du plan sectoriel militaire pour la base de Sion. Le canton, les autorités communales et la population pourront donc, lors de la mise à l'enquête, se prononcer de manière séparée sur ce projet. Il est important de souligner ici que nous exigeons que ce plan sectoriel militaire soit conforme à notre plan directeur cantonal.

Comme vous le savez, nous sommes actuellement en négociation avec les représentants du Département fédéral de la défense. Ces négociations ne sont pas faciles puisqu'il y a forcément des intérêts contradictoires et divergents. Le groupe canton-communes-Confédération s'est, en effet, réuni à la fin août et à la mi-octobre 2007. Les représentants du Valais ont rappelé les exigences minimales liées au plan sectoriel, à savoir, et je le répète ici:

- tout d'abord, un plafonnement du bruit jusqu'en 2010 au niveau du bruit effectif de l'année 2001 (c'est le calage du bruit 2001);
- dès 2010, obtention de la réduction du bruit par rapport à 2001, notamment au remplacement complet des Tigers par des PC21;
- mise en consultation du plan sectoriel accompagné de tous les éléments permettant d'en évaluer les impacts en matière de bruit, de pollution de l'air et d'aménagement du territoire.

Pour l'instant, nous n'avons pas encore obtenu du Département fédéral de la défense un respect de ces exigences minimales. Sur ce point, et ici je dois le dire en plein accord avec la ville de Sion et les communes concernées, nous ne transigerons pas.

Ce groupe va se réunir à nouveau en tout début de l'année 2008. Le Conseil d'Etat et le Parlement seront alors informés des résultats. Nous verrons ce que nous devons entreprendre si nous n'obtenons pas ce que nous demandons.

Parmi les différents points que vous avez évoqués, il y en a un qui est important: celui qui concerne le PC21. Là, nous avons été très clair: nous avons demandé et obtenu aussi le stationnement des PC21, avions à hélice, sur la base aérienne de Sion. Les premiers avions sont déjà à Sion. A l'avenir, dès 2008, le Tiger ne sera plus utilisé comme avion école et sera progressivement remplacé dans la formation des pilotes par le PC21. Resteront encore des cours de répétition sur Tiger, mais il est bien clair que l'arrivée du PC21 suppose nécessairement le départ progressif de tous les Tigers.

Quant aux dédommagements des propriétaires touchés par le bruit, Berne précise que les riverains seront dédommagés dans le cadre des exigences légales. Dans la pratique, cela signifie que des fenêtres antibruit seront payées uniquement pour les bâtiments construits avant l'entrée en vigueur de la loi sur la protection de l'environnement. L'assainissement des bâtiments dont le permis de construire est postérieur au 1^{er} janvier 1985 sera à charge de leurs propriétaires et les terrains qui ne sont pas en zone à bâtir ne feront probablement l'objet d'aucun dédommagement. Quant aux terrains déjà en zone à bâtir, la question d'un dédommagement éventuel dépendra de la date de leur mise en zone et du niveau de bruit au moment de leur mise en zone.

Concernant Emmen, le concept de stationnement prévoit aujourd'hui déjà des services de vols jets depuis cette base. Les Tigers et les F/A-18 doivent pouvoir se poser à

Emmen pour leur entretien périodique. De plus, Emmen est la home-base de la patrouille suisse. Cependant, au vu de la situation actuelle (disponibilité des avions, des pilotes et des mécaniciens au sol), il n'est pas possible de stationner en permanence une escadrille de F/A-18 à Emmen. Toutefois, M. le conseiller national Amstutz a déposé dernièrement une motion tendant à repenser le concept de stationnement des forces aériennes. Votre interrogation, Monsieur le député, relève peut-être certainement de l'interprétation de cette motion.

Quant aux hélicoptères, le concept de stationnement prévoit, en effet, un certain nombre de mouvements sur la base de Sion. Cependant, compte tenu des ressources actuelles des forces aériennes, il n'est pas prévu une nouvelle extension.

En acceptant l'urgence de cette interpellation, vous avez aussi accepté d'ouvrir le débat sur la base aérienne de Sion, débat qu'il sera nécessaire de conduire à l'occasion de la votation populaire sur l'initiative Franz Weber, que vous venez de citer d'ailleurs.

Il est vrai que les conséquences des activités de l'aviation militaire soulèvent des questions importantes. Aujourd'hui, ce ne sont plus les opposants de la première heure qui s'en inquiètent, mais également les autorités communales et cantonales, nos parlementaires fédéraux à Berne, les milieux économiques et bien entendu les propriétaires concernés par le bruit.

De la compréhension et surtout de la prise en compte de ces préoccupations et de ces intérêts particuliers dépendra bien sûr l'attitude qu'auront les autorités et le peuple valaisan par rapport à l'aéroport militaire de Sion.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je me tourne vers l'intervenant, qui semble satisfait de la réponse.

Nous poursuivons.

2. INTERPELLATION URGENTE

**du député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG) concernant la gestion du "bâtiment 2, chemin St-Hubert", les apprentis dehors! (10.12.2007)
(3.132)**

DRINGLICHE INTERPELLATION

**von Grossrat (Suppl.) Florian Chappot (PS/AdG) betreffend Verwaltung des ehemaligen Swisscom-Gebäudes: Die Lernenden bleiben draussen!
(10.12.2007) (3.132)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

J'interviens à la place du député (suppl.) Florian Chappot puisque malgré le jour de congé donné aux élèves en l'honneur de l'accession à la présidence de la Confédération de M. Pascal Couchepin, il est tout de même retenu par des activités professionnelles.

Je me contenterai donc de vous communiquer son intervention.

Le mercredi 5 décembre, il a été décidé de fermer, durant la période de midi, le bâtiment ex-Swisscom situé au Chemin St-Hubert 2 à Sion et propriété de l'Etat du Valais par son patrimoine financier. Ce bâtiment, à fonction scolaire mais aussi industrielle, accueille 500 apprentis.

Cette mesure de fermeture, motivée par de réelles raisons de sécurité et de propreté, est le résultat d'un modèle de gestion qui ne donne pas satisfaction. Cette mesure prive aussi 500 apprenants d'un lieu pour se restaurer à midi.

Revenons quelque peu dans le temps. L'Etat du Valais, voici quelques années, n'a pas raté l'opportunité d'acheter ce bâtiment. D'une valeur de plusieurs dizaines de millions, l'Etat – tout le monde se l'accorde à le dire – a fait une bonne affaire. Lors de cet achat, il a aussi été décidé que la gestion serait assurée par ses anciens propriétaires. Là, on doit admettre que la gestion de l'ex-régie fédérale n'est pas adaptée à la situation actuelle d'un bâtiment quasiment scolaire. En effet, ce bâtiment ne possède pas de concierge attitré à plein temps. Cela a des conséquences sur la dégradation du bâtiment et la sécurité du bâtiment. Ce bâtiment ne possède qu'une cafétéria pour les pauses du matin et de l'après-midi, un service desservi par une boulangerie souvent dépassée par le raz-de-marée des jeunes. Le service de midi n'est pas assuré. Il faut savoir aussi que la cantine du centre de formation professionnelle et les centres commerciaux proches sont pris d'assaut par les 1'000 apprentis et plusieurs centaines d'étudiants du quartier, ce qui pousse les apprentis situés à environ 10 minutes, mais disposant d'une heure pour se restaurer, à commander de la nourriture et à la consommer au rez-de-chaussée du bâtiment.

Sans surveillance, la propreté, mais aussi la sécurité ne pouvaient pas être assurées, ce qui a justifié cette fermeture. Mais, cette mesure a des conséquences fâcheuses pour 500 jeunes. Nous aimerions que le Conseil d'Etat réponde aux questions suivantes:

- Le Conseil d'Etat pense-t-il que la fermeture du bâtiment entre midi et 13 heures, soit la réponse apportée, est adéquate?
- Le Conseil d'Etat pense-t-il qu'un lieu de formation accueillant 500 élèves peut se passer d'un service de conciergerie à la journée et d'une cafétéria professionnelle?
- Le Conseil d'Etat pense-t-il que le modèle de gestion bicéphale en collaboration avec Swisscom est pertinent pour un bâtiment dont l'activité principale est la formation?

Nous terminerons en relevant notre satisfaction de voir cette interpellation traitée par le DECS. Bâtiment du patrimoine financier, cette interpellation avait, à l'origine, été adressée au DFIS. Comme les bâtiments scolaires sont essentiels au fonctionnement de l'Etat, le traitement de cet objet nous amène à demander au Conseil d'Etat s'ils ne devraient pas être inscrits éventuellement au patrimoine administratif.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Les faits que le député Jean-Henri Dumont a mentionnés sont exacts et nous ne sommes pas forcément d'accord avec les faits.

Alors, je vais être rapide et répondre à vos questions.

1. Etes-vous d'accord avec la fermeture?

Non! Dès la reprise, un local sera provisoirement ouvert de façon à permettre aux jeunes d'avoir une activité à l'intérieur des locaux. Mais, il faut aussi dire que même si nous avons 500 jeunes qui sont dans ces locaux, il y en a à peu près 10% qui prennent leurs repas ou qui ont des activités dans ces locaux entre 11 h 50 et 13 heures. A ces 10%, nous pensons qu'il faut laisser une possibilité de rester dans les locaux. Nous ouvrirons, nous trouverons une solution provisoire, je le répète, dès la reprise du mois de janvier.

2. Pensez-vous que la conciergerie soit une solution qui soit satisfaisante?

Non! Nous avons une discussion actuellement avec le gestionnaire qui est Swisscom. Swisscom avait, lorsque les contrats ont été faits, des activités dans le bâtiment. Aujourd'hui, il n'en a plus, mais il a encore l'activité de conciergerie, et ce n'est pas satisfaisant. Nous sommes d'accord avec vous, mais il nous faudra un peu plus de temps pour corriger la situation parce que nous devons d'abord dénoncer le contrat et ensuite trouver une solution qui soit une solution correcte pour notre jeunesse. Il est vrai, et vous l'avez dit aussi, si nous n'avons pas la propreté dans les locaux, cette non-propreté incite aussi les désagréments que nous trouvons actuellement.

3. La gestion est-elle pertinente?

Je crois que vous avez la réponse. Nous voulons la corriger et nous la corrigerons durant l'année 2008, notamment en modifiant les contrats.

4. Concernant la dernière question sur le patrimoine administratif ou financier.

C'est un problème que nous devons résoudre de façon globale, qui comprendra la solution que nous recherchons actuellement avec la ville de Sion, notamment pour les salles de gymnastique. Ce sera une solution globale qui sera amenée puisque nous avons aujourd'hui une occupation pour les locaux notamment de l'école des métiers, que nous voulons agrandir cette occupation pour des ateliers pour les jeunes et puis les salles de gymnastique restent en suspens. Nous aurons une réponse durant l'année 2008.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je crois que cette réponse donne satisfaction à l'interpellateur, en l'occurrence au député Jean-Henri Dumont.

3. INTERPELLATION URGENTE
de la députée Maria Oester-Ammann (CSPO) et cosignataires concernant
le planning des vacances 2008/2009 des écoles du Haut-Valais
(10.12.2007) (3.133)

(réponse commune avec la question 12 de l'Heure des questions)

DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Ferienplan 2008/09 der Schulen im
Oberwallis (10.12.2007) (3.133)
(gemeinsame Antwort mit der Frage 12 der Fragestunde)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Nous avons d'abord pensé avoir traité cet objet ce matin, mais je crois que cela amène quelques précisions.

Je donne donc la parole à l'auteure de l'interpellation urgente.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Ich war mit der Antwort des Departementvorstehers aus der Fragestunde nicht einverstanden und habe aus diesem Grund eine dringliche Interpellation eingereicht.

Seit mehr als zehn Jahren praktizieren wir im Oberwallis in den verschiedenen Gemeinden und Schulregionen den Visper Schul- und Ferienplan, das Schuljahr nach einem Rhythmus von acht Wochen Schule und zwei Wochen Ferien zu gestalten. Im Lernrhythmus eines Schulkindes ist es pädagogisch und physisch sehr wichtig, dass nach einer zweimonatigen Schulphase eine zweiwöchige Erholungsphase eintritt. Dieser Schul- und Ferienplan wurde in einer Arbeitsgruppe, bestehend aus Vertreterinnen und Vertretern aus Elternvereinigungen, Lehrpersonen, Wirtschaft und Politik entwickelt. Auf regionale und kulturelle Interessen, besonders auf Tourismusgemeinden, wurde nach Möglichkeit Rücksicht genommen.

Mit dem aktuellen Ferienplan 2007/2008 ist zum ersten Mal gelungen, worauf Schuldirektionen und Behörden seit Jahren hingearbeitet haben, nämlich einen überregionalen Ferienplan zu gestalten, der von 33 Oberwalliser Gemeinden akzeptiert wurde und in den Primarschulen, Orientierungsschulen und den nicht berufsbildenden Schulen der Sekundarstufe II Geltung hat.

Nach gemeinsamen Arbeitssitzungen der genannten Schulbehörden wurde nun auch für das kommende Schuljahr 2008/2009 ein einheitlicher Schul- und Ferienplan beim Departement eingereicht. Das DEKS macht nun aber mit seinem Negativentscheid, den

kantonalen Schulen, sprich Kollegium "Spiritus Sanctus" und OMS St. Ursula Brig, die konstruktive Arbeit zunichte, indem das Departement den Schulen der Sekundarstufe II verbietet, sich dem einheitlichen Schul- und Ferienplan anzuschliessen.

Jahrelang fuhr jede Schulbehörde bei der Gestaltung des Schul- und Ferienplans alleine ihre Schiene. Jetzt, wo ein gemeinsames Projekt gestaltet und von den Behörden akzeptiert wurde, schlägt das Departement die Türen zu. Allen hier im Saal anwesenden Familienvätern und -müttern brauche ich wohl nicht zu erklären wie unmöglich es ist, wenn Kinder in verschiedenen Schulstufen verschiedene Ferienpläne haben und die Eltern womöglich auch noch arbeiten und auf Schulferien Rücksicht nehmen müssen. Gemeinsame Ferien sind hier ausgeschlossen. Damit nimmt das Departement keine Rücksicht auf die Interessen der Familien mit Schulkindern.

Nach meinen Informationen verlangten die Schulbehörden ein Gespräch mit den Verantwortlichen des Departements. Leider haben Sie, Herr Staatsrat Roch, an diesem Treffen nicht teilgenommen.

Was nützt es, teure Tagesstrukturen einführen zu wollen, welche den Bedürfnissen der Familie entgegenkommen sollen, aber in der Gestaltung der Schul- und Ferienpläne stur zu bleiben. Man sollte zudem auf gewisse kulturelle Unterschiede im Ober- und Unterwallis Rücksicht nehmen können. Zudem sind wir nicht einverstanden, dass der Staatsrat die Gemeinden auffordert, den Ferienplan dem des Kantons anzupassen. Dies riecht nach Verstaatlichung und nicht nach Autonomie der Gemeinden.

In Anbetracht meiner Darlegungen fordert die CSPO vom DEKS die Beantwortung der bei der Hinterlegung gestellten Fragen und die Genehmigung des von den Oberwalliser Schulbehörden gemeinsam vorgeschlagenen Ferienplans 2008/09, um damit den Familien mit Kindern in verschiedenen Schulstufen gerecht zu werden.

Ich danke.

Le président:

Danke, Frau Grossrätin.

On s'aperçoit effectivement qu'il y a des éléments un peu nouveaux par rapport à la discussion de ce matin qui sont mis en évidence par la députée Maria Oester-Ammann.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je crois qu'il est faux de dire que l'on ne respecte pas l'autonomie des communes, mais les communes devraient aussi respecter les consignes que souhaite le département. Le département, en date du 25 janvier 2006, a donné sa planification. Pour la période 2009/2010, la planification a été faite le 10 janvier 2007. Nous avons donné la planification cantonale selon la discussion qui avait eu lieu, il y a deux ou trois ans, pour essayer d'avoir une coordination cantonale étant donné que nous avons de plus en plus d'échanges entre le Bas et le Haut-Valais, étant donné que les communes ont des particularités. Le problème du Carnaval est différent. Nous avons accepté que les vacances scolaires liées à Carnaval se passent à une période différente pour le Haut et pour le Bas.

Ce que nous souhaiterions, c'est avoir un plan cadre cantonal et que les communes viennent ensuite discuter avec nous leur plan.

Je suis ouvert à toute discussion pour le futur puisque je l'ai demandé à mes services. Je ne me suis jamais défilé, Madame la députée, vous le savez, par contre, j'ai demandé qu'on prépare un dossier avec les gens compétents et que l'on fasse une proposition de discussion avec les communes parce que l'autonomie des communes permet d'avoir des situations différentes entre le secondaire et l'école obligatoire, ce qui pose, pour les familles, de grands problèmes depuis de nombreuses années.

Mais, si nous voulons résoudre le problème avec les communes, nous devons avoir, d'abord, une prise de position cantonale pour essayer d'avoir cette unification, cette harmonisation plutôt qu'unification. Lorsque nous aurons ces principes d'harmonisation, nous pourrons avoir ensemble avec les communes une solution d'harmonie.

La question que vous mentionnez sur les huit semaines est une question assez récurrente puisqu'elle vient pratiquement chaque année. Toutes les communes du Haut-Valais et du Bas-Valais n'ont pas cette cadence de huit semaines. Cela pose aussi des problèmes notamment pour les fêtes (Noël, Pâques). Cette cadence de huit semaines doit être interrompue à un certain nombre de reprises.

N'oubliez pas non plus que, il y a trois ans, nous avons fait une grande enquête concernant les vacances de Carnaval et nous n'avons pas pu trouver d'unité. Le Haut-Valais a peut-être moins de problèmes que le Bas, mais nous avons accepté que les vacances de Carnaval soient faites la semaine précédente pour le Haut. Avec les cantons romands, nous cherchons aussi une solution pour avoir une meilleure utilisation à la fois de la formation, pour avoir une formation efficace avec cette cadence, mais que nous puissions aussi résoudre les problèmes touristiques.

C'est la raison pour laquelle, en début d'année 2008, avec les représentants de l'association des communes, avec les communes du Haut-Valais, nous devons ouvrir un dossier et essayer d'avoir une harmonisation qui nous permettra d'avoir cet accord entre nous.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Est-ce que cette réponse donne satisfaction..., enfin partiellement à ce stade, peut-être?

Ou bien est-ce que la députée Maria Oester-Ammann souhaite encore intervenir pour une brève déclaration..., je lui donne la parole.

Frau Grossrätin Maria Oester-Ammann (CSPO):

Ich muss wirklich nochmals etwas sagen.

Müssen wir uns in dieser Frage unbedingt dem Unterwallis beugen? Mit dieser Antwort können wir nicht zufrieden sein. Wir finden es schade, dass wir im Kanton nicht zu einem Konsens finden und das Oberwallis sich dem Diktat des Kantons beugen soll oder wieder jede Gemeinde Schul- und Ferienpläne entwickelt wie sie will.

Schade für unsere Familien mit Schulkindern, welche am meisten betroffen sind. Und zudem, Herr Staatsrat, vom Austausch sind wenige Studierende betroffen. Diese sind in keinem Verhältnis wie diejenigen Familien, die gemeinsame Ferien möchten.

Wir müssen uns halt überlegen wie wir zu unserem Ziel kommen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je crois que l'on ne peut pas accepter la terminologie de dictature de l'Etat.

En réalité, nous acceptons l'autonomie des communes. Nous acceptons cette situation, mais acceptez aussi la nôtre.

Ce que nous cherchons, c'est d'avoir une harmonisation. Nous voulons, dans le futur, intensifier les échanges. Nous sommes d'accord d'avoir deux situations culturelles différentes. Mais, à l'intérieur du Haut-Valais, vous avez des situations qui ne sont pas harmonisées. C'est la raison pour laquelle nous aimerions avoir un cadre qui soit défini pour le canton et, ensuite, que nous puissions ensemble harmoniser nos solutions pour le début des classes et puis pour les vacances.

La question des huit semaines: tout le monde n'est pas d'accord au niveau pédagogique sur les huit semaines. Donc, il faut avoir un raisonnement commun. Pour ma part, je crois que ce raisonnement, nous ne pourrons l'avoir qu'après une grande négociation. Je suis ouvert pour aller demain matin, si vous voulez, je suis libre, à Brigue, dimanche, je serai à Loèche, alors je peux aussi y aller dimanche matin, si vous le souhaitez, je suis à votre disposition pour ouvrir une discussion avec les communes, mais, s'il vous plaît, nous respectons l'autonomie communale et nous aimerions avoir une solution qui satisfasse les jeunes, les familles et l'ensemble de l'école.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Comme c'est une interpellation, nous n'allons pas pouvoir voter et trancher aujourd'hui, mais on s'aperçoit qu'il y a encore des discussions en vue. Nous sommes donc tous autonomes, mais tous unis, vous l'avez bien compris!

4. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant l'arrêté
Bonny: quelle réaction du Gouvernement? (10.12.2007) (4.097)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
Bonny-Beschluss: Wie sieht die Reaktion der Regierung aus?
(10.12.2007) (4.097)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

5. INTERPELLATION URGENTE

du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, concernant les allègements fiscaux dans les zones économiques en redéploiement (arrêté Bonny) (10.12.2007) (4.098)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland Coudray, betreffend Steuererleichterungen zugunsten wirtschaftlicher Erneuerungsgebiete (Bonny-Beschluss) (10.12.2007) (4.098)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Le président:

Ces deux interpellations urgentes sont, en fait, liées. Elles concernent spécialement les nouvelles dispositions de l'arrêté Bonny.

Le chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, se propose d'y répondre de manière conjointe.

Je laisse, tout d'abord, la possibilité aux intervenants de préciser leurs questions.

Il ne semble pas que cela soit nécessaire.

Je me tourne donc directement vers M. le chef du département, à qui je donne la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je remercie le groupe GRL et le groupe UDC/SVP de leurs questions.

Parler d'affront, de coup de massue ou encore d'imprévisibilité et de surprise est justifié puisque cette décision fédérale réduit le périmètre concerné par l'arrêté Bonny en Valais de 87% actuellement à 18% dans trois ans alors même que la proposition du Gouvernement valaisan demandait quelque 60%.

En ce qui concerne la réaction du Conseil d'Etat et son appréciation de pertinence des critères à la base de cette décision, il convient tout d'abord de rappeler que nous avons, dans la réponse du Gouvernement à la consultation fédérale, salué le maintien de l'instrument des allègements fiscaux, mais rejeté catégoriquement le nouveau périmètre proposé et ce, d'entente avec l'ensemble des cantons de la Conférence des directeurs de l'économie de Suisse occidentale. Nous rappelions également l'article 2 de l'ordonnance qui prévoit que le département fédéral concerné détermine ces zones après avoir entendu les cantons. Nous précisions que le nouveau périmètre proposé éliminait l'ensemble du Valais romand, ses régions industrielles ainsi que la ville de Brigue et qu'il n'était, par conséquent, tout simplement pas crédible. Le Valais doit, en effet, encore diversifier son tissu économique et

c'est précisément le but de l'arrêté qui vise à favoriser l'implantation d'entreprises à haut degré d'innovation dans les zones à redéploiement. Nous affirmions, enfin, que les critères utilisés par le Crédit Suisse ne respectaient pas pleinement l'ordonnance en introduisant un indicateur nouveau: celui de l'accessibilité des régions par des moyens de transport, comme en sous-évaluant celui du revenu par habitant. Notre conclusion était que le résultat qui en découlait en termes de réduction des zones habilitées à pratiquer des allègements fiscaux était tel que l'on pouvait légitimement s'interroger sur le respect de la volonté du législateur.

Quant aux conséquences de cette décision pour les régions non retenues dans le nouveau périmètre, elles sont claires. Si la période transitoire de trois ans les atténue en permettant le maintien d'un demi-allègement Bonny, elles en seront exclues dès 2011. En d'autres termes, une entreprise qui peut bénéficier aujourd'hui d'une exonération totale de l'impôt fédéral direct verra cette possibilité d'exonération fédérale réduite de moitié dès 2008 et exclue dès 2011. Une telle mesure réduira notre attractivité en matière d'implantation d'entreprises étrangères.

Quant à la question de savoir s'il y a encore quelque chose à faire, Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous étiez conscient, en posant cette question, de la difficulté de modifier une décision du Conseil fédéral. Une telle décision ne peut toutefois pas être acceptée.

Le Conseil d'Etat a, dans ce sens, déjà sensibilisé les parlementaires valaisans à cette question lors de notre rencontre du 4 décembre dans le cadre de la session et des interventions parlementaires au niveau fédéral sont en préparation.

Dans le même sens, il s'agira de mettre à profit cette période transitoire de trois ans pour démontrer au Département fédéral de l'économie les difficultés qui en résulteront en termes d'implantation d'entreprises, ce en vue d'un réexamen du périmètre valaisan à l'orée 2011, démarche qui devra être coordonnée avec les autres cantons de Suisse occidentale.

Finalement, c'est aussi à nous d'améliorer les conditions cadres en général pour l'économie, ce que nous allons de toute façon faire.

Dans ce sens, Mesdames et Messieurs les députés, c'est à travers cette double volonté d'utiliser résolument la période transitoire de trois ans qui nous est offerte pour sensibiliser la Confédération à ce que nous disons être une mauvaise détermination du périmètre valaisan de l'arrêté Bonny comme de poursuivre l'amélioration des instruments de notre promotion économique que nous répondrons au mieux à cette situation.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Compte tenu de cette marge de manœuvre un peu étroite, je ne sais pas si le député Jean-Luc Addor peut se déclarer satisfait avec la réponse du Conseil d'Etat.

C'est le cas.

Je vous remercie.

6. INTERPELLATION URGENTE

du député Pierre-Olivier Bourban (GRL) concernant la fin du moratoire... vers moins d'insécurité? (10.12.2007) (4.099)

DRINGLICHE INTERPELLATION

von Grossrat Pierre-Olivier Bourban (GRL) betreffend: Endet mit dem Moratorium auch die Unsicherheit? (10.12.2007) (4.099)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

7. INTERPELLATION URGENTE

du député Gabriel Luisier concernant les critères d'attribution unités du contingent selon nouveau règlement (10.12.2007) (4.100)

DRINGLICHE INTERPELLATION

von Grossrat Gabriel Luisier betreffend Kriterien für die Zuteilung von Kontingentseinheiten gemäss neuem Reglement (10.12.2007) (4.100)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Le président:

Nous allons également lier ces deux interpellations urgentes, celle du député Pierre-Olivier Bourban et celle du député Gabriel Luisier, qui concernent la fin du moratoire: vers moins d'insécurité, et les critères d'attribution unités du contingent selon le nouveau règlement, en l'occurrence deux interpellations urgentes sur le même objet.

J'ai une demande de parole du député (suppl.) Christophe Bessero; est-ce que c'est juste? Oui, c'est bien cela, mais sur ces interpellations?

M. le député (suppl.) Christophe Bessero (GRL):

Oui, c'est moi qui parle au nom du député Pierre-Olivier Bourban.

Le président:

Notre règlement ne prévoit pas qu'on ouvre le débat sans autre sur une interpellation...

Ah!, pardon, je n'avais pas saisi, vous remplacez le député Pierre-Olivier Bourban. Alors, il va de soi que je vous donne la parole.

Excusez-moi.

M. le député (suppl.) Christophe Bessero (GRL):

Le moratoire aura fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de paroles dans ce Parlement. Il fallait prendre des mesures et le Conseil d'Etat l'a fait.

Si on peut comprendre la volonté affichée avec la décision prise de ne pas complètement bloquer la situation, il est difficile, par contre, de voir comment le Conseil d'Etat peut gérer l'attribution des contingents destinés à résorber les demandes en attente.

Un délai de plus de trois ans paraissait inacceptable et risquait de conduire à un crash en cas de problèmes.

Mais, que dire de la nouvelle situation?

Les cas cités de problèmes qui pourraient survenir, tels le décès du vendeur ou de l'acheteur, la faillite du vendeur, pour ne citer que quelques exemples, deviennent des cas statistiquement plus que probables avec le nouveau délai prévisible. Dans bien des cas, les notaires ont informé les clients lors de la vente de terrains que les délais d'attente pour l'inscription de l'acte seraient probablement de deux, trois ou quatre ans, et de nombreux acquéreurs étrangers ont accepté ce risque ou cet état de fait.

Mais qu'en est-il si, maintenant, on repousse ce délai à 10, 15 ou 20 ans? Ces acquéreurs seront-ils informés de la nouvelle donne? Comment l'attribution de ces contingents sera-t-elle faite? Y aura-t-il des cas prioritaires?

On sait que des acquéreurs de terrains pour des résidences secondaires ont déjà souvent construit sur ces terrains. Dans ce cas, y aura-t-il un traitement prioritaire pour ces contingents donnés pour des appartements pour lesquels des actes de vente n'ont pas encore été signés? Dans ce cas, ne risque-t-on pas de provoquer la faillite d'opérations immobilières pour lesquelles les contingents ont été donnés, mais pour lesquelles les ventes proprement dites n'ont pas encore eu lieu?

Ces questions demandent des réponses rapides si nous voulons éviter des affaires aux conséquences dévastatrices en termes d'image pour notre canton, ce qui est justement un des buts premiers du moratoire.

C'est pourquoi nous attendons une réponse concrète à ces questions de la part du Conseil d'Etat et non pas un argumentaire sur le fait que le délai pourrait être considérablement réduit en fonction de la redistribution des contingents non alloués dans d'autres cantons ou pour des lits marchands non attribués. Cela n'est que pure supposition, surtout lorsque l'on établit des règles qui reportent la résolution du problème aussi loin.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai pas d'autre demande de parole. J'en déduis donc que l'autre interpellateur ne souhaite pas intervenir, ce qui nous permet d'arriver directement à la réponse du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je vais répondre, tout d'abord, à la question posée par le député Pierre-Olivier Bourban qui voit dans les délais d'attente une insécurité. Je rappelle juste que, jusqu'à ce que le moratoire a été décidé, dans certaines communes, il y avait déjà un délai qui dépassait nettement les trois ans et là je n'ai pas vu le même intérêt à cette question de l'insécurité posée en tout cas ici au Grand Conseil.

Alors, pour vous parler de ce délai d'attente, concernant l'augmentation de la sécurité juridique, nous voulons signaler, au préalable, qu'à partir du 23 novembre 2007, il n'y a plus de nouveaux actes en suspens et, par conséquent, pas de nouveaux cas qui augmenteraient l'insécurité. Quant aux actes en suspens à ce jour, 23 novembre, il est vrai qu'il faudra un certain temps pour les régler. Dans ce contexte, citer un nombre précis d'années s'avérerait spéculatif, car, dans un premier temps, avec les 40% des unités du contingent, et je dois le dire et le répéter, avec également les unités du contingent supplémentaires de la Confédération qu'on reçoit des autres cantons, nous allons réduire le nombre d'actes en suspens. Le nombre exact dépend en plus des unités non utilisées des projets d'intérêt cantonal et des unités non utilisées par les régions qui n'ont pas de listes d'attente. De plus, il faut mentionner que toutes les unités non utilisées pour de nouveaux projets de nouveaux logements seront également affectées à la réduction du nombre d'actes en suspens. Ce système d'entonnoir de récupération de toutes les unités sert exclusivement à la réduction du nombre d'actes en suspens qui forment les listes d'attente.

Concernant l'information à donner dans cette situation aux parties qui ont déjà signé l'acte devant le notaire et qui retrouvent donc leur acte sur une liste d'attente, il est clair que les personnes à l'étranger qui ont signé un acte et qui figurent sur une liste d'attente ont dû être informées par le notaire justement lors de la signature de l'acte de la situation et de l'insécurité juridique temporaire due au manque d'unités de contingent. Parler de deux à trois ans, comme vous l'avez fait, dans certaines communes, n'est pas exact parce que, déjà l'année passée, dans certaines communes, on dépassait nettement les trois ans et on arrivait, déjà l'année passée, à plus de quatre ans, même à sept ans. Ce n'est pas le rôle de l'Etat de se substituer aux obligations des notaires. Juste pour vous rappeler, quand même aussi à cette occasion, que les Grisons ont une autre pratique. Les Grisonnais, dès qu'un acte est signé devant le notaire et qu'il y a eu un délai de six mois avant qu'il soit inscrit au registre foncier, l'autorité du canton des Grisons a dit clairement que de tels actes ne seront pas acceptés et qu'ils devront être supprimés, parce que sinon ce serait compris comme un contournement de la loi.

Quant à la différence de traitement entre les contingents attribués dans le cas d'actes de vente de terrain signés et pour la vente d'appartements lorsque des actes de vente n'ont pas encore été signés, je ne peux que préciser et répéter que le Conseil d'Etat accorde la priorité

aux nouveaux projets pour de nouveaux logements selon la nouvelle procédure et ce avant toute requête concernant des actes en suspens.

Je ne vais pas faire tout le rappel du contexte, mais répondre aux 8 questions qui ont été posées.

1. Quelles sont les projets ou est-ce que les projets qui favorisent les lits marchands sont obligatoirement de nouvelles constructions ou l'achat ou la rénovation d'anciens logements peuvent aussi obtenir des unités de contingents?

Il sied de rappeler que, pour avoir la reconnaissance de projets d'intérêt cantonal, les projets doivent être d'une certaine ampleur: 10 unités au minimum, et remplir certaines conditions d'exploitation. A ce jour, nous n'excluons pas cette possibilité qui est évoquée par la question du député Gabriel Luisier, pour autant que les exigences relatives aux reventes soient remplies. Toutefois, sur cette question, je tiens à préciser que les réflexions sur ce sujet sont encore en cours et feront partie aussi d'une décision du Conseil d'Etat pour apporter la clarification nécessaire. Dans ce sens, j'ai donc également répondu à la deuxième question qui a été posée.

2. Que faut-il comprendre par un développement maîtrisé des résidences secondaires au sens de l'article 6 alinéa 1 du règlement?

Le développement maîtrisé des résidences secondaires doit être compris dans le sens de la réglementation sur l'aménagement du territoire. Il doit assurer une répartition appropriée entre les zones d'habitats permanents et touristiques et orienter le tourisme vers un développement qualitatif conformément aux objectifs décidés par le Grand Conseil le 2 octobre 1992, tout en maîtrisant quantitativement et dans le temps la croissance des résidences secondaires.

3. Que faut-il comprendre par un taux d'occupation optimal au sens de l'article 7 du règlement?

Il faut comprendre, par taux d'occupation optimal, un taux d'occupation qui, selon le contexte, tend vers une occupation maximale, le but étant de favoriser les projets qui, de par leur exploitation, tendent à dépasser le taux d'occupation atteint usuellement dans la branche.

4. Que faut-il comprendre par les projets générant une importante plus-value locale? Quels sont les critères servant à déterminer cette plus-value?

Les projets générant une importante plus-value locale sont les projets qui engendrent une importante augmentation des recettes générées par l'activité touristique en faveur des agents économiques et commerciaux locaux ainsi que des collectivités publiques. Les critères sont le chiffre d'affaires, les bénéfices réalisés par les agents économiques locaux ainsi que les places de travail induites.

5. Quelle est la durée minimale qu'il faut comprendre par exploitation de longue durée au sens de l'article 11 alinéa 1 lettre a)?

Les exploitations de longue durée sont celles dont la durée minimale doit être de plusieurs années pour assurer une pérennité de l'exploitation et, par-là, une amélioration du taux d'occupation et de la rentabilité mais, là aussi, la durée minimale sera fixée par une décision du Conseil d'Etat.

6. Lors de l'attribution des unités du contingent, les compétences de la direction d'un projet de lits marchands sont-elles un critère d'appréciation?

Réponse du Conseil d'Etat: Si l'on comprend, par direction, l'exploitant final des logements de vacances, on peut affirmer que ses qualités seront prises en considération, ce qui ne sera pas le cas pour la construction du projet.

7. Le niveau des prestations fournies dans le cadre d'un projet de lits marchands peut être très variable. La qualité, le nombre et la valeur de ces prestations seront-ils pris en compte lors de l'attribution des unités de contingent?

Oui, toutefois les exigences minimales seront fixées dans cette directive, dans cette décision du Conseil d'Etat.

8. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il démontrer que la distribution des contingents se fera selon les mêmes critères pour tous?

Je ne peux que répéter: l'application de la LFAIE s'est toujours faite selon les règles d'un Etat de droit et cela sera également le cas dans le futur avec l'application du nouveau règlement. Merci.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Une fois n'est pas coutume, Monsieur le chef du Département de l'économie et du territoire, je dois partiellement vous féliciter. Vous avez cette fois-ci répondu en grande partie aux questions qui ont été posées et je vous en remercie.

Par contre, sur des questions de la transparence, force est de constater que vous avez maintenu le flou et je dois aussi constater que vous n'avez pas contesté que durant l'année 2007, l'application du moratoire s'était faite à la tête de la commune. Alors, pour m'assurer que ce ne soit pas le cas, je redéposerai dans un futur proche cette même interpellation pour cette partie-là sous forme de question écrite pour en avoir le cœur net.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je pense que cela n'appelle pas d'autres commentaires.

Je me tourne aussi vers l'autre intervenant, en l'occurrence le député (suppl.) Christophe Bessero qui, je crois, peut être satisfait de la réponse donnée.

Donc, nous considérons que ces deux points de l'ordre du jour ont été traités.

8. ELECTION d'un membre de la commission de gestion

WAHL eines Mitglieds der Geschäftsprüfungskommission

Le président:

Il s'agit en l'occurrence de remplacer notre ex-collègue, M. le conseiller aux Etats René Imoberdorf, qui est membre de la commission de gestion.

Je rappelle que la désignation des membres se fait en tenant compte notamment de l'article 18 de notre loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, où il est prévu que l'attribution des sièges des commissions de haute surveillance est effectuée selon le système proportionnel en additionnant le nombre de leurs membres.

Voilà, cela pour dire que, selon ce calcul, il revient au parti chrétien-social du Haut-Valais de faire une proposition.

Hr. Grossrat Thomas Brunner, Fraktionspräsident CSPO:

Für die Ersetzung von Herrn René Imoberdorf schlägt Ihnen die CSPO-Fraktion Herrn **Daniel Troger** als neues Mitglied der GPK vor.

Üblicherweise sitzt Herr Daniel Troger hier neben mir; er kommt auch aus dem löblichen Bezirk Westlich Raron.

Herr Daniel Troger ist Gemeindepräsident von Raron und muss sich leider für die heutige Sitzung entschuldigen lassen. Er ist seit zwei Jahren Grossrat und war vorher acht Jahre Suppleant. Er ist in der thematischen Kommission Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt.

Wir empfehlen Ihnen Herrn Daniel Troger und danken Ihnen für Ihre Unterstützung.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Il n'y a aucune autre candidature.

Si je me réfère à l'article 115 de notre règlement, il est prévu une élection tacite lorsque le nombre de candidats proposés ne dépasse pas celui des fonctions ou charges à pourvoir. Cette élection peut avoir lieu tacitement, le Grand Conseil en décide.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, par conséquent, je pense que nous pouvons entériner par applaudissements.

Je félicite le député Daniel Troger pour son élection au sein de la commission de gestion.

9. PROJET DE BUDGET 2008:
Débat final et décision
ENTWURF DES VORANSCHLAGES 2008:
Schlussdebatte und Beschluss

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Débat final:

M. le député Aldo Resenterra (GRL):

Un budget proche, quasi jumeau de celui proposé par le Conseil d'Etat, voilà ce que nous allons voter. Mais, il faut reconnaître aussi qu'il ressemble comme un frère à la mouture présentée et soutenue par la commission des finances. De toute évidence, un terrain d'entente, ou presque, a été trouvé, après quelques séances de contre-braquage, n'est-ce pas Monsieur de Preux, entre le Conseil d'Etat et la commission des finances. Aujourd'hui, lors de ce débat final, nul ne doit se sentir lésé.

En novembre, lors du débat d'entrée en matière, notre président de groupe avait été très clair sur nos positions: aucune concession ne serait faite aux dépenses supplémentaires proposées hors accord de la commission des finances. Mea culpa, l'esprit de rébellion qui a soufflé sur la Berne fédérale nous a touchés. Les allers et retours de notre gouverneur ont certainement ramené ce virus, c'est évident. Il en a même été la cible puisque nous avons soutenu la création de nouveaux postes et, qui plus est, contre son avis. Tout arrive. Nous avons aussi pris en compte le montant supplémentaire de 500'000 francs afin de préserver au mieux l'intégrité des bâtiments publics. Il ne faut pas oublier qu'un entretien régulier est un investissement.

Nous soutenons donc sans réserve ce budget, nouvelle version. Il respecte à la lettre les engagements déclarés du groupe radical-libéral, à une exception près.

Nous aimerions, en dehors de ces considérations, signaler quelques éléments marquants, des éléments importants à nos yeux qui devraient donner le fil rouge des débats sur les futurs budgets.

En premier lieu, je mettrai en évidence la cohérence. Chaque groupe parlementaire a voté sur les amendements budgétaires en suivant les déclarations d'intention faites lors du débat d'entrée en matière. Chacun a défendu ses positions. Ces dernières années, quelques volte-face inattendues n'avaient pas permis d'aborder le débat final avec autant de sérénité. Pour parodier le président de la commission des finances, je me permets cette citation: les objectifs de novembre donnent la direction en décembre.

En deuxième lieu, je citerai la concordance. Etrange, n'est-ce pas, le virus bernois devient omniprésent. Le Gouvernement et le Parlement ont admis la responsabilité commune dans la gestion, tout en respectant la séparation des pouvoirs. Cette vision, qui passe par la modération, est un processus essentiel. S'il est maintenu ces prochaines années, il contribuera à maintenir des finances saines qui sont désirées par les Valaisannes et les Valaisans.

En dernier lieu, j'aborderai l'analyse des mandats de prestations. Cet exercice, si difficile à ses débuts, arrive aujourd'hui au sein des commissions thématiques à maturité.

Les réflexions faites sur les objectifs prioritaires des services de l'Etat permettent ensuite de se déterminer avec plus d'objectivité sur les propositions d'amendement. Il s'ensuit de fait une meilleure approche globale du budget.

Pour conclure, ce budget passe de la note "globalement satisfaisant" en novembre à la note "bien" en décembre.

Sachez toutefois que notre attention restera fixée pour l'année 2008 sur deux points essentiels: la maîtrise des charges de fonctionnement et l'incidence de la RPT sur le fonctionnement des institutions cantonales.

Le groupe radical-libéral vous propose d'accepter le budget 2008 tel que modifié.

Il vous souhaite une joyeuse Fête de Noël et une bonne année 2008.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef de groupe, pour votre intervention et pour vos vœux..., pardon, chef de groupe, non, je m'excuse, j'ai été trop loin et j'ai vu le regard de René Constantin..., effectivement, ma langue a fourché! Excusez-moi!

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Das Budget 2008 reiht sich in die Liste der erfolgreichen Rechnungen und Budgets der letzten erfolgreichen Jahre ein, auch wenn der Finanzierungsüberschuss markant zusammenschmilzt.

Wir können mit grosser Genugtuung feststellen, dass die doppelte Ausgaben- und Schuldenbremse eingehalten wird. Wir müssen aber auch feststellen und warnen, wie das gute Resultat zustande kommt.

1. Die Wirtschaft läuft wie geschmiert und dadurch fliessen die Steuereinnahmen reichlich.

2. Das Schuldzinsniveau der Banken ist sehr tief.

3. Die geplanten Investitionen wurden nicht in vollem Umfang ausgeführt.

Wir wollen nicht Schwarzmalen, wir dürfen jedoch mit diesen Voraussetzungen nicht in eine Ausgabeneuphorie geraten.

Die CVPO dankt der Finanzkommission für die klare Linie mit dem Ziel, den Sach- und Personalaufwand im Griff zu halten. Die Departementvorsteher fordern wir auf, das Budget 2008 für die Erfüllung der politischen Leistungsaufträge optimal auszunützen. Die Zusage von Staatsrat Rey-Bellet, im Frühjahr eine Million als Nachtragskredit für die Planung der Lehrwerkstätten in Visp vorzuschlagen, akzeptieren wir, auch wenn wir diesen Betrag lieber im ordentlichen Budget gesehen hätten.

Mit diesen Bemerkungen stimmen wir von der CVPO dem Budget 2008 zu. Verbunden mit den besten Wünschen für die kommenden Festtage empfehlen wir Ihnen, verehrte Damen und Herren Abgeordnete, das Budget 08 zur Annahme.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke, Herr Grossrat, pour vos déclarations et vos vœux.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz (PS/AdG):

La manière de travailler sur le budget cette année a permis d'améliorer le traitement des amendements. Nous avons regretté, lors du débat final de l'année passée, la lourdeur du traitement des nombreux amendements déposés par les parlementaires et par les commissions thématiques. Nous sommes satisfaits de la décision de traiter globalement les propositions des commissions thématiques qui n'ont pas d'incidences financières et qui ont pu être acceptées en bloc. Cette nouvelle manière de faire a fluidifié l'important volume des propositions de modification du budget et permis au Parlement de se concentrer sur les objets ayant des incidences financières.

Cette semaine, le Parlement a décidé des moyens financiers accordés aux départements. Il leur a demandé, à juste titre, d'estimer avec plus de rigueur la rubrique 31 afin qu'elle corresponde aux réels besoins et ne permette plus aux services de budgétiser, dans cette rubrique, des montants pouvant servir de poire pour la soif. Cependant, nous constatons que cette rubrique trop vaste et trop floue pose un problème de transparence. Aussi partageons-nous l'avis exprimé ce matin de créer une rubrique pour l'entretien des bâtiments publics et nous nous félicitons du montant de 500'000 francs accordé pour cet entretien.

Notre groupe est profondément déçu du manque de cohérence de ce Parlement qui refuse un budget pourtant indispensable pour répondre aux besoins de l'archéologie pour les fouilles d'urgence. Nous ne pouvons qu'espérer que le Gouvernement vienne, durant l'année, avec un crédit complémentaire afin de couvrir la réalité des coûts dans ce domaine sans préteriter les fouilles archéologiques agendées au calendrier.

Le groupe PS/AdG est plus critique face à la baisse des postes du personnel de l'Etat. Nous nous posons la question de la réelle économie pour l'Etat de garder une conciergerie en mandat externe au lieu d'engager un concierge ou de garder certaines personnes comme auxiliaires au lieu de les titulariser. En effet, l'absolue nécessité de certains postes nouveaux ne pourra être pourvue que par une pirouette du Conseil d'Etat qui assurera l'accomplissement des tâches indispensables d'une autre manière que par la création de postes nouveaux.

Nous comprenons la nécessité de l'austérité budgétaire. Cependant, la gauche aurait aimé pouvoir rattraper les retards accumulés lors des années passées où les salaires pour le personnel de l'Etat étaient bloqués par une augmentation réelle des salaires des employés au service de l'Etat. Nous espérons que, dans les années futures, cette perte du pouvoir d'achat puisse être comblée. Heureusement que la majorité de ce Parlement a accepté de suivre la commission de justice afin de donner des ressources en personnel supplémentaires pour

améliorer le fonctionnement de Pramont. En effet, la sécurité ne doit pas être un mot galvaudé par la propagande et nous devons donner les moyens nécessaires à ce centre de détention des mineurs de remplir son rôle de privation de liberté, mais surtout d'éducation et de réinsertion pour les jeunes délinquants.

Nous regrettons la non-acceptation de nos propositions pour l'enseignement spécialisé et les mesures intégratives afin de permettre le passage à la RPT sans charges supplémentaires pour les familles et les institutions. M. le chef du département nous a affirmé qu'il y a assez d'argent inscrit au budget, mais permettez-nous d'en douter et nous lui demandons de venir devant le Parlement avec une subvention complémentaire, si cela s'avère nécessaire, plutôt que de limer dans les subventions accordées aux institutions et pour l'enseignement spécialisé en péjorant les mandats de prestations.

Le groupe PS/AdG est satisfait de l'augmentation des montants accordés pour l'entretien des forêts de protection. Ces 2 millions permettront d'augmenter le montant des subventions fédérales et ainsi les triages forestiers pourront entreprendre plus de travaux afin de sécuriser les zones forestières qui protègent nos communes.

Cependant, il convient de souligner et de rappeler que le budget que nous a soumis le Conseil d'Etat et maintenant par la commission des finances et le Parlement, même modifié, répond parfaitement aux critères d'autofinancement exigés par les mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement. Certaines propositions d'augmentation du budget faites cette semaine auraient très bien pu être acceptées sans mettre en péril l'équilibre du budget.

Le groupe PS/AdG accepte donc ce budget du bout des lèvres, car nos demandes ont été largement balayées. Notre acceptation est uniquement due au fait que le budget est équilibré et que nous espérons que, durant l'année, certains crédits complémentaires soient décidés selon les besoins réels.

Nous remercions les commissions thématiques pour leurs nombreuses propositions de modification, tout en espérant que les nombreux amendements acceptés tacitement permettront d'améliorer les objectifs des mandats de prestations.

Le groupe PS/AdG vous souhaite, Monsieur le président du Grand Conseil, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues et Chers téléspectateurs, de joyeuses fêtes de fin d'année. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée et présidente de groupe. Merci aussi pour vos vœux.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Die CSPO-Fraktion stimmt dem Budget 2008 zu.

Das Budget ist in Ordnung und ausgeglichen. Wir haben in dieser Woche geringfügige Abänderungen vorgenommen, obwohl 260 Anträge auf dem Tisch lagen. Ich höre schon die Peitsche der Presse, dass wir nur Kosmetik betreiben.

Wir haben unseren Einfluss aber dadurch geltend gemacht, dass wir eine Ausgaben- und Schuldenbremse eingebaut haben und uns an das Dekret der strukturellen Massnahmen

halten wollen. Dies ist dann auch die Richtlinie für den Staatsrat. Wir wollen einen gesunden Staat und dafür sind der Staatsrat und der Grosse Rat in der Verantwortung.

Mit Freude stellen wir fest, dass die Beiträge für den Schutzwald und die Schutzbauten um zwei Millionen Franken aufgestockt wurden. Der Umbau für die Berufsschule ist aufgegleist. Die budgetierten Investitionen werden getätigt und für die Autobahn im Oberwallis gilt nur ein Motto: Vorwärts. Dem ist gut so, bravo.

Wir unterstützen den Entscheid, dass den Staatsangestellten die effektive Teuerung von 1,5 bis 1,8 Prozent ausbezahlt wird und die nicht gewährte Teuerung um 0,5 Prozent nachbezahlt wird.

Wir unterstützen die Arbeit der Finanzkommission und deren Anträge. Zusammen mit den thematischen Kommissionen hat sie gute Arbeit geleistet.

Bei der Eintretensdebatte haben wir eine Anzahl Fragen aufgeworfen, die bisher nur teilweise beantwortet wurden. Wir wiederholen sie nochmals:

Im Gesundheitswesen

Wir fragen den Staatsrat an, was er gegen den drohenden Mangel an Hausärzten zu tun gedenkt? Wie werden die Fehlbeträge durch die NFA ausgeglichen?

Im Unterrichtswesen

Ist der flexible Spielraum für Ausnahmegewilligungen der Schülerbestände gewährleistet? Sind die Schulen in den kleinen Gemeinden gewährleistet?

Im Finanzdepartement

Wie weit ist der Massnahmenbericht zur Situation in der Steuerverwaltung?

Wir danken für Ihre Ausführungen. Auch wir wünschen allen alles Gute für die kommenden Festtage. Ich danke.

Le président:

Danke, Herr Grossrat und Fraktionspräsident.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Comme l'esprit de Noël souffle manifestement dans ces travées, vous ne m'en voudrez pas, j'espère, si, contrairement à mon collègue radical, je vous épargne des commentaires et des parallèles avec les événements de ces derniers jours dans la Berne fédérale et si je me contente de quelques brèves remarques au sujet de ce qui nous occupe plus particulièrement, c'est-à-dire le budget 2008.

Quand on fait le bilan de cette semaine de débats, on constate qu'en retranchant à gauche et en ajoutant à droite, on arrive effectivement, comme cela a déjà été relevé, à peu de chose près, si je prends une appréciation globale, à ce qui a été proposé par le Conseil d'Etat. Cela veut dire aussi, si je m'en tiens sur ce point à un élément quand même assez important qui a été relevé en son temps déjà à juste titre par la commission des finances dans son rapport, qu'on reste avec ce souci, malgré un budget qui évidemment est acceptable et que

nous accepterons, pour les contribuables, de veiller quand même à ne pas laisser la charge qui pèse sur eux s'alourdir. Je rappelle sur ce point ce qu'a dit, et ça me semblait important, la commission des finances dans son rapport qui insistait sur la croissance des recettes de l'ordre de plus de 125 millions qui, selon elle, s'explique pour près de 70 millions par une pression croissante sur les contribuables et usagers valaisans. Je crois que c'est un souci que l'on doit retenir et que le Conseil d'Etat doit retenir pour 2008 bien sûr, mais aussi après pour l'établissement des budgets suivants.

Si j'aimerais bien sûr comme tout le monde vous adresser, au nom de mon groupe, tous mes vœux pour Noël et pour l'année qui s'annonce, j'aimerais associer à ces vœux tous les contribuables valaisans et espérer encore une fois que déjà l'an prochain, et l'an prochain en prévision des années futures, le Gouvernement réfléchisse suivant en cela l'invitation de la commission des finances d'ailleurs aux moyens de faire en sorte que tous ces contribuables, toutes ces entreprises puissent, dans la mesure du possible, voir la charge d'impôts trop lourde souvent qui pèse sur eux et sur elles, si je pense aux entreprises, s'alléger quelque peu.

C'est dans ce sens-là que, encore une fois, le groupe UDC/SVP accepte le budget 2008, tel qu'il ressort de nos débats.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die Budgetdebatte ist die Debatte im Jahreskalender des Grossen Rates, in welchem das Parlament die politischen Schwerpunkte und die politischen Prioritäten für das kommende Jahr festlegen sollte.

Die SPO-Fraktion hat ihre Schwerpunkte gesetzt:

1. Die Wirtschaft läuft gut. Zu Recht werden in der Privatwirtschaft jetzt spürbare Lohnerhöhungen ausgehandelt. Wenn es der Wirtschaft gut geht, füllt sich die Staatskasse. Das Staatspersonal und die Lehrer warten seit Jahren und Jahrzehnten auf eine spürbare Lohnerhöhung. Deshalb hat unsere Fraktion verlangt, dass jetzt auch die Lohnabhängigen im Staat von einer realen Lohnerhöhung profitieren. Fazit nach dieser Woche: unser Antrag wurde unter den Tisch gewischt.

2. Die Energiefrage wird in den kommenden Jahren zuoberst auf der politischen Agenda stehen. Der Kanton Wallis hat wie kein anderer Kanton ein unheimliches Potenzial an erneuerbaren Energien. Deshalb hat unsere Fraktion verlangt, dass mehr Geld zur Förderung der erneuerbaren Energien fliesst. Gerade auch für den ökologischen Umbau und die Wirtschaft. Fazit nach dieser Woche: unser Antrag zur Förderung von zukunftsgerichteten Energieträgern wurde unter den Tisch gewischt.

3. Die Einheit dieses Kantons ist aus gesellschaftspolitischen Gründen zentral. Es gibt Differenzen in diesem Kanton. Nicht nur aus sprachlichen Gründen, aber auch. Deshalb verlangte unsere Fraktion zusätzliche Mittel, um zumindest die sprachlichen Differenzen in der Verwaltung und im Parlament zu verbessern. Fazit nach dieser Woche: unser Antrag zur Verstärkung der Übersetzungsdienste wurde abgeputzt.

Diese Liste liesse sich beliebig fortführen. Dabei wird eines klar: anstatt eine politische Debatte zu führen, versteckte sich eine Mehrheit in diesem Parlament hinter die unbewegliche Finanzkommission. Eine Finanzkommission, die sich unpolitisch auf nackte Zahlen fixiert und nicht über den Tellerrand sieht.

Die letzten Jahre haben gezeigt: die Rechnung fiel jeweils um 50 bis 100 Millionen Franken besser aus als das Budget. Das wird auch im nächsten Jahr so sein. Dafür gehe ich heute und hier eine Wette ein.

Auch in diesem Zusammenhang waren die Budgetanträge der SPO-Fraktion mehr als gerechtfertigt. Eine Mehrheit in diesem Parlament entschied anders.

In dieser Logik lehnt die SPO-Fraktion konsequenterweise das Budget 08 ab.

Nichtsdestotrotz, auch unsererseits frohe Festtage und einen sanften Rutsch.

Danke schön.

Le président:

Danke, Herr Grossrat. Merci pour vos vœux également.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Une fois encore, le temps écoulé entre le débat d'entrée en matière de novembre et la lecture de détail de cette semaine a permis de conjuguer les efforts, d'arrondir les angles et de poursuivre ensemble la recherche du bien commun.

Merci en particulier à la commission des finances et au Conseil d'Etat d'avoir su harmoniser en grande partie les points de vue.

Le travail sérieux des commissions thématiques dans l'examen de chaque contrat de prestations a débouché sur une foule de propositions d'amendement sans incidences financières. Nous nous accommodons de leur traitement tacite en plenum, sachant que le Conseil d'Etat et les services de l'Administration cantonale ont également donné leur accord.

Nous avons, cependant, senti un certain malaise dans ce Parlement à l'heure de trancher certaines propositions modifiant les contrats politiques alors que le Conseil d'Etat n'avait pas adhéré à dites propositions.

Une réflexion fondamentale est à opérer sur cette question et nous interpellons d'ores et déjà le Bureau et les services de l'Administration pour les années suivantes.

Quelle peut être la portée de modifications que nous déciderions ici, sans l'aval du Conseil d'Etat, alors que les contrats politiques, comme tout contrat, reposent essentiellement sur la concordance de la déclaration de volonté des cocontractants?

La portée mineure, voire insignifiante des modifications ainsi apportées cette année contre l'avis du Conseil d'Etat ne doit pas nous empêcher d'anticiper ce qu'il adviendrait en cas de propositions beaucoup plus fondamentales.

Dans le cadre du débat d'entrée en matière, nous avons qualifié le projet de budget 2008 d'excellent. Nous maintenons évidemment ce qualificatif puisque nos travaux ont globalement permis de l'améliorer encore.

Les députés DC du Bas avaient réservé leur prise de position définitive sur les propositions de la commission des finances afin de permettre justement les négociations qui ont si bien abouti.

Nous avons ainsi sans hésitation pu suivre la solution de compromis s'agissant de la réduction du poste Charges du personnel sur les nouveaux postes.

Nous pressentions la possibilité pour le Conseil d'Etat de suivre la proposition de la commission des finances s'agissant du poste Biens, service et marchandises, et tel a été le cas.

Nous pensons, enfin, que nous n'aurions pas trop de difficultés à suivre la proposition de la commission des finances tendant à la réduction de la subvention au RSV et du montant concernant les hospitalisations hors canton.

Nous n'avons, tout comme la majorité d'entre vous, effectivement pas eu ces difficultés.

Cette rigueur, directement inspirée de celle dont sait faire preuve la commission des finances, devait également nous inciter à ne pas dépenser différemment ce que nous avons exigé du Conseil d'Etat d'économiser.

Les députés DC du Bas ont parfois hésité entre cette voie de la raison et le cri du cœur. C'est aussi le propre d'un Parlement de n'être pas toujours résolument dogmatique. Tout est question de proportion.

Globalement, notre Parlement a su faire en sorte que la progression des dépenses soit plus mesurée que celle résultant du projet du Conseil d'Etat.

C'est un excellent signal que nous donnons en réponse à certaines tendances qui nous inquiétaient à l'heure de l'entrée en matière.

Le canton du Valais pourra ainsi sereinement procéder à l'analyse globale de sa fiscalité, sans faire virer au rouge les indicateurs déjà oranges contenus dans la planification intégrée pluriannuelle 2008-2011.

C'est donc confiants en l'avenir, mais toujours vigilants que les députés DC du Bas acceptent le budget 2008, tel qu'issu de nos délibérations, et en profitent pour vous adresser, à toutes et à tous, dans cette salle et hors les murs, en complément des remerciements d'usage, de lumineuses fêtes de Noël et une excellente année 2008.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le président de groupe, et merci aussi pour vos vœux.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Les budgets se suivent et se ressemblent.

Dans un contexte économique favorable, avec des recettes fiscales en progression, le projet gouvernemental laisse espérer des comptes de fonctionnement et d'investissements positifs, et s'inscrit donc dans le strict respect du double frein aux dépenses et à l'endettement, tout cela en intégrant les conséquences de la nouvelle péréquation financière.

Ce projet de budget appelle donc peu de commentaires et le groupe DC du Centre se réjouit de la discipline de notre Parlement qui aura suivi l'essentiel des propositions de la commission des finances.

A ce sujet, le groupe DC du Centre avait, quant à lui, déjà annoncé sa position lors du débat d'entrée en matière et il prend acte avec satisfaction des décisions finales concernant les charges du personnel, le poste Biens, services et marchandises et la réduction des subventions pour hospitalisations hors canton. Pour les deux premiers objets, il lui plaît de relever l'attitude positive du Conseil d'Etat qui s'est montré prêt à faire un effort supplémentaire pour contenir les coûts de personnel et qui s'est engagé sans marchandage à réduire de 5 millions le deuxième poste.

C'est avec le même état d'esprit et conséquent dans ses décisions que le Parlement aura ainsi refusé l'augmentation des salaires des enseignants ainsi que l'engagement de cinq traducteurs et de cinq experts fiscaux.

Par contre, face aux exigences des normes fédérales et à l'intercantonalité de l'établissement, ce même Parlement aura accepté logiquement les 6,5 nouveaux postes destinés à Pramont.

Puis, avec beaucoup de réalisme, il va entériner un montant supplémentaire de 500'000 francs destiné au maintien de la valeur du parc des bâtiments de l'Etat avant de ratifier la position, adoptée par la commission des finances, consacrant une augmentation de 2 millions des subventions accordées à l'entretien des forêts.

Le groupe DC du Centre a également apprécié la position du plenum concernant le maintien du montant destiné à la promotion économique et au DEWS. A l'évidence, de nombreuses questions sont encore ouvertes (les réponses doivent être impérativement fournies pour la session de mai) et les réticences de la plupart des groupes étaient parfaitement fondées.

On ne peut pas en dire autant des accusations graves portées par les deux groupes socialistes tendant à faire capoter le soutien au DEWS en tirant un parallèle douteux et malhonnête avec la situation des cliniques de Loèche-les-Bains. Cette manœuvre n'aura convaincu personne, mais, puisque nous parlons de promotion économique, elle me permet de rappeler que, depuis 1998, date à laquelle le Conseil d'Etat a pris la présidence de la société de gestion des cliniques, le contribuable valaisan aura investi, selon les chiffres en notre possession, plus de 5 millions de francs de soutien à cette institution. Vous admettez avec moi que la logique socialiste est ici difficile à comprendre. Incohérence caractérisée, méconnaissance du dossier ou politisation excessive de ce même dossier? Je laisse aux présidents de groupes concernés la responsabilité de leurs allégations.

Mais revenons au budget pour constater qu'il correspond à la philosophie du nécessaire et de l'indispensable dont nous parlions à l'entrée en matière, mais que le décret qui a permis cette philosophie s'éteindra à fin 2009 et ses effets avec lui, hormis ceux liés au double frein aux dépenses et à l'endettement. Il convient de ne pas l'oublier, car les échéances sont, elles, bien réelles (caisses de pension ou financement du tourisme) et la rigueur de gestion implique la conservation de ce formidable garde-fou financier.

Mais, pour l'heure, il nous incombe de remercier le Gouvernement et l'Administration pour le sérieux avec lequel ils ont réalisé ce budget, de féliciter la commission des finances, une fois de plus, pour la qualité et la rigueur de son travail, la pertinence de ses remarques et de ses propositions d'amendement, de féliciter également le Parlement pour son travail de fourmi, pour la maturité et la cohérence dont il a fait preuve. Au risque de vous lasser, comme les autres années à l'heure du budget, je répéterai, avec le

Gouvernement, à quel point je suis convaincu que l'ensemble du développement de notre canton passe par des finances publiques saines et que notre budget en est la garantie.

Avant de conclure et de vous dire que, bien sûr, le groupe DC du Centre accepte le budget 2008 de l'Etat du Valais, permettez-moi encore une réflexion.

Chers collègues, au Parlement, le débat d'idées doit pouvoir se faire dans le respect mutuel et la tolérance, c'est-à-dire dans l'acceptation de la diversité des opinions et dans une écoute respectueuse de l'autre, en excluant toute personnalisation et en bannissant tout procès d'intention. Un député, régulièrement élu par le peuple, doit pouvoir exprimer librement ses idées, quel que soit son milieu professionnel, social ou politique. Et lorsque le débat démocratique se conclut, faute d'une autre issue, par un vote, il convient alors pour les parties en présence de prendre acte du verdict, de l'accepter dans le respect de l'autre, vainqueur ou perdant.

Durant cette session, pour la première fois dans ma carrière de député (courte, j'en conviens), j'ai eu la très nette et désagréable impression que cette règle était oubliée et que le principe de bonne foi, et de présomption de bonne foi, indispensable à nos débats, n'était pas respecté.

Comme président de groupe, j'attends de mes députés qu'ils appliquent sans exception les principes que je viens d'énoncer et qu'ils ont fait leurs. A ce jour, je n'ai constaté chez eux aucun manquement à ces règles. Ils savent, par ailleurs, que je n'en accepterai aucun.

Comme président de groupe, garant de l'engagement sans faille de mes députés, j'attends de tous les acteurs politiques la même attitude digne et noble, et je m'insurge contre le véritable procès d'intention dont ont été victimes certains membres de ce Parlement et m'attacherai encore plus dans le futur à dénoncer toute entorse à ces principes.

Pour moi, l'incident est passé et il est maintenant temps de conclure. Mais peut-être puis-je encore vous donner connaissance d'un petit dicton que m'a aimablement fait parvenir mardi soir notre conseiller d'Etat Thomas Burgener: "La misère des uns ne fera pas le bonheur des autres."

Je ne peux qu'être d'accord avec lui, tant il est vrai que l'on ne construit rien sur le malheur, si ce n'est encore plus de malheur, si ce n'est de la rancœur et du regret, véritable cancer de l'âme.

Mais plutôt que de rester figé sur des considérations somme toute très pessimistes, en cette période magique de Noël, je préfère m'en remettre à la bonne volonté des hommes et des femmes qui peuplent ce Parlement et croire à leur engagement indéfectible au service de notre canton et du bien-être de ses habitants.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne Fête de Noël.

Le président:

Merci, Monsieur le président de groupe pour vos conclusions, notamment pour vos vœux.

Les huit porte-parole des groupes se sont exprimés.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Heureux et libre est celui qui ose dire non. Forte de ce principe, la commission des finances s'est autorisée à soumettre des restrictions budgétaires alors même que le budget 2008 présenté initialement par le Conseil d'Etat arborait une séduisante parure. Cette approche pragmatique, promulguée dans un rapport circonstancié, a de toute évidence suscité une certaine réserve, pour ne pas dire une suspicion certaine, de la part du Gouvernement qui s'est exprimé par une prise de position relativement réfractaire et somme toute prosaïque.

La perception des différents groupes parlementaires en a été autrement et s'est traduite par une entrée en matière relativement consensuelle face aux trois requêtes que nous avons émises. Ces dernières se fondaient sur une analyse empirique des comptes et budgets de l'Etat de ces dernières années et répondaient non seulement à une logique comptable, mais surtout à une cohérence financière.

Le Conseil d'Etat, dans sa parfaite maîtrise du mécanisme de traitement du budget, a pu et particulièrement su concilier consensus politique et intérêt de la gestion publique, afin de trouver une issue honorable pour tous les acteurs concernés, soit de l'employé d'Etat au citoyen contribuable en passant par les rouages gouvernementaux et les travers... ou plutôt les travées en général du Parlement.

Alors même que le Gouvernement reproche aux commission thématiques de modifier les mandats de prestations sans lier cette modification aux ressources financières, on constate qu'il parvient lui-même à réduire les charges de personnel et celles des Biens, services et marchandises pour près de 6 millions sans mentionner dans sa prise de position un quelconque impact au niveau des prestations fournies.

Nous avons ici la démonstration qu'il est tout à fait possible au sein de l'Etat du Valais d'effectuer les mêmes prestations à un moindre coût.

Je félicite dans ce sens le Conseil d'Etat qui concrétise de manière exemplaire le gain d'efficience que la commission des finances tente de démontrer assidûment dans ses rapports.

Chers collègues députés, il n'est point aisé dans notre société, de surcroît dans un contexte économique favorable, de se battre pour des causes pécuniaires. Il est beaucoup plus éloquent et populaire au demeurant de proposer des suppléments de budget, qui pour un poste à gauche, qui pour de nouvelles prestations au centre ou encore qui pour une subvention à droite... ou plutôt encore à gauche, plus précisément en haut à gauche!

Sans les propositions provenant de la commission des finances, approuvées soit par le Gouvernement, soit par le Parlement, la version définitive du budget 2008 se serait, au regard des amendements ratifiés lors de cette session, lourdement détériorée par rapport à la version originelle.

J'ose ainsi en conclure que la commission des finances a honoré sa mission et contribué à l'élaboration d'une mouture finale cohérente du budget 2008. Ce ne sera, en effet, pas de la suppression des sept nouveaux postes de travail sur les dix que nous sollicitons que viendra la mise en péril du bon fonctionnement de notre Administration.

Le message inhérent à l'évolution du personnel doit être le suivant: Aux postes liés à de nouvelles fonctions, il est impératif d'affecter l'équivalent en personnel de fonction qui, indubitablement, est dessaisi de l'Etat.

Le Parlement a cependant accepté, en porte-à-faux à ce principe, l'amendement de la commission de justice pour six postes et demi supplémentaires à Pramont. Le Conseil d'Etat devra, en outre, estimé l'incidence financière nette de cette décision eu égard aux possibilités de revenus supplémentaires provenant des cantons de domicile des détenus non Valaisans.

L'élagage de 5 millions de la rubrique Biens, services et marchandises, obtempérée par le Conseil d'Etat, permettra pour sa part de responsabiliser les différents services en ciblant de manière optimale les dépenses dans ce secteur. Le compte 2007 authentifiera vraisemblablement cette économie substantielle portée au budget 2008.

Quant à la réduction décidée par le Parlement de 2,5 millions sous la rubrique Subventions accordées du Département de la santé, elle n'entravera aucune hospitalisation hors canton pour une greffe et n'incommodera guère le RSV dans son offre de prestations médicales de haut niveau.

J'ajouterai à l'attention de M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener qu'il n'autorisera pas non plus le groupe Mutuel à distribuer un dividende supplémentaire à ses actionnaires en 2008.

Plus sérieusement et afin de soulager mes collègues députés qui ont été frileux face à cette décision, j'aimerais ramener ces 2,1 millions du contexte émotionnel à celui financier. Suite à notre décision de mercredi, la rubrique Subventions accordées du Département de la santé sera réduite de 630 millions à 627,9 millions ou, pour ceux qui préfèrent les proportions, de 0,33%.

Pour en conclure avec le Département de la santé, sachez, Monsieur le conseiller d'Etat Thomas Burgener, que c'est dans la défaite que l'on reconnaît les grands hommes. Les attaques personnelles que vous avez portées autant malheureusement que maladroitement à l'endroit de certains députés sont indignes de la haute fonction que vous exercez. Si les cabotinages adressés à M. le député Mottier ont été légitimement excusés, les affabulations proférées au vice-président de la commission des finances relèvent du dénigrement. Je n'ose imaginer, Monsieur le conseiller d'Etat, que vous ne supputiez qu'un seul des treize membres de la commission que je préside, tout représentant du groupe majoritaire qu'il soit, eût le pouvoir de chloroformer et d'enrégimenter les douze autres. Ce serait faire preuve assurément de beaucoup de détraction à leur encontre et, par analogie, à celle de ma propre personne.

J'escompte ainsi que les propos déplacés de mercredi dernier ont outrepassé votre pensée, Monsieur le conseiller d'Etat, et je considère, comme M. Melly, que cet incident est clos.

Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, je tiens à remercier tout particulièrement mes collègues de commission qui, depuis la rentrée parlementaire, ont siégé à quatorze reprises, dont trois jours complets, sans tenir compte des visites de services et du travail effectué individuellement pour la rédaction de cinq rapports sur des objets autant variés que substantiels.

Aux irrépréhensibles membres de ma commission, dont certains ont peut-être dû souffrir de plaies de siège, j'associe mes remerciements aux chefs de service, en particulier MM. Charbonnet et Melly, les dévoués représentants de l'Inspection cantonale des finances, MM. Roten, Berclaz et Schnyder, ainsi que le Service parlementaire, plus spécialement M. Sierro.

Ma reconnaissance va également à l'endroit des présidents de groupe et des députés qui ont fait preuve de lucidité en nous soutenant dans nos propositions, un peu moins peut-être en acceptant certains amendements aux conséquences financières parfois lourdes, et prouvé ainsi que nos institutions sont intégralement opérationnelles avec une distinction entre les pouvoirs qui ne peut que servir le bien-être de notre population.

Merci de votre soutien qui traduit votre confiance pour le travail de notre commission.

Je ne saurais conclure sans exprimer une obligeance toute particulière à l'attention de MM. les conseillers d'Etat pour leur disponibilité et leur collaboration dans l'examen du budget 2008.

Merci de votre attention et excellentes fêtes de fin d'année à vous toutes et tous.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances, pour vos commentaires, vos appréciations et vos vœux.

J'ai une demande de parole du député Jean-Henri Dumont. C'est pour une correction matérielle?

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

J'interviens à titre purement personnel sans du tout engager mon groupe, mais je veux répondre quand même au président de la commission des finances.

Je suis choqué qu'on instrumentalise une conversation privée dans le domaine de cette enceinte. Autant M. Burgener a accepté et a présenté des excuses concernant une conversation privée, et de continuer à faire des attaques personnelles que ce soit envers un conseiller d'Etat, mais que ce soit aussi envers des députés dans cette enceinte sur des débats qui n'ont pas eu lieu dans cette enceinte, il me semble que ça ne correspond pas aux règles de séance qu'on a et qu'on doit avoir au sein du Grand Conseil, règles qui ont notamment été rappelées par le président de groupe PDC.

Alors, j'aimerais bien que, à l'avenir, pour l'avenir et pour la bonne entente dans cette enceinte, on s'abstienne de ce type d'attaques personnelles.

Je parle en mon nom personnel et je trouve important que l'on puisse avoir des débats sereins.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je redonne la parole au président de la commission des finances.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Mon collègue Jean-Henri Dumont n'a pas dû siéger mercredi matin parce que ce n'était pas une conversation privée, mais une conversation au sein de ce Parlement.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances, pour ces précisions.

Voilà, nous allons voir si l'esprit de Noël va prendre le dessus... et je donne la parole au chef du Département des finances.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Merci de rendre au chef du Département des finances le débat sur le budget..., oh!, j'aimerais dire qu'après ces quelques jours passés à Berne, ce ne sont pas les escarmouches que j'entends aujourd'hui qui me provoquent énormément d'émotions!

J'aimerais, en préambule, citer le président de la commission des finances qui avait dit ceci, au début de cette session, au moment d'examiner dans le détail les rubriques du budget: par rapport à l'attitude du Gouvernement, novembre blocage, décembre virage. Aujourd'hui, j'ajoute: Noël petit réglage.

Que vous proposait la version budgétaire du Gouvernement? Elle vous proposait un excédent de financement de 8 millions au départ. La commission des finances, après une étude détaillée rubrique par rubrique, a proposé +14 millions d'économies en tout (en prenant les 8 millions et en ajoutant les 5 millions, etc.). Le Parlement, après une semaine de session et de réglage fin, arrive à un excédent de financement de 12 millions.

Maintenant, si l'on ramène tout cela très modestement à l'humilité de notre exercice, je recite le président de la commission des finances qui, à l'époque, s'était exprimé dans la presse en disant: que dire du Conseil d'Etat s'il n'a pas la volonté de procéder à une économie de 0,38% de dépenses? C'est très relatif. Le Gouvernement en a offert 0,28% et le Parlement en a retenu 0,18% après une semaine de débats et de discussions détaillées. Est-ce qu'on doit en déduire vis-à-vis des citoyennes et des citoyens qui nous observent jour après jour à la télévision que c'est un exercice futile? Pas du tout. En effet, ce qui est important, ce n'est pas la différence, le delta, ce qui est important, c'est la direction que l'on prend, les priorités que l'on met, et là vous avez pu constater comme nous – les présidents de groupe l'ont bien souligné tout à l'heure –, les priorités générales de la gestion des affaires publiques dans ce canton sont largement partagées entre le Parlement et le Gouvernement, et c'est finalement là l'essentiel.

Bien sûr, le député Felix Ruppen l'a rappelé comme le député et président de groupe Jacques Melly, tout à l'heure, qu'on est quand même dans une situation assez particulière. On a une conjoncture excellente, on a des taux d'intérêts qui sont bas, on a une gestion des affaires publiques dont nous profitons actuellement. Ce sont dix ans de maîtrise ou même plus des affaires publiques, grâce à vous, grâce à nous, grâce aussi à la fonction publique qui respecte, mois après mois, le budget qu'on lui donne, cela aussi il faut le dire. Alors, bien sûr, quand on est dans une situation comme celle-ci, c'est un peu plus souriant de pouvoir lever le nez du guidon et de regarder le futur. C'est bien que la majorité des groupes s'exprime en faveur de ce budget. Quant à ceux qui ne peuvent encore pas l'accepter aujourd'hui, quelque part, c'est très rassurant. C'est très rassurant cette attitude. Vous savez, Monsieur le député German Eyer, que tous les points que vous avez cités, qui provoquent chez vous ou dans votre groupe plutôt, un certain mécontentement: les énergies renouvelables, l'effort que l'on doit faire en faveur de ces énergies renouvelables, un meilleur salaire revalorisé de la fonction publique, vous savez que, dans ces rubriques budgétaires, dans une moindre mesure, il est vrai, que vos ambitions, tous ces éléments ont été repris. C'est bien la démonstration que, pour le Gouvernement, mais aussi pour le Parlement, on a ce souci notamment de revalorisation des salaires (la commission des finances l'a relevé et soutient aussi cette position-là), mais, bien sûr, tout est une question de mesure et tout est une question de moyens dont nous disposons pour réaliser ces objectifs nobles.

Alors, on peut comprendre bien sûr le refus du budget 2008 par votre groupe et puis ce qui nous rassure, c'est que, finalement, vous l'avez accepté une seule fois, à ma connaissance, depuis que je suis au Parlement (oh!, cela fait maintenant presque 20 ans), et je pense que, aujourd'hui, vous remettez tout simplement Noël en décembre! Merci.

Autre remarque peut-être. Lorsque l'on vit une situation privilégiée, dans un canton qui a, ces dernières années, révisé sa fiscalité en allégeant la fiscalité des ménages et des entreprises. le dernier événement encore cette année à la dernière session pour les propriétaires de PME qui aussi subissent la double imposition des dividendes, qu'est-ce que l'on a fait? On a été le premier canton romand à l'alléger. On a une situation maintenant comparativement aux autres cantons, uniquement au niveau fiscal, la meilleure de Suisse romande et dans le milieu du peloton au niveau suisse. En même temps, on a un revenu disponible des ménages – c'est cela qui est important – qui est le meilleur de Suisse, pas d'après des analyses internes, mais bien d'après des analyses externes et notamment cette fameuse étude du Crédit Suisse. Eh bien!, quand on a la chance de vivre dans un canton comme le nôtre, avec une bonne maîtrise de la situation et des finances publiques, dans un paysage merveilleux, on est aussi là pour prendre la responsabilité pour faire en sorte que cette situation ne se dégrade pas dans le futur.

Ce n'est pas vouloir être pessimistes que de dire: nous avons de nouveaux défis. Le prochain défi, il arrive tout de suite: c'est la nouvelle péréquation financière intercommunale. Celui-là, ce n'est pas simplement un nouveau jet de subventions à redistribuer dans le canton. Ce sera un exercice beaucoup plus profond où il faudra reprendre des tâches, en donner peut-être de nouvelles et revoir les flux financiers complets qui régissent nos relations, de manière à ce que nous soyons en ligne avec la philosophie, la modernité et les principes que nous avons introduits entre la Confédération et le canton, de manière à donner plus de liberté de manœuvre et plus de perspective dans la conduite, dans la "Führung" des collectivités publiques dites inférieures, de nos communes. C'est le premier défi.

Le deuxième défi est celui des caisses de pension. Tout dépendra des décisions qui seront prises au niveau fédéral. Vous savez que ce sont des centaines de millions qui sont en jeu. Nous nous sommes mis maintenant en position de pouvoir prendre le choc quel qu'il soit des décisions à prendre à Berne, mais, là, il faut être conscient qu'aujourd'hui, le budget 2008 a bonne figure, toutefois il faut savoir que les responsabilités que nous aurons à assumer lorsque la loi fédérale aura décidé si, oui ou non, il faut une capitalisation à 100% ou à 110%, ou est-ce qu'on peut rémunérer la garantie de l'Etat auprès des caisses, là aussi il faudra dire et être présent pour prendre ces responsabilités.

Voilà en tout cas dans un avenir relativement proche les deux défis qui nous attendent.

Mais, aujourd'hui, on peut remercier la commission des finances pour l'excellent travail qu'elle a fait, Monsieur le président, Messieurs les rapporteurs et chacun de vos membres, remercier également le nouveau chef de service, M. Charbonnet, et je dirai tout le team RPT parce que quand même c'était un exercice techniquement extrêmement complexe qui a été réalisé pour ce budget 2008.

J'aimerais remercier personnellement mes collègues. On a des discussions très vives pendant plusieurs séances, même parfois pendant des mois, lorsque l'on élabore le budget. On a ces discussions vives, mais la bonne entente règne quand même. J'aimerais remercier mes collègues, mais aussi remercier à travers eux les chefs de service et toute la fonction publique qui ont à cœur de respecter ces budgets.

Enfin, j'aimerais vous remercier, vous toutes et vous tous, qui allez accepter ce budget.

J'aimerais remercier les contribuables valaisans pour les efforts qu'ils font, sans charges fiscales supplémentaires, mais dans le cadre d'une économie florissante. Bien sûr, ce sont les contribuables valaisans qui font en sorte que le ménage de l'Etat, avec la qualité des prestations que l'on est capable de fournir dans le canton, puisse se faire.

Une pensée particulière, je l'adresse à la classe dite moyenne puisque c'est quand même elle qui paie le 70% de nos impôts.

Alors, avec tous ces remerciements, je vous remercie également de l'esprit constructif avec lequel vous avez traité ce budget et vous souhaite, à mon tour, une excellente Fête de Noël et un bon début d'année 2008. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département, merci également pour vos vœux.

Nous allons nous préparer à voter.

Avant de le faire, je voudrais apporter encore deux précisions.

Dans le cadre de l'examen de ce budget, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, au Service de la santé, nous avons voté **l'amendement 2.44** prévoyant la suppression d'un montant qui n'avait pas été chiffré. Je vous donne maintenant ce montant chiffré: **53'200 francs**. Que ce soit donc bien compris que, dans la décision qui a été prise, il y avait donc cette réduction chiffrée à 53'200 francs dans les charges de personnel.

Deuxième précision. Je rappelle également que, dans le cadre de la **décision prise pour le DEWS**, nous avons admis une réduction de **150'000 francs** qui concerne le budget 2008.

Avec ces deux précisions, je vous invite maintenant à voter.

Le budget 2008 est accepté par 110 voix contre 4 et 6 abstentions, tel que ressorti des délibérations.

Voilà, Mesdames et Messieurs, avant que l'on ne se sépare, j'ai quelques petites communications que je voudrais encore vous faire.

Tout d'abord vous demander, surtout aux sportifs, de réserver une date en particulier qui me tient à cœur: le concours de ski des parlementaires qui aura lieu le samedi 26 janvier 2008 à Champéry. Je vous annonce d'ores et déjà que nous prévoyons un rendez-vous en début de journée pour ceux qui souhaitent découvrir un peu le domaine des Portes du Soleil et du côté d'Avoriaz, rendez-vous à 9 heures et le concours lui-même aura lieu à 11 h 30.

Deuxième rendez-vous pour ceux qui souhaitent former l'équipe de Rafroball du Parlement. Nous avons accepté de participer à un match, le samedi 16 février 2008 à Monthey. J'espère que nous arriverons à réunir quelques députés pour cette compétition toute amicale.

Pour le reste, il me reste justement à vous donner rendez-vous à la session de février, les 12, 13 et 14 février 2008, et à vous souhaiter, à mon tour, de très bonnes Fêtes de Noël et de très bons vœux 2008.

Merci en tout cas de votre excellente participation et activité au cours de cette session, que j'ai eu beaucoup de plaisir à présider.

Bonne fin de journée à tous!

Au revoir.

La session ordinaire de décembre 2007 est officiellement close à 15 h 50.

LOI
sur les droits politiques (deuxième lecture)

GESETZ
über die politischen Rechte (zweite Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission: *Marcel Mangisch*

Rapporteur: *Serge Cornuz*

Article 17 alinéa 2	Artikel 17 Absatz 2
<u><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></u>	<u><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></u>
<p>Pour l'établissement...au canton. Les frais induits par les supports informatiques imposés obligatoirement par le Conseil d'Etat à toutes les communes sont à la charge du Canton du Valais. Les dispositions de détail sont réglées par le Conseil d'Etat dans une ordonnance.</p>	<p>Zur Erstellung...vorschreiben. Die anfallenden Kosten der vom Staatsrat für alle Gemeinden verbindlich vorgeschriebenen EDV-Lösungen gehen zu Lasten des Kantons Wallis. Die Detailbestimmungen werden vom Staatsrat in einer Verordnung geregelt.</p>
<p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 4</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.)</u></p> <p>Les communes doivent permettre...qui aménagera, dès que le matériel de vote a été envoyé aux citoyens, une urne...</p> <p>Décision de la commission : acceptée dans le sens de la nouvelle proposition de la commission et reportée à l'article 45 alinéa 4 nouveau</p> <p style="text-align: center;">Article 45 alinéa 4 nouveau</p> <p>Les urnes destinées au vote par correspondance ou par dépôt à la commune doivent être scellées dès l'envoi du matériel de vote aux citoyens.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 4</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Christian Favre und Guy Follonier (Suppl.)</u></p> <p>Die Gemeinden müssen die Hinterlegung...und verfügen dazu, sobald das Stimmmaterial an die Stimmbürger versandt wurde, über eine Urne...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen im Sinne des neuen Vorschlags der Kommission und übertragen auf den Artikel 45 Absatz 4 neu</p> <p style="text-align: center;">Artikel 45 Absatz 4 neu</p> <p>Die für die briefliche Stimmabgabe und für die Stimmabgabe durch Hinterlegung auf der Gemeinde bestimmten Urnen sind ab Versand des Stimmmaterials an die Stimmbürger zu versiegeln.</p>
<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 4</p> <p><u>Proposition du groupe GRL, par le député Christian Besse</u></p> <p>Les communes doivent permettre...trois membres du bureau de dépouillement représentant équitablement les partis ou groupements politiques,..., à 17 heures</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 4</p> <p><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Christian Besse</u></p> <p>Die Gemeinden müssen die Hinterlegung...drei Mitgliedern des Auszählungsbüros, welche die politischen Parteien oder Gruppierungen angemessen repräsentieren, versiegelt wurde.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 59 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Christian Besse</i></p> <p>Les citoyens reçoivent...Toutefois, pour les élections du second tour et les élections de remplacement, ce délai est réduit à cinq jours.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 59 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Christian Besse</i></p> <p>Die Stimmbürger...Wahlen. Für die Wahlen im zweiten Wahlgang und die Ergänzungswahlen wird diese Frist jedoch auf fünf Tage herabgesetzt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 73 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.)</i></p> <p>...le bureau de dépouillement procède, avant l'ouverture des bureaux de vote : à un dépouillement partiel.</p> <p>a) à l'ouverture des enveloppes de transmission b) au décompte séparé des votes par correspondance et des votes par dépôt à la commune.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p style="text-align: center;">Article 73 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.)</i></p> <p>L'ordonnance fixe les modalités du dépouillement partiel de cette action, en particulier le...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 73 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Christian Favre und Guy Follonier (Suppl.)</i></p> <p>...nimmt das Auszählbüro vor der Öffnung der Wahlbüros: eine Teilauszählung vor.</p> <p>a) die Öffnung der Übermittlungsumschläge vor, b) die getrennte Zählung der brieflichen Stimmabgaben und der Stimmabgaben durch Hinterlegung auf der Gemeinde vor.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p style="text-align: center;">Artikel 73 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Christian Favre und Guy Follonier (Suppl.)</i></p> <p>Die Verordnung bestimmt die Modalitäten der Teilauszählung dieses Vorgangs, insbesondere die...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 127 alinéa 2	Artikel 127 Absatz 2
<u>Proposition du groupe GRL, par le député Christian Besse</u>	<u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Christian Besse</u>
Peuvent participer au second tour...et ayant obtenu huit cinq pour cent des suffrages valables au moins...	Am zweiten Wahlgang...und mindestens acht fünf Prozent der gültigen Stimmen...
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 127 alinéa 2	Artikel 127 Absatz 2
<u>Proposition du groupe SPO, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen</u>	<u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen</u>
Peuvent participer au second tour... et ayant obtenu huit cinq pour cent des suffrages valables au moins.	Am zweiten Wahlgang können... und mindestens acht fünf Prozent der gültigen Stimmen erhalten haben.
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 127 alinéa 2	Artikel 127 Absatz 2
<u>Proposition du groupe PDCB, par le député Jean-Daniel Bruchez</u>	<u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Jean-Daniel Bruchez</u>
Peuvent participer au second tour...au moins. En outre, les listes dont l'un des candidats a obtenu huit pour cent des suffrages valables au moins peuvent :...	Am zweiten Wahlgang...erhalten haben. Überdies können die Listen, auf denen ein Kandidat figuriert, der mindestens acht Prozent der gültigen Stimmen erhalten hat :...
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen

<p style="text-align: center;">Article 127 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>Revenir à la formulation actuelle.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 127 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>Rückkehr zum aktuellen Wortlaut.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 164</p> <p><u>Proposition de la députée Sonia Métrailler, du député Aldo Resenterra et cosignataires</u></p> <p>...en principe le troisième dimanche du mois d'octobre.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p style="text-align: center;">Article 184 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.)</u></p> <p>...le 30 juin de cette même année...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 164</p> <p><u>Vorschlag von Grossrätin Sonia Métrailler, Grossrat Aldo Resenterra und Mitunterzeichnenden</u></p> <p>...grundsätzlich auf den dritten Oktobersonntag.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p style="text-align: center;">Artikel 184 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Christian Favre und Guy Follonier (Suppl.)</u></p> <p>...am 30. Juni desselben Jahres...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 185 alinéa 3</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.)</u></p> <p>...le 30 juin de cette même année.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 185 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Christian Favre und Guy Follonier (Suppl.)</u></p> <p>...am 30. Juni desselben Jahres...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 200 alinéa 3</p> <p><u>Proposition du groupe PDCC, par les députés Christian Favre et Guy Follonier (suppl.)</u></p> <p>Au second tour, les listes de candidats, avec ou sans dénomination, doivent être, préalablement signées par les candidats, déposées au greffe communal le lundi mardi... au plus tard. Les listes déposées doivent être signées par les candidats et affichées...le lendemain.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p> <p>Peuvent être candidats au second tour les citoyens qui satisfont aux exigences fixées à l'article 127 alinéa 2.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 200 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Christian Favre und Guy Follonier (Suppl.)</u></p> <p>Im zweiten Wahlgang müssen die vorgängig von den Kandidaten unterzeichneten Kandidatenlisten...spätestens am Montag Dienstag... hinterlegt sein. Die hinterlegten Listen müssen von den Kandidaten unterzeichnet sein und spätestens...angeschlagen werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p> <p>Am zweiten Wahlgang können jene Bürger teilnehmen, die den in Artikel 127 Absatz 2 festgelegten Anforderungen genügen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 206	Artikel 206
<u>Proposition du groupe PS/AdG, par le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito</u>	<u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jean-Pierre Bodrito</u>
Dans les communes de moins de 700 électeurs inscrits , un cinquième des citoyens peuvent demander un changement au système proportionnel .	In den Gemeinden mit weniger als 700 eingetragenen Wählern kann ein Fünftel der Stimmberechtigten einen Wechsel zum Proporzsystem verlangen.
Retirée	Zurückgezogen

Article 206	Artikel 206
<u>Proposition du groupe PS/AdG, par le député (suppl.) Jean-Pierre Bodrito</u>	<u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Jean-Pierre Bodrito</u>
Dans les communes de moins de 1'000 électeurs inscrits , un cinquième des citoyens peuvent demander un changement au système proportionnel .	In den Gemeinden mit weniger als 1'000 eingetragenen Wählern kann ein Fünftel der Stimmberechtigten einen Wechsel zum Proporzsystem verlangen.
Retirée	Zurückgezogen
Article 206 alinéa 1	Artikel 206 Absatz 1
<u>Proposition du groupe SPO, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen</u>	<u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen</u>
Dans les communes de moins de 1'500 700 habitants,...	In den Gemeinden mit weniger als 1'500 700 Einwohnern...
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 206 alinéa 1	Artikel 206 Absatz 1
<u>Proposition des députés FDPO, par les députés Christoph Föhn (suppl.) et Ambros Bumann</u>	<u>Vorschlag der FDPO-Grossräte, durch die Grossräte Christoph Föhn (Suppl.) und Ambros Bumann</u>
Dans les communes de moins de 1500 700 habitants...	In den Gemeinden mit weniger als 1'500 700 Einwohner ...
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 206	Artikel 206
<u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u>	<u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u>
Dans les communes de moins de 1'000 habitants...	In den Gemeinden mit weniger als 1'000 Einwohnern...
Décision de la commission : refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 206 alinéa 2	Artikel 206 Absatz 2
<u>Proposition du groupe SPO, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen</u>	<u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen</u>
Supprimé	Streichen
Retirée	Zurückgezogen

<p style="text-align: center;">Article 224 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Les demandes de changement de système électoral pendantes à l'entrée en vigueur de la présente loi seront traitées conformément à l'ancien droit.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 224 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Die zum Zeitpunkt des Inkrafttretens des vorliegenden Gesetzes hängigen Begehren um Wechsel des Wahlsystems werden nach dem alten Recht behandelt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
---	--

PROJET DE DECISION

concernant la prolongation de la participation de l'Etat du Valais à l'accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène (Development Economic Western Switzerland) pour les années 2008 et 2009 et son subventionnement

BESCHLUSSENTWURF

über das Gesuch um Verlängerung der Beteiligung des Staates Wallis am Abkommen über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung (Development Economic Western Switzerland) für die Jahre 2008 bis 2009 und deren Subventionierung

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie
Kommission für Volkswirtschaft und Energie

<p style="text-align: center;">Article unique alinéa 4 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Aldo Resenterra</i></p> <p>Le Conseil d'Etat informe annuellement le Grand Conseil sur les résultats du DEWS. Ce rapport est soumis au Parlement avant le délai de résiliation prévu à l'accord intercantonal sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Einziger Artikel Absatz 4 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Aldo Resenterra</i></p> <p>Der Staatsrat informiert den Grossen Rat jährlich über die Resultate des DEWS. Der entsprechende Bericht wird dem Parlament vor dem Kündigungstermin des interkantonalen Abkommens über den Zusammenschluss und Betrieb der exogenen Wirtschaftsförderung unterbreitet.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
--	---